

RÈGLEMENT 07-0616

ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ ET MODIFIÉ DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux cinq ans;

CONSIDÉRANT que le 20 août 2003 est entré en vigueur le premier PGMR de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la MRC Brome-Missisquoi a fixé par la résolution numéro 347-1014, le 20 octobre 2014 comme étant la date du début des travaux de révision du PGMR;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 20 octobre 2015 par sa résolution numéro 351-1015, son projet de plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la MRC Brome-Missisquoi a tenu ses séances de consultation publique et a apporté, le cas échéant, les modifications nécessaires à son projet de plan de gestion;

CONSIDÉRANT que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis le 18 avril 2016 un avis quant à la non-conformité à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 17 mai 2016, conformément aux dispositions de la loi;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU

1. Le préambule du présent règlement numéro 07-0616 édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé et modifié de la MRC Brome-Missisquoi en fait partie intégrante.
2. Le plan de gestion des matières résiduelles révisé et modifié de la MRC Brome-Missisquoi incluant ses annexes, suivant l'avis de non-conformité émis par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, est adopté tel que présenté séance tenante.
3. Ce document joint aux présentes constitue le Plan de gestion des matières résiduelles révisé et modifié de la MRC Brome-Missisquoi et fait partie intégrante du présent règlement numéro 07-0616 comme s'il était ici au long récit.
4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Robert Desmarais, directeur général



**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES (PGMR) MODIFIÉ ET RÉVISÉ
DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
2016-2020**





PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) MODIFIÉ ET RÉVISÉ DE LA MRC BROME-MISSISQUOI 2016-2020

Projet adopté par le conseil de la MRC Brome-Missisquoi le 20 octobre 2015, aux termes de la résolution 351-1015.

Projet modifié et adopté par le conseil de la MRC Brome-Missisquoi le 16 février 2016, aux termes de la résolution 53-0216.

Avis de motion déposé au conseil de de la MRC Brome-Missisquoi le 17 mai 2016.

Adoption du Règlement 07-0616 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles par le conseil de la MRC Brome-Missisquoi le 21 juin 2016, aux termes de la résolution _____.

DOCUMENT RÉALISÉ PAR :
LE SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE
MRC BROME-MISSISQUOI
21 JUIN 2016

TABLE DES MATIÈRES

1.	ÉQUIPE DE TRAVAIL	1
1.1.	Membres du comité de gestion des matières résiduelles.....	1
1.2.	Membres du comité technique (rencontre FFOM).....	1
1.3.	Membres de la commission (consultations publiques).....	1
1.4.	Personnels de la MRC Brome-Missisquoi.....	1
1.5.	Autre collaborateur.....	1
2.	REMERCIEMENTS	2
3.	LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	3
4.	LEXIQUE	4
5.	INTRODUCTION	7
5.1.	Mise en contexte.....	7
6.	PORTRAIT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI	8
6.1.	Description physique.....	8
6.2.	Portrait démographique.....	12
6.3.	Typologie et caractéristiques des municipalités de Brome-Missisquoi.....	17
6.4.	Portrait socio-économique.....	19
7.	RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS	27
7.1.	Ententes intermunicipales.....	27
7.2.	Distribution des responsabilités.....	27
7.3.	Règlements municipaux encadrant la gestion des matières résiduelles.....	27
8.	ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR	30
8.1.	Installations, organismes et entreprises sur le territoire	30
8.1.1.	Services offerts par la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM).....	30
8.1.2.	Équipements et services offerts par Récupération 2000.....	32
8.1.3.	Équipements et services offerts par Sani-Éco.....	33
8.1.4.	Entreprises de récupération.....	33
8.2.	Ressourceries.....	33
9.	GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	35
9.1.	Services Collectes municipales.....	35
9.2.	Autres collectes.....	39
9.3.	Écocentres	42
9.3.1.	Fonctionnement.....	42
9.3.2.	Matières acceptées.....	43
9.3.3.	Traitement.....	44
9.3.4.	Achalandage.....	46

9.4.	Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ).....	48
10.	GESTION DES BOUES.....	50
10.1.	Gestion des boues municipales et de fosses septiques.....	50
10.2.	Station d'épuration et étang aérés	52
10.3.	Équipements et services offerts par certaines municipalités.....	54
11.	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES MUNICIPALITÉS	55
11.1.	Méthodologie et hypothèses.....	56
11.2.	Ordures du secteur résidentiel	56
11.3.	Matières recyclables du secteur résidentiel	57
11.4.	Matières organiques du secteur résidentiel.....	60
11.5.	Autres matières du secteur résidentiel	63
	11.5.1. Textiles	63
	11.5.2. Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits visés par les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP)	64
	11.5.3. Résidus encombrants.....	65
	11.5.4. Résidus encombrants métalliques	65
	11.5.5. Encombrants non métalliques.....	66
11.6.	Autres matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique.....	66
	11.6.1. Contenants consignés.....	66
	11.6.2. Pneus hors d'usage.....	67
	11.6.3. Véhicules hors d'usage (VHU).....	67
	11.6.4. Lixiviat du LET.....	67
	11.6.5. Balayures de rues	68
	11.6.6. Plastiques agricoles	68
	11.6.7. Styromousse	68
11.7.	Boues municipales	69
	11.7.1. Boues municipales de stations d'épuration mécanisées	69
	11.7.2. Boues municipales d'étangs aérés	69
	11.7.3. Boues de fosses septiques	70
11.8.	Bilan secteur Résidentiel	73
12.	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)	77
12.1.	Modalités de gestion des matières résiduelles dans le secteur ICI	77
12.2.	Destination des matières résiduelles collectées auprès des ICI	78
	12.2.1. Collecte des déchets	78
	12.2.2. Collecte des matières recyclables.....	79
12.3.	Méthodologie et hypothèses pour l'estimation des quantités de matières résiduelles.....	79
	12.3.1. Méthodologie appliquée	79
	12.3.2. Hypothèses de calcul	80
12.4.	Matières recyclables du secteur ICI.....	80
12.5.	Matières résiduelles organiques du secteur ICI	84

12.5.1. Estimation des quantités en provenance des industries agroalimentaires	84
12.5.2. Estimation des quantités en provenance des autres commerces, institutions et industries non agroalimentaires	86
12.6. Boues industrielles.....	87
12.7. Bilan global des matières résiduelles organiques pour les secteurs ICI.....	88
12.8. Autres résidus récupérés des secteurs ICI.....	88
12.9. Bilan secteur ICI.....	89
12.10. Comparaison aux données disponibles.....	91
12.10.1. Matières résiduelles éliminées.....	91
12.10.2. Récupération des matières recyclables.....	93
12.11. Comparaison aux données d'inventaires précédents.....	94
13. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES CRD.....	96
13.1. Modalités de gestion des matières résiduelles dans le secteur CRD	96
13.2. Méthodologie spécifique et hypothèses	97
13.2.1. Agrégats, bois et autres résidus de CRD en mélange.....	97
13.2.2. Métaux.....	97
13.2.3. Résidus de deuxième transformation industrielle du bois.....	98
13.3. Estimation des quantités récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD avec l'outil de calcul	99
13.4. Bilan secteur CRD.....	100
13.5. Comparaison aux données disponibles.....	101
13.5.1. Résidus de CRD éliminés	101
13.5.2. Résidus de CRD récupérés	102
13.6. Comparaison aux données des études précédentes	103
14. BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES- SECTEUR RÉSIDENTIEL, ICI ET CRD	104
14.1. Droit de regard	106
15. DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	107
15.1. Diagnostic de situation du secteur résidentiel	107
15.2. Diagnostic de situation du secteur ICI	110
15.3. Diagnostic de situation du secteur CRD	111
16. PLAN D'ACTION 2016-2020 POUR LES SECTEURS RÉSIDENTIEL, ICI ET CRD	113
16.1. Bilan du précédent plan d'action.....	113
16.2. Éléments de base du plan d'action 2016-2020.....	114
16.2.1. Définition des orientations et objectifs.....	114
16.2.2. À l'échelle provinciale	114
16.2.3. À l'échelle régionale	114
16.3. Éléments de base du plan d'action 2016-2020 et axes d'intervention	116
16.3.1. Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ).....	116
16.3.2. Règlementation	117

16.3.3. Acquisition de connaissances	117
16.3.4. Collectes, services et installations de GMR	117
16.3.5. Choix des mesures du plan d'action	117
16.4. Traitement des matières organiques.....	118
17. PLAN D'ACTION 2016-2020 DÉTAILLÉ, ÉCHÉANCIER ET DES MESURES ASSOCIÉES	122
18. COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2016-2020.....	134
18.1. Coûts globaux associés aux mesures du plan d'action pour les secteurs Résidentiel, ICI et CRD	134
18.2. Conformité des mesures prévues	139
18.3. Pilotage et suivi du PGMR.....	139
19. RÉFÉRENCES	145

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Population permanente et saisonnière en 2013.....	13
Tableau 2	Nombre et type de logements présents sur le territoire 2013.....	16
Tableau 3	Typologie des municipalités.....	17
Tableau 4	Nombre d'habitants par tranche d'âge 2013	20
Tableau 5	Nombre d'emplois localisés selon certaines industries - 2014	21
Tableau 6	Répartition des établissements de Brome-Missisquoi selon le nombre d'employés 2012	22
Tableau 7	Nombre d'ICI et de fermes - 2013.....	23
Tableau 8	Données globales sur les entreprises industrielles – 2013.....	24
Tableau 9	Statuts d'emploi – 2013	25
Tableau 10	Les plus grands employeurs de la MRC Brome-Missisquoi (100 employés et plus) – 2013.....	25
Tableau 11	Répartition des emplois et employés selon les secteurs – 2013	26
Tableau 12	Ententes intermunicipales.....	27
Tableau 13	RCI de la MRC et autres règlements municipaux	28
Tableau 14	Anciens dépotoirs municipaux et un dépôt de matériaux secs (DMS) maintenant désaffectés	32
Tableau 15	Lieux de collecte pour le réemploi	34
Tableau 16	Collecte des matières résiduelles destinées à l'enfouissement - 2013.....	37
Tableau 17	Collecte des matières recyclables- 2013	38
Tableau 18	Autres collectes - 2013	40
Tableau 19	Lieux de dépôts des RDD offerts dans les municipalités - 2013.....	41
Tableau 20	Horaire des écocentres	42
Tableau 21	Destination des matières des écocentres - 2013	44
Tableau 22	Quantité de matières par municipalités répartie au prorata du nombre de visites (kg) - 2013	45
Tableau 23	Quantité des matières par écocentres (kg) -2013.....	46
Tableau 24	Quantité mensuelle de matières par écocentres (kg) - 2013.....	46
Tableau 25	Compilation de la provenance par écocentres par municipalités (%) - 2013	47
Tableau 26	Compilation mensuelle de la provenance par écocentres (%) - 2013	48
Tableau 27	Fosses septiques isolées - 2013.....	51
Tableau 28	Inspection des fosses dans les municipalités - 2013.....	52
Tableau 29	Stations des boues municipales - 2013	53
Tableau 30	Services offerts par les municipalités - 2013.....	54
Tableau 31	Quantité d'ordures collectées en bordure de rue en 2013 – MRC Brome-Missisquoi	57
Tableau 32	Quantité de matières recyclables collectées en bordure de rue en 2013 – MRC Brome-Missisquoi	58
Tableau 33	Composition des quantités collectées de matières recyclables, Secteur résidentiel -2013.....	59
Tableau 34	Proportion des matières recyclables dans les quantités de matières résiduelles éliminées – Secteur résidentiel	59
Tableau 35	Estimation des quantités générées de matières recyclables, Secteur résidentiel -2013.....	59
Tableau 36	Quantité de résidus verts récupérés par les municipalités, MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	60

Tableau 37	Quantité de matières organiques récupérées par les municipalités, Secteur résidentiel - MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	61
Tableau 38	Quantité et composition des résidus organiques récupérés et estimation des quantités de rejets des installations de traitement, MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	61
Tableau 39	Quantité de résidus verts et de résidus alimentaires récupérés par herbicyclage et compostage domestique, MRC Brome-Missisquoi, 2013.	62
Tableau 40	Estimation des quantités générées de matières organiques — Secteur résidentiel, 2013.....	62
Tableau 41	Bilan des quantités générées de matières organiques — Secteur résidentiel, 2013.....	63
Tableau 42	Estimation des quantités générées de résidus de matières textiles — Secteur résidentiel, 2013.....	63
Tableau 43	Estimation des quantités récupérées de produits visés par la REP, MRC Brome-Missisquoi, Secteur résidentiel, 2013.....	64
Tableau 44	Estimation des quantités générées de RDD, MRC Brome-Missisquoi, Secteur résidentiel, 2013.....	64
Tableau 45	Estimation des quantités générées de produits visés par un programme de REP, MRC Brome-Missisquoi, Secteur résidentiel, 2013.....	65
Tableau 46	Estimation des quantités générées de résidus encombrants métalliques récupérés et éliminés— Secteur résidentiel, 2013.....	65
Tableau 47	Estimation des quantités de résidus encombrants récupérées, éliminées et générées— Secteur résidentiel, 2013.....	66
Tableau 48	Bilan des quantités de résidus encombrants récupérées, éliminées et générées— Secteur résidentiel, 2013.....	66
Tableau 49	Quantité de contenants consignés récupérés, MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	67
Tableau 50	Quantités de pneus récupérés, MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	67
Tableau 51	Estimation des boues de stations mécanisées, MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	69
Tableau 52	Estimation des boues des étangs aérés, MRC Brome-Missisquoi, 2013 ..	70
Tableau 53	Répartition des fosses septiques résidentielles selon la destination des boues vidangées, MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	70
Tableau 54	Répartition totale ajustée des fosses septiques résidentielles selon la destination des boues vidangées, MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	71
Tableau 55	Quantités de boues de fosses septiques récupérées, éliminées et générées, MRC Brome-Missisquoi, 2013	71
Tableau 56	Quantités de boues de municipales récupérées, éliminées et générées, MRC Brome-Missisquoi, 2013 (siccité de 20 %)	72
Tableau 57	Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (boues exclues), MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	73
Tableau 58	Estimation des quantités générées de boues ramenées à une siccité de 20 % de matières sèches— Secteur résidentiel, 2013.....	75
Tableau 59	Comparaison des résultats de la MRC Brome-Missisquoi avec les objectifs nationaux à atteindre en 2019	76
Tableau 60	Nombre d'employés par secteur d'activités – Région de la Montérégie, 2012	81
Tableau 61	Quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées dans les secteurs ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013	81

Tableau 62	Répartition des quantités de matières recyclables récupérées dans le secteur ICI par secteur SCIAN – MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	82
Tableau 63	Nombre d'employés des industries de transformation agroalimentaires - MRC Brome-Missisquoi, 2013	85
Tableau 64	Estimation des quantités de matières résiduelles organiques générées par les industries de transformation agroalimentaire - MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	85
Tableau 65	Estimation des quantités de matières résiduelles organiques des industries de transformation agroalimentaires en tonnes par an - MRC Brome-Missisquoi, 2013	86
Tableau 66	Estimation des quantités de matières résiduelles organiques des commerces, institutions et autres Industries par catégorie – Secteur ICI (hors résidus de transformation agroalimentaire) – MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	87
Tableau 67	Estimation des quantités de boues industrielles éliminées - Secteur ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013	87
Tableau 68	Estimation des quantités de matières résiduelles organiques totales - Secteurs ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	88
Tableau 69	Estimation des quantités de métaux récupérés - Secteur ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013	88
Tableau 70	Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013	89
Tableau 71	Comparaison des résultats de la MRC Brome-Missisquoi avec les objectifs nationaux à atteindre en 2019	90
Tableau 72	Estimation des quantités de matières résiduelles éliminées par le secteur ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013	92
Tableau 73	Estimation des quantités de matières résiduelles récupérées par les secteurs ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013	93
Tableau 74	Comparaison du bilan des secteurs ICI 2013 aux données disponibles....	94
Tableau 75	Estimation des quantités de métaux récupérés - Secteur CRD – MRC Brome-Missisquoi, 2013	97
Tableau 76	Entreprises de deuxième transformation du bois sur le territoire de la MRC	98
Tableau 77	Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD selon l'Outil de calcul – MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	99
Tableau 78	Comparaison des résultats de la MRC Brome-Missisquoi avec les objectifs nationaux.....	100
Tableau 79	Quantités de résidus de CRD éliminés au LET de la RIEDSBM et au LET Roland Thibaut en provenance de la MRC Brome-Missisquoi pour 2013	101
Tableau 80	Estimation des quantités totales de matières résiduelles récupérées par le secteur CRD selon les appels téléphoniques (sans les résidus de bois de seconde transformation industrielle) – MRC Brome-Missisquoi, 2013	102
Tableau 81	Comparaison des quantités de résidus de CRD estimées aux données disponibles	103
Tableau 82	Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (boues exclues) - MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	104
Tableau 83	Estimation des quantités de matières résiduelles générées par les secteurs ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013	105

Tableau 84	Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD – MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	106
Tableau 85	Forces et faiblesses du secteur des ressourceries en regard de la gestion des matières résiduelles.....	108
Tableau 86	Opportunités et menaces ayant un impact sur le secteur des ressourceries en regard de la gestion des matières résiduelles.....	108
Tableau 87	Forces et faiblesses du secteur résidentiel en regard de la gestion des matières résiduelles.....	109
Tableau 88	Opportunités et menaces ayant un impact sur le secteur résidentiel en regard de la gestion des matières résiduelles.....	109
Tableau 89	Forces et faiblesses des secteurs ICI en regard de la gestion des matières résiduelles.....	110
Tableau 90	Opportunités et menaces ayant un impact sur les secteurs ICI en regard de la gestion des matières résiduelles.....	111
Tableau 91	Forces et faiblesses du secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles.....	112
Tableau 92	Opportunités et menaces ayant un impact sur le secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles.....	112
Tableau 93	Synthèse des enjeux et présentation des mesures RETENUES du plan d'action du secteur résidentiel.....	119
Tableau 94	Synthèse des enjeux et présentation des mesures RETENUES du plan d'action des secteurs ICI.....	120
Tableau 95	Synthèse des enjeux et présentation des mesures RETENUES du plan d'action du secteur CRD.....	121
Tableau 96	Plan d'action 2016-2020 – Secteur résidentiel.....	122
Tableau 97	Plan d'action 2016-2020 – Secteur ICI.....	125
Tableau 98	Plan d'action 2016-2020 – Secteur CRD.....	129
Tableau 99	Plan d'action 2016-2020 – Suivi du PGMR.....	131
Tableau 100	Orientations en fonction des mesures par secteurs.....	132
Tableau 101	Source de revenus potentiels.....	134
Tableau 102	Estimation des coûts globaux de mise en œuvre du PGMR – Secteur résidentiel.....	136
Tableau 103	Estimation des coûts globaux de mise en œuvre du PGMR – Secteur ICI.....	137
Tableau 104	Estimation des coûts globaux de mise en œuvre du PGMR – Secteur CRD.....	138
Tableau 105	Estimation des coûts de mise en œuvre du PGMR – Suivi de la mise en œuvre.....	138
Tableau 106	Indicateurs pour le suivi du Plan d'action - Secteur résidentiel.....	140
Tableau 107	Indicateurs pour le suivi du Plan d'action - Secteur ICI.....	142
Tableau 108	Indicateurs pour le suivi du Plan d'action - Secteur CRD.....	143
Tableau 109	Indicateurs pour le suivi du Plan d'action – Suivi de la mise en œuvre ...	144

LISTE DES FIGURES

Figure 1-	Localisation de la MRC Brome-Missisquoi dans la Montérégie.....	9
Figure 2-	Réseau autoroutier de la MRC Brome-Missisquoi	10
Figure 3-	Milieu biophysique	11
Figure 4-	Réseau hydrographique	12
Figure 5-	Répartition de la population par municipalités dans la MRC Brome-Missisquoi 2013.....	14
Figure 6-	Répartition de la superficie par municipalités dans la MRC Brome-Missisquoi 2013.....	15
Figure 7-	Répartition des personnes en emploi selon l'industrie en 2011.....	20
Figure 8-	Réseau des écocentres	43
Figure 9-	Taux de récupération par type de matières recyclables - Secteur résidentiel – MRC Brome-Missisquoi, 2013	60
Figure 10-	Composition des résidus résidentiels éliminés - MRC Brome-Missisquoi, 2013	74
Figure 11-	Taux de récupération du secteur résidentiel - MRC Brome-Missisquoi, 2013	75
Figure 12-	Taux de récupération par type de matières recyclables - Secteur ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013	83
Figure 13-	Quantités de matières recyclables éliminées et récupérées et taux de récupération par secteur d'activité/ Matières Recyclables – MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	83
Figure 14-	Taux de récupération des résidus du secteur ICI- MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	90
Figure 15-	Quantités de matières résiduelles éliminées au LET de la RIEDSBM en provenance du secteur ICI par municipalité - MRC Brome-Missisquoi, 2013	93
Figure 16-	Quantités générées (en tonnes par an) et taux de récupération des résidus de CRD par catégorie – MRC Brome-Missisquoi, 2013.....	100
Figure 17-	Provenance des résidus de CRD éliminés au LET de la RIEDSBM – MRC Brome-Missisquoi, 2013	102

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Sources des données pour l'inventaire des matières résiduelles générées MRC Brome-Missisquoi - secteur résidentiel - 2013	146
Annexe 2	Questionnaire transmis aux municipalités.....	150
Annexe 3	Liste des récupérateurs contactés	165
Annexe 4	Liste des ICI contactés	170
Annexe 5	Compilation des questionnaires aux municipalités – volet ICI.....	172
Annexe 6	Fiche régionale sur la gestion des matières résiduelles organiques des industries agroalimentaires	174
Annexe 7	Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2014	176
Annexe 8	Rapport des consultations publiques	183
Annexe 9	Tableau de saisie de données dans l'outil de calcul	184
Annexe 10	Règlements de la ville de Farnham	185

1. ÉQUIPE DE TRAVAIL

1.1. MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur Martin Bellefroid, maire de Pike River
Monsieur Arthur Fauteux, maire de Cowansville et préfet de la MRC
Monsieur Jean Lévesque, conseiller de Frelighsburg
Monsieur Yves Lévesque, maire de la Ville de Bedford
Madame Sylvie Raymond, mairesse d'East Farnham et présidente du comité
Monsieur Gilles St-Jean, maire du Canton de Bedford

1.2. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE (RENCONTRE FFOM)

Madame Mona Beulac, vice-présidente à la Régie Intermunicipale d'Élimination de Déchets Solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM)
Madame Carole Lebel, directrice générale à la RIEDSBM
Madame Brigitte Nadeau, directrice générale à la RIEDSBM (jusqu'en décembre 2014)
Madame Sylvie Raymond, mairesse d'East Farnham

1.3. MEMBRES DE LA COMMISSION (CONSULTATIONS PUBLIQUES)

Madame Johanne Bérubé, directrice générale à l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM), représentante des groupes de protection de l'environnement
Madame Carole Lebel, directrice générale à la RIEDSBM, secteur public
Madame Noémie Raïche, coordonnatrice de Cellule Jeunes et Familles de Brome-Missisquoi, Représentante du milieu sociocommunautaire
Madame Sylvie Raymond, mairesse d'East Farnham, secteur public
Monsieur Réjean Racine, président UPA Brome-Missisquoi, Représentant du milieu syndical
Monsieur Christian Larouche, ing. Affaires environnementales IBM, Représentant du milieu des affaires

1.4. PERSONNELS DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

Monsieur Robert Desmarais, directeur général
Madame Nathalie Grimard, urbaniste et directrice adjointe du service de la gestion du territoire
Madame Valérie Nantais-Martin, coordonnatrice en environnement

1.5. AUTRE COLLABORATEUR

Madame Pamela Maquet, Chargée de projets, Chamard et Associés

2. REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont su nous fournir les données nécessaires à l'élaboration de ce document.

Nous tenons à remercier plus particulièrement l'ensemble des municipalités de la MRC ainsi que leur personnel :

Municipalité	Maire / Mairesse	Directeur général / Directrice générale
Abercorn	Robert Nadeau	Paul McKeogh
Bedford (Canton)	Gilles St-Jean	Manon Blanchet
Bedford (Ville)	Yves Lévesque	Yvon Labonté
Bolton-Ouest	Donald Badger	Philippe De Courval
Brigham	Normand Delisle	Jean-François Grandmont
Brome	Leon Tom Selby	Irena Hodorowski
Bromont	Pauline Quinlan	Jean Langevin
Cowansville	Arthur Fauteux	Claude Lalonde
Dunham	Pierre Janecek	Pierre Loiselle
East Farnham	Sylvie Raymond	Madelyn Marcoux
Farnham	Josef Hüsler	François Giasson
Frelighsburg	Jacques Ducharme	Anne Pouleur
Lac-Brome	Richard Burcombe	Gilbert Arel
Notre-Dame-de-Stanbridge	Ginette Simard-Gendreau	Béatrice Travers
Saint-Armand	Réal Pelletier	Jacqueline Connolly
Sainte-Sabine	Laurent Phoenix	Chantal St-Germain
Saint-Ignace-de-Stanbridge	Albert Santerre	Mélanie Thibault
Pike River	Martin Bellefroid	Sonia Côté
Stanbridge East	Greg Vaughan	Nicole Blinn
Stanbridge Station	Gilles Rioux	Carole Pigeon
Sutton	Louis Dandenault	Jean-François D'Amour

Il importe également de remercier les intervenants des secteurs ICI (industries, commerces et institutions) et CRD (construction, rénovation et démolition) ainsi que tous les organismes qui, de par leur collaboration, ont permis de réaliser la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi.

3. LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3RV-E :	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
CRD :	Construction, rénovation, démolition
GMR :	Gestion des matières résiduelles
ICI :	Industries, commerces et institutions
ISÉ :	Information, sensibilisation et éducation
LET :	Lieu d'enfouissement technique
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC :	MRC Brome-Missisquoi
PGMR :	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD :	Résidus domestiques dangereux
RIEDSBM	Régie Intermunicipale d'Élimination de Déchets Solides de Brome-Missisquoi
REP :	Responsabilité élargie des producteurs
SCIAN :	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
U.O.:	Unités d'occupation

4. LEXIQUE

Autre matière organique : Matière résiduelle d'origine domestique et potentiellement compostable, par exemple : fibres sanitaires (couches, serviettes sanitaires, mouchoirs, papiers à main), cigarettes, cendre, litières et excréments d'animaux, etc.

Bacs roulants : Contenant sur roues conçu pour recevoir les matières résiduelles, les matières recyclables ou valorisables, muni d'un couvercle hermétique et d'une prise permettant de le verser dans un véhicule de collecte à l'aide d'un verseur automatisé ou semi-automatisé ou d'un bras automatisé ou semi-automatisé

Branches : Branches amassées lors de collectes municipales spéciales (incluant les arbres de Noël, lorsqu'applicable), lors de travaux d'émondage d'origine municipale ou par l'entremise des écocentres ainsi que de toute autre infrastructure de gestion.

Contenants : Poubelle, bacs roulants, sacs, boîtes ou tout autre contenant.

Centre de tri : Lieu où s'effectuent le tri et le conditionnement de diverses matières récupérées lors d'une collecte sélective. Les centres de tri se distinguent par la gamme étendue des équipements utilisés pour la séparation et le conditionnement des matières, ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières issues de la collecte sélective.

Collecte sélective : Mode de récupération qui permet de collecter des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt ou par collecte de porte en porte.

Compostage domestique : Action, pour les occupants d'une résidence, de composter, à leur domicile, les matières résiduelles organiques qu'ils génèrent.

Débris de construction ou de démolition : Matières qui proviennent de travaux de construction, de réfection ou de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, notamment la pierre, les gravats ou plâtras, les pièces de béton, de maçonnerie ou de pavage, les matériaux de revêtement, le bois, le métal, le verre, les textiles et les plastiques.

Écocentre : Lieu d'apport volontaire de matières secondaires.

Élimination : Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif d'ordures ménagères dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert d'ordures ménagères effectuées en vue de leur enfouissement.

Entreprises de deuxième transformation du bois : Entreprises utilisant des résidus de bois, tels des copeaux et sciures, spécialisées dans la fabrication de panneaux agglomérés, de granules énergétiques, de paillis, etc. À titre d'exemple, celles-ci regroupent les menuiseries de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois, etc. Moins de 2 000 entreprises de ce type sont implantées au Québec.

Fibres: Papier journal, revues et magazines, papier de bureau, imprimés, carton plat et ondulé, laminés et composites, contenants multicouches, autres emballages de papier, etc.

Installation septique : Réservoir étanche destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères avant leur évacuation vers un élément épurateur.

Matières récupérées : Pour les matières recyclables et les matières résiduelles organiques, la quantité de matières récupérées correspond aux quantités collectées auxquelles sont soustraits les rejets.

Matière résiduelle : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Matière résiduelle organique : Fraction de matière vivante (résidus, végétal ou animal) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes. Inclus les résidus verts, les résidus alimentaires, les autres matières organiques ainsi que les arbres de Noël et les branches.

Métal : Canettes en aluminium, consignés ou non, papier aluminium et contenant de métal, aérosols et tubes métalliques, autres métaux (clous, ustensiles, tuyaux, tôle, etc.).

MRC : Municipalité Régionale de Comté. Ici fait référence à la MRC Brome-Missisquoi.

Outil de calcul : Fait référence à l'outil de calcul Excel (version 2-béta) validé par RECYC-QUÉBEC et qui permet l'estimation des quantités de matières résiduelles éliminées, récupérées et générées sur un territoire donné, et ce, pour le secteur résidentiel et le secteur ICI ainsi que pour les résidus relatifs aux activités de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

Plastique : Bouteilles de boissons consignées ou non, bouteilles et contenants alimentaires (#1, 2, 3, 4 et 5), seaux et chaudières, contenants et emballages PLA, contenants et emballages #6 (expansé ou non), pellicule et sacs d'emballages, films plastiques et laminés ainsi que tous autres plastiques.

Recyclage : Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières résiduelles organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

Récupération : Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leurs réemplois, recyclage ou valorisation.

Réduction à la source : Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Rejet de centre de valorisation : Résidu ou déchet qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Résidus alimentaires : Matières résiduelles organiques végétales et animales issues de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.) et générées par les citoyens à la maison, au travail ou dans les ICI (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement et de santé, etc.).

Résidus encombrants non métalliques : Meubles en bois, antiquités, matelas, toiles de piscine, meubles de jardin, etc.

Résidus encombrants métalliques : Gros électroménagers (laveuses, réfrigérateurs, sècheuses, tondeuses à gazon, lave-vaisselle, etc.) et petits électroménagers (grille-pain, fours à micro-ondes, bouilloires, etc.).

Résidus domestiques dangereux : Produits d'usage courant représentant un danger s'ils sont mis au rebut, cela comprend : acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyeurs, produits chimiques pour piscine, etc.

Résidus ultimes : Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

Résidus verts : Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées et autres résidus horticoles divers issus de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts urbains.

Taux de récupération : Quantité de matières récupérées/quantité de matières générées, pour une catégorie de matières résiduelles donnée.

Textile : Produits sous forme de bobines de fil ou de rouleaux de tissu destinés à des applications diverses, dont la production de chaussures et de bagages, la fabrication de papier, de matériel de transport, de meubles et de fournitures médicales et la confection de vêtements (soit les vêtements pour hommes, femmes et enfants, les vêtements professionnels, les gants, les bas et les chaussettes, les articles en fourrure, la lingerie, les vêtements de plage et les accessoires tels que les chaussures, les chapeaux ou les ceintures).

Verre : Contenants et bouteilles en verre, consignés ou non ainsi que verre plat et autre verre.

5. INTRODUCTION

5.1. MISE EN CONTEXTE

Le premier Plan de Gestion des Matières Résiduelles de Brome-Missisquoi (PGMR) est entré en vigueur en août 2003. La rédaction du PGMR reposait sur les recommandations du BAPE élaborées dans le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* (MEF, 1998). En adoptant ce plan, les 20 municipalités locales du territoire y étaient liées et s'engageaient à atteindre ses objectifs et à réaliser ses actions.

Depuis ce temps, la Ville de Bromont s'est jointe à la MRC Brome-Missisquoi qui compte maintenant 21 municipalités locales sur son territoire. De plus, ces 21 municipalités locales ont la compétence en gestion des matières résiduelles. C'est pour cette raison que la compilation des données a été plus ardue et que certaines données ne sont pas disponibles. Un questionnaire a été distribué aux municipalités en 2014 et c'est à partir des données basées sur l'année 2013 que le portrait et l'inventaire ont été faits et le PGMR rédigé. Les analyses seront donc en lien avec ces données et les projections aussi.

Les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées en juillet 2013 précisent le cadre d'analyse des PGMR et les critères de conformité de ceux-ci.

En vertu de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE)*, les municipalités régionales doivent entreprendre la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les 5 ans. Conformément à la *LQE* et à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (ci-après appelée la *Politique*), la MRC Brome-Missisquoi doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles. Cette révision doit être en lien avec les objectifs de la *Politique*, de son *Plan d'action 2011-2015* et des lignes directrices du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Objectif fondamental de la Politique → Éliminer un seul type de matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Enjeux majeurs de la Politique :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Objectifs quantitatifs du Plan d'action 2011-2015 :

- Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

6. PORTRAIT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

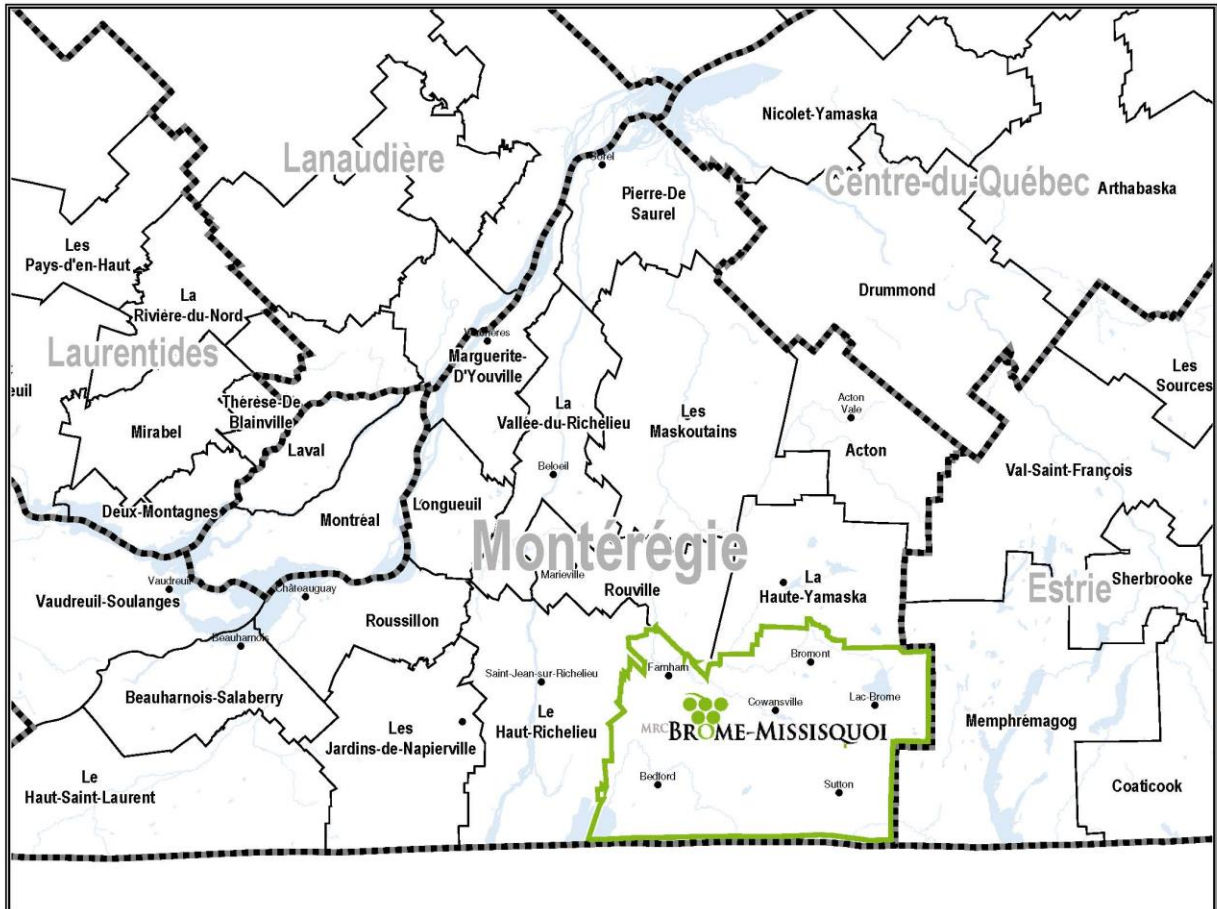
6.1. DESCRIPTION PHYSIQUE

En janvier 2010, le territoire de la Ville de Bromont a été détaché de la MRC La Haute-Yamaska pour joindre celui de la MRC Brome-Missisquoi. Une demande de la Ville pour des raisons de meilleures affinités quant au territoire, aux liens économiques, sociaux et démographiques avec Brome-Missisquoi. Le nouveau territoire de la MRC passe donc à 21 municipalités et s'étend dorénavant sur 1 679 km² (figure 1).

Située à mi-chemin entre Montréal et Sherbrooke, la MRC Brome-Missisquoi est facilement accessible par l'autoroute des Cantons-de-l'Est (A-10). Elle se localise également aux confins de la frontière étatsunienne et relativement près de grandes installations portuaires et aéroportuaires que l'on retrouve dans l'axe du fleuve Saint-Laurent. La MRC profite également de la proximité de grandes villes nord-américaines ayant un bassin de population important et des infrastructures de calibre international (figure 2).

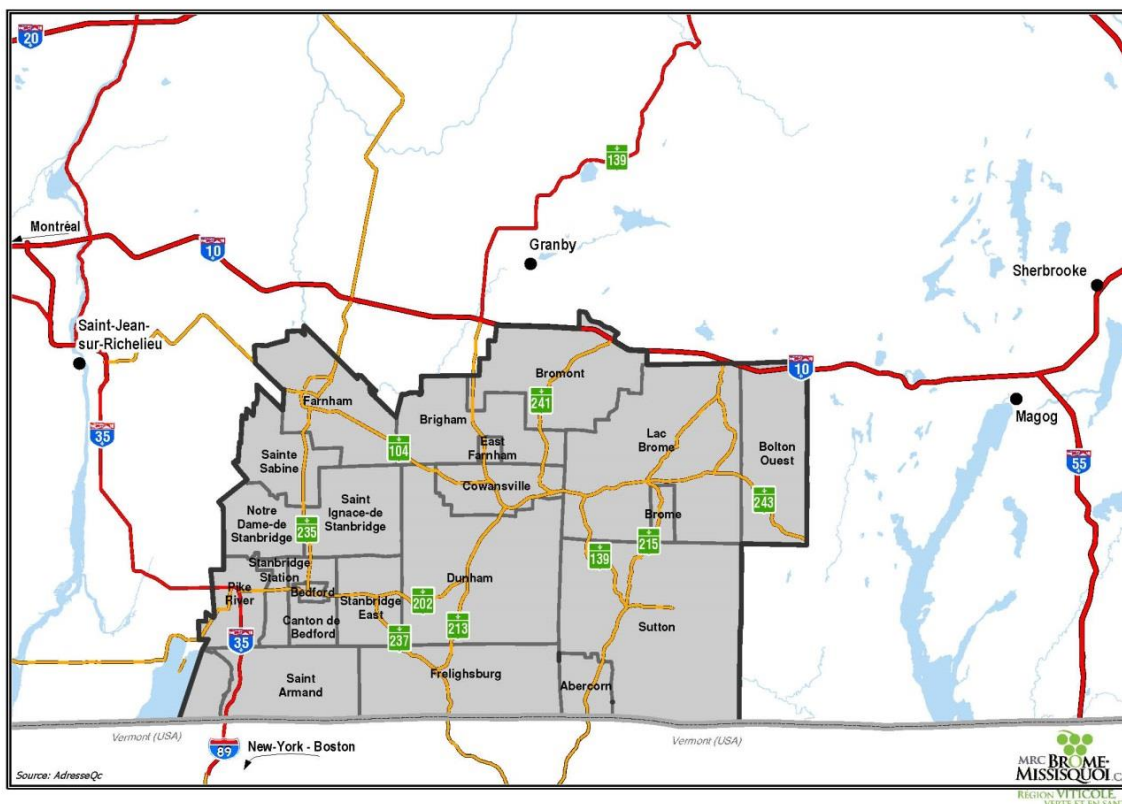
La MRC fait partie de la région administrative de la Montérégie et, plus particulièrement, de la sous-région « Appalaches - Cantons-de-l'Est » avec les MRC d'Acton et de La Haute-Yamaska. Bien qu'elle fasse partie de la région administrative de la Montérégie, la MRC se situe à la frontière de deux régions. Ainsi, pour la plupart des services gouvernementaux, la MRC relève de la Montérégie. Cependant, pour certains services tels que le tourisme et la Sûreté du Québec, la MRC relève plutôt de la région de l'Estrie.

Figure 1- Localisation de la MRC Brome-Missisquoi dans la Montérégie¹



¹ Service de la gestion du territoire, MRC Brome-Missisquoi, 2015.

Figure 2- Réseau autoroutier de la MRC Brome-Missisquoi²

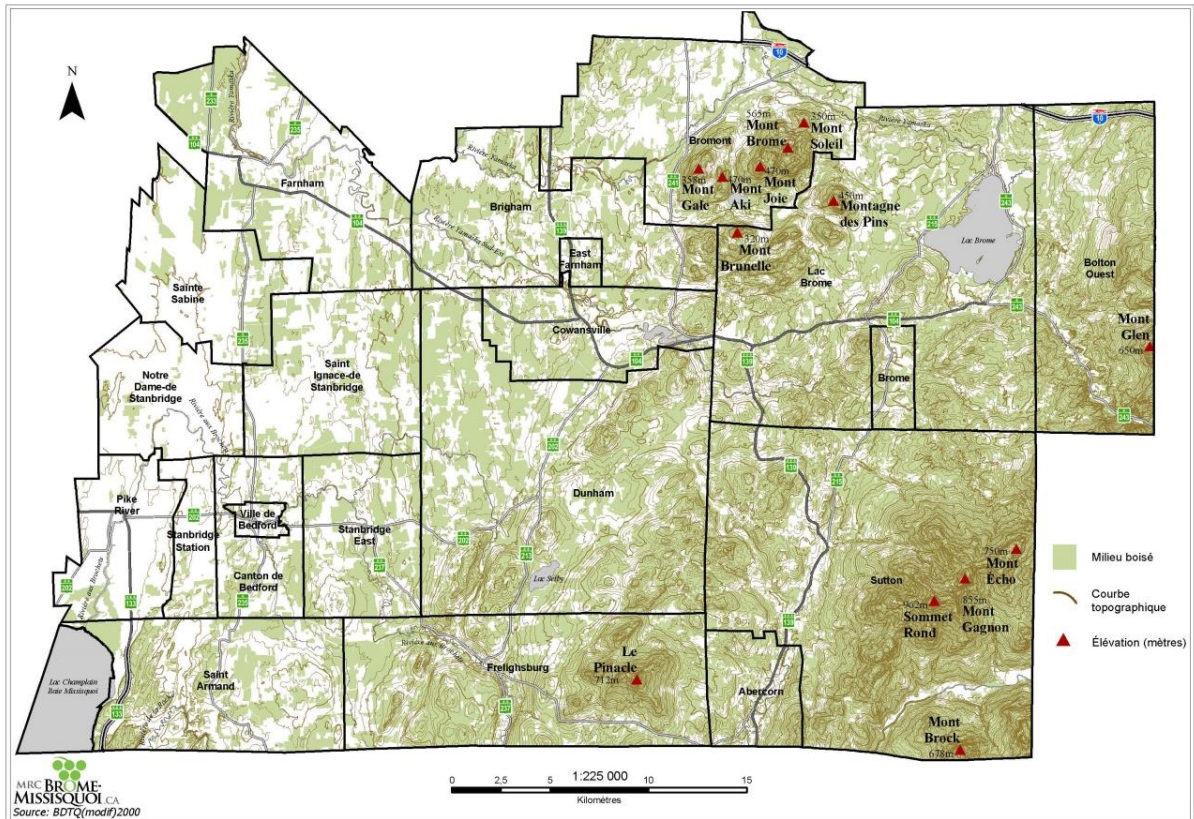


Sur le plan physiographique, elle se situe à la rencontre de la plaine du Saint-Laurent dans sa partie ouest et des Appalaches dans sa partie est. Ainsi, l'agriculture domine largement dans la plaine à l'ouest et progressivement, vers l'est, le relief s'élève et fait place à une série de collines et de vallons. Dans cette zone de transition entre la plaine et la montagne, l'agriculture y est plus diversifiée. Les fermes laitières et d'autres types d'élevage se mêlent aux activités forestières et aux cultures spécialisées. On note une concentration de vergers et de vignobles dans ce secteur, puisque ces cultures tirent avantage des versants bien exposés et bien drainés du piémont.

Le massif montagneux des monts Sutton occupe la partie est de la MRC, dans le prolongement de la chaîne appalachienne. On y retrouve certains sommets ayant des altitudes supérieures, dont notamment celui du Sommet Rond qui atteint 962 mètres. La forêt (feuillue aux trois quarts) et le récréotourisme prévalent dans toute la zone montagneuse (figure 3).

² Service de la gestion du territoire, MRC Brome-Missisquoi, 2015.

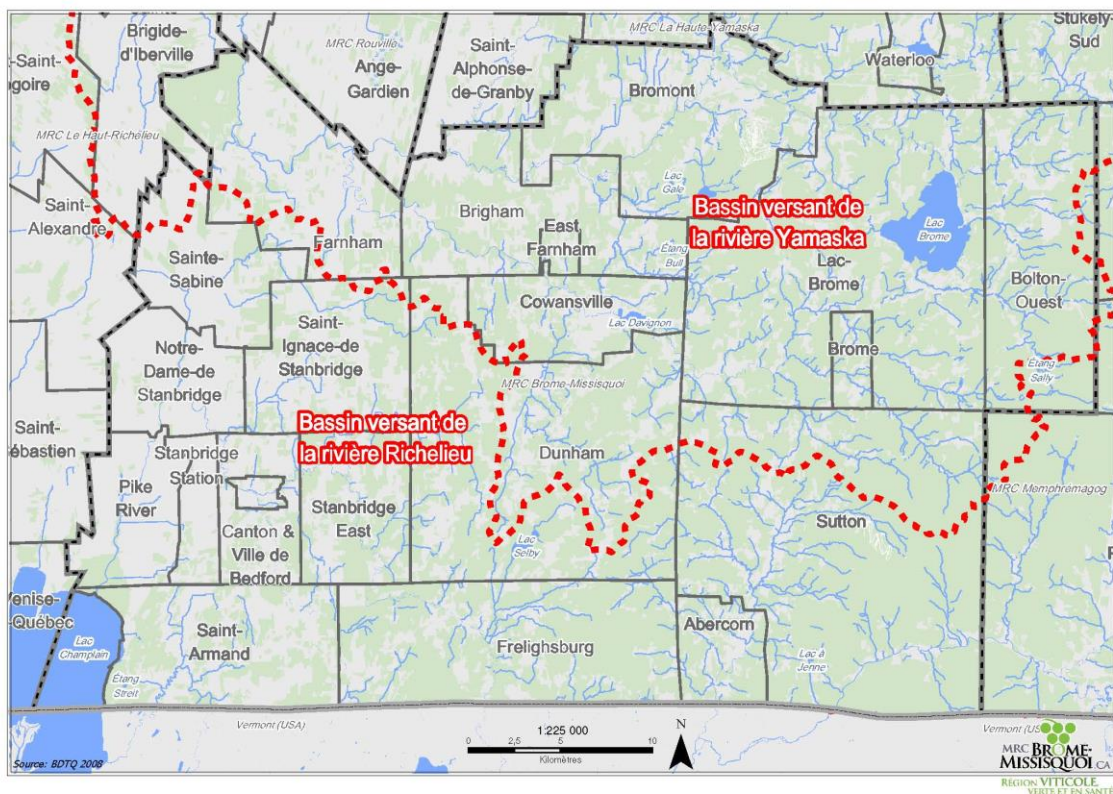
Figure 3- Milieu biophysique³



La MRC recèle de vastes plans d'eau reconnus pour leur beauté. Elle comprend notamment quatre plans d'eau majeurs, soit le lac Brome, la baie Missisquoi, le lac Selby et le lac Davignon qui sont tous très particulièrement recherchés par les villégiateurs. Plusieurs rivières et cours d'eau parcourent également la région. Le territoire de la région est sillonné par les rivières Missisquoi, aux Brochets, Yamaska (Yamaska Nord et Yamaska sud-est) et Sutton. Le territoire est divisé en deux grands bassins hydrographiques soit celui de la rivière Yamaska (au nord) et celui de la rivière Richelieu (au sud) (figure 4). Une partie de la baie Missisquoi, soit 21 km² est situé en territoire non organisé (TNO).

³ Service de la gestion du territoire, MRC Brome-Missisquoi, 2015

Figure 4- Réseau hydrographique⁴



6.2. PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

En 2013, la population permanente de la MRC s'élevait à 56 661 habitants. En ordre d'importance, Cowansville (12 732 hab.) est la principale agglomération, suivie de Farnham (8 545 hab.), Bromont (8 070 hab.), Lac-Brome (5 651 hab.), Sutton (3 965 hab.) et de Dunham (3 487 hab.) (tableau 1).

À ce nombre, s'ajoutent près de 17 700 résidents saisonniers, ce qui apporte 27 % de plus de résidents à la population permanente. Ce phénomène de la villégiature est principalement concentré dans les municipalités de l'est de la MRC telles que Bolton-Ouest, Bromont, Lac-Brome et Sutton, qui ont des attraits estivaux et hivernaux (lacs et montagnes) qui en attirent plus d'un.

Bien que Cowansville compte 22 % de la population de Brome-Missisquoi, elle occupe seulement 3 % de ce territoire. Même situation pour Farnham qui compte 15 % de la population et qui occupe 6 % du territoire (figures 5 et 6).

Quant à la densité de population, la Ville de Bedford a la plus grande densité de population avec 605,2 habitants/ km² et Bolton-Ouest a la plus faible avec 6,9 habitants/ km² (tableau 1).

⁴ Service de la gestion du territoire, MRC Brome-Missisquoi, 2015

Tableau 1 Population permanente et saisonnière en 2013

Municipalités	Désignation	Population permanente 2013 ⁵	Population saisonnière ⁶	Population totale équivalente ⁷	Superficie (km ²) ⁸	Densité de population (hab/km ²) ⁹	Nombre de logements ¹⁰
Abercorn	Village	380	163	462	26,9	14,1	212
Bedford (ct)	Canton	692	483	934	32,2	21,5	246
Bedford (v)	Ville	2 663	384	2 855	4,4	605,2	1226
Bolton-Ouest	Municipalité	698	566	981	101,8	6,9	447
Brigham	Municipalité	2 433	281	2 573	88,1	27,6	965
Brome	Village	255	85	298	11,5	22,2	136
Bromont	Ville	8 070	1 732	8 936	115,7	69,7	4273
Cowansville	Ville	12 732	1 247	13 355	48,5	262,5	5691
Dunham	Ville	3 487	814	3 894	195,4	17,8	1477
East Farnham	Municipalité	556	39	576	5	111,2	231
Farnham	Ville	8 545	971	9 030	93,9	91,0	3778
Frelighsburg	Municipalité	1 084	575	1 372	124	8,7	536
Lac-Brome	Ville	5 651	3 140	7 221	222,9	25,4	3345
Notre-Dame-de-Stanbridge	Municipalité	693	71	729	44	15,8	261
Saint-Armand	Municipalité	1 269	708	1 623	83,7	15,2	585
Saint-Ignace-de-Stanbridge	Municipalité	652	76	690	69,6	9,4	342
Pike River	Municipalité	538	219	647	41,6	12,9	188
Sainte-Sabine	Municipalité	1 136	58	1165	55,2	20,6	201
Stanbridge East	Municipalité	896	101	947	49,8	18,0	306
Stanbridge Station	Municipalité	266	28	280	18,1	14,7	102
Sutton	Ville	3 965	5 948	6 939	247,5	16,0	3252
Total		56 661	17 689	65 507	1 679,8	33,7	27 800

⁵ Décret #1218-2012 janvier 2013

⁶ Population estimée en multipliant le nombre de chalets ou de propriétés résidentielles appartenant à des non-résidents par 2,3 (nombre moyen de personnes par ménage en 2013 dans la MRC Brome-Missisquoi), Sommaire du rôle d'évaluation, 2013

⁷ Population totale équivalente = population permanente + (population saisonnière / 2)

⁸ Service de la gestion du territoire, MRC Brome-Missisquoi, 2015

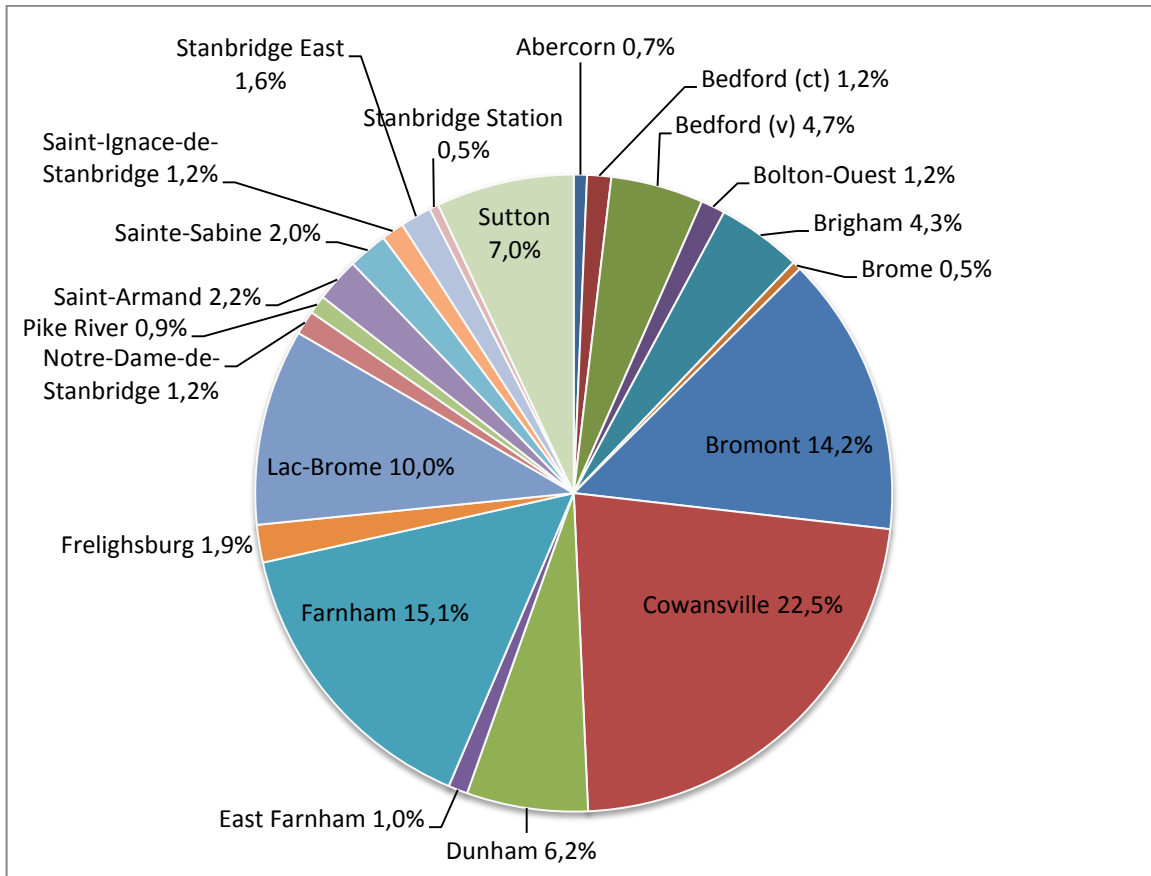
⁹ Population permanente / superficie

¹⁰ Sommaire du rôle d'évaluation, 2013

À l'inverse Sutton occupe 15 % du territoire et compte 7 % de population, même chose pour Dunham qui occupe 12 % du territoire, mais dont la répartition de la population est de 6 % (figures 5 et 6).

La MRC Brome-Missisquoi est une MRC rurale où la densité d'occupation du territoire est faible (33,7 personnes/ km²)¹¹ par rapport à l'ensemble de la Montérégie (134,9 personnes/ km²)¹².

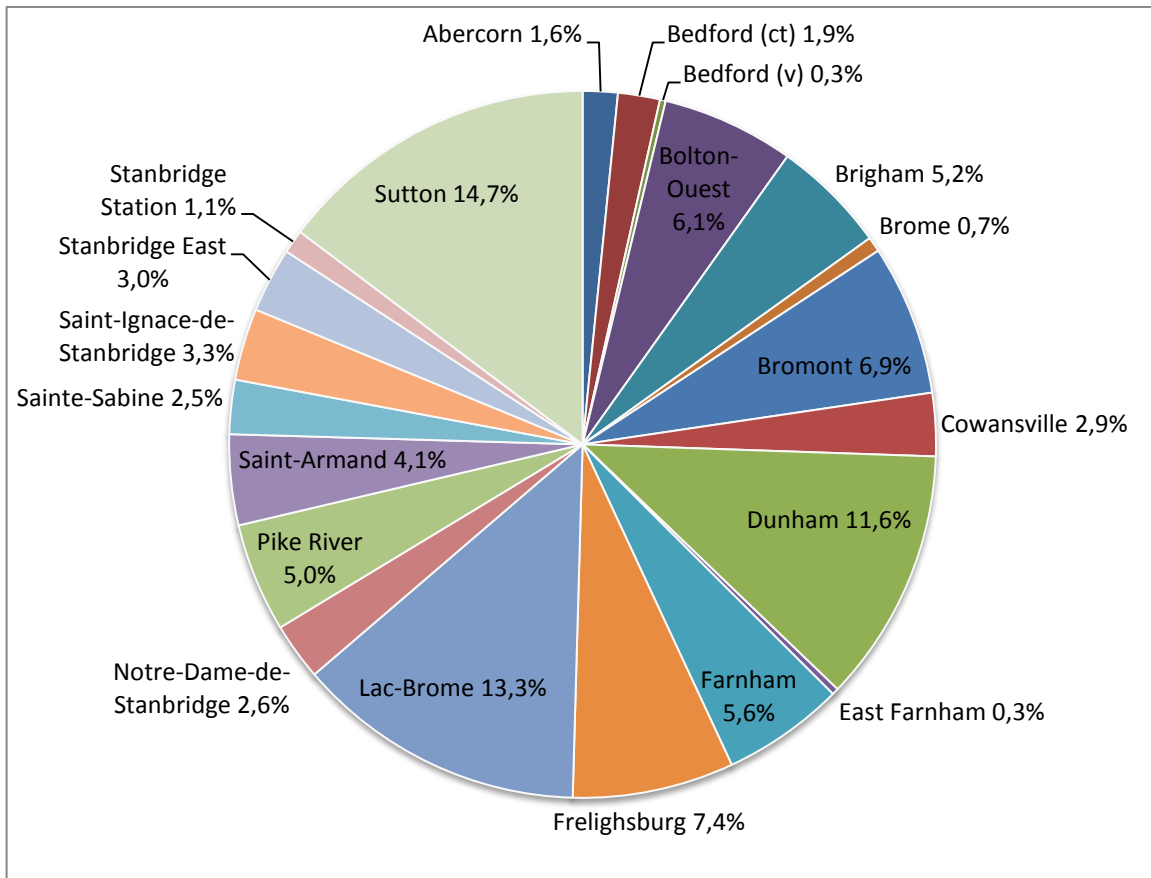
Figure 5- Répartition de la population par municipalités dans la MRC Brome-Missisquoi 2013



¹¹ Service de la gestion du territoire, MRC Brome-Missisquoi, 2015

¹² Institut de la statistique du Québec, 2014.

Figure 6- Répartition de la superficie par municipalités dans la MRC Brome-Missisquoi 2013



Les résidences unifamiliales et les chalets représentent 67 % des logements disponibles, alors que les condos et les multilogements de 2 à 9 logements représentent 25 %. Seulement 8 % des logements se retrouvent dans des bâtiments de 10 logements et plus. Le plus grand nombre de logements se retrouve à Cowansville (tableau 2).

Tableau 2 Nombre et type de logements présents sur le territoire 2013¹³

Municipalités	Unifamilial	Chalets	Multilogements 2 à 9	Condos	Multilogements 10 et plus	Logements Total	% de chalet sur le nombre de logements
Abercorn	137	50	25	0	0	212	24%
Bedford (Canton)	245	1	0	0	0	246	0%
Bedford (Ville)	572	0	494	14	146	1 226	0%
Bolton-Ouest	307	132	8	0	0	447	30%
Brigham	861	66	38	0	0	965	7%
Brome	120	0	16	0	0	136	0%
Bromont	2 307	422	463	725	356	4 273	10%
Cowansville	2 605	1	1 841	91	1 153	5 691	0%
Dunham	1 155	205	117	0	0	1 477	14%
East Farnham	192	0	39	0	0	231	0%
Farnham	2 103	16	1 232	31	396	3 778	0%
Frelighsburg	384	79	60	13	0	536	15%
Lac-Brome	2 217	362	375	339	52	3 345	11%
Notre-Dame-de- Stanbridge	196	1	64	0	0	261	0%
Saint-Armand	456	90	39	0	0	585	15%
Sainte-Sabine	314	2	26	0	0	342	1%
Saint-Ignace-de- Stanbridge	154	0	23	0	11	188	0%
Pike-River	169	23	9	0	0	201	11%
Stanbridge East	267	27	12	0	0	306	9%
Stanbridge Station	89	1	12	0	0	102	1%
Sutton	1 615	876	394	323	44	3 252	27%
Total	16 465	2 354	5 287	1 536	2 158	27 800	8 %
% des logements présents	59 %	8 %	19 %	6 %	8 %	100 %	

¹³Sommaire du rôle d'évaluation, MRC Brome-Missisquoi 2013.

6.3. TYPOLOGIE ET CARACTÉRISTIQUES DES MUNICIPALITÉS DE BROME-MISSISQUOI

Le tableau 3 démontre quelles municipalités sont rurales et urbaines. Deux municipalités sont considérées comme semi-urbaines. Ceci permet de voir rapidement quelles municipalités ont des besoins ou des problématiques similaires et d'en évaluer les actions à mettre en place.

Tableau 3 Typologie des municipalités

Milieu rural	Milieu semi-urbain	Milieu urbain
Abercorn	Brigham	Bedford (Ville)
Bolton-Ouest	Dunham	Bromont
Brome		Cowansville
Bedford (Canton)		Farnham
East Farnham		Lac-Brome
Frelighsburg		Sutton
Notre-Dame-de-Stanbridge		
Saint-Armand		
Saint-Ignace-de-Stanbridge		
Pike River		
Sainte-Sabine		
Stanbridge East		
Stanbridge Station		

Les milieux ruraux, semi-urbains et urbains se définissent selon les principes suivants :

Milieux ruraux : Il s'agit des municipalités d'une population de moins de 2 000 habitants souvent agricoles ou de type village n'ayant pas de rôle régional en matière de services et d'emplois.

Milieux semi-urbains : Ce sont des municipalités de plus de 2 000 habitants en zones périurbaines qui ont connu un accroissement considérable de leur population. Il s'agit d'une forme de ville semi-développée ou faisant partie d'une unité majeure où les infrastructures principales et de services sont très peu présents. Elles se trouvent essentiellement à la proximité ou sous l'influence de noyaux urbains. Ces milieux ce sont urbanisés tout en gardant certaines activités et caractéristiques rurales. Elles sont donc à mi-chemin entre des milieux urbains et ruraux.

Milieux urbains : Les villes les plus peuplées et caractérisées comme étant des villes pôle de la MRC et qui exercent une fonction suprarégionale notamment de par sa structure commerciale, de la présence d'emplois manufacturiers ainsi que d'emplois gouvernementaux dans le domaine de la santé, de la sécurité publique, de la justice et de l'emploi. Elles exercent une fonction régionale en termes d'administration publique, de soins de santé et de commerces. Elles comptent aussi plusieurs industries.

Le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement de 2008 de la MRC Brome-Missisquoi, ne prévoit pas de zonage spécifique dédié aux activités de gestion des matières résiduelles. La seule mention est au niveau des emplacements des équipements reliés à la gestion environnementale qui peuvent être faits lorsqu'il y a un usage industriel.

Au chapitre 5 - *Les grandes affectations du territoire*¹⁴, du Schéma d'aménagement et de développement on peut y lire les principes généraux suivants :

Le territoire de la MRC Brome-Missisquoi n'est pas homogène autant du point de vue des activités, que du point de vue des possibilités d'utilisation du sol et des aspirations de sa population. La délimitation des grandes affectations du territoire consiste à attribuer à un territoire une utilisation, une fonction ou une vocation déterminée. Les grandes affectations du territoire ont pour but d'appuyer les grandes orientations d'aménagement et leurs délimitations reposent sur les principes suivants :

- minimiser les contraintes entre les usages;
- prioriser les usages présentant les meilleures possibilités;
- réduire les effets négatifs de certains usages;
- délimiter des territoires homogènes avec des thématiques communes.

La définition d'Activités de gestion environnementale y est aussi retrouvée : Ces activités comprennent les usages et les bâtiments destinés aux entreprises privées et publiques de gestion environnementale tels qu'un site d'enfouissement, un dépôt de matériaux secs et des entreprises de gestion des boues usées et du recyclage.

On retrouve les activités de gestion environnementale dans la section de l'Urbanisation, à la fiche explicative URBANISATION-PÉRIMÈTRES MULTIFONCTIONNELS aux Dispositions particulières d'aménagement qui édictent que les industries et équipements reliés à la gestion environnementale sont permis uniquement dans les zones où les usages industriels sont permis.

Finalement, on retrouve une section pour le Site d'enfouissement régional (SER), qui permet des activités de gestion environnementale des matières résiduelles reliées à l'enfouissement des matières résiduelles et des matériaux secs et à leur mise en valeur. Cette zone représente 0,12 % de la superficie du territoire de la MRC.

¹⁴ Site internet de la MRC; http://mrcbm.qc.ca/common/documentsContenu/amen_gestion_chap5.pdf

6.4. PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

La MRC Brome-Missisquoi a connu une augmentation de population de 4 % entre 2010 et 2013. La période de 5 ans 2008-2013 ne sera pas considérée ici étant donné que Bromont ne faisait pas partie de la MRC avant 2010. Selon les perspectives démographiques, fournies par l'Institut de la statistique du Québec pour les 25 prochaines années, la population globale de la MRC Brome-Missisquoi augmentera de 2,0 % entre 2013 et 2015 et de 3,96 % entre 2015 et 2019. Le taux d'accroissement annuel moyen entre 2011 et 2013 est de 8,4 pour 1 000 habitants, ce qui est un peu plus bas que la moyenne de la Montérégie à 10 pour 1 000 habitants.

La MRC de Brome-Missisquoi comptait 2 455 personnes immigrantes en 2011, soit 2,0 % des immigrants de la Montérégie. Les personnes issues de l'immigration comptent pour 4,5 % de la population totale de la MRC de Brome-Missisquoi.¹⁵

Par rapport à l'ensemble de la Montérégie, la population de 25 à 64 ans de la MRC est moins scolarisée. Le pourcentage de la population n'ayant pas de diplôme est plus élevé (17,0 % par rapport à 14,4 % en Montérégie). La proportion de la population qui détient un diplôme d'études collégiales (18,3 %) est inférieure à celle de la Montérégie (19,1 %). Le taux de diplômés universitaires (baccalauréat et plus) est moins élevé (17,6 %) comparativement à (21,1 %) en Montérégie.¹⁶

Par contre, la proportion de la population de la MRC ayant un diplôme d'études secondaires est supérieure à celle de l'ensemble de la Montérégie, ce qui semble aller de pair avec la structure de l'emploi territorial.

En raison de la diminution de la force de travail (les 15 à 64 ans) en Montérégie au cours des prochaines années, les postes exigeant une formation professionnelle au secondaire et ceux exigeant une formation technique au collégial sont ceux qui offriront le plus de possibilités d'emploi.

Selon les perspectives professionnelles 2013-2017 pour l'ensemble de la Montérégie, sur les 26 professions de niveau élémentaire (sans exigence scolaire) pour lesquelles un diagnostic a été posé, seulement sept présentaient des perspectives favorables. À l'inverse, sur 275 professions de niveau professionnel au secondaire et de niveau technique au collégial, pour lesquelles un diagnostic a été posé, près de 30 % offraient des perspectives favorables.¹⁷

Les données statistiques 2013 démontrent que le taux de travailleur de 25 à 64 ans est de la 74,5 %. Le revenu disponible par habitant est de 27 191 \$ et le revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans est de 35 281 \$ (2012). Les revenus plus élevés se retrouvent dans les domaines de la santé, de l'enseignement et des sciences naturelles. Les plus faibles revenus se retrouvent dans les domaines des ressources naturelles, de l'agriculture, des arts, de la culture et des sports et loisirs.

¹⁵ Emploi-Québec Montérégie, 2014.

¹⁶ Emploi-Québec Montérégie, 2014.

¹⁷ Emploi-Québec Montérégie, 2014.

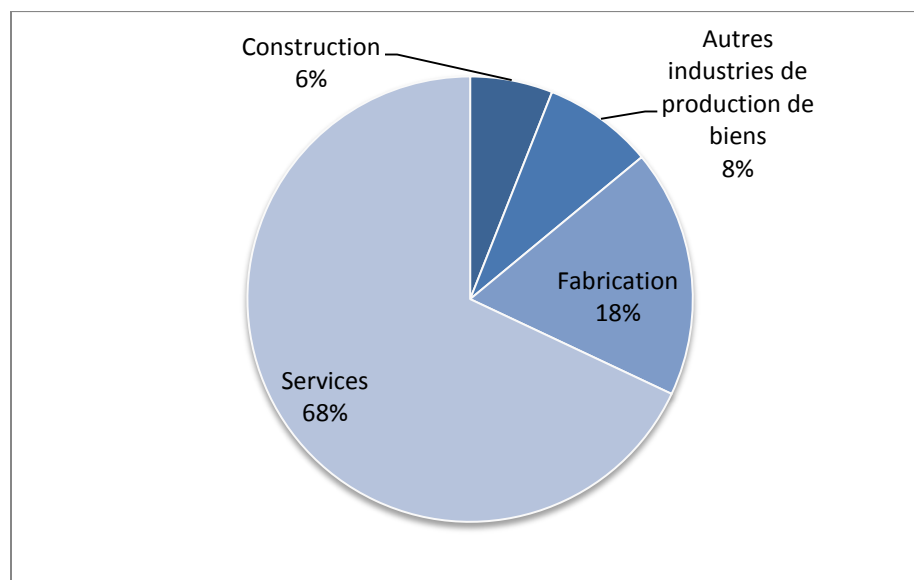
On peut voir la répartition par tranche d'âge au tableau 4. Le taux de chômage en 2011 est de 5,7 %, le taux d'activité de 63,8 % et un taux d'emploi de 60,2 % ce qui est similaire aux autres MRC en périphérie.

Tableau 4 Nombre d'habitants par tranche d'âge 2013¹⁸

Âge de la population	Nombre d'habitants	%
0-14 ans	8 461	15%
15-24 ans	6 088	11%
25-44 ans	12 550	22%
45-64 ans	18 317	32%
65 ans et plus	11 518	20%

La MRC Brome-Missisquoi compte une proportion importante de travailleurs dans les services comme le démontre la figure 7.

Figure 7- Répartition des personnes en emploi selon l'industrie en 2011¹⁹



Dans un contexte où la croissance économique, bien qu'elle soit moins vigoureuse que par les années passées, devrait fournir dans l'ensemble de la Montérégie 32 800 nouveaux emplois entre 2013 et 2017, les employeurs risquent d'éprouver plus de difficultés à recruter du personnel. Déjà en 2014, 18,4 % des entreprises dans la MRC éprouvaient des difficultés de recrutement.²⁰

¹⁸ Institut de la statistique du Québec, 2014.

¹⁹ Statistique Canada, ENM 2011.

²⁰ Emploi-Québec Montérégie, 2014.

En 2014, la majorité des emplois se retrouvent encore dans les services à 63,2 % comme le démontre le tableau 5.

Tableau 5 Nombre d'emplois localisés selon certaines industries - 2014²¹

Secteur d'activité économique	Nombre	%
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1 710	6,6
Services publics	35	0,1
Construction	960	3,7
Fabrication	6 745	25,9
Fabrication d'aliments	365	1,4
Fabrication de boissons et de produits du tabac	75	0,3
Services	16 475	63,2
Commerce de gros	1 260	4,8
Commerce de détail	2 930	11,2
Soins de santé et assistance sociale	2 595	10,0
Arts, spectacles et loisirs	810	3,1
Hébergement et services de restauration	1 675	6,4
Total	26 070	100,0

²¹ Emploi-Québec Montérégie, Enquête sur les caractéristiques de la main-d'œuvre 2014.

En 2012, près de 9 établissements sur 10 comptaient moins de 100 employés comme le démontre le tableau 6.

Tableau 6 Répartition des établissements de Brome-Missisquoi selon le nombre d'employés 2012²²

Secteur d'activité économique	Nombre d'employés							
	Total	1 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 et +
Primaire	240	154	43	32	8	2	1	0
Services publics	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction	255	147	64	31	9	3	0	1
Fabrication	145	36	33	26	24	12	7	7
- Produits en bois	20							
- Aliments, boissons et tabac	19							
- Meubles	17							
Services	1 375	717	309	168	134	35	9	3
- Commerce de détail	258							
- Hébergement et restauration	175							
- Services personnels	169							
Total	2 015	1 054	449	257	175	52	17	11

²² Statistique Canada, registre des entreprises 2012.

L'ouest de la MRC comprend davantage de fermes, car le milieu y est mieux adapté. Les industries sont concentrées davantage dans 5 pôles soit : Farnham, Cowansville, Bromont, la Ville de Bedford et Lac-Brome. Les commerces et institutions sont aussi concentrés dans les mêmes 5 pôles par contre on ajoute un 6^e pôle qui est la Ville de Sutton comme le montre le tableau 7.

Tableau 7 Nombre d'ICI et de fermes - 2013²³

Municipalités	Nombre Industries	Nombre commerces	Nombre Institutions	Total ICI	Nombre fermes enregistrées
Abercorn	3	1	18	22	9
Bedford (Canton)	5	14	9	28	62
Bedford (Ville)	16	61	61	138	3
Bolton-Ouest	0	5	18	23	38
Brigham	2	8	33	43	119
Brome	0	1	6	7	12
Bromont	21	188	472	681	98
Cowansville	27	219	558	804	25
Dunham	4	44	58	106	212
East Farnham	2	5	10	17	6
Farnham	31	104	385	520	145
Frelighsburg	1	20	48	69	91
Lac-Brome	15	118	90	223	114
Notre-Dame-de-Stanbridge	2	7	11	20	103
Saint-Armand	5	33	67	105	117
Sainte-Sabine	4	9	9	22	117
Saint-Ignace-de-Stanbridge	3	8	16	27	118
Pike-River	3	49	6	58	89
Stanbridge East	2	4	28	34	79
Stanbridge Station	4	11	4	19	38
Sutton	1	106	104	211	78
Total	151	1 015	2 011	3 177	1 673

Le nombre d'entreprises industrielles situées dans la MRC Brome-Missisquoi est demeuré stable (2 entreprises en moins) au cours de la dernière année terminée au 31 juillet 2013.

²³ Sommaire du rôle d'évaluation, MRC Brome-Missisquoi 2013.

En matière d'emplois, la région de Brome-Missisquoi a aussi maintenu une stabilité (+ 8 emplois industriels). La municipalité ayant connu la plus importante hausse d'emplois est celle de Bromont avec une augmentation nette de 146 emplois. Les municipalités de Brome et de Notre-Dame-de-Stanbridge ne possèdent pas d'entreprises industrielles (tableau 8).

Tableau 8 Données globales sur les entreprises industrielles – 2013²⁴

Municipalités	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés
Abercorn	2	10
Bedford (Canton)	2	92
Bedford (Ville)	12	623
Bolton-Ouest	1	2
Brigham	7	60
Brome	0	0
Bromont	36	4 864
Cowansville	35	901
Dunham	26	262
East-Farnham	5	75
Farnham	25	1 060
Frelighsburg	11	248
Lac-Brome	15	1 348
Notre-Dame-de-Stanbridge	0	0
Pike River	1	3
Saint-Armand	5	122
Sainte-Sabine	4	193
Saint-Ignace-de-Stanbridge	7	69
Stanbridge-East	1	6
Stanbridge-Station	1	25
Sutton	11	53
Total – MRC	207	10 016

²⁴ Répertoire des entreprises industrielles, CLD de Brome-Missisquoi 2013.

Dans la répartition des emplois au tableau 9, on constate que le secteur saisonnier représente près de 7 % des emplois.

Tableau 9 Statuts d'emploi – 2013²⁵

Statuts d'emploi	Nombre de travailleurs actuels	% du total
Temps plein	9 118	91 %
Temps partiel	209	2,1 %
Saisonnier	689	6,9 %
Total	10 016	100 %

À elles seules, 3 grandes entreprises offrent 4 528 emplois. La liste des principaux employeurs est présentée au tableau 10.

Tableau 10 Les plus grands employeurs de la MRC Brome-Missisquoi (100 employés et plus) – 2013²⁶

Entreprises	Localisation	Nombre d'emplois
IBM Canada Ltée	Bromont	2 900
KDC / Les Emballages Knowlton inc.	Lac-Brome	828
Générale électrique de Bromont	Bromont	800
Groupe Fabritec	Bromont	380
Teledyne Dalsa	Bromont	360
Tarkett inc.	Farnham	280
Bonduelle Canada inc. - Division Bedford	Bedford (ville)	270
Roulements Koyo	Bedford (ville)	267
C2MI - Centre de Collaboration MiQro Innovation	Bromont	250
Armoires Cuisines Action	Sainte-Sabine	240
Canards du Lac Brome	Lac-Brome	204
Maison de la pomme	Frelighsburg	190
Albany International Canada Corp.	Cowansville	190
Planchers des Appalaches Itée	Cowansville	120

²⁵ Répertoire des entreprises industrielles, CLD de Brome-Missisquoi 2013.

²⁶ Répertoire des entreprises industrielles, CLD de Brome-Missisquoi 2013.

Tableau 11 Répartition des emplois et employés selon les secteurs – 2013²⁷

Secteurs	Nombre d'entreprises	% du total	Nombre d'employés	% du total
Agroalimentaire	87	42 %	1 403	14 %
Assemblage	6	2,9 %	135	1,3 %
Bois	29	14 %	951	9,5 %
Chimie / Plastiques	19	9,2 %	1 968	19,6 %
Métal	39	18,9 %	1 588	15,9 %
Microélectronique	4	1,9 %	3 411	34,1 %
Services industriels	11	5,3 %	119	1,2 %
Textiles	3	1,4 %	285	2,8 %
Autres	9	4,4 %	156	1,6 %
Total MRC	207	100 %	10 016	100 %

Bien qu'il représente 42 % des entreprises industrielles de la MRC, le secteur agroalimentaire est principalement composé de micro-entreprises de 10 emplois et moins. Ce secteur représente somme toute 14 % des emplois industriels du territoire (tableau 11).

Mis à part le secteur de la microélectronique qui arrive bon premier en matière d'emplois (34,1 % du total), les secteurs traditionnels du bois, de la chimie et des plastiques et celui de la transformation du métal sont ceux qui regroupent la majorité des emplois industriels de la région (45 %).

La légère diminution du nombre d'entreprises industrielles enregistrées en 2013 sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi est attribuable aux secteurs : agroalimentaire, assemblage et textile, lesquels ont subi des pertes nettes respectives de 3, 1 et 1 entreprises.

Néanmoins, le secteur de l'assemblage affiche une augmentation nette d'effectifs pour cette même période, soit une hausse de 14 emplois.

Pour la même période, le secteur de la chimie et des plastiques et celui des services industriels ont connu des augmentations du nombre d'entreprises qui les composent, soit des hausses nettes et respectives de 2 et 1 entreprises. Enfin, le secteur de la chimie et des plastiques est celui qui a enregistré la plus importante hausse d'effectifs au cours de la période de référence, soit une hausse nette de 88 emplois supplémentaires.

²⁷ Répertoire des entreprises industrielles, CLD de Brome-Missisquoi 2013.

7. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

La MRC Brome-Missisquoi n'a pas la compétence sur les appels d'offres en gestion des matières résiduelles. Elle réalise la planification régionale et le plan de gestion des matières résiduelles et agit comme agent facilitateur de concertation auprès des 21 municipalités locales identifiées au tableau 1. C'est d'ailleurs seulement ces dernières qui sont visées par la révision du PGMR. Elles font donc partie intégrante de la révision du PGMR, qui est élaboré sans s'adjoindre d'autres MRC ou Régie.

De plus, comme la MRC entretient un partenariat privilégié avec la RIEDSBM depuis plusieurs années. À la rédaction et la mise en œuvre du premier PGMR, la RIEDSBM a contribué tant par son expertise que par des contributions financières. Encore cette fois-ci dans la révision du PGMR, l'objectif commun est de réaliser les actions, d'élaborer une approche de concertation régionale pour que le message soit cohérent et que le but soit similaire.

7.1. ENTENTES INTERMUNICIPALES

Des ententes intermunicipales ont été définies entre certaines municipalités afin de faire la collecte et le transport des matières résiduelles et recyclables (tableau 12). Sinon aucune autre entente n'a été établie entre les municipalités. Seul le tableau présenté ici, a subi une mise à jour quant à l'échéance, car la dernière entente prenait fin en décembre 2014.

Tableau 12 Ententes intermunicipales

Objet de l'entente	Matières visées	Municipalité responsable	Municipalités adhérentes	Durée	Échéance
Collecte et transport	Matières résiduelles	Ville de Dunham	Abercorn East Farnham Frelighsburg	3 ans	31-12-2017
Collecte et transport	Matières recyclables	Ville de Dunham	Abercorn East Farnham Frelighsburg	3 ans	31-12-2017

7.2. DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

Les 21 municipalités de la MRC Brome-Missisquoi ont toutes les compétences quant à la gestion des matières résiduelles. Tant pour la collecte et le transport des matières, la vidange des fosses septiques, la gestion des boues, la gestion des écocentres, la sensibilisation, etc. Certaines activités sont réalisées par des entrepreneurs, mais toujours gérées par les municipalités, comme le relate le chapitre 9, avec le détail des collectes dans les municipalités.

7.3. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le *Code municipal* et la *Loi sur les Cités et Villes* accordent aux municipalités le pouvoir de légiférer les matières résiduelles produites sur leur territoire.

Dans le premier PGMR 2003, la MRC avait préparé des règlements types sur la collecte des ordures, sur les devis de collecte, de même que sur la vidange des fosses septiques. Comme les 21 municipalités sont toutes compétentes en gestion des matières résiduelles, elles ont appliqué les règlements chacune à leur convenance.

La MRC a aussi mis en place en août 2014 un Règlement de contrôle intérimaire (RCI)²⁸ (06-0514) visant à régir l'implantation de certaines catégories d'équipements ou d'installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire.

Les villes de Cowansville et de Farnham ont toutes deux modifié leur réglementation municipale afin d'encadrer l'implantation et la gestion des conteneurs de vêtements et textiles ou boîtes caritatives.

Plusieurs municipalités telles que : Abercorn, Bedford Canton et Ville, Bolton-Ouest, Brigham, Brome, Dunham, East-Farnham, Farnham, Frelighsburg, St-Armand, Ste-Sabine, Stanbridge East et Sutton ont intégré dans leur réglementation l'interdiction de mettre du gazon à la poubelle.

L'annexe 10 donne un exemple de ces deux règlements pour la ville de Farnham seulement. Cependant, la MRC ne mettra pas en annexe les autres règlements encadrant la gestion des matières résiduelles de ses 21 municipalités. Cela alourdirait le PGMR inutilement. Le travail d'inventaire plus détaillé des règlements des 21 municipalités sera réalisé dans la mesure 2 du plan d'action lors de la collecte d'information dans les municipalités.

Tableau 13 RCI de la MRC et autres règlements municipaux

MRC	Règlements	Objet	Numéro	Date d'adoption	Catégories visées
Pour les 21 municipalités	RCI visant à régir l'implantation de certaines catégories d'équipements ou d'installations de GMR sur le territoire de la MRC	Implantation de certaines catégories d'équipements ou d'installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire	06-0514	17 juin 2014	Centre de récupération et de tri, Centre de transfert, Écocentre, Entreprise offrant un service de location de conteneurs, Installation de compostage à une échelle industrielle ou municipale, Installation de biométhanisation, Centre de récupération et de tri des matières résiduelles de construction et de démolition, Autre lieu de récupération

²⁸ Site Internet de la MRC : http://mrcbm.qc.ca/common/documentsContenu/RCI_equipements_GMR_final.pdf

Municipalités	Règlements	Objet	Numéro	Date d'adoption	Matières visées
Lac-Brome	Règlement sur les permis et certificats	Location de conteneur	no. 599	Août 2013	CRD
East Farnham	Règlement de construction	Location de conteneur	No 211	Non disponible	CRD
St-Ignace-de-Stanbridge	Règlement de construction	Location de conteneur	numéro 2008.03305	Novembre 2011	CRD
Brigham	Règlement sur la construction	Location de conteneur	numéro 06-103	Non disponible	CRD
St-Armand	Règlement sur la construction	Location de conteneur	No 98-10	Sept 2010	CRD
Abercorn, Bedford Canton et Ville, Bolton-Ouest, Brigham, Brome, Dunham, East-Farnham, Farnham, Frelighsburg, St-Armand, Ste-Sabine, Stanbridge East Sutton	Règlement concernant la collecte des déchets solides et des matières recyclables	Interdiction de mettre du gazon à la poubelle.	Farnham 488 Plusieurs numéros différents	Déc 2015; Plusieurs dates différentes	Gazon
Cowansville	Règlement de zonage	Implantation et la gestion des conteneurs de vêtements et textiles ou boîtes caritatives	No 1788	Juillet 2013	vêtements et textiles
Farnham	Règlement sur les usages conditionnels	Implantation et la gestion des conteneurs de vêtements et textiles ou boîtes caritatives	No 478-458	Déc 2014	vêtements et textiles

8. ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR

Plusieurs acteurs de la gestion des matières résiduelles œuvrent sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi. Les principaux organismes sont décrits plus en détail alors que les autres récupérateurs sont décrits de façon sommaire.

8.1. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

8.1.1. Services offerts par la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM)

On retrouve, sur le territoire de la MRC, un lieu d'enfouissement technique (LET) public, situé au 2500, rang St-Joseph à Cowansville. Il est administré par la Régie Intermunicipale d'Élimination de Déchets Solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM). La Régie a été créée en 1988 et quatre municipalités sont copropriétaires : Bedford, Cowansville, Dunham et Farnham. Ce site accepte les matières résiduelles des particuliers et des secteurs : industriel, institutionnel, commercial incluant les CRD et les centres de tri, l'ensemble des déchets domestiques des 21 municipalités la MRC Brome-Missisquoi, ainsi que les municipalités et les ICI des MRC de La Haute-Yamaska, Rouville, Le Haut-Richelieu et Memphrémagog, situées dans la zone de desserte.

a) Déchets solides

La Régie reçoit les déchets solides selon les termes établis dans son décret de mai 1998. Les citoyens peuvent également apporter leurs résidus eux-mêmes, en présentant une preuve de résidence de la MRC Brome-Missisquoi.

b) Quantité de matières

La quantité annuelle de matières éliminées est de 73 844 tonnes (80 917 m³) et 1 123 tonnes valorisées.

c) Écocentre

La RIEDSBM reçoit les résidus des particuliers à ses installations de Cowansville. Un écocentre et une remise à résidus domestiques dangereux, spécifiquement conçue à cette fin, sont installés au site et un employé de la Régie s'occupe de gérer l'arrivée des matières. Les citoyens ont accès à l'écocentre tous les jours de la semaine de 7 h à 16 h 30 du lundi au vendredi, mais fermé sur l'heure du dîner le vendredi. Le service pour les RDD est gratuit pour les citoyens de la MRC avec preuve de résidence et des frais sont applicables pour les autres matières apportées à l'écocentre. Les ICI peuvent apporter leurs matières de toutes sortes à l'écocentre ou à la remise RDD, mais des frais leur sont exigés. En 2013, on parle d'environ 932,5 tonnes apportées à l'écocentre par 1 191 visiteurs, dont 85 tonnes de métal qui sont transférées vers un recycleur.

La RIEDSBM possède des ententes avec des entreprises spécialisées pour collecter les RDD et en disposer adéquatement.

Mis à part les matières issues des activités de la CRD et des RDD, la RIEDSBM accepte divers objets tels que: électroménagers, climatiseurs, matériel

- informatique (ex.: ordinateurs et imprimantes), cartouches d'encre, disques compacts, cellulaires, appareils électroniques (ex.: télévision sans meuble). Une entente est faite avec ARPE-Québec pour les ramasser. On parle d'environ 4,7 tonnes.
- d) Feuilles mortes
Le site compte une plateforme de compostage pour les feuilles mortes. Les feuilles mortes recueillies à l'automne lors de collectes municipales et les feuilles apportées par des particuliers sont acheminées sur cette plateforme pour ensuite devenir du compost. On parle d'environ 413 tonnes.
- e) La plateforme de biotraitement des sols contaminés aux hydrocarbures
Grâce à cette plateforme, la RIEDSBM est en mesure de recevoir et de traiter des sols contaminés aux hydrocarbures au-dessus du critère «C». Cependant, aucune quantité n'a été reçue et traitée en 2013.
- f) Plateforme de concassage d'agrégats
Cette plateforme permet d'y recevoir le béton, la brique, la pierre et le bitume pour y être triés, concassés et réutilisés par la suite comme matériaux de recouvrement. On parle de 428 tonnes.
- g) Captage des gaz
La quantité de gaz produit par le LET est de 3 914 209 m³/ an. Ces gaz sont captés et brûlés par la torchère.
- h) Projet à venir
Plusieurs projets sont à venir à la Régie : la construction de nouvelles cellules 9 à 12, l'amélioration de l'écocentre en cours, le déplacement de la plateforme de bois et branches pour une meilleure valorisation, la construction d'une conduite de biogaz. D'autres projets découleront de la planification stratégique.
- i) Recouvrement journalier
Le recouvrement journalier est de 11 612 tonnes. La capacité totale autorisée en 1998 était de 3 787 000 m³. Actuellement, 32 % est utilisé il reste alors 68 % de sa capacité. Comme il y aura éventuellement l'implantation du compostage dans la MRC, donc moins d'enfouissement, la Régie estime la durée de vie restante du site à environ 40 ans. Sa capacité actuelle peut répondre aux besoins futurs, d'autant plus qu'il y aura éventuellement l'implantation de la 3^e voie, donc une valorisation des matières organiques. Les quantités de déchets apportés seront donc moindres.
- j) Contrat
Le seul contrat est avec Sani-Éco, qui apporte des déchets provenant des MRC de la zone de desserte. Il n'y a pas de date de fin au contrat.

Les données de quantités annuelles reçues, transférées, traitées, refusées ou rejetées qui ne figurent pas ici, c'est parce qu'elles ne sont pas disponibles.

D'anciens dépotoirs municipaux et un dépôt de matériaux secs maintenant désaffectés continuent d'avoir des impacts sur l'environnement. Le *schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement* a identifié 14 de ces sites au tableau 14.

Tableau 14 Anciens dépotoirs municipaux et un dépôt de matériaux secs (DMS) maintenant désaffectés

Municipalité	Localisation
Abercorn	Lot 301, rang III
Bedford (ct)	Lot P-2121, rang V
Bedford (ct)	Lot 2102, rang V
Brigham (DMS)	Lot 77
Dunham	Lot 732, rang IX
Farnham	Lots 306 et 307
Farnham	Lot 93, rang II
Farnham	Lots 368 et 369
Frelighsburg	Lots 309 et 310
Lac-Brome	Lots 981 et 982, rang VIII
Saint-Armand	Lot 42
Saint-Ignace-de-Stanbridge	Lots 2344 et 2346, rang IV
Stanbridge East	Lot 2986, rang I
Sutton	Lot 1313, rang X

8.1.2. Équipements et services offerts par Récupération 2000

L'entreprise Récupération 2000 est située au 133 rue Dryden à Cowansville. Cette entreprise offre un service de location de conteneurs en plus d'un service de collecte de déchets et de matières recyclables. Leur flotte de plusieurs camions spécialisés (roll-off et bras robotisés), permet de desservir les ICI, les citoyens et les municipalités. Il est possible de louer des conteneurs de 2 à 40 verges cubes, pour les résidus des travaux de rénovation et de construction neuve. Récupération 2000 gère un centre de tri et avec son compacteur, cela lui de pouvoir entreposer les ballots de matières jusqu'au moment de les acheminer pour traitement.

Récupération 2000 a obtenu le contrat pour le transport, la collecte et le tri des matières dans les 6 écocentres de la MRC pour la période d'avril 2013 à décembre 2015. De plus elle dessert, en 2013, 4 municipalités de la MRC Brome-Missisquoi pour la collecte des déchets et du recyclage. Les informations sur le détail des quantités annuelles reçues, transférées, traitées, refusées ou rejetées ne sont pas disponibles. De même que pour les capacités de traitement et de capacités résiduelles.

8.1.3. Équipements et services offerts par Sani-Éco

Cette entreprise est spécialisée en récupération de matières résiduelles, est située au 530 rue Édouard à Granby. Elle fait de la collecte au tri en passant par le traitement de matières recyclables (et jusqu'à la transformation du plastique), l'entreprise offre un vaste éventail de produits et services aux citoyens, entreprises et municipalités de la Montérégie. La majorité des municipalités (17) de Brome-Missisquoi font affaire avec cette entreprise.

Doté des équipements à la fine pointe de la technologie et des processus rigoureux, le centre de tri de 62 318 pieds carrés a une capacité annuelle de 54 000 Tm, mais seulement 27 000 Tm sont traités. Leur estimation pour les 10 prochaines années est une augmentation d'environ 15 %, donc il n'y a pas de problème de capacité pour le traitement des matières recyclables dans le futur. En 2012, Sani-Éco ajoute une corde à son arc en créant une usine de transformation du plastique de 37 722 pieds carrés à Granby. Les informations sur le détail des quantités annuelles reçues, transférées, traitées, refusées ou rejetées ne sont pas disponibles. De même que pour les capacités de traitement et de capacités résiduelles.

La liste des récupérateurs se retrouve à l'annexe 3 plus en détail.

8.1.4. Entreprises de récupération

L'annexe 3 précise d'autres entreprises faisant de la récupération sur le territoire de la MRC. De la récupération des agrégats avec les carrières Graymont, Carrière Méthé qui récupèrent leurs propres agrégats, et Carrière Dunham qui agit comme lieu de dépôt de matériaux secs. À des entreprises de location de conteneurs Écomax, Matrec, Terrasse Bromont et celles de recyclage de métal Bourque Acier et Métaux, Récupération Ludari. Ces entreprises n'ont par contre pas fourni les quantités annuelles de matières reçues, récupérées ou traitées, leurs données ont été estimées à partir de l'outil.

8.2. RESSOURCERIES

Il n'existe pas de ressourceries proprement dites dans la MRC Brome-Missisquoi. Plusieurs organismes de réemploi sont présents sur le territoire pour permettre aux gens de donner à quelqu'un d'autre, leurs matières encore bonnes.

Tableau 15 Lieux de collecte pour le réemploi

Lieux de collectes	Municipalités	Matières collectées
Cellule Jeunes et Familles	Cowansville	Meubles, électroménagers, les ensembles de cuisine, de salon et de chambre
Comptoir Dépannage	Bromont	Appareil électrique de maison et de soins corporels, article divers pour la maison, vaisselle, céramique, miroir, ustensiles, textile
Comptoir familial - Le Chiffonnier	Farnham	Appareil électrique de maison et de soins corporels, article divers pour la maison, vaisselle, céramique, miroir, ustensiles, textile, article de sport, articles, jouets et accessoires pour enfants, matériel électronique
Comptoir familial de l'église St-André	Sutton	Meubles, appareil électrique de maison et de soins corporels, article divers pour la maison, vaisselle, céramique, miroir, ustensiles, textile, article de sport, articles, jouets et accessoires pour enfants, matériel électronique, électroménagers.
Comptoir familial de Knowlton Église St-Édouard	Lac-Brome	Meubles, appareil électrique de maison et de soins corporels, article divers pour la maison, vaisselle, céramique, miroir, ustensiles, textile, article de sport, articles, jouets et accessoires pour enfants, matériel électronique, électroménagers.
Filles d'Isabelle	Bedford (Ville) Cowansville	Meubles, appareil électrique de maison et de soins corporels, article divers pour la maison, vaisselle, céramique, miroir, ustensiles, textile, article de sport, articles, jouets et accessoires pour enfants, matériel électronique et informatique.
Friperie Carouselle	Sutton	Textile, article de sport, articles, jouets et accessoires pour enfants.
Projet Recyclage/Recycling Project (PRRP)	Abercorn	Meubles, appareil électrique de maison et de soins corporels, article divers pour la maison, vaisselle, céramique, miroir, ustensiles, textile, article de sport, articles, jouets et accessoires pour enfants, matériel électronique, outils électriques.
Le Relais du meuble	Lac-Brome	Meubles, article divers pour la maison, vaisselle, céramique, miroir, ustensiles, textile, article de sport, outils électriques.
Sac à mots	Cowansville	Articles, jouets et accessoires pour enfants, disque, livre, revue, magazine disque compact, cassette vidéo et audio

9. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.1. SERVICES COLLECTES MUNICIPALES

Les municipalités de la MRC Brome-Missisquoi sont toutes compétentes de la gestion de leurs matières résiduelles. Elles gèrent donc tout ce qui entoure les contrats de collecte, la fréquence, la durée et le coût du contrat. C'est par un questionnaire d'une centaine de questions que la MRC a recueilli les informations relatives à leur façon de faire (annexe 2). Les tableaux 16 à 19 sont donc l'extraction des données compilées par ce questionnaire. Certaines données sont incomplètes ou partielles, car les municipalités n'étaient pas en mesure de nous les fournir. Il s'agit des données de 2013 qui ne seront pas mis à jour, car toute la collecte d'information serait à refaire pour chacune des 21 municipalités et les coûts ne tiendraient plus compte des évaluations faites dans le reste du document.

Il est important de prendre en note que l'inventaire est basé sur les données de 2013. La MRC est consciente que certains contrats prennent fin en 2014 ou en 2015 et que depuis l'année de référence, des mesures ont été prises par les municipalités pour améliorer leurs collectes. Cependant, les prix de collectes sont en fonction de l'année de référence 2013 et du contrat en cours. Faire les modifications entraîneraient l'envoi de nouveaux questionnaires auprès des municipalités et allongeraient inutilement le processus d'approbation du PGMR.

De plus, le PGMR doit prendre fin et doit être déposé, alors ce type de mise à jour ou d'inventaire pourra être réalisé dans le prochain PGMR ou lors des rapports de suivi de la mise en œuvre du PGMR.

Tel que mentionné dans la mesure 2 du secteur résidentiel, la MRC accompagnera les municipalités dans l'identification et la collecte d'information en gestion des matières résiduelles. Ces rencontres permettront d'établir les problématiques de chacune plus facilement, car actuellement ces informations sont incomplètes ou manquantes dans ce rapport. Il sera donc intéressant de connaître les secteurs moins bien desservis comme les multilogements, de documenter le tout et d'agir pour qu'il y ait amélioration au niveau de la collecte.

Pour la collecte des matières résiduelles destinées à l'enfouissement, on peut constater au tableau 16, que les réponses sont très variables d'une municipalité à l'autre, tant au niveau de l'entrepreneur, du type de bac que de la fréquence. La majorité des municipalités ont opté pour des bacs roulants de 240 ou 360 L, mais quelques-unes ont laissé le choix aux citoyens de prendre le contenant qu'ils souhaitaient. La fréquence de la collecte varie selon le temps de l'année, mais tend à être aux 2 semaines annuellement. Si des changements sont prévus dans le futur, les municipalités n'en faisaient pas mention. L'ensemble de ces matières est acheminé au site de la RIEDSBM.

Aucune municipalité ne fait la collecte des matières compostables, par contre en avril 2015 Bromont est passée à la 3^e voie en bac brun. Leurs matières sont apportées à la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook. Ces données ne seront pas tenues en compte dans ce rapport.

Pour la collecte des matières recyclables, elle est faite à toutes les 2 semaines pour toutes les municipalités sauf 2 qui feront des changements dès 2015 (tableau 17). Trois centres de tri sont disponibles pour ces matières dont 80 % vont chez Sani-Éco situé dans la ville de Granby, 15 % vont chez Récupération 2000 à Cowansville et finalement 5 % vont chez Service Matrec à St-Hubert. Si des changements sont prévus, les municipalités n'en faisaient pas mention.

Les villes de Dunham, St-Armard et Sutton possèdent leur propre camion pour effectuer la collecte dans leur municipalité respective. Dunham offre le service à 3 autres municipalités tel que mentionné au tableau 12. Certains petits ICI sont aussi ramassés dans les collectes municipales. Le chapitre 12 traite davantage de la gestion des matières résiduelles dans les ICI.

Tableau 16 Collecte des matières résiduelles destinées à l'enfouissement - 2013

Municipalités	Entrepreneur	Nb collecte	Coût collecte 2013 (avant taxes)	Durée	Échéance	Contenants exigés	Fréquence été (mai à septembre)	Fréquence hiver (octobre à avril)
Abercorn	Ville Dunham	26	16 250 \$	3 ans	31-12-2014	360L	Aux 2 sem	Aux 2 sem
Canton de Bedford	Nopac environnement	36	29 588 \$	3 ans	31-12-2016	360L / 240L	1 x sem	Aux 2 sem
Ville de Bedford	Récupération 2000	36	66 236 \$	3 ans	31-12-2016	360L / 240L	1 x sem	Aux 2 sem
Bolton-Ouest	Ent. Raymond Cherrier	36	48 139 \$	3 ans	31-12-2016	Non spécifié	1x sem	Aux 2 sem
Brigham	Récupération 2000	26	48 618 \$	3 ans	31-12-2016	Non spécifié	Aux 2 sem	Aux 2 sem
Brome	Graydon Gardner	36	18 526 \$	1 an	31-12-2014	Non spécifié	1 x sem	Aux 2 sem
Bromont	Services Matrec	36	271 605 \$	3 ans	31-12-2016	360L / 240L	1x sem	Aux 2 sem
Cowansville	Récupération 2000	36	346 280 \$	3 ans	31-12-2014	360L	1x sem	Aux 2 sem
Dunham	Ville Dunham	26	59 300 \$	N/A	N/A	360L	Aux 2 sem	Aux 2 sem
East-Farnham	Ville Dunham	26	18 634 \$	3 ans	31-12-2014	360L / 240L	Aux 2 sem	Aux 2 sem
Farnham	Ville Farnham	26	430 913 \$	N/A	N/A	360L	Aux 2 sem	Aux 2 sem
Frelighsburg	Ville Dunham	26	77 448 \$	3 ans	31-12-2014	360L	Aux 2 sem	Aux 2 sem
Lac-Brome	Services Matrec	36	199 861 \$	3 ans	31-12-2015	360L / 240L	1x sem	Aux 2 sem
Notre-Dame-de-Stanbridge	Nopac environnement	26	23 093 \$	3 ans	31-12-2015	360L / 240L	Aux 2 sem	Aux 2 sem
Pike River	Nopac environnement	52	27 338 \$	2 ans	31-12-2014	Non spécifié	1x sem	1x sem
Saint-Armand	Mun. St-Armand	36	23 829 \$	N/A	N/A	360L / 240L	1x sem	Aux 2 sem
Sainte-Sabine	Recy-Compact	26	21 937 \$	3 ans	31-12-2016	360L	Aux 2 sem	Aux 2 sem
Saint-Ignace-de-Stanbridge	Nopac environnement	52	29 512 \$	1 an	31-12-2014	Non spécifié	1x sem	1x sem
Stanbridge East	Récupération 2000	52	37 372 \$	2 ans	31-12-2014	Non spécifié	1x sem	1x sem
Stanbridge Station	Nopac environnement	26	11 021 \$	1 an	31-12-2014	240L	Aux 2 sem	Aux 2 sem
Sutton	Ville Sutton	26	320 373 \$	N/A	N/A	360L/240L	Aux 2 sem	Aux 2 sem

Tableau 17 Collecte des matières recyclables- 2013

Municipalité	Entrepreneur	Coût collecte 2013 (avant taxes)	Durée	Échéance	Contenants exigés	Fréquence
Abercorn	Ville de Dunham	16 250 \$	3 ans	31-12-2014	360L	Aux 2 sem
Canton de Bedford	Récupération 2000	15 128 \$	3 ans	31-12-2016	360L	Aux 2 sem
Ville de Bedford	Récupération 2000	66 236 \$	3 ans	31-12-2016	360L	Aux 2 sem
Bolton-Ouest	Ent. Raymond Cherrier	25 921 \$	3 ans	31-12-2016	Non spécifié	Aux 2 sem
Brigham	Récupération 2000	54 795 \$	3 ans	31-12-2016	360L	Aux 2 sem
Brome	Graydon Gardner	9 271 \$	1 an	31-12-2014	Non spécifié	Aux 2 sem
Bromont	Services Matrec	133 350 \$	3 ans	31-12-2016	360L / 240L	1 x sem
Cowansville	Récupération 2000	274 900 \$	3 ans	31-12-2014	360L	Aux 2 sem
Dunham	Ville de Dunham	98 544 \$	3 ans	31-12-2014	360L	Aux 2 sem
East-Farnham	Ville de Dunham	12 435 \$	3 ans	31-12-2014	360L / 240L	Aux 2 sem
Farnham	Ville de Farnham	86 059 \$	N/A	N/A	360L	Aux 2 sem
Frelighsburg	Ville de Dunham	61 655 \$	3 ans	31-12-2014	360L	Aux 2 sem
Lac-Brome	Services Matrec	160 892 \$	3 ans	31-12-2015	360L / 240L	Aux 2 sem
Notre-Dame-de-Stanbridge	Nopac environnement	13 552 \$	3 ans	31-12-2015	360L	Aux 2 sem
Pike River	Nopac environnement	12 767 \$	2 ans	31-12-2014	360L	Aux 2 sem
Saint-Armand	Mun. St-Armand	5 545 \$	N/A	N/A	360L	Aux 2 sem
Sainte-Sabine	Recy-Compact	15 456 \$	3 ans	31-12-2016	360L	Aux 2 sem
Saint-Ignace-de-Stanbridge	Nopac environnement	14 439 \$	1 an	31-12-2014	360L	Aux 2 sem
Stanbridge East	Récupération 2000	17 763 \$	2 ans	31-12-2014	360L	Aux 2 sem
Stanbridge Station	Nopac environnement	11 021 \$	1 an	31-12-2014	240L	Aux 2 sem
Sutton	Ville du Sutton	331 841 \$	N/A	N/A	360L / 240L	Aux 2 sem

9.2. AUTRES COLLECTES

Malgré le fait qu'il y ait un service d'écocentre, certaines collectes sont effectuées porte à porte dans certaines municipalités (tableau 18).

Le feuillicyclage à l'automne, de même que l'herbicyclage l'été, sont fortement recommandés et encouragés dans la MRC, des campagnes de sensibilisation ont d'ailleurs déjà été réalisées à cet effet dans le passé.

Les dépôts volontaires tant pour les feuilles que pour les sapins sont faits au garage ou sur un site municipal identifié. Ces feuilles sont apportées à la plate-forme de compostage de la RIEDSBM, chez des agriculteurs ou des vigneron. Les sapins sont déchiquetés pour en faire du paillis municipal.

La ville de Cowansville met à la disposition de ses citoyens un conteneur où tous les résidus de jardin et résidus verts peuvent y être apportés. De plus, elle fait une collecte porte à porte pour les résidus de verts et les feuilles mortes, tout comme la ville de Bromont. Dunham fait aussi la collecte porte à porte, mais des résidus verts seulement.

La collecte des encombrants ou de gros objets est offerte par la majorité des municipalités, mais les matières se retrouvent principalement à l'enfouissement.

Des boîtes métalliques (cloches) pour les textiles sont en place un peu partout dans la MRC. Cependant, certaines municipalités ont ajouté à leurs règlements municipaux la quantité de boîte et le fait que les matières ne devaient servir qu'à la population de leur territoire.

Par le passé, certaines municipalités ont participé au programme de la Table de récupération hors foyer. Elles ont pu bénéficier de réduction à l'achat d'équipements pour la collecte des déchets et des matières recyclables dans les lieux publics municipaux. Certaines ont même implanté des bacs de compost dans certains endroits publics. Cependant, aucune donnée n'a été compilée par les municipalités et aucune quantité n'est disponible.

Tableau 18 Autres collectes - 2013

Municipalités	Collecte de feuilles mortes		Collecte des sapins		Collecte encombrants	
	Porte à porte	Dépôt volontaire	Porte à porte	Dépôt volontaire	Porte à porte	Disposition
Abercorn					1 x / année	Enfouissement
Bedford (ct)	Automne		Janvier			
Bedford (ville)	Automne		Janvier		1 x / année	Enfouissement
Bolton-Ouest					À toutes les semaines	Valorisés
Brigham		Offert à l'automne	Janvier		Aux 2 semaines	Valorisés
Brome		Offert à l'automne		Offert en janvier		
Bromont	Automne		Janvier		1x / mois	Métal valorisé
Cowansville	Offert toute l'année	Offert toute l'année	Janvier	Offert en janvier	1x / mois	Valorisé
Dunham	Automne			Offert en janvier	1 x / année	Valorisé
East Farnham	Automne		Janvier	Offert en janvier	1 x / année	Valorisé
Farnham	Automne		Janvier		1 x / année	Valorisé
Frelighsburg		Offert à l'automne	Janvier	Offert en janvier	1 x / année	Enfouissement
Lac-Brome	Automne		Janvier	Offert en janvier	5 x / année	Métal valorisé
Notre-Dame-de-Stanbridge				Offert en janvier	2 x / année	Valorisé
Pike River		Offert à l'automne				
Saint-Armand		Offert à l'automne	Janvier			
Sainte-Sabine	Automne		Janvier		2 x / année	Enfouissement
Stanbridge East		Offert à l'automne		Offert en janvier		
Sutton	Automne		Janvier		4 x / année	Enfouissement

Certaines municipalités offrent des lieux de dépôts à leurs citoyens pour les piles, les cellulaires, les lampes fluocompactes et les pneus (tableau 19). Les écocentres et la RIEDSBM peuvent prendre les autres RDD qui ne sont pas ramassés à ces endroits.

Tableau 19 Lieux de dépôts des RDD offerts dans les municipalités - 2013²⁹

Municipalités	Piles	Cellulaire	Lampe fluo	Pneus
Abercorn	Hôtel de Ville	Hôtel de Ville		
Bedford (Canton)	Hôtel de Ville	Hôtel de Ville		
Bedford (Ville)	Garage municipal			
Brigham	Hôtel de Ville	Hôtel de Ville		Hôtel de Ville
Cowansville	Caserne incendie Hôtel de Ville Bibliothèque Aréna Centre aquatique	Caserne incendie		
Dunham	Hôtel de Ville	Hôtel de Ville		
Farnham	Garage municipal Hôtel de Ville Caserne incendie	Garage municipal Hôtel de Ville	Garage municipal	Garage municipal
Frelighsburg	Hôtel de Ville			
Lac Brome	Hôtel de Ville	Hôtel de Ville		
Notre-Dame-de-Stanbridge	Caserne incendie			
Stanbridge East	Hôtel de Ville	Hôtel de Ville		
St-Armand	Hôtel de Ville Caserne incendie Garage municipal Centre communautaire	Hôtel de Ville		
Ste-Sabine	Hôtel de Ville	Hôtel de Ville		
St-Ignace-de-Stanbridge	Hôtel de Ville	Hôtel de Ville		
Pike River	Hôtel de Ville Bibliothèque			
Sutton			Garage municipal	

²⁹ MRC Brome-Missisquoi, 2013.

9.3. ÉCOCENTRES

La MRC a implanté en avril 2013, un réseau de 6 écocentres géré par les municipalités dans lesquelles ils sont implantés soit les villes de Bedford, Bromont, Cowansville, Farnham, Lac-Brome et Sutton (figure 8). La proximité des écocentres permet de changer rapidement les habitudes des citoyens en lien avec la valorisation des matières en misant sur l'accessibilité et sur la facilité d'utilisation. Le service est offert gratuitement aux citoyens résidentiels de Brome-Missisquoi afin que l'utilisation des écocentres fasse partie de leur quotidien. Les ICI et petits entrepreneurs sont invités à aller à la RIEDSBM. Les tableaux 20 à 26 sont donc tirés des données compilées par la MRC selon les rapports fournis par les 6 pôles.

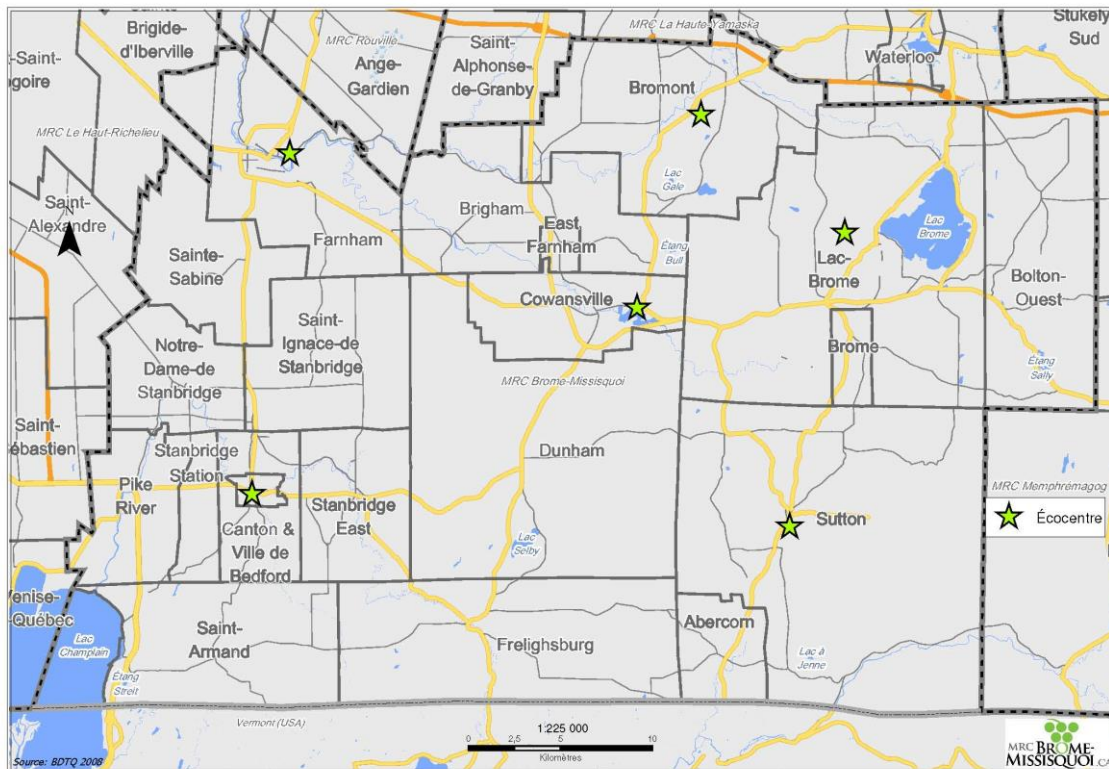
9.3.1. Fonctionnement

Les écocentres sont ouverts en alternance un samedi par mois (tableau 20) de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h, 8 mois par année soit d'avril à novembre. Les citoyens peuvent se rendre à l'un ou l'autre des sites selon leurs besoins et selon le moment qui leur convient le mieux. Aucune restriction quant à la quantité de matières apportées par citoyen, de même que le nombre de visite. Le service d'écocentre n'est pas gratuit, par contre le citoyen n'a pas à déboursier à la visite. Les 21 municipalités paient une quote-part spécifique au service des écocentres et l'applique par la suite sur le compte de taxes du citoyen ou l'applique sur le retour des redevances.

Tableau 20 Horaire des écocentres

Date	Municipalités	Lieux
1 ^{er} samedi du mois	Bromont	20, rue Pacifique Est
2 ^e samedi du mois	Ville de Bedford Lac-Brome	80, rue Cyr 50, rue Mill
3 ^e samedi du mois	Cowansville	172, rue Nord
4 ^e samedi du mois	Farnham Sutton	1180, boul. Industriel 260, rue Principale Sud
5 ^e samedi du mois	Aucun Advenant le cas où un mois compte un 5 ^e samedi, aucun écocentre ne sera ouvert pour ce 5 ^e samedi.	

Figure 8- Réseau des écocentres³⁰



9.3.2. Matières acceptées

Les matières acceptées aux écocentres sont : les matières recyclables (équivalent du bac bleu résidentiel), les appareils électriques et électroniques, les agrégats, le bois, le métal, les gros rebuts, les matériaux de construction, rénovation, démolition non triés (CRD et autres) et les résidus domestiques dangereux (RDD). Le taux de valorisation de ces matières récupérées est de 100 % selon Récupération 2000, à l'exception des CRD et gros rebuts qui est de 50 %.

L'objectif 2013, de la MRC et des municipalités, vise à détourner 1 200 tonnes de matières parmi toutes celles acceptées aux écocentres, et qui ont un potentiel de valorisation du site d'enfouissement. On constate au tableau 23 que l'objectif a été presque atteint, car près de 1 110 tonnes ont été détournées de l'enfouissement, et ce, pour la première année d'opération des écocentres. Cependant, cette donnée est probablement sous-évaluée malgré tout, car en plus des 6 écocentres qui ramassent les RDD résidentiels, certaines municipalités offrent des lieux de dépôt pour ramasser les piles, les cellulaires, les lampes fluocompactes et les pneus, voir la section 9.2. Il est donc très difficile de pouvoir quantifier ces points de dépôts, car les municipalités n'ont pas fourni de données en ce sens.

³⁰ Service de la gestion du territoire, MRC Brome-Missisquoi, 2015.

Récupération 2000 évalue que les rejets sont seulement au niveau des CRD et des gros rebus, qui ne sont pas en métal ou en bois, et il s'agit de 50 %. C'est environ 250 tonnes de CRD qui prennent le chemin de l'enfouissement, car il est impossible de les valoriser.

9.3.3. Traitement

Récupération 2000 de Cowansville, est le fournisseur de service pour la collecte, le tri et la valorisation des matières. Il apporte les conteneurs de 40 verges³ sur le site de l'écocentre le vendredi et les ramassent le lundi. Cet entrepreneur ramasse toutes les matières mentionnées ci-haut à l'exception des appareils électriques et électroniques et les résidus domestiques dangereux (RDD). Les matières présentées au tableau 21 sont valorisée à 100 % selon le type d'activité et aux lieux mentionnés. Récupération 2000 n'a pas été en mesure de fournir davantage d'information pour savoir quel pourcentage et quel type de plastique sont apportés chez Kruger et chez Giochem. Le tableau 22 montre les quantités de chacune des matières.

Tableau 21 Destination des matières des écocentres - 2013³¹

Matières	Activités	Lieux
Bois	Biomasse, production d'énergie et de vapeur au centre de cogénération, fabrication de panneaux de particule et chauffage principal	Kruger, Bromptonville Tafisa, Lac-Mégantic Récupération 2000
Pneus	Recyclés, remoulés et valorisés pour faire entre autres des tapis en caoutchouc	Programme de Recyc-Québec
Recyclage (papier, carton, plastique, verre, métal)	Valorisation	Kruger, Montréal
Agrégats	Concassage	Récupération 2000
Métal	Revente pour refonte	Récupération 2000
Plastique	Refonte	Giochem Plastique, Farnham
Feuilles mortes	Compostage	RIEDSBM Producteur d'ail, Brigham

Les citoyens doivent donc trier la matière avant d'arriver à l'écocentre, la transporter dans une remorque résidentielle d'un volume de 64 pieds³ (4x8x2) et la déposer eux-mêmes dans les conteneurs prévus à cet effet, qui sont au sol qui ont la porte ouverte. Il faut présenter une preuve de résidence et une pièce d'identité au préposé qui remplira un registre des provenances. Comme l'achalandage est important, le personnel sur place n'a pas le temps de gérer un abri pour le réemploi. Une fois rentrées dans l'écocentre, les matières restent dans les conteneurs. Par contre, la MRC a réalisé par le passé un guide qui faisait la liste des récupérateurs du territoire, les citoyens peuvent donc aller porter les matériaux qui pourraient servir à quelqu'un d'autre.

³¹ Récupération 2000, 2013.

Les données sur les 6 écocentres pour les 8 mois d'opération soit d'avril à novembre 2013 sont présentées aux tableaux 22 à 26³². On constate au tableau 22 que les citoyens de Farnham et de Cowansville génèrent le plus de matières.

Tableau 22 Quantité de matières par municipalités répartie au prorata du nombre de visites (kg) - 2013

Municipalités	Bois/ Métal	Agrégats	Matières recyclables	CRD et autres*	Feuilles/sapins	RDD	TIC	Total toutes les matières (kg)
Abercorn	3 852	1 951	263	5 181	205	285	481	12 218
Bedford (ct)	6 804	2 828	697	7 749	352	660	1 018	20 108
Bedford (v)	33 994	13 997	3 469	38 615	1 755	3 277	5 076	100 183
Bolton-Ouest	3 947	1 043	300	3 177	167	188	162	8 984
Brigham	6 672	1 775	367	4 935	346	468	512	15 076
Brome	3 697	1 438	249	3 957	190	251	329	10 112
Bromont	65 560	16 306	3 982	62 039	3 651	4 280	4 107	159 925
Cowansville	101 955	33 649	5 981	71 191	5 304	8 045	8 217	234 341
Dunham	14 334	4 681	886	11 256	744	1 105	1 250	34 256
East Farnham	3 794	1 200	219	2 651	198	294	302	8 657
Farnham	158 817	1 447	6 181	127 012	7 687	5 595	10 629	317 368
Frelighsburg	5 535	2 278	414	5 869	289	451	640	15 477
Lac-Brome	79 831	20 425	6 061	62 714	3 365	3 764	3 093	179 253
Notre-Dame	3 636	1 128	312	3 824	185	294	465	9 845
Pike River	3 851	1 536	382	4 297	199	363	560	11 188
Saint-Armand	8 080	3 314	811	9 051	418	775	1 179	23 628
Sainte-Sabine	7 691	424	355	6 443	375	325	587	16 199
Saint-Ignace	4 204	1 439	384	4 535	215	361	569	11 706
Stanbridge East	4 594	1 655	424	4 998	236	403	627	12 937
Stanbridge Station	3 470	1 306	329	3 768	178	315	483	9 849
Sutton	44 776	24 163	3 105	62 690	2 381	3 356	5 787	146 258
Total par catégorie de matières (kg)	569 095	137 985	35 170	505 950	28 440	34 855	46 073	1 357 568

* CRD et autres non trié : Gypse, bardeaux d'asphalte, tapis, prélard, PVC, laine minérale, céramique, plâtre, tuile, vinyle, porcelaine, stucco, vitre, matelas, chaise, divan, table, bureau, pneus.

³² MRC Brome-Missisquoi, 2013.

Le tableau 23 montre très bien que le bois, le métal et le CRD sont les matières les plus apportées aux 6 écocentres. Et au tableau 24, que c'est au mois de septembre que le plus de matières a été apportées.

Tableau 23 Quantité des matières par écocentres (kg) -2013

Matières	Bedford	Bromont	Cowansville	Farnham ³³	Lac-Brome	Sutton	Total (kg)
Bois/ Métal	70 450	66 585	130 680	169 110	80 350	51 920	569 095
Agrégats	29 400	16 365	43 440		19 570	29 210	137 985
Matières recyclables	7 250	4 030	7 640	6 410	6 240	3 600	35 170
CRD	80 350	64 090	89 470	134 800	61 930	75 310	505 950
Feuilles/ sapins	3 640	3 750	6 810	8 170	3 280	2 790	28 440
RDD	6 851	4 342	10 440	5 734	3 519	3 970	34 855
TIC	10 600	4 103	10 562	11 124	2 649	7 035	46 073
Total (kg)	208 541	163 265	299 042	335 348	177 538	173 835	1 357 568

Les huiles et les peintures sont collectées par Laurentide re/sources pour être traité correctement dans leurs usines. Pour les technologies de l'information et des communications (TIC) ou les appareils électroniques, ARPE-Québec collecte, tri et rembourse les matières aux municipalités.

Tableau 24 Quantité mensuelle de matières par écocentres (kg) - 2013

Écocentres	Bedford	Bromont	Cowansville	Farnham	Lac-Brome	Sutton	Total (kg)
Total avril	22 653	7 642	25 944	37 744	9 065	10 322	113 369
Total mai	37 013	30 150	33 335	28 584	35 475	9 453	174 010
Total juin	24 723	20 361	44 545	37 289	19 145	21 163	167 226
Total juillet	25 055	20 143	36 395	53 358	24 381	28 825	188 157
Total août	21 228	20 284	32 199	38 064	23 624	15 277	150 676
Total sept.	26 820	24 053	45 192	62 031	24 530	30 395	213 020
Total oct.	26 699	22 460	37 875	46 586	21 844	26 472	181 936
Total nov.	24 351	18 173	43 557	31 693	19 474	31 929	169 176

9.3.4. Achalandage

Les tableaux 25 et 26³⁴ démontrent données de provenance pour les 8 mois d'opération des écocentres. On constate que les citoyens de la ville de Cowansville sont ceux qui ont le plus visité les écocentres. Par contre, si on regarde le pourcentage au niveau des ménages, près de 28 % des ménages de Stanbridge Station ont visité les écocentres.

³³.Farnham garde les agrégats pour en faire le concassage et remettre dans ses travaux municipaux.

³⁴.MRC Brome-Missisquoi, 2013.

Tableau 25 Compilation de la provenance par écocentres par municipalités (%) - 2013

Municipalités	Bedford	Bromont	Cowansville	Farnham	Lac-Brome	Sutton	Total (nbre de visites)	Total (%)	Total des ménages (%)
Abercorn						6%	54	0,91%	15,42%
Bedford (ct)	10%						87	1,47%	22,89%
Bedford (v)	48%						431	7,27%	23,83%
Bolton-Ouest					4%		38	0,64%	3,90%
Brigham		1%	4%	1%			69	1,16%	4,40%
Brome		1%	1%		1%	3%	48	0,81%	17,53%
Bromont		90%	2%		2%		985	16,62%	15,55%
Cowansville		2%	75%	1%	1%	2%	1 079	18,21%	13,63%
Dunham	2%	1%	8%	1%		2%	156	2,63%	6,55%
East Farnham			3%				40	0,67%	9,66%
Farnham	3%		2%	92%			1 070	18,06%	20,27%
Frelighsburg	2%		1%			3%	69	1,16%	6,59%
Lac-Brome		3%	4%		89%	3%	761	12,84%	15,25%
Notre-Dame	4%			1%			41	0,69%	8,77%
Pike River	5%						48	0,81%	4,82%
Saint-Armand	11%						103	1,74%	19,76%
Sainte-Sabine	1%			4%			57	0,96%	17,95%
Saint-Ignace	5%						49	0,83%	12,81%
Stanbridge East	5%						55	0,93%	8,86%
Stanbridge Station	4%						42	0,71%	27,61%
Sutton		1%	1%		2%	80%	644	10,87%	13,39%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	5 926	100,00%	14,29%

Les mois de mai et d'octobre ont été les plus achalandés par les citoyens comme le montre le tableau 26.

Tableau 26 Compilation mensuelle de la provenance par écocentres (%) - 2013

Écocentres	Bedford	Bromont	Cowansville	Farnham	Lac-Brome	Sutton	Total (nbre de visites)
Total avril	17%	12%	22%	24%	8%	16%	696
Total mai	18%	19%	21%	17%	16%	9%	781
Total juin	15%	20%	26%	15%	15%	9%	685
Total juillet	15%	15%	24%	20%	11%	15%	777
Total août	15%	17%	24%	17%	13%	14%	660
Total sept.	14%	17%	21%	22%	11%	15%	762
Total oct.	14%	19%	24%	18%	11%	13%	793
Total nov.	14%	19%	24%	18%	13%	11%	772

9.4. PROGRAMME D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)

La MRC offre à la population, depuis plusieurs années, une formation gratuite sur le compostage. Donnée par un spécialiste, cette formation a évolué dans le temps afin de s'adapter à l'arrivée des écocentres. C'est maintenant une formation sur le compostage, le recyclage et les écocentres qui est donnée annuellement au printemps. Les municipalités sont sollicitées pour faire la publicité dans leur milieu. Les gens peuvent se procurer des composteurs chez les commerçants.

Le feuillicyclage et l'herbicyclage sont aussi encouragés dans la MRC d'autant plus que 14 municipalités ont interdit de mettre le gazon dans les poubelles.

Plusieurs communiqués dans les journaux sont faits régulièrement durant toute l'année. L'information est mise sur le site Internet de la MRC. Une ou deux fois par année, un médiaposte d'information et de sensibilisation est distribué à toutes les portes des domiciles, appartements, fermes et commerces par le biais de Poste Canada.

Par exemple, des médiapostes ont été faits sur les écocentres pour faire connaître le fonctionnement et les horaires; sur la collecte des feuilles mortes porte à porte dans les municipalités et sur les dates de formations sur le recyclage et le compostage.

Le milieu scolaire est aussi sensibilisé au compostage et au recyclage. Les élèves du secondaire avec la campagne Opération compost et les élèves de 3^e année du primaire avec des formations sur le recyclage.

La MRC fait beaucoup de sensibilisation régionale, mais cela n'empêche pas les municipalités d'en faire autant dans leurs bulletins municipaux et sur leur site Internet, ce qui maximise la transmission d'informations aux citoyens.

Les municipalités font aussi des actions locales, par exemple Cowansville offre à ces citoyens le programme de subvention pour l'achat de couches lavables, instauré dans le cadre de la Politique familiale municipale. De plus, une brigade verte circule pour informer les citoyens des alternatives au niveau environnemental (matières résiduelles, recyclage, compost, réduction d'eau, bandes riveraines).

La MRC tente aussi de trouver des alternatives à l'impression de documents. Elle travaille donc à refaire le *Guide pratique des récupérateurs et recycleurs* de façon électronique afin de le diffuser sur le site Internet.

10. GESTION DES BOUES

10.1. GESTION DES BOUES MUNICIPALES ET DE FOSSES SEPTIQUES.

Les entrepreneurs qui font la vidange de fosses septiques pour les municipalités sont : Pompage BM inc, situé à Lac-Brome, JEVAC enr., situé à St-Angèle-de-Monnoir et National Vacuum situé à Trois-Rivières. Il n'existe cependant que 2 entreprises qui traitent et valorisent les boues municipales ou de fosses.

L'entreprise Services Sanitaires G. Campbell inc., est située au 1221, route 133 à Henryville, mais a un site au 212, des Prés Verts à Cowansville dans le parc industriel. Il fait la majorité des vidanges des fosses septiques de la MRC. Il est le plus important site de traitement des boues de fosses septiques de la région. Après avoir été déshydratées, les boues sont mélangées à de l'écorce de bois pour en faire du compost. La capacité de ce site est de 30 000 mètres cubes et à l'heure actuelle il est utilisé à une capacité d'environ 70 %. Le compost provenant des boues peut être utilisé pour amender des sols agricoles ou encore comme recouvrement pour permettre une meilleure végétalisation de certains terrains. Les informations plus détaillées sur les quantités annuelles reçues, transférées, traitées, refusées ou rejetées ne sont pas disponibles. De même que pour les capacités de traitement et de capacités résiduelles.

Depuis plus de 40 ans, le Groupe Deslandes Fortin, situé au 1101, route 139 à Roxton Pond propose à sa clientèle industrielle, municipale, commerciale, agricole et résidentielle des services sanitaires répondant à des normes de qualité très strictes. En plus de faire la collecte, il offre le service de traitement des boues de fosses septiques. Les boues sont déshydratées pour ensuite être mises en valeur par l'entremise de l'épandage agricole. Il traite également la mousse de tourbe qui provient de systèmes de traitement secondaire des eaux usées. La tourbe recueillie est valorisée par un retour au champ par épandage. Sa capacité maximale est de 8 008 000 gallons est presque atteinte et les quantités annuelles reçues en 2013 sont de 7 800 000 gal. Toutes autres données sont inconnues. Le taux de rejet est évalué à environ 0,4 %. Les matières indésirables sont interceptées au moyen de dégrilleurs et dirigées vers l'enfouissement. Les informations sur le détail des quantités annuelles reçues, transférées, traitées, refusées ou rejetées ne sont pas disponibles. De même que pour les capacités de traitement et de capacités résiduelles.

En septembre 2013, la MRC Brome-Missisquoi a réalisé un questionnaire afin de connaître le mode de gestion des installations septiques isolées dans les municipalités. Après une compilation, on constate qu'il y a 10 700 installations résidentielles, 637 installations pour les industries, commerces et institutions pour un total de 11 337 installations septiques isolées (tableau 27). Le coût moyen annuel est de 76 \$/ porte et 67% des municipalités font la vidange systématique aux 2 ans. Mais encore 33 % des municipalités ne font pas la valorisation des boues de fosses septiques.

Tableau 27 Fosses septiques isolées - 2013³⁵

Municipalité	Nb FS résidentielles	Nb FS ICI	Prise en charge municipal (année)	Entrepreneur	Coût annuel (2013)	Fréquence de vidange	Type de traitement
Abercorn	152	0	Non	Propriétaire	N/D	N/D	N/D
Bedford (canton)	306	N/D	2009	Services Sanitaires G. Campbell	27 000 \$	Aux 2 ans	Valorisation
Bedford (ville)	40	0	1993	Services Sanitaires G. Campbell	3 600 \$	Aux 2 ans	Valorisation
Bolton-Ouest	555	N/D	Oui	N/D	97 125 \$	Aux 2 ans; Chalet aux 4 ans	N/D
Brigham	905	0	2008	Services Sanitaires G. Campbell	74 450 \$	Aux 2 ans	Valorisation
Brome	163	0	2012	Deslandes-Fortin	11 095 \$	Aux 2 ans	Valorisation
Bromont	1 100	1	2005	Deslandes-Fortin	50 000 \$	Aux 2 ans	Valorisation
Cowansville	286	15	2006	Deslandes-Fortin	14 015 \$	Aux 2 ans	Valorisation
Dunham	1 000	150	Non	N/D	N/D	N/D	N/D
East Farnham	43	3	2006	Services Sanitaires G. Campbell	6 235 \$	Systématique tous les 2 ans	Valorisation
Farnham	767	43	2011	Deslandes-Fortin	67 000 \$	Aux 2 ans	Valorisation
Frelighsburg	549	8	Non	Propriétaire	N/D	N/D	N/D
Lac-Brome	937	340	Oui	Pompape BM inc	N/D	Aux 2 ans	Valorisation
Notre-Dame-de-Stanbridge	135	19	Non	Propriétaire	N/D	N/D	N/D
Saint-Armand	570	N/D	2012	JEVAC ENR.	91 200 \$	Par mesurage à chaque année	Valorisation
Sainte-Sabine	385	7	2009	Deslandes-Fortin	57 943 \$	Aux 2 ans	Valorisation
Saint-Ignace-de-Stanbridge	278	14	2007	Deslandes-Fortin	40 310 \$	Par mesurage à chaque année	Valorisation
Stanbridge Station	67	0	2000	N/D	12 060 \$	Aux 2 ans	Valorisation
Stanbridge East	303	8	2011	Services Sanitaires G. Campbell	46 070 \$	Aux 2 ans	Valorisation
Pike River	259	19	Non	Propriétaire	N/D	N/D	N/D
Sutton	1 900	10	2010	National Vacuum	138 700 \$	Aux 2 ans	Enfouissement
Total	10 700	637					

³⁵ Enquête auprès des municipalités.

Sur les 10 700 installations résidentielles, on constate au tableau 28 que seulement 33 % des municipalités font l'inspection de la totalité de leurs fosses. Cela représente 34 % de toutes les fosses résidentielles.

Tableau 28 Inspection des fosses dans les municipalités - 2013

	Nbre de municipalité	% de municipalité	Nbre de fosse	% de fosse
Inspection en totalité	7	33 %	3 666	34 %
Inspection partielle	6	29 %	2 114/ 4 367	20 %
Pas d'inspection	8	38 %	2 667	25 %

La gestion des boues dans les ICI sera traitée dans au chapitre 12, mais on peut tout de même voir au tableau 27 le nombre de fosses septiques non raccordées au réseau d'égouts municipal.

10.2. STATION D'ÉPURATION ET ÉTANG AÉRÉS

Selon le MAMROT 2013, la liste des stations d'épuration est la suivante. Des appels ont été faits auprès des gestionnaires municipaux pour avoir des détails, qui n'ont pas été concluants pour la majorité comme le démontre le tableau 28.

Les données inscrites au tableau 29 pour la municipalité de Brigham sont à titre d'information seulement, car dans les faits aucune vidange n'a été faite en 2013. Ces données ne seront donc pas comptabilisées dans l'outil.

Malgré la vidange faite en 2013, les données de la ville de Bromont ne pourront être prises en compte dans l'outil. Les boues vidangées en 2013 ont été conservées dans des sacs géotextiles pour 1 an ou 2 et ont été enfouies par la suite au site de la RIEDSBM.

Tableau 29 Stations des boues municipales - 2013³⁶

Municipalités	Pop approx. desservie	Type station	Mise en route	Fréquence vidange	Dernière vidange	Mode de gestion des boues	Lieu de disposition	Quantité de boues vidangées	% siccité
Abercorn	300	Étangs à rétention réduite (parois verticales)	2007	Quand c'est plein	Aucune encore faite	N/D	N/D	N/D	N/D
Bedford (ville)	2 832	Étangs aérés	1992	Quand c'est plein	2008	Valorisée	Champs d'agriculteur	N/D	N/D
Brigham	201	Étangs aérés	1993	Quand c'est plein	2014	Enfouissement	RIEDSBM	256 tmh (2014)	20 %
Bromont	4 000	Étangs aérés	1985	Partiellement chaque année	2013	Enfouissement en 2014-2015	RIEDSBM	156 tmh	20 %
Cowansville	14 000	Boues activées mécanisées (fossé d'oxydation)	1986	À chaque semaine	2013	Enfouissement	RIEDSBM	1 235 tmh	20 %
Dunham	2 050	Étangs aérés	1987	Quand c'est plein	2000	Enfouissement	RIEDSBM	N/D	N/D
Farnham	6 500	Boues activées mécanisées (fossé d'oxydation)	1986	Annuel en alternance sur 2 bassins	2013	Enfouissement	RIEDSBM	98,6 tmh	20 %
Frelighsburg	180	Roseaux (marais artificiel) Écophyltre-T	2012	Quand c'est plein	Aucune encore faite	Enfouissement	RIEDSBM	N/D	N/D
Lac-Brome (Knowlton)	3 200	Étangs aérés	1986	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Lac-Brome (Ouest)	118	Fosses septiques	1986	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Notre-Dame-de-Stanbridge	N/D	Roseaux (marais artificiel) Écophyltre-P	2010	Quand c'est plein	2013	Valorisation	Services Sanitaire G. Campbell	25 tmh	20 %
St-Armand	390	Étangs aérés (parois verticales)	2003	Quand c'est plein	Aucune encore faite	N/D	N/D	N/D	N/D
Stanbridge East	N/D	Disque biologique (Rotofix)	2009	Quand c'est plein	Aucune encore faite	Valorisation	Services Sanitaire G. Campbell	N/D	N/D
Sutton	3 848	Étangs aérés	2002	Quand c'est plein	Aucune encore faite	N/D	N/D	N/D	N/D
Sutton (Junction)	75	Roseaux (marais artificiel) Roseau épurateur (HSS)	2005	Quand c'est plein	Aucune encore faite	N/D	N/D	N/D	N/D

³⁶ MAMROT, 2013 et par enquête auprès des gestionnaires municipaux.

10.3. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES OFFERTS PAR CERTAINES MUNICIPALITÉS³⁷

Au cours des dernières années, certaines municipalités ont mis à la disposition de leurs citoyens des équipements ou des services dans le but de favoriser les actions de récupération. Le tableau 30 fait état de la situation :

Tableau 30 Services offerts par les municipalités - 2013

Municipalités	Services
Abercorn	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Station de traitement des eaux usées
Bedford (V)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écocentre ▪ Station de traitement des eaux usées
Brigham	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Station de traitement des eaux usées
Bromont	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écocentre ▪ Station de traitement des eaux usées
Cowansville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écocentre ▪ Point de collecte pour les résidus de jardin dans un conteneur au garage municipal. ▪ Station de traitement des eaux usées
Dunham	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Station de traitement des eaux usées
Farnham	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écocentre ▪ Station de traitement des eaux usées
Frelighsburg	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Station de traitement des eaux usées
Lac-Brome	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écocentre ▪ Station de traitement des eaux usées
Notre-Dame-de-Stanbridge	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Station de traitement des eaux usées
St-Armand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Station de traitement des eaux usées
Sutton	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écocentre MRC 1 samedi / mois ▪ Écocentre municipal les autres samedis pour les citoyens de Sutton. (peintures, fluocompactes, gros rebuts, le métal et les matières recyclables sont acceptés) ▪ Station de traitement des eaux usées

³⁷ Synthèse des questionnaires complétés par les municipalités au printemps 2009.

11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES MUNICIPALITÉS

L'utilisation de données réelles disponibles auprès de la MRC Brome-Missisquoi a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire. En l'absence de données disponibles, les estimations ont été effectuées à l'aide de l'outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC en vue de la révision des PGMR.

Présentation de l'Outil de calcul :

La méthodologie mise au point pour l'estimation des quantités par l'outil de calcul a fait consensus au sein du comité de travail constitué de représentants de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC. L'Outil permet d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières ainsi que selon leur provenance. Des indicateurs socioéconomiques ont été définis afin de permettre la meilleure évaluation possible des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sur le territoire. Il s'agit de la population pour le secteur résidentiel, du nombre d'employés pour le secteur ICI et de la valeur des permis de bâtir pour le secteur des résidus de CRD.

Les estimations sont effectuées à partir de données unitaires issues d'une revue de la littérature. Les hypothèses de calcul et la méthodologie complète utilisée sont disponibles sur le site de RECYC-QUÉBEC :

La version 2 – BÊTA a été utilisée pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi.

Le questionnaire sur la gestion des matières résiduelles transmis aux municipalités a permis de définir les modalités de collecte municipale, à savoir le nombre et le type d'établissements intégrés aux services de collecte municipaux pour les ordures ainsi que pour les matières recyclables (annexe 2).

Données utilisées dans l'outil de calcul – RECYC-QUÉBEC (annexe 9)

Territoire	Population 2013
MRC Brome-Missisquoi	56 934

Source : ISQ, Estimation de la population des MRC, 1er juillet 2013

Nombre d'unités d'occupation (u.o.) par type de logement

Type de logements	MRC
Multi logement (10 logements et plus) et condos	1 656 u.o.
Plex (entre 2 et 9 logements)	1 905 u.o.
Unifamilial	15 732 u.o.
Chalets, maisons de villégiature	2 339 u.o.
Total	21 632 u.o.

Source : Sommaires des rôles d'évaluation des municipalités, Compilation par la MRC, 2013.

L'année de référence pour les valeurs fournies ainsi que les valeurs estimées est 2013.

Les matières résiduelles d'origine résidentielle prises en compte dans l'inventaire sont :

- Les matières recyclables;
- Les matières organiques;
- Les boues municipales;
- Les matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique :
 - Textile;
 - Véhicules hors d'usage (VHU)
 - Contenants consignés
 - Pneus usagés
- Les autres matières résiduelles :
 - Résidus domestiques dangereux (RDD)
 - Résidus encombrants métalliques et non métalliques
- Les rejets du centre de tri des matières recyclables et du centre de valorisation des matières organiques
- Les résidus d'activités municipales

La génération de certaines matières est documentée selon les données disponibles, mais les quantités ne seront pas incluses dans l'inventaire des matières résiduelles, notamment :

- Sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles (lixiviats du LET)

11.1. MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Cet inventaire vise l'ensemble des résidus d'origine résidentielle produits par les résidents permanents et saisonniers à l'échelle du territoire de la MRC. En général, ces matières résiduelles sont intégrées dans des programmes de gestion municipale, à savoir des collectes municipales de porte en porte ou des points de collectes spécifiques.

L'annexe 1 présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des matières résidentielles générées par le secteur résidentiel.

11.2. ORDURES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau 30 présente les quantités d'ordures collectées en 2013 en bordure de rue. Ces quantités incluent une proportion de déchets en provenance des petits ICI assimilables.

La proportion d'ordures éliminées qui est attribuable aux ICI est estimée à 21,4 %. Ce taux est la valeur indiquée par l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC et a été établi sur la base des études de caractérisation réalisées dans le secteur résidentiel et des quantités éliminées déclarées annuellement par les installations d'élimination au MDDELCC.

Tableau 31 Quantité d'ordures collectées en bordure de rue en 2013 – MRC Brome-Missisquoi³⁸

	Qté d'ordures enfouies 2013 (tonnes)
Abercorn	98
Bedford (Canton)	252
Bedford (Ville)	1 031
Bolton Ouest	200
Brigham	591
Brome	103
Bromont	2 161
Cowansville	4 068
Dunham	807
East Farnham	140
Farnham	2 379
Frelighsburg	234
Lac Brome	1 425
Notre-Dame-de-Stanbridge	208
St-Armand	353
St-Ignace-de-Stanbridge	225
Pike River	294
Stanbridge East	279
Stanbridge Station	127
Ste-Sabine	268
Sutton	897
Total pour la MRC	16 141 t
Proportion attribuable au secteur ICI (21,4 %)	3 454 t
Proportion attribuable au secteur Résidentiel (78,6 %)	12 687 t

11.3. MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les tonnages totaux utilisés pour calculer la quantité de matière éliminée et récupérée proviennent des données du service de collecte de la MRC pour l'année 2013.

La proportion des matières recyclables récupérées qui est attribuable aux ICI est estimée à 9,8 %. Ce taux est la valeur indiquée par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC et a été établi sur la base des études de caractérisation réalisées dans le secteur résidentiel et des quantités collectées déclarées annuellement par les municipalités à Éco Entreprises Québec.

³⁸ Compilation des informations des municipalités par la MRC, 2013.

Le tableau 32 présente les quantités de matières recyclables collectées en 2013 en bordure de rue.

Tableau 32 Quantité de matières recyclables collectées en bordure de rue en 2013 – MRC Brome-Missisquoi³⁹

	Qté de matières recyclables collectées en 2013 (tonnes)
Abercorn	45
Bedford (Canton)	77
Bedford (Ville)	231
Bolton Ouest	108
Brigham	238
Brome	31
Bromont	1 142
Cowansville	1 459
Dunham	390
East Farnham	48
Farnham	859
Frelighsburg	136
Lac Brome	735
Notre-Dame-de-Stanbridge	79
Pike River	78
St Armand	136
St Ignace	69
Ste Sabine	101
Stanbridge East	112
Stanbridge Station	29
Sutton	886
Total pour la MRC	6 989 t
Proportion attribuable au secteur ICI (9,8 %)	684 t
Proportion attribuable au secteur résidentiel (90,3 %)	6 313 t
Quantité de matières recyclables acheminée aux écocentres	36 t
Quantité totale de matières recyclables provenant du secteur résidentiel	6 349 t

Le tableau 33 présente la composition des matières recyclables collectées sur le territoire de la MRC pour l'année 2013 selon les données obtenues du centre de tri de Sani Éco.

³⁹ Compilation des informations des municipalités par la MRC, 2013.

Tableau 33 Composition des quantités collectées de matières recyclables, Secteur résidentiel -2013⁴⁰

	Composition des matières recyclables collectées 2013
Papier et carton	64 %
Métal	6 %
Plastique	11 %
Verre	8 %
Rejets	11 %
Total	100 %

Afin d'estimer les quantités de chaque type de matières recyclables éliminées, les données de composition provenant de l'Outil de calcul ont été appliquées; celles-ci sont présentées dans le tableau 34.

Tableau 34 Proportion des matières recyclables dans les quantités de matières résiduelles éliminées – Secteur résidentiel⁴¹

Catégories	Composition des matières recyclables éliminées (collecte des déchets)
Papier et carton	10,5%
Métal	2,2%
Plastique	8,1%
Verre	2,8%
Total	23,6%

Le tableau 35 synthétise le bilan de génération des matières recyclables du secteur résidentiel sur le territoire de la MRC pour l'année 2013. En enlevant, le 11 % de rejet des matières recyclables collectées. Et la figure 9 illustre le taux de récupération.

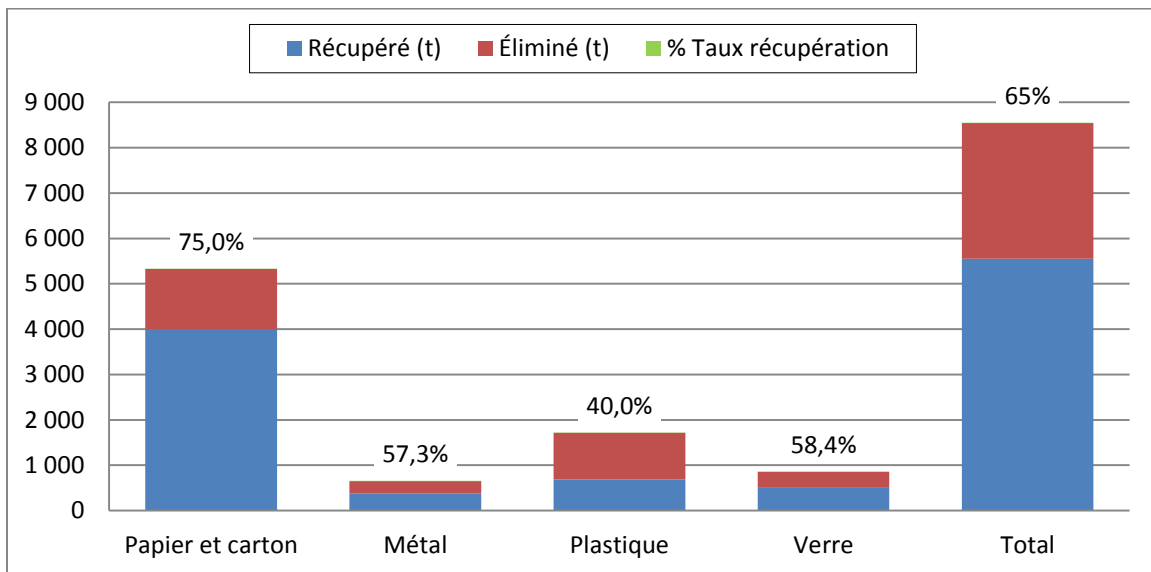
Tableau 35 Estimation des quantités générées de matières recyclables, Secteur résidentiel -2013

Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	3 992 t	1 332 t	5 324 t
Métal	374 t	279 t	653 t
Plastique	686 t	1 028 t	1 714 t
Verre	499 t	355 t	854 t
Total	5 551 t	2 994 t	8 545 t

⁴⁰ Sani-Éco - Compilation réalisée par la MRC 2013.

⁴¹ Composition des matières recyclables éliminées : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 2010.

Figure 9- Taux de récupération par type de matières recyclables - Secteur résidentiel – MRC Brome-Missisquoi, 2013



11.4. MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les résidus verts récupérés proviennent des collectes des feuilles et de résidus verts réalisées par les municipalités et des apports volontaires aux écocentres, ainsi qu'au parc à conteneurs de la RIEDSBM.

Tableau 36 Quantité de résidus verts récupérés par les municipalités, MRC Brome-Missisquoi, 2013⁴²

	Quantité de résidus verts collectés (tonnes)
Collecte de feuilles	395 t
Collecte de résidus verts (Cowansville)	170 t
Total collecté en porte à porte	565 t
Parc à conteneurs RIEDSBM	18 t
Écocentres	28 t
Total récupéré par apport volontaire	46 t
Total pour la MRC	611 t

Les branches et sapins de Noël récupérés proviennent du service de collecte des arbres de Noël et des apports volontaires aux écocentres ainsi qu'au parc à conteneurs de la RIEDSBM.

⁴² Compilation des quantités par la MRC et la RIEDSBM.

Tableau 37 Quantité de matières organiques récupérées par les municipalités, Secteur résidentiel - MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Quantité de branches et d'arbres collectés 2013 (tonnes)
Collecte de sapins	30 t
Écocentres	440 t ⁴³
Parc à conteneurs	340 t ⁴⁴
Total récupéré pour la MRC	810 t

Aucun résidu alimentaire ou autre résidu organique n'est récupéré au niveau du secteur résidentiel.

La quantité de résidus organiques récupérée est présentée au tableau 38. Le taux de rejets appliqué est de 2,1 % pour les résidus verts (Donnée de l'Outil de Calcul).

Tableau 38 Quantité et composition des résidus organiques récupérés et estimation des quantités de rejets des installations de traitement, MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Quantité collectée (tonnes)	Rejets (tonnes)	Quantité récupérée (tonnes)
Branches et sapins de Noël	810 t	0 t	810 t
Résidus verts	611 t	(13) t	598 t
Résidus alimentaires	0 t	0 t	0 t
Autres résidus organiques	0 t	0 t	0 t
Total	1 421 t	(13) t	1 408 t

Il a été estimé que près de 2 000 composteurs étaient présents sur le territoire de la MRC. Cette évaluation est basée sur les formations données aux citoyens, sur les résultats du programme de distribution de composteurs des municipalités et de la MRC ainsi que sur les résultats du programme du Fonds Éco IGA.

Concernant l'herbicyclage, des activités de sensibilisation sont menées sur une base régulière. Il n'existe pas de réglementation interdisant le gazon dans les collectes des matières organiques, mais ces matières sont interdites dans la collecte des ordures.

Le tableau 39 présente les quantités récupérées par les activités de sensibilisation à l'herbicyclage et la distribution de composteurs domestiques.

⁴³ Le bois représente 86 % des quantités bois/métal collectées en 2013 et 90% de ce bois est constitué de branches (Source : MRC).

⁴⁴ 1364 t de bois reçues sur 2 ans dont 50% en provenance du secteur CRD, 50% en provenance du secteur résidentiel.

Tableau 39 Quantité de résidus verts et de résidus alimentaires récupérés par herbicyclage et compostage domestique, MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Quantité récupérée (tonnes)
Résidus verts	62 t
Résidus alimentaires	200 t

Aucun parasite ou maladie n'est soulevé dans l'inventaire puisqu'aucun abattage d'arbres n'a été fait en raison de l'agrile du frêne en 2013.

La quantité de matières organiques générées est estimée sur la base des données réelles disponibles et à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. L'estimation est basée sur un indicateur en kg/u.o./an pour la génération de ces matières. Il prend en compte les différents types de logement et les programmes de gestion des matières organiques en place sur le territoire de la MRC (nombre de composteurs domestiques, réglementation spécifique, activités de sensibilisation).

Le tableau 40 présente le bilan de la récupération de matières organiques sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 40 Estimation des quantités générées de matières organiques — Secteur résidentiel, 2013⁴⁵

Matières organiques	Quantité collectée en porte-à-porte (t)	Quantité récupérée par herbicyclage et compostage domestique (t)	Quantité éliminée (rejets) (t)	Quantité totale récupérée (t)
Branches et sapins de Noël	810 t	0 t	0 t	810 t
Résidus verts	611 t	62 t	(13) t	660 t
Résidus alimentaires	0 t	200 t	0 t	200 t
Autres résidus organiques ⁴⁶	0 t	0 t	0 t	0 t
Total	1 421 t	262 t	(13) t	1 670 t

Le tableau 41 synthétise le bilan de la génération des matières organiques sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

⁴⁵ Compilation réalisée par la MRC 2013.

⁴⁶ La catégorie « autres résidus organiques » comprend plusieurs types de matières organiques, dont certaines sont non compostables.

Tableau 41 Bilan des quantités générées de matières organiques — Secteur résidentiel, 2013

Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération
Branches et sapins de Noël	810 t	0 t	810 t	100 %
Résidus verts	660 t	2 441 t	3 102 t	21,3 %
Résidus alimentaires	200 t	3 711 t	3 911 t	5,1 %
Autres résidus organiques ⁴⁷	0 t	2 531 t	2 531 t	0 %
Total	1 670 t	8 683 t	10 354 t	16,1 %

11.5. AUTRES MATIÈRES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

11.5.1. Textiles

La quantité éliminée est estimée par l'Outil de calcul sur la base de la quantité d'ordures attribuable au secteur résidentiel et la proportion de référence établie sur les études de caractérisation soit 3,1 % des déchets résidentiels.

L'estimation de la quantité générée proposée par l'outil (808 tonnes) est utilisée pour évaluer la quantité récupérée (808 tonnes - 393 tonnes).

Le tableau 42 synthétise le bilan de génération des résidus de textiles sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 42 Estimation des quantités générées de résidus de matières textiles — Secteur résidentiel, 2013⁴⁸

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Textiles	415 t	393 t	808 t

⁴⁷ La catégorie « autres résidus organiques » comprend plusieurs types de matières organiques, dont certaines sont non compostables.

⁴⁸ Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC.

11.5.2. Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits visés par les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP)

Les données connues par la MRC quant aux quantités de RDD et de produits visés par les programmes de REP récupérées en 2013 sont présentées au tableau 43.

Tableau 43 Estimation des quantités récupérées de produits visés par la REP, MRC Brome-Missisquoi, Secteur résidentiel, 2013⁴⁹

	Site d'apport volontaire	Matière	Tonnage
RDD	Écocentres	RDD transférés à la Régie	5,8 t
	Écocentres	RDD reçus par Laurentides Re-Source	1,7 t
	RIEDSBM	RDD reçus au parc à conteneurs	2,4 t
		Total – RDD récupéré	9,9 t
Produits REP	Écocentres	TIC	46,0 t
		Piles	3,8 t
		Peintures et résidus dangereux organiques	59,2 t
		Huiles	5,2 t
	RIEDSBM	TIC	4,7 t
		Piles	2,9 t
		Peintures	25,9 t
		Huiles	1,6 t
		Total – produits REP récupérés	149,3 t

Les quantités de RDD et de produits visés par des programmes de REP collectés proviennent des bilans annuels des sites d'apport volontaire (écocentres et parc à conteneurs) et des données de facturation de la MRC et de la RIEDSBM.

La quantité éliminée de RDD est estimée par l'Outil de calcul sur la base de la quantité réelle d'ordures collectées par le service de collecte des municipalités et de la proportion de RDD retrouvée dans les déchets résidentiels au Québec (0,2 %).

Les tableaux 44 et 45 présentent un bilan de génération des résidus domestiques dangereux visés et non visés par les programmes de REP sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 44 Estimation des quantités générées de RDD, MRC Brome-Missisquoi, Secteur résidentiel, 2013

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
RDD	10 t	28 t	38 t

49 Bilan 2013 des écocentres, de la RIEDSBM et données de facturation, MRC 2013.

Tableau 45 Estimation des quantités générées de produits visés par un programme de REP, MRC Brome-Missisquoi, Secteur résidentiel, 2013

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
REP	149 t	N/D	N/D

La quantité de produits visés par un programme de REP éliminée n'est pas connue. Ces matières se retrouvent dans la quantité de résidus ultimes évaluée par l'Outil de calcul.

11.5.3. Résidus encombrants

Les résidus encombrants sont divisés en deux catégories : les résidus encombrants non métalliques (meubles de bois, portes, bain, etc) et les résidus encombrants métalliques (laveuses, sècheuses, réfrigérateurs).

L'inventaire de ces matières résiduelles est basé sur les estimations de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC.

11.5.4. Résidus encombrants métalliques

Les données sur les métaux collectés aux écocentres ne permettent pas de préciser quelle proportion de métaux provient des encombrants métalliques. Par ailleurs, les quantités récupérées par les récupérateurs itinérants et autres organismes ne sont pas connues. Pour ces raisons, les données de l'outil de calcul sont retenues pour estimer les quantités de résidus encombrants métalliques récupérés.

En ce qui concerne la quantité éliminée, l'outil permet d'estimer ce tonnage par rapport à la quantité réelle d'ordures collectées par le service de collecte de la MRC. C'est donc cette donnée qui est utilisée (0,8 % des ordures résidentielles soit 101 tonnes).

Les quantités de résidus encombrants métalliques récupérés sont calculées sur la base de la quantité générée estimée par l'outil de calcul (1 366 tonnes) à laquelle est soustraite la quantité de résidus encombrants éliminés (tableau 46).

Tableau 46 Estimation des quantités générées de résidus encombrants métalliques récupérés et éliminés— Secteur résidentiel, 2013

Résidus encombrants	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Métalliques	1 265 t	101 t	1 366 t

11.5.5. Encombrants non métalliques

La MRC ne dispose pas de données pour réaliser l'inventaire des résidus encombrants non métalliques récupérés. La quantité de résidus encombrants non métalliques récupérés est donc considérée nulle (tableau 47).

La quantité de résidus encombrants non métalliques éliminés est évaluée sur la base de la quantité d'ordures collectées en 2013 (0,9 % des ordures).

Tableau 47 Estimation des quantités de résidus encombrants récupérées, éliminées et générées— Secteur résidentiel, 2013

Résidus encombrants	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Non-métalliques	0 t	114 t	114 t

Le tableau 48 synthétise le bilan de génération des résidus encombrants sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 48 Bilan des quantités de résidus encombrants récupérées, éliminées et générées— Secteur résidentiel, 2013

Résidus encombrants	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Métalliques	1 265 t	101 t	1 366 t
Non-métalliques	0 t	114 t	114 t
Total	1 265 t	215 t	1 480 t

11.6. AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES NÉCESSITANT UNE GESTION SPÉCIFIQUE

11.6.1. Contenants consignés

Les quantités de contenants consignés récupérés par les différents points de collecte du territoire sont inconnues de la MRC. Pour cette raison, les données du calculateur (supplément de l'outil) sont utilisées (292 tonnes récupérées sur 390 tonnes vendues). Aucune quantité éliminée ne se retrouve dans l'inventaire puisque les 98 tonnes de contenants consignés non rapportées peuvent avoir pris le chemin d'une autre filière de valorisation.

Le tableau 49 présente les quantités récupérées de matières recyclables (contenants) issus du système public de consigne.

Tableau 49 Quantité de contenants consignés récupérés, MRC Brome-Missisquoi, 2013⁵⁰

	Quantité collectée au Québec (tonnes)	Taux par habitant (tonnes/hab)	Total MRC (en tonnes)
Aluminium	11 829 t	0,00145 t	82,6 t
Plastique	5 948 t	0,00073 t	41,5 t
Verre	24 014 t	0,00294 t	167,6 t
Total	41 791 t	-	291,8 t

11.6.2. Pneus hors d'usage

Le service de récupération des pneus hors d'usage est un programme administré par RECYC-QUÉBEC, qui a pour objectif de récupérer ces matières qui sont générées au Québec.

Les données du calculateur (supplément de l'outil) sont utilisées pour estimer les quantités récupérées. La quantité éliminée n'est pas à inclure dans l'inventaire (aucun taux de performance à indiquer).

Le tableau 50 présente les quantités de pneus hors d'usage récupérées sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

Tableau 50 Quantités de pneus récupérés, MRC Brome-Missisquoi, 2013⁵¹

Nombre de pneus d'auto récupérés par la MRC	Nombre de pneus de petit format récupérés par la MRC	Nombre de pneus de camion récupérés par la MRC	Tonnage annuel récupéré par la MRC
50 284	200	2 097	562,60 t

11.6.3. Véhicules hors d'usage (VHU)

Aux fins d'information, les quantités générées de VHU ont été estimées à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC basé sur des taux unitaires d'estimation exprimé en kg/pers/an. La quantité récupérée de VHU serait d'environ **2 665 tonnes** et la quantité éliminée de **1 833 tonnes**, essentiellement sous forme de fluff, qui inclut les rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)⁵²

11.6.4. Lixiviat du LET

La quantité de lixiviats générés par le lieu d'enfouissement technique de la RIEDSBM en 2013 est de l'ordre de 36 702 m³. Les lixiviats sont traités dans des installations dédiées localisées sur le site du lieu d'enfouissement technique et les eaux traitées sont rejetées dans la rivière Yamaska.

⁵⁰ Calculateur de Recyc-Québec pour les contenants consignés.

⁵¹ Calculateur de Recyc-Québec pour les pneus Info PGMR janvier 2015 – Rubrique sur les pneus.

⁵² Cette quantité de matières éliminée est intégrée dans le bilan du secteur ICI.

Le traitement des lixiviats génère des boues. La dernière vidange des installations de traitement des lixiviats date de 2013 et les boues vidangées ont été enfouies. Toutefois, la quantité de boues éliminées en 2013 n'est pas connue.

11.6.5. Balayures de rues

La quantité de balayures de rue éliminée par les municipalités n'est pas connue spécifiquement et n'a pu être estimée.

11.6.6. Plastiques agricoles

La quantité de plastiques agricoles éliminée par les municipalités n'est pas connue spécifiquement et n'a pu être estimée. Une mesure est prévue dans le plan d'action afin de valoriser cette matière lors d'un projet pilote.

11.6.7. Styromousse

La quantité de styromousse éliminée par les municipalités n'est pas connue spécifiquement et n'a pu être estimée. Une mesure est prévue dans le plan d'action afin de valoriser cette matière lors d'un projet pilote.

11.7. BOUES MUNICIPALES

Les boues municipales sont divisées en trois catégories :

- Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM);
- Boues municipales d'étangs aérés (BEA);
- Boues de fosses septiques (BFS).

Les données sur les stations d'épuration municipales proviennent de la compilation de données effectuée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)⁵³.

11.7.1. Boues municipales de stations d'épuration mécanisées

Le tableau 51 synthétise la quantité de boues produites aux stations mécanisées de Cowansville et de Farnham en 2013. La quantité annuelle générée était de 23 112 tonnes à une siccité de 15,4 %, soit 17 796 tonnes à 20 % de siccité.

Tableau 51 Estimation des boues de stations mécanisées, MRC Brome-Missisquoi, 2013⁵⁴

Municipalité	Quantité générée en 2013 (t m.h)	Siccité (%)	Quantité générée à 20 % de siccité (t m.h)	Traitement
Cowansville	1 235 t m.h	20 %	1 235 t m.h	100 % enfouis
Farnham	39,44 t m.h	50 %	99 t m.h	100 % enfouis
Total	-	-	1 334 t m.h	100 % enfouis

11.7.2. Boues municipales d'étangs aérés

Deux municipalités ont réalisé la vidange de leurs étangs aérés en 2013, à savoir la Ville de Bromont et la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge (tableau 52).

Toutefois, dans le cas de la Ville de Bromont, les boues en 2013 ont été entreposées dans un géotube ou sac géotextile, pendant deux ans et acheminées au lieu d'enfouissement en 2014 et 2015. Cette quantité n'est donc pas intégrée dans le bilan des quantités pour l'année 2013.

⁵³ Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAE), accessible à partir du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

⁵⁴ Entrevues avec les municipalités MRC 2013.

Tableau 52 Estimation des boues des étangs aérés, MRC Brome-Missisquoi, 2013⁵⁵

Municipalité	Quantité générée en 2013 (t m.h)	Siccité(%)	Quantité générée à 20 % de siccité (t m.h)	Traitement
Bromont	1 888 t m.h	5,35 %	-	Entreposage
Notre-Dame-de-Stanbridge	250 m ³	2 %	25 t m.h	100 % valorisés
Total			25 t m.h	-

11.7.3. Boues de fosses septiques

La MRC a réalisé un sondage sur la gestion des boues de fosses septiques sur son territoire en 2013. Le nombre total de boues de fosses septiques se répartit comme tel selon le type de gestion (tableau 53).

Tableau 53 Répartition des fosses septiques résidentielles selon la destination des boues vidangées, MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Nombre total de FS résidentielles	Nbre FS résidentielles vidangées en 2013	% selon la destination
Valorisation agricole	4 927	2 464	61 %
Enfouissement en dehors du territoire de la MRC	1 900	950	24 %
Étangs aérés sur le territoire de la MRC	1 223	612	15 %
Nombre total de fosses septiques pour lesquelles la destination des boues est connue	8 050	4 026	100 %
<i>Destination inconnue (absence de programme municipal de vidange des fosses septiques)</i>	2 650	1 325	
Nombre total de fosses septiques sur le territoire	10 700	5 351	100 %

En 2013, en l'absence de données détaillées, il est estimé que la moitié des fosses septiques présentes sur le territoire ont été vidangées sur le territoire de la MRC, ce qui représente un total de 5 351 fosses.

Les informations colligées par la MRC sur les modalités de gestion des fosses septiques sur l'ensemble des municipalités du territoire appliquées au nombre de fosses vidangées en 2013 permettent de déduire que :

⁵⁵ Entrevues avec les municipalités, MRC 2013.

- Les boues vidangées auprès de 2 464 installations septiques sont valorisées à 100 % sur des terres agricoles, principalement par l'intermédiaire du Groupe Deslandes et Fortin et de l'entreprise Campbell;
- Les boues vidangées auprès de 950 installations septiques sont éliminées dans un lieu d'enfouissement localisé en dehors du territoire de la MRC;
- Les boues vidangées auprès de 612 installations septiques sont acheminées à des étangs aérés, et sont, par conséquent, déjà comptabilisées dans la gestion de ces ouvrages municipaux.

En l'absence de données spécifiques sur les 1 325 fosses septiques restantes, la répartition observée sur les 4 026 fosses septiques documentées est appliquée (tableau 54).

Tableau 54 Répartition totale ajustée des fosses septiques résidentielles selon la destination des boues vidangées, MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Nbre de FS résidentielles vidangées en 2013	Ajustement avec FS non documentées	Nombre total ajusté de FS résidentielles vidangées
Valorisation	2 464	808	3 272
Enfouissement en dehors du territoire de la MRC	950	318	1 268
Étangs aérés sur le territoire de la MRC*	612	199	811
Total	4 026	1 325	5 351

* Les boues acheminées aux étangs aérés ne sont pas comptabilisées.

Le taux de valorisation de 72 % s'applique uniquement aux boues de fosses septiques n'étant pas acheminées à des installations municipales de traitement des eaux usées.

Le tableau 55 présente les quantités de boues de fosses septiques récupérées, éliminées et générées en 2013 sur le territoire de la MRC.

Tableau 55 Quantités de boues de fosses septiques récupérées, éliminées et générées, MRC Brome-Missisquoi, 2013⁵⁶

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Boues de fosses septiques	972 t m.h	378 t m.h	1 351 t m.h

⁵⁶ Estimation à l'aide de l'outil de calcul : 4540 fosses vidangées en 2013 avec un taux de valorisation de 72 %.

Le tableau 56 présente les quantités totales de boues récupérées, éliminées et générées en 2013 sur le territoire de la MRC.

Tableau 56 Quantités de boues de municipales récupérées, éliminées et générées, MRC Brome-Missisquoi, 2013 (siccité de 20 %)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Boues des stations mécanisées	0 t m.h	1 334 t m.h	1 334 t m.h
Boues d'étangs aérés	25 t m.h	0 t m.h	25 t m.h
Boues de fosses septiques	972 t m.h	378 t m.h	1 351 t m.h
Total	997 t m.h	1 712 t m.h	2 710 t m.h

11.8. BILAN SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau 57 présente les résultats de l'inventaire pour le secteur résidentiel, sans les boues.

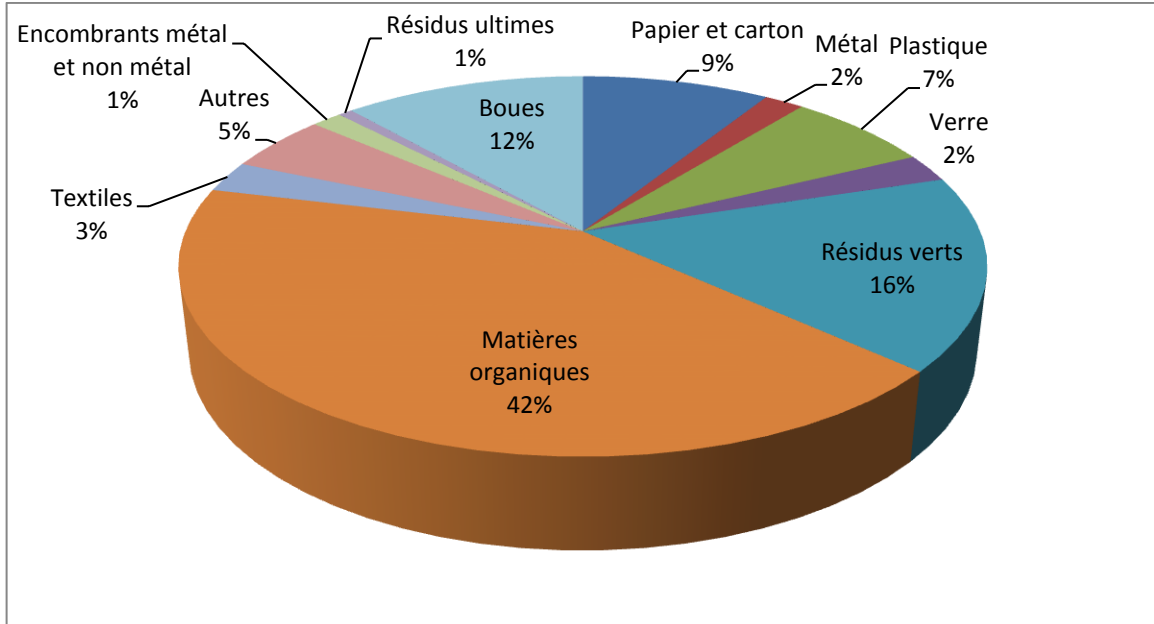
Tableau 57 Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (boues exclues), MRC Brome-Missisquoi, 2013

Secteur Résidentiel	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	3 992 t	1 332 t	5 324 t	75,0 %
Métal	374 t	279 t	653 t	57,3 %
Plastique	686 t	1 028 t	1 714 t	40,0 %
Verre	499 t	355 t	854 t	58,4 %
Branches et sapins de Noël	810 t	0 t	810 t	100 %
Résidus verts	660 t	2 441 t	3 102 t	21,3 %
Résidus alimentaires	200 t	3 711 t	3 911 t	5,1 %
Autres résidus organiques	0 t	2 531 t	2 531 t	0 %
Véhicules hors d'usage	2 665 t	0 t	2 665 t	100 %
Textiles	415 t	393 t	808 t	51,4 %
Rejets des centres de tri	0 t	686 t	686 t	0 %
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	13 t	13 t	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	10 t	28 t	38 t	26,3 %
Encombrants métalliques	1 265 t	101 t	1 366 t	92,6 %
Encombrants non métalliques	0 t	114 t	114 t	0 %
Résidus ultimes	0 t	101 t	101 t	0 %
Total	11 576 t	13 113 t	24 689 t	46,9 %
<i>Produits visés par les programmes de REP</i>	<i>149 t</i>	<i>n.d.</i>	<i>149 t*</i>	<i>n.d.</i>
<i>Contenants consignés</i>	<i>292 t</i>	<i>n.d.</i>	<i>292 t</i>	<i>n.d.</i>
<i>Pneus hors d'usage</i>	<i>563 t</i>	<i>n.d.</i>	<i>563 t</i>	<i>n.d.</i>
Total - Autres matières	1004 t	n.d.	1004 t	n.d.
Grand total	12 580 t	n.d.	25 693 t*	n.d.

* N'incluant pas les produits visés par les programmes de REP éliminés.

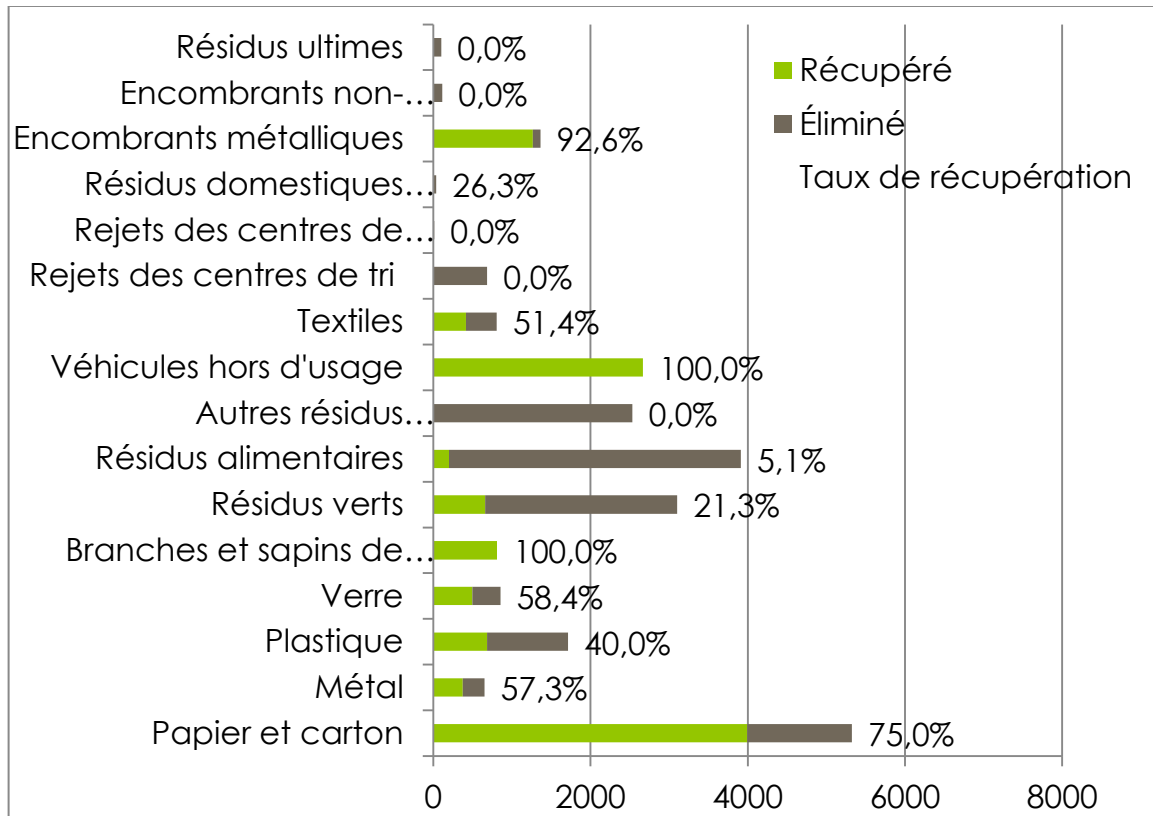
La figure 10 représente la composition des résidus qui sont envoyés à l'enfouissement.

Figure 10- Composition des résidus résidentiels éliminés - MRC Brome-Missisquoi, 2013



La figure 11 représente le taux de récupération du secteur résidentiel par catégorie de matières.

Figure 11- Taux de récupération du secteur résidentiel - MRC Brome-Missisquoi, 2013



Le tableau 58 synthétise le bilan de génération des boues sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 58 Estimation des quantités générées de boues ramenées à une siccité de 20 % de matières sèches— Secteur résidentiel, 2013

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Boues de station mécanisée	0 t m.h	1 334 t m.h	1 334 t m.h
Boues d'étangs aérés	25 t m.h	0 t m.h	25 t m.h
Boues de fosses septiques	972 t m.h	378 t m.h	1 351 t m.h
Total	997 t m.h	1 712 t m.h	2 710 t m.h

Le tableau 59 compare la performance du secteur résidentiel de la MRC Brome-Missisquoi aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 59 Comparaison des résultats de la MRC Brome-Missisquoi avec les objectifs nationaux à atteindre en 2019

Matières résiduelles	Secteurs Résidentiel MRC Brome-Missisquoi	Objectif national
Papier et du carton	75 %	70 % <i>Bannissement à l'élimination à venir</i>
Plastique	40 %	70 %
Verre	58,4 %	70 %
Métal	57,3 %	70 %
Matière organique	14,7 %	60 % <i>Bannissement à l'élimination à venir</i>

12. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

Dans le cadre de la révision du PGMR, la MRC Brome-Missisquoi a mandaté la firme Chamard, stratégies environnementales, spécialisée en gestion des matières résiduelles, pour effectuer l'évaluation des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par les secteurs ICI et CRD, conformément aux Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées par le MDDELCC ainsi que pour élaborer le plan d'action relatif à ces deux secteurs.

12.1. MODALITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LE SECTEUR ICI

Dans le cadre du mandat, Chamard a effectué de nombreux appels téléphoniques auprès des prestataires de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire (entreprises de collecte et de transport, installations de traitement, récupérateurs, etc.) et auprès d'ICI particuliers, tels que les grandes industries présentes dans les centres industriels ou encore les entreprises de transformation agroalimentaires.

La liste des entreprises de collecte et des récupérateurs contactés ainsi que la liste des ICI contactés sont présentées en annexes 3 et 4.

Les questionnaires sur la gestion des matières résiduelles transmis aux municipalités ont permis également de définir les modalités de collecte municipale, à savoir le nombre et le type d'établissements intégrés aux services de collecte municipaux pour les ordures ainsi que pour les matières recyclables.

Cette démarche a permis de valider le ratio d'ICI pris en charge par les municipalités pour ces deux collectes appliqué dans l'outil de calcul.

Un exemple de questionnaire est présenté en annexe 2. L'annexe 5 présente les modalités de collecte des ICI pour chacune des 21 municipalités de la MRC.

Les données collectées au cours de ces entrevues avaient pour objectif d'une part, de valider l'utilisation de l'outil pour évaluer les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées, et, d'autre part, de définir plus en détail les modalités de gestion des matières résiduelles au niveau du territoire tel que l'identification des intervenants, la destination des matières récupérées et éliminées et les formalités contractuelles.

Les informations collectées ont démontré les tendances suivantes :

- Les ICI dits assimilables, ayant une génération de matières résiduelles similaires à celles du secteur résidentiel tant au niveau des quantités que de la composition, sont pour la plupart desservis par les collectes municipales de déchets et de matières recyclables. Certaines municipalités appliquent un volume maximal de déchets pour la collecte tandis que d'autres collectent sacs, bacs et conteneurs sans limites de quantité par collecte.
- Les ICI de plus grande taille, ou générant des résidus de production ayant des caractéristiques particulières au niveau de la quantité ou du potentiel de récupération, s'organisent par eux-mêmes pour la gestion de leurs matières résiduelles. Ainsi, les entreprises agroalimentaires peuvent avoir des contrats de

collecte privés ou une entente avec certains producteurs agricoles pour la valorisation des résidus organiques de production. Ces résidus peuvent être compostés, utilisés sur les installations agricoles comme alimentation animale ou comme fertilisant. D'autres commerces appartenant à des bannières, en particulier les épicerie de grande taille, peuvent bénéficier d'un système structuré, mis en place par la maison mère, pour la récupération des cartons, plastiques et autres matières recyclables.

- Enfin, les entreprises et industries qui génèrent des matières résiduelles présentant une valeur de revente élevée ou en quantité importante mettent en place des filières de récupération pour limiter leur coût de gestion (pour les cartons ou les métaux exotiques par exemple).

Au niveau des ICI desservis par les services de collecte municipale, certaines municipalités appliquent des limites en termes de volume pour la collecte municipale ou restreignent le type de contenant autorisé (uniquement des bacs et aucun conteneur, par exemple). De ce fait, les institutions ainsi que les petits et moyens commerces sont souvent pris en charge par la collecte municipale, tandis que les commerces de plus grande taille, tels que les épicerie ou les industries, ont des contrats de collecte privés avec les entreprises suivantes : Services Matrec, Nopac, Récupération 2000, Sani-Éco, J Boucher, RCI Environnement, Services sanitaires Brodeur.

Les tonnages de déchets collectés auprès des ICI desservis par les collectes municipales se retrouvent dans les tonnages résidentiels reçus au LET de Cowansville (sous la catégorie « Résidentiel » du rapport annuel). Les tonnages de matières recyclables collectés auprès du secteur ICI par les collectes municipales sont également intégrés dans les tonnages résidentiels traités en 2013 par le centre de tri Sani-Éco.

Les modalités de collecte des ICI sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi correspondent aux modalités retrouvées dans la plupart des municipalités au Québec, ce qui démontre la représentativité de l'outil de calcul.

Les ratios de l'outil de calcul sont donc appliqués pour l'estimation des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par le secteur ICI; le secteur ICI génère ainsi:

- 9,8 % des quantités de matières recyclables collectées dans les municipalités auprès du secteur résidentiel;
- 21,4 % des déchets collectés dans les municipalités auprès du secteur résidentiel.

12.2. DESTINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉES AUPRÈS DES ICI

12.2.1. Collecte des déchets

Les municipalités de la MRC Brome-Missisquoi éliminent leurs déchets résidentiels, incluant les déchets des ICI assimilables, au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie Intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM), situé à Cowansville.

Les déchets des ICI collectés par contrats privés sont acheminés aux lieux suivants :

- LET de la RIEDSBM à Cowansville;
- LET Roland Thibaud à Sainte-Cécile-de-Milton;
- LET Waste management à St Nicéphore.

La destination des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi a été validée auprès du MDDELCC au cours du mandat.

Il est probable que d'autres LET reçoivent des déchets en provenance des ICI de la MRC Brome-Missisquoi par le biais de contrats gérés par les maisons mère par exemple. Toutefois, le site de Cowansville étant plus proche, il représente le site le plus utilisé par les ICI.

12.2.2. Collecte des matières recyclables

Selon les informations recueillies par l'envoi de questionnaires, les municipalités de la MRC Brome-Missisquoi envoient leurs matières recyclables résidentielles, incluant les matières des ICI assimilables, aux centres de tri Sani-Éco, à Granby, et Récupération 2000, à Cowansville.

Par ailleurs, les entrevues téléphoniques réalisées ont montré que les matières recyclables des ICI desservis par contrats privés étaient envoyées sur ces deux installations ainsi qu'aux installations suivantes :

- Centre de tri des matières recyclables de EBI, à Berthierville;
- Centre de tri des matières recyclables de Matrec, à Saint-Hubert;
- Usines de recyclage, telles que Cascades ou Kruger, lorsque les cartons sont mis en ballots sur site.

Précisons que les estimations réalisées dans les prochaines sections présentent l'ensemble des quantités générées par tous les ICI, à savoir les quantités collectées par les services municipaux ainsi que les quantités collectées par les entreprises privées.

12.3. MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES POUR L'ESTIMATION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

12.3.1. Méthodologie appliquée

Les entrevues téléphoniques auprès des récupérateurs, entreprises de collecte et installations de récupération et d'élimination présentes sur le territoire et à proximité, ont permis de collecter certaines informations sur les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées. Toutefois, ces données ne permettent pas d'effectuer une estimation des quantités de façon exhaustive des matières résiduelles en provenance du secteur ICI de la MRC et ce, pour plusieurs raisons :

- Les installations de traitement et récupérateurs ne font pas de compilation des données collectées par zone géographique et par conséquent, plusieurs ne disposent pas des quantités reçues annuellement pour le territoire spécifique de la MRC Brome-Missisquoi;
- Certaines industries agroalimentaires ont mis en place des ententes pour la récupération des résidus organiques issus de procédés de fabrication directement avec le secteur agricole, ce qui rend difficile l'estimation globale des quantités récupérées;

- Pour les ICI appartenant à des bannières (IGA, Walmart, etc.), la gestion des matières résiduelles passe par la maison mère. Les quantités collectées ne sont pas connues des gestionnaires des établissements et, souvent, les matières valorisées sont envoyées sur des installations de tri ou de recyclage en dehors de la région;
- Les ICI de taille importante trient sur place les matières recyclables et les envoient directement aux installations de recyclages localisées à l'extérieur du territoire et même parfois du Québec (en ce qui concerne les métaux précieux par exemple).

En l'absence de données exhaustives sur la l'élimination et la récupération des matières générées par le secteur ICI, l'estimation des quantités pour le secteur ICI est effectuée à l'aide de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC pour la révision des PGMR validé et complété des données obtenues par les entrevues concernant la récupération des métaux.

12.3.2. Hypothèses de calcul

L'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC évalue les quantités de matières résiduelles générées ainsi que leur composition selon le type d'institutions, de commerces et d'industries. Les ratios retenus ont été sélectionnés sur la base d'une recherche bibliographique d'envergure et de la consultation d'études récentes, réalisées entre 2009 et 2013, au Québec et en Amérique du Nord.

Les données de référence sont les suivantes :

- Ratio de génération par employé et par année pour chaque secteur SCIAN⁵⁷;
- Ratio de récupération par secteur SCIAN et par matière;
- Ratio d'élimination par secteur SCIAN et par matière.

Les quantités de résidus de transformation alimentaire industrielle sont estimées à l'aide de l'outil de calcul sur la base du *Portrait du gisement de matières résiduelles organiques au Québec*, commandé par le MDDELCC en 2012⁵⁸.

L'annexe 6 présente la fiche d'informations pour la région de la Montérégie issue de cette étude. Cette fiche présente le nombre d'établissements et d'employés dans le secteur agroalimentaire à l'échelle de la région, ainsi que les quantités de matières résiduelles générées et éliminées.

12.4. MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR ICI

Le tableau 60 présente le nombre d'employés pour la région de la Montérégie par secteur d'activité. L'estimation des quantités de matières recyclables générées, récupérées et éliminées est basée sur ce nombre d'employés ainsi que sur des indicateurs de génération et de récupération par employé et par année déterminés pour chaque secteur.

⁵⁷ Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord.

⁵⁸ Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation, Solinov, Mai 2012.

Tableau 60 Nombre d'employés par secteur d'activités – Région de la Montérégie, 2012⁵⁹

Secteurs d'activité	Nombre d'employés
Secteur de la production de biens	186 400
<i>Agriculture</i>	14 200
<i>Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz</i>	3 800
<i>Services publics</i>	5 300
<i>Construction</i>	49 400
<i>Fabrication (manufacturier)</i>	113 700
Secteur des services	568 200
<i>Commerce</i>	126 500
<i>Transport et entreposage</i>	32 700
<i>Finance, assurances, immobilier et location</i>	40 400
<i>Services professionnels, scientifiques et techniques</i>	56 000
<i>Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien</i>	24 300
<i>Services d'enseignement</i>	46 700
<i>Soins de santé et assistance sociale</i>	98 000
<i>Information, culture et loisirs</i>	35 400
<i>Hébergement et restauration</i>	40 900
<i>Autres services</i>	34 500
<i>Administrations publiques</i>	32 900
TOTAL	754 600

Le tableau 61 synthétise le bilan de génération, de récupération et d'élimination des matières recyclables des secteurs ICI sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi pour l'année 2013.

Tableau 61 Quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées dans les secteurs ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération
Papier et Carton	5 361 t	4 240 t	9 600 t	55,8 %
Métal	484 t	580 t	1 064 t	45,5 %
Plastique	469 t	2 193 t	2 662 t	17,6 %
Verre	254 t	620 t	874 t	29,0 %
TOTAL	6 568 t	7 633 t	14 201 t	46,3 %

⁵⁹Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2012, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

On constate que la quantité totale de matières recyclables récupérées par les secteurs ICI, soit 6 568 tonnes, est similaire au tonnage récupéré par le secteur résidentiel pour les mêmes matières recyclables, soit 6 875 tonnes incluant les petits ICI en 2013.

Les fibres (papier et carton) représentent plus des deux tiers des matières recyclables générées par les secteurs ICI en termes de tonnage. Les plastiques représentent quant à eux presque 20 % des tonnages de matières recyclables générées.

Le plastique est la matière la moins récupérée par les secteurs ICI avec un taux de récupération inférieur à 20 %.

Le tableau 62 synthétise les quantités de matières recyclables récupérées par les différents secteurs SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord).

Tableau 62 Répartition des quantités de matières recyclables récupérées dans le secteur ICI par secteur SCIAN – MRC Brome-Missisquoi, 2013

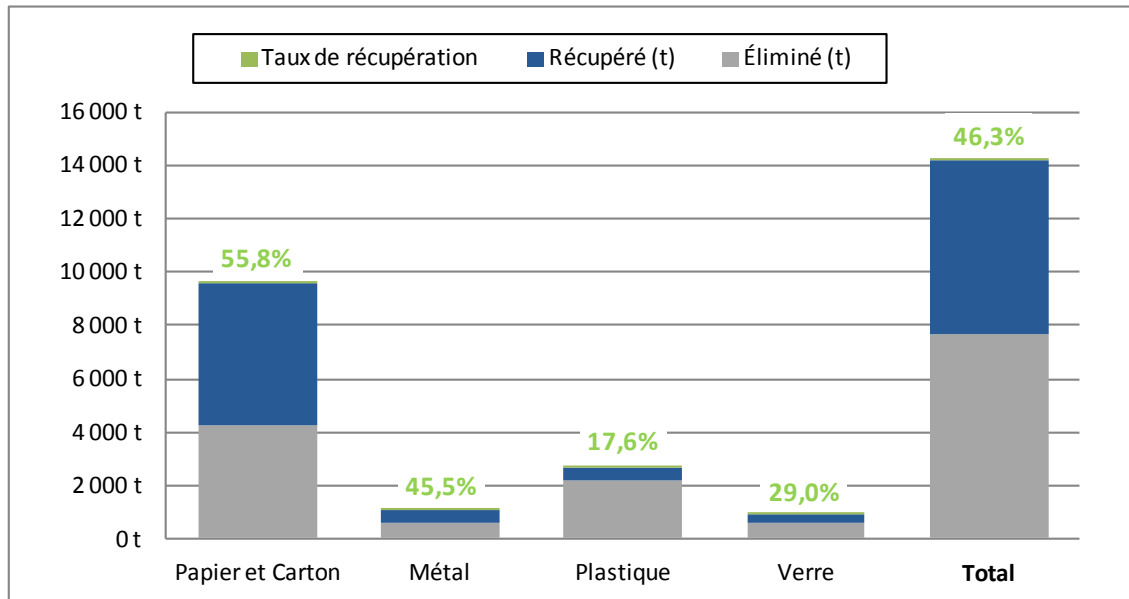
Secteurs d'activités (SCIAN)	Fibres (t)	Métal (t)	Plastique (t)	Verre (t)	TOTAL (t)
Industriel	190 t	202 t	134 t	24 t	550 t
Agriculture	25 t	26 t	17 t	3 t	71 t
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	3 t	4 t	2 t	0 t	9 t
Manufacturier	140 t	149 t	99 t	18 t	406 t
Utilités publiques	2 t	2 t	1 t	0 t	5 t
Transport et entreposage	19 t	21 t	14 t	2 t	56 t
Commercial	4 312 t	234 t	316 t	211 t	5073 t
Hébergement et services de restauration	811 t	4 t	19 t	72 t	906 t
Commerce de gros et de détail	3 501 t	229 t	296 t	139 t	4165 t
Institutionnel	859 t	49 t	19 t	18 t	945 t
Services et bureaux	690 t	37 t	9 t	15 t	751 t
Services d'enseignement	113 t	7 t	5 t	2 t	127 t
Soins de santé	56 t	5 t	4 t	1 t	66 t
Total	5 361 t	485 t	469 t	263 t	6 568 t

Le secteur commercial est celui qui présente la quantité de matières recyclables récupérées la plus élevée, composée majoritairement de fibres.

La figure 12 présente les taux de récupération pour chaque secteur, et ce, selon le type de matières recyclables.

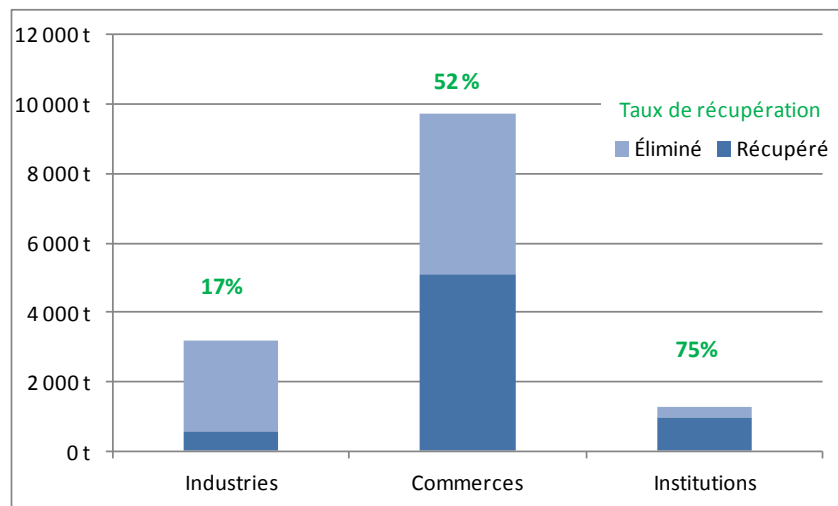
Le taux de récupération global des matières recyclables pour les secteurs ICI est estimé à 46,3 %. Les fibres (papier et carton) représentent près de 82 % des matières recyclables récupérées par les secteurs ICI en termes de tonnage et les plastiques comptent pour 7 % des tonnages récupérés.

Figure 12- Taux de récupération par type de matières recyclables - Secteur ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013



La figure 13 présente les taux de récupération des matières recyclables, à savoir la quantité de matières recyclables récupérées divisée par la quantité de matières recyclables générées, pour chaque type d'activité du secteur ICI.

Figure 13- Quantités de matières recyclables éliminées et récupérées et taux de récupération par secteur d'activité/ Matières Recyclables – MRC Brome-Missisquoi, 2013



Selon les estimations de l'outil de calcul, il apparaît que le secteur institutionnel a un meilleur taux de récupération des matières recyclables en comparaison avec les secteurs commercial et industriel.

Toutefois, c'est le secteur commercial qui récupère les grandes quantités de matières recyclables, soit 77 % des matières recyclables totales récupérées par le secteur ICI sur le territoire à l'étude. Malgré cela, ce secteur élimine encore presque la moitié des matières recyclables qu'il génère.

Le taux de récupération des matières recyclables du secteur industriel, estimé à 17 %, est calculé pour l'ensemble des établissements industriels sur le territoire. Certaines industries, localisées dans les parcs industriels tel que celui de Bromont, ont mis en place des programmes environnementaux très performants qui leur permettent de dépasser largement ce résultat.

12.5. MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES DU SECTEUR ICI

La composition des matières résiduelles produites par le secteur industriel est étroitement associée aux activités propres à chaque établissement et à son champ d'activité.

En l'absence d'industrie papetière sur le territoire de la MRC, les industries agroalimentaires (codes SCIAN 311-312) sont celles générant les quantités de matières organiques les plus importantes sur le territoire.

Les autres industries génèrent des résidus alimentaires assimilables à ceux du secteur résidentiel, correspondant aux résidus de table de leurs employés.

12.5.1. Estimation des quantités en provenance des industries agroalimentaires

Dans le cadre du bilan de masse pour la révision du PGMR, l'estimation a été faite à partir de taux unitaire d'estimation (kg/employé/an) défini par l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC.

Les portraits régionaux produits présentent des statistiques et indicateurs propres à chaque région administrative. Ainsi, les quantités de matières organiques récupérées et éliminées pour la région de la Montérégie ont été extrapolées pour le territoire de la MRC Brome-Missisquoi, selon les nombres d'employés pour chaque secteur d'activité de l'industrie agroalimentaire. En l'absence de données précises pour le territoire de la MRC, une estimation du nombre d'employés a été évaluée en se basant sur les données disponibles pour chaque entreprise sur le site d'Emploi Québec. Pour chaque entreprise, le site d'Emploi Québec indique un nombre d'employés par intervalle. Une moyenne a donc été retenue pour chaque entreprise selon la méthodologie définie par RECYC-QUÉBEC pour l'utilisation de l'outil de calcul.

Le tableau 63 présente le nombre d'employés pour chacun de ces secteurs d'activité.

Tableau 63 Nombre d'employés des industries de transformation agroalimentaires - MRC Brome-Missisquoi, 2013

Code SCIAN	Type d'activité	Nombre d'employés estimé (Emploi Québec)
3111	Fabrication d'aliments pour animaux	35
3112	Mouture grains céréaliers et graines oléagineuses	12
3113	Fabrication de sucre et confiseries	47
3114	Mise en conserve de fruits et légumes	362
3115	Fabrication de produits laitiers	0
3116	Fabrication de produits de viande	350
3117	Préparation et conditionnement de poissons et fruits de mer	0
3118	Boulangeries et fabrication de tortillas	48
3119	Fabrication d'autres aliments	35
3120	Fabrication de boissons et produits du tabac	142
TOTAL		1 031

Le tableau 64 présente les quantités de matières organiques générées, par secteur d'activité, pour les industries agroalimentaires, obtenues sur la base d'un taux de production par employé.

Tableau 64 Estimation des quantités de matières résiduelles organiques générées par les industries de transformation agroalimentaire - MRC Brome-Missisquoi, 2013

Code SCIAN	Type d'activité	Quantités générées (tonnes/an)
3111	Fabrication d'aliments pour animaux	59,6 t
3112	Mouture grains céréaliers et graines oléagineuses	0,1 t
3113	Fabrication de sucre et confiseries	99,4 t
3114	Mise en conserve de fruits et légumes	12 714,8 t
3115	Fabrication de produits laitiers	0,0 t
3116	Fabrication de produits de viande	12 357,0 t
3117	Préparation et conditionnement de poissons et fruits de mer	0,0 t
3118	Boulangeries et fabrication de tortillas	463,7 t
3119	Fabrication d'autres aliments	168,4 t
3120	Fabrication de boissons et produits du tabac	1 551,4 t
	Total	27 414,5 t

Ce sont les industries de mise en conserve de fruits et légumes ainsi que les industries de fabrication de viande qui génèrent les quantités les plus élevées de matières résiduelles organiques.

Les quantités récupérées et éliminées sont évaluées pour le secteur agroalimentaire sans distinction de secteur d'activité.

Tableau 65 Estimation des quantités de matières résiduelles organiques des industries de transformation agroalimentaires en tonnes par an - MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
Matières organiques en provenance des industries de transformation agroalimentaire	26 952 t	463 t	27 414 t	98,3 %

Selon les estimations de l'outil, il apparaît que le taux de récupération des matières résiduelles organiques (résidus de production et de transformation) issues d'industries agroalimentaires est de l'ordre de 98,3 %. Ces résidus peuvent être valorisés sur place, à des sites de traitement externes ou en agriculture, en tant qu'alimentation animale ou comme fertilisant.

Les informations collectées lors des entrevues téléphoniques auprès d'industries agroalimentaires présentes sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi ont démontré l'existence de programmes de récupération de valorisation et ont permis de valider le taux de récupération des résidus organiques pour ce secteur.

En effet, plusieurs industries agroalimentaires possèdent des ententes avec des producteurs agricoles où une certaine quantité de matières organiques est directement valorisée (fabrication de légumes congelés, micro-brasseries, fromageries, etc.). D'autres industries ont des contrats de collecte privés pour les résidus de fabrication ou les huiles alimentaires.

12.5.2. Estimation des quantités en provenance des autres commerces, institutions et industries non agroalimentaires

Tel que précisé précédemment, les industries œuvrant dans d'autres secteurs que le secteur agroalimentaire génèrent des résidus alimentaires assimilables à ceux du secteur résidentiel.

En l'absence de programme de collecte des résidus organiques au niveau du secteur résidentiel, la plupart des ICI (autres que les industries agroalimentaires) ne disposent pas présentement de programme de récupération de matières organiques.

Les entrevues téléphoniques ont montré que quelques commerces ou industries ont mis en place des programmes de récupération des matières organiques tels que les résidus de table des employés qui sont encore actifs ou qui ont été abandonnés. À titre d'exemple, quelques entreprises de la zone industrielle de Bromont récupèrent les résidus organiques, ce qui permet de détourner de l'enfouissement 37 tonnes par année. Cette donnée est insuffisante pour représenter les quantités globales valorisées

sur le territoire et n'a pu être confirmée par les installations de compostage. Elle n'est donc pas comptabilisée dans ce bilan.

Certains restaurants récupèrent les huiles alimentaires; toutefois, les récupérateurs ne sont pas en mesure d'estimer les quantités annuelles récupérées sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

Le tableau 66 synthétise les quantités de matières résiduelles organiques de ces industries, commerces et institutions.

Tableau 66 Estimation des quantités de matières résiduelles organiques des commerces, institutions et autres Industries par catégorie – Secteur ICI (hors résidus de transformation agroalimentaire) – MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus verts	0 t	541 t	541 t
Résidus alimentaires	0 t	3 763 t	3 763 t
Autres résidus organiques	0 t	782 t	782 t
TOTAL	0 t	5 085 t	5 085 t

12.6. BOUES INDUSTRIELLES

La plupart des ICI sont raccordés au réseau d'assainissement municipal. Près de 637 ICI disposent de leur propre installation septique pour le traitement des eaux usées générées. Les boues issues de la vidange de ces fosses septiques sont principalement amenées aux étangs aérés municipaux pour leur traitement et incluses dans les boues du secteur résidentiel.

Certaines industries disposent d'installations d'épuration des eaux de plus grande capacité et éliminent les boues déshydratées au lieu d'enfouissement technique de la RIEDSBM.

Selon le rapport annuel de la RIEDSBM pour l'année 2013, un total de 174,25 tonnes de boues industrielles a été éliminé en 2013 provenant des services correctionnels de Cowansville, de Glentay (Ville de Bedford) et Graymont (Canton de Bedford) (tableau 67).

Tableau 67 Estimation des quantités de boues industrielles éliminées - Secteur ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Éliminé
Industries (Glentay, Graymont) Services correctionnels de Cowansville	174 t

12.7. BILAN GLOBAL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES POUR LES SECTEURS ICI

Le tableau 68 présente l'inventaire global des matières résiduelles organiques récupérées, éliminées et valorisées pour les secteurs ICI sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

Tableau 68 Estimation des quantités de matières résiduelles organiques totales - Secteurs ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
Industries de transformation agroalimentaire	26 952 t	463 t	27 414 t	98,3 %
Boues industrielles	0 t	174 t	174 t	0 %
Commerces, institutions et autres industries	0 t	5 086 t	5 086 t	0 %
Total	26 952 t	5 723 t	32 675 t	82,5 %

Le taux de récupération des matières résiduelles organiques pour le secteur ICI est estimé à 82,5 %.

12.8. AUTRES RÉSIDUS RÉCUPÉRÉS DES SECTEURS ICI

Les contacts auprès des récupérateurs et des entreprises ont permis d'évaluer les quantités de métal récupérées auprès du secteur ICI en plus des catégories de métal acceptées dans la collecte sélective.

Cette quantité est estimée à 7 954 tonnes pour l'année 2013 et constitue les « autres résidus récupérés » (tableau 69).

Tableau 69 Estimation des quantités de métaux récupérés - Secteur ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Récupéré
Métaux	7 954 t

Les appels fait auprès des ICI et des entreprises du secteur CRD n'ont pas permis de quantifier les autres matières industrielles spécifiques générées.

12.9. BILAN SECTEUR ICI

Un total de 57 977 tonnes de matières résiduelles a été généré sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi par les secteurs ICI en 2013, avec un taux de récupération de 71,5 %.

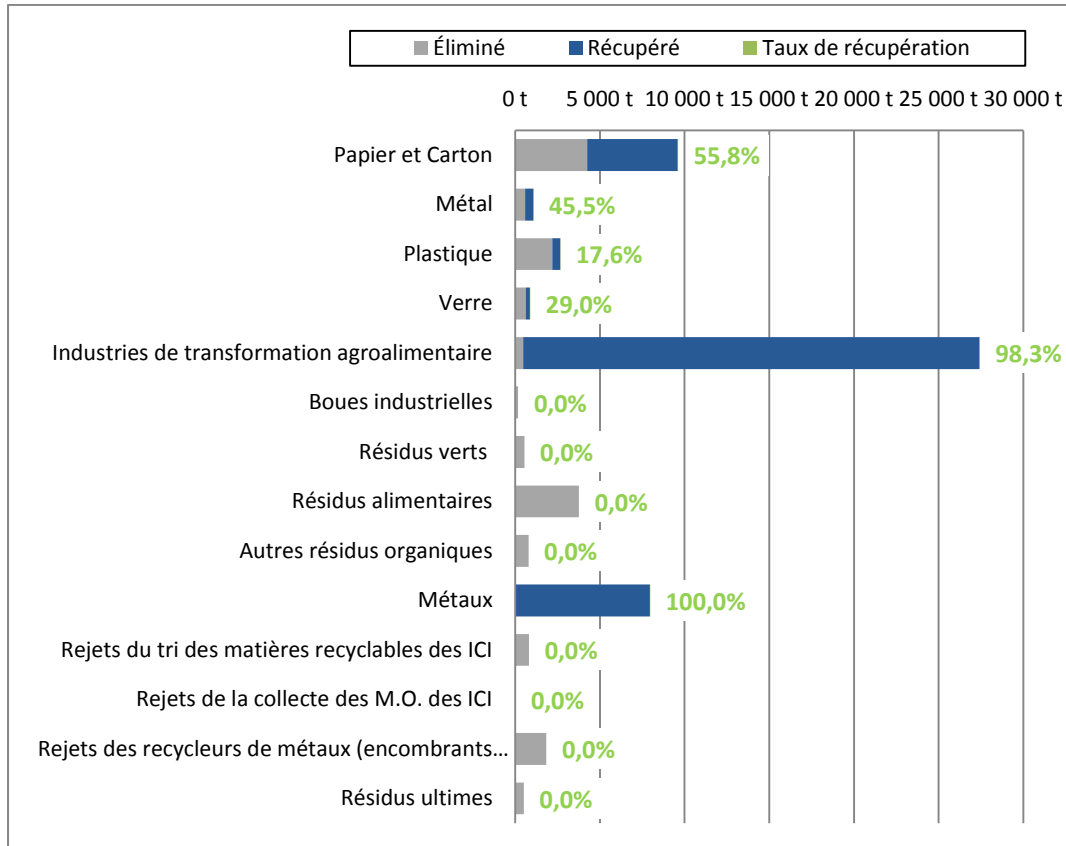
Le tableau 70 présente la répartition des quantités des différentes matières résiduelles produites par le secteur ICI.

Tableau 70 Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération (%)
Papier et Carton	5 361 t	4 240 t	9 600 t	55,8%
Métal	484 t	580 t	1 064 t	45,5%
Plastique	469 t	2 193 t	2 662 t	17,6%
Verre	254 t	620 t	874 t	29,1%
Industries de transformation agroalimentaire	26 952 t	463 t	27 414 t	98,3%
Boues industrielles	0 t	174 t	174 t	0,0%
Résidus verts	0 t	541 t	541 t	0,0%
Résidus alimentaires	0 t	3 763 t	3 763 t	0,0%
Autres résidus organiques	0 t	782 t	782 t	0,0%
Autres résidus (Métaux)	7 954 t	0 t	7 954 t	100,0%
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	812 t	812 t	0,0%
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t	0,0%
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 833 t	1 833 t	0,0%
Résidus ultimes	0 t	504 t	504 t	0,0%
TOTAL	41 473 t	16 504 t	57 977 t	71,5%

La figure 14 présente les taux de récupération du secteur ICI par catégorie de matières.

Figure 14- Taux de récupération des résidus du secteur ICI- MRC Brome-Missisquoi, 2013



Les matières résiduelles récupérées en plus grande quantité par les secteurs ICI sont les résidus organiques du secteur agroalimentaire, suivies des fibres et du métal.

Le tableau 71 compare la performance du secteur ICI de la MRC Brome-Missisquoi aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 71 Comparaison des résultats de la MRC Brome-Missisquoi avec les objectifs nationaux à atteindre en 2019

Matières résiduelles	Secteurs ICI MRC Brome-Missisquoi	Objectif national
Papier et du carton	55,8 %	70 % <i>Bannissement de l'élimination à venir</i>
Plastique	17,6 %	70 %
Verre	29,0 %	70 %
Métal	45,5 %	70 %
Matière organique	82,5 %	60 % <i>Bannissement de l'élimination à venir</i>

Les objectifs sont définis au niveau d'un territoire, tous secteurs confondus. Ils devront donc être évalués en tenant compte des performances du secteur résidentiel afin d'évaluer les taux de récupération globaux de la MRC en comparaison des objectifs fixés.

Des efforts devront être mis en œuvre au cours des prochaines années pour augmenter le taux de récupération des matières recyclables, en plus particulièrement du plastique et du verre, du secteur ICI sur le territoire de la MRC, par le biais de programmes de sensibilisation et d'information.

Note : *La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 prévoient de bannir de l'élimination le papier, le carton et le bois dans une première phase, ainsi que la matière organique putrescible dans une seconde phase. Le MDDELCC élabore présentement une Stratégie de mise en œuvre des bannissements qui identifiera les modalités d'application et de suivi des bannissements ainsi que les mesures recommandées pour amener l'ensemble des générateurs concernés à réduire, trier et acheminer les matières bannies vers des filières de valorisation. Les échéances initiales prévues pour les fibres et le bois étaient 2013 et 2014; aucune information n'est disponible à ce jour sur les dates effectives de mise en application de cette nouvelle réglementation.*

12.10. COMPARAISON AUX DONNÉES DISPONIBLES

La consultation des études disponibles sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi, ainsi que les entrevues téléphoniques réalisées en cours de mandat, ont permis d'identifier la destination des matières récupérées et éliminées et d'estimer les quantités générées.

Ces données permettent de valider les estimations effectuées à l'aide de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC.

12.10.1. Matières résiduelles éliminées

Les quantités de matières éliminées proviennent des rapports annuels du LET de la RIEDSBM, du bilan annuel transmis par le LET Roland Thibaud ainsi que d'informations obtenues auprès du MDDELCC (tableau 72). Seules les quantités inscrites dans la catégorie ICI des rapports annuels sont retenues. À ces quantités s'ajoutent les matières éliminées en provenance du secteur ICI collectées avec le secteur résidentiel, à savoir 21,4 % des quantités de déchets résidentielles collectées.

Tableau 72 Estimation des quantités de matières résiduelles éliminées par le secteur ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Quantité de matières résiduelles éliminée (tonnes)
LET de la RIEDSBM, 2013 - Déchets du secteur ICI	6 313 t
LET de la RIEDSBM, 2013 - Boues du secteur ICI	174 t
LET Roland Thibaud, Ste Cécile-de-Milton	5 490 t
LET Waste management, St-Nicéphore	544 t
Portion moyenne de déchets d'ICI présents dans la collecte résidentielle (Valeur de RECYC-QUÉBEC : 21,4%)	3 454 t
TOTAL	16 005 t

Les rejets du centre de tri Récupération 2000 ne provenant pas des activités de récupération des matières recyclables des ICI de la MRC, soit près de 1 800 tonnes, ont été soustraits à la quantité totale de déchets en provenance du secteur ICI acheminés au LET de la RIEDSBM. Ils ne sont pas ajoutés au secteur résidentiel, car les rejets du résidentiel de la MRC ont été estimés avec le taux de rejets du centre de tri. Les autres rejets sont attribués aux autres municipalités et MRC à l'extérieur du territoire.

Les données obtenues des sites d'élimination et des hypothèses posées par l'outil de calcul permettent de valider le calcul effectué à l'aide des indicateurs de référence. En effet, l'outil a permis de calculer un total de 16 504 tonnes de matières résiduelles éliminées par le secteur ICI en 2013, tel que précisé au tableau 72. Ce qui représente un très faible écart de 3 % de la donnée globale obtenue directement des LET.

Ce chiffre est également validé par le bilan des matières éliminées du MDDELCC pour le secteur ICI, qui indique 16 917 tonnes pour l'année 2012⁶⁰.

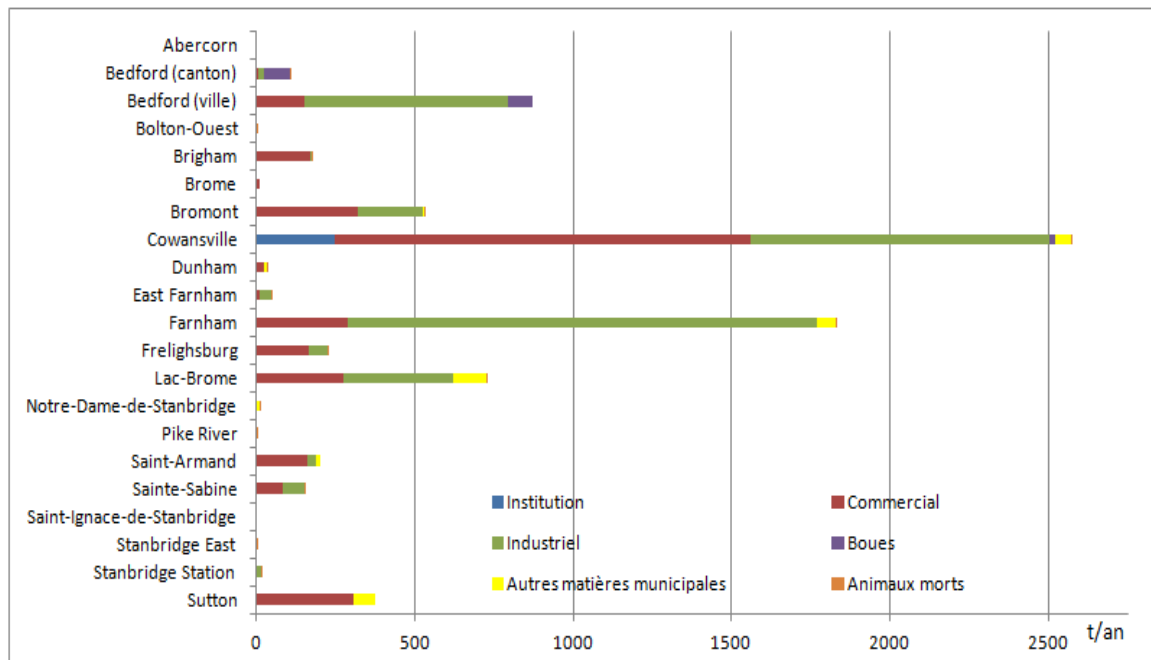
La figure 15 illustre la provenance des déchets des secteurs ICI au LET de la RIEDSBM pour l'année 2013. Elle démontre notamment que les quantités de déchets industriels enfouis sont plus importantes pour les municipalités de Cowansville, Farnham et pour la ville de Bedford, et ce, en raison de la présence de zones industrielles sur leur territoire.

Les industries de la zone industrielle de Bromont ont mis en place des programmes environnementaux visant à minimiser les quantités de matières résiduelles éliminées et certaines transportent leurs déchets à l'extérieur de la MRC.

Pour la plupart des municipalités, les quantités de déchets en provenance du secteur ICI sont très faibles en 2013 au LET de la RIEDSBM. Dans la plupart des cas, le nombre d'ICI est restreint et ces derniers sont pris en charge par les services de collecte municipale et les quantités sont intégrées à celles du secteur résidentiel.

⁶⁰<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2012-MRC.PDF>

Figure 15- Quantités de matières résiduelles éliminées au LET de la RIEDSBM en provenance du secteur ICI par municipalité - MRC Brome-Missisquoi, 2013



12.10.2. Récupération des matières recyclables

Le tableau 73 présente l'estimation des quantités de matières résiduelles récupérées obtenues auprès des installations de récupération présentes sur le territoire.

L'estimation des quantités de matières recyclables en provenance des secteurs ICI, récupérées via les services de collecte municipale, est basée sur la proportion indiquée dans l'outil de calcul, soit 9,8 % de la quantité annuelle collectée.

Tableau 73 Estimation des quantités de matières résiduelles récupérées par les secteurs ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Matières recyclables (tonnes)
Centres de tri des matières recyclables	2 741 t
Portion moyenne de matières recyclables d'ICI présentes dans la collecte résidentielle (Valeur de RECYC-QUÉBEC : 9,8%)	674 t
TOTAL	3 414 t

L'estimation des quantités des fibres récupérées (papier et carton) est incomplète dans la mesure où les quantités suivantes n'ont pu être estimées :

- Quantités reçues par le centre de tri Sani-Éco par les contrats de collecte privés de matières recyclables;

- Quantités envoyées directement aux usines de recyclage (telles que les ballots de carton de certaines industries) par les ICI de la MRC;
- Quantités de plastiques d'emballage et autres matières recyclables collectées par les maisons mères dans certains ICI de la MRC, telles que les épiceries de grande taille;
- Quantités de métaux exotiques valorisés sur des marchés localisés à l'extérieur du Québec en provenance des ICI de la MRC;
- Quantités annuelles traitées sur les centres de tri de Matrec à Saint-Hubert et de EBI à Berthierville en provenance des ICI de la MRC;
- Quantités traitées sur d'autres sites ou installations localisées en dehors du territoire.

12.11. COMPARAISON AUX DONNÉES D'INVENTAIRES PRÉCÉDENTS

Le tableau 74 présente les données estimées pour l'année 2013 aux données évaluées pour le plan de gestion des matières résiduelles de 2003 et le bilan des quantités des secteurs ICI et CRD effectué en 2008.

Tableau 74 Comparaison du bilan des secteurs ICI 2013 aux données disponibles

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
Révision du PGMR, Estimation des quantités (2013), MRC Brome-Missisquoi, Chamard	41 473 t	16 504 t	57 977 t	71,5 %
Bilan des quantités ICI et CRD, Transfert Environnement (2008), MRC Brome-Missisquoi	22 915 t	14 246 t	31 160 t	73,5 %
Plan de gestion des matières résiduelles 2004-2008, MRC Brome-Missisquoi (estimation basée sur l'année 2000)	12 479 t	25 075 t	37 494 t	33,3 %

Bien que les études soient basées sur des méthodologies sensiblement différentes ainsi que des années distinctes, la comparaison des quantités estimées entre 2001 et 2013 permet de valider l'ordre de grandeur du gisement de matières résiduelles en provenance des secteurs ICI sur le territoire de la MRC.

Le fait d'utiliser des indicateurs de référence pour estimer les quantités éliminées et récupérées dans la présente étude, validées par les contacts auprès des principaux intervenants en gestion des matières résiduelles sur le territoire, permet d'établir le gisement de façon exhaustive. Les quantités de matières organiques en provenance du secteur agroalimentaire ont également pu être intégrées dans l'estimation des gisements récupérés du fait de la réalisation d'une étude à l'échelle provinciale et au niveau régional en 2012 par le MDDELCC.

Par ailleurs, le marché du travail sur le territoire de la MRC a beaucoup évolué entre 2001 et 2013 et le nombre d'employés a augmenté de 30 % environ. Il faut mentionner que les bilans de 2001 et 2008 n'incluaient pas la Ville de Bromont dans l'inventaire, qui compte deux parcs industriels regroupant près de 5 000 employés. Parmi les industries établies à Bromont, trois d'entre elles sont classées parmi les plus grandes entreprises de la région : IBM Canada, GE Canada et Teledyne Dalsa.

Autre constat : les quantités de matières résiduelles générées et récupérées ont augmenté, tandis que celles éliminées ont diminuées. Cette situation est en partie reliée à la disparition de l'usine Collins & Aikman de Farnham (fabrication de revêtement intérieur pour automobile) en 2008, ce qui a entraîné une diminution des quantités de déchets industriels enfouis d'environ 5 500 tonnes par an.

Enfin, les modalités de compilation des tonnages par la RIEDSBM pour les entrées de matières au LET au niveau des catégories de matières a évolué depuis 2001, ce qui peut avoir un impact sur les quantités éliminées (identification des chargements de déchets selon les catégories résidentiel, ICI ou CRD par les préposés à la guérite).

13. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES CRD

13.1. MODALITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LE SECTEUR CRD

Cet inventaire vise tous les résidus de CRD à savoir ceux pouvant provenir de tous types de travaux de construction, de rénovation ou de démolition sur le territoire, qu'ils soient de nature résidentielle, commerciale, institutionnelle ou industrielle.

Ces résidus peuvent donc :

- Être apportés par les particuliers aux écocentres pour récupération ou élimination;
- Être apportés par les particuliers et les entrepreneurs au parc à conteneurs de la RIEDSBM pour récupération ou élimination;
- Être apportés directement par les entrepreneurs, et plus rarement par les particuliers, aux centres de tri de résidus de CRD ou aux carrières pour récupération ou réemploi;
- Faire l'objet de collecte privée (entreprises de location de conteneurs) en vue de leur transport vers un lieu de récupération ou un site d'élimination;
- Se retrouver dans la collecte municipale des déchets en bordure de rue pour élimination (pour les résidus de CRD résidentiels générés sur de petits chantiers).

Les résidus de CRD peuvent être gérés par les particuliers ainsi que par les entreprises spécialisées dans ce secteur tels que les entrepreneurs généraux ou spécialisés. Ce flux de matières inclut également les résidus générés lors de travaux routiers.

La plupart des municipalités n'acceptent pas les matériaux secs lors de la collecte des déchets. Les résidus de CRD d'origine résidentielle doivent donc être acheminés aux six écocentres existants sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi, ou au parc à conteneurs de la RIEDSBM situé à Cowansville.

Les entrepreneurs dans le secteur de la construction, rénovation et démolition, n'ont pas accès aux écocentres et apportent leurs résidus de chantiers au parc à conteneurs ou aux centres de tri suivants :

- Ecoservices TRIA (La Prairie)
- Récupération 2000 (Cowansville)
- Sani-Éco (Granby)
- Camille Fontaine (St-Hyacinthe)
- J. Boucher (St-Paul-d'Abbotsford)

Certaines carrières reçoivent également des agrégats pour récupération :

- Pavage Maska
- Construction DJL (Bromont)
- Sintra Inc (St-Isidore)
- Carrière L'Ange-Gardien
- Carrière Dunham

Enfin, les villes de Farnham et Cowansville concassent également les agrégats provenant essentiellement des travaux municipaux dans leurs cours de voirie pour récupération. Les quantités récupérées sur la municipalité de Cowansville ne sont pas disponibles; la ville de Farnham a récupéré 9 880 tonnes d'agrégats en 2013.

13.2. MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE ET HYPOTHÈSES

13.2.1. Agrégats, bois et autres résidus de CRD en mélange

Les données utilisées pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD sont celles de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, basées sur des taux de génération, de récupération et d'élimination par valeur de travaux.

L'estimation est donc effectuée à l'aide d'un indicateur basé sur la valeur des permis de bâtir en k\$ par an. Ce montant inclut la totalité des demandes de permis déposées, que ce soit pour des travaux de construction ou de rénovation ou de démolition, et ce, quel que soit le type de construction (commercial, industriel, institutionnel, résidentiel). Rappelons que cette méthode de calcul a été approuvée par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC.

Les calculs sont basés sur une valeur annuelle de permis à bâtir de l'ordre de 159 805 000 \$ pour 2013, selon les données de Statistiques Canada. Les données colligées par les questionnaires aux municipalités ont permis d'évaluer une valeur annuelle de travaux de 158 327 762 \$; toutefois, ces données n'étaient pas disponibles pour certaines municipalités. Les municipalités pour lesquelles les valeurs de travaux n'ont pas été obtenues représentent 19 % de la population.

13.2.2. Métaux

Les quantités de métal en provenance du secteur de la construction, rénovation et démolition ont été estimées sur la base des appels téléphoniques auprès des récupérateurs de métaux présents sur le territoire.

Tableau 75 Estimation des quantités de métaux récupérés - Secteur CRD – MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Récupéré
Métaux	4 910 t

13.2.3. Résidus de deuxième transformation industrielle du bois

Le tableau 76 présente les sept entreprises de seconde transformation de bois sur le territoire de la MRC.

Tableau 76 Entreprises de deuxième transformation du bois sur le territoire de la MRC⁶¹

Municipalité	Nom de l'entreprise	Nombre d'employés	Activité
East Farnham	Adcom Construction Inc.	5 à 19	Préfabrication de bâtiments en bois
Cowansville	Bolduc et Grégoire inc	5 à 19	Fabrication de fenêtres et de portes en bois
Lac-Brome	Entreprises Bresee inc	5 à 19	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées
Bedford	JBW Planchers de Bois pour Moins inc.	5 à 19	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées
Cowansville	Lagacé Ébéniste inc.	5 à 19	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées
Cowansville	Planchers des Appalaches Itée	100 à 199	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées
Bedford	La Règle de Bedford Itée	5 à 19	Fabrication de tous les autres produits divers en bois

Ces entreprises ont été contactées afin d'évaluer les quantités de résidus éliminés et récupérés annuellement et afin de préciser les modalités de leur gestion.

Les résidus tels que la ripe de bois est le plus souvent vendue aux agriculteurs qui l'utilisent comme litière pour les animaux.

Plusieurs établissements ont mis en place des programmes de récupération permettant :

- D'utiliser le bois dans une chaudière à biomasse pour produire la vapeur nécessaire au séchage du bois;
- De valoriser les résidus de bois propre par compostage en milieu agricole ;
- De récupérer les résidus de bois propre pour utilisation comme bois de chauffage.

D'autres établissements éliminent sur place les résidus de bois ou font appel à des collecteurs privés pour leur transport vers l'élimination.

Les entreprises contactées ne disposent pas de données sur les quantités récupérées ou éliminées annuellement. On pose l'hypothèse que les déchets générés par ces entreprises sont éliminés au lieu d'enfouissement technique de la RIEDSBM en raison de la proximité de ce site et que ces tonnages sont donc intégrés dans le volet ICI.

Les informations recueillies lors des entrevues permettent d'estimer qu'une quantité minimale de 11 440 tonnes de résidus de bois est valorisée par ces entreprises.

⁶¹ Emploi Québec – Recherche par code des secteurs SCIAN.

13.3. ESTIMATION DES QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR CRD AVEC L'OUTIL DE CALCUL

Le tableau 77 présente la répartition des quantités des différentes matières résiduelles produites par le secteur CRD estimées par l'outil de calcul de RECYC-Québec incluant les données obtenues par les recherches et appels complémentaires.

Les taux de récupération des métaux et des résidus de bois de seconde transformation industrielle ne sont pas disponibles car les appels ou les données collectées ne permettent pas d'évaluer les quantités totales générées pour ces catégories de matières. Ces quantités sont néanmoins prises en compte pour évaluer le taux de récupération global du secteur CRD.

Tableau 77 Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD selon l'Outil de calcul – MRC Brome-Missisquoi, 2013

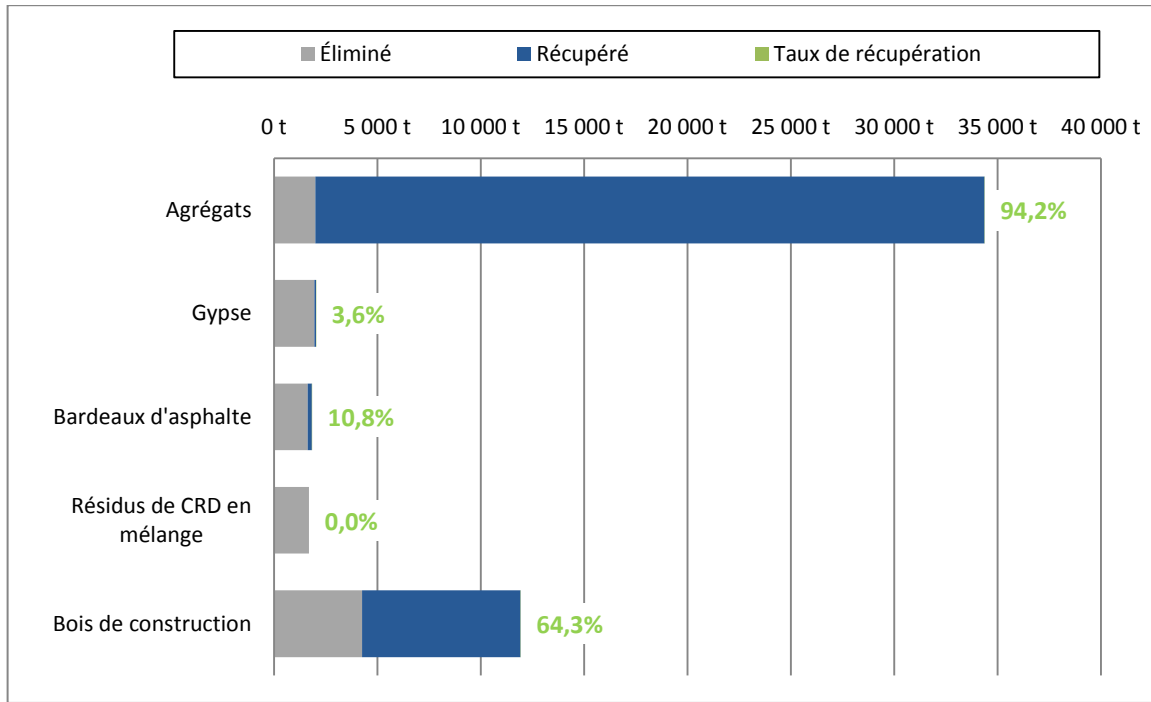
	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
Agrégats	32 361 t	1 998 t	34 358 t	94,2%
Gypse	73 t	1 945 t	2 019 t	3,6%
Bardeaux d'asphalte	198 t	1 630 t	1 828 t	10,8%
Résidus de CRD en mélange**	0 t	1 682 t	1 682 t	0,0%
Bois de construction	7 671 t	4 251 t	11 921 t	64,3%
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	11 440 t	0 t	11 440 t	N/D
Métaux	4 910 t	0t	4910 t	100 %
TOTAL	56 653 t	11 506 t	68 159 t	83,1 %

** Malgré la présence d'écocentres sur le territoire, aucune quantité de CRD en mélange n'a été récupérée. Les données réelles ont tenté d'être utilisées, mais la quantité de résidus de CRD reçue dans les écocentres était bien inférieure aux quantités générées sur le territoire. Ce qui explique pourquoi l'outil de calcul a été utilisé en ajoutant les données obtenues des récupérateurs de métal et le bois de seconde transformation. De plus, les résidus de CRD en mélange sont éliminés.

L'estimation des appels évaluait un total de 3 270 tonnes de CRD en mélange récupérées (chez Récupération 2000, centre de tri TRIA Écoservices et Jo Boucher). Cette quantité n'a pas été incluse dans l'outil, car l'hypothèse posée était que l'outil l'avait déjà calculé dans les différentes catégories. Si elle était ajoutée, le risque de surestimer la génération des résidus de CRD était présent.

La figure 16 présente le taux de récupération par catégorie de matières résiduelles.

Figure 16- Quantités générées (en tonnes par an) et taux de récupération des résidus de CRD par catégorie – MRC Brome-Missisquoi, 2013



13.4. BILAN SECTEUR CRD

Un total de 68 159 tonnes de résidus de CRD a été généré sur le territoire de la MRC avec un taux de récupération moyen de 83,1 %.

Le tableau 78 compare la performance de la MRC Brome-Missisquoi aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 78 Comparaison des résultats de la MRC Brome-Missisquoi avec les objectifs nationaux

Objectif	MRC Brome-Missisquoi	Objectif national
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	94,2%	80 %
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD	57,5% pour le secteur du bâtiment	70 %

13.5. COMPARAISON AUX DONNÉES DISPONIBLES

La consultation des études disponibles sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi, ainsi que les entrevues téléphoniques réalisées en cours de mandat, ont permis d'identifier la destination des matières récupérées et éliminées et d'estimer les quantités générées.

Ces données sont présentées dans les sections suivantes.

13.5.1. Résidus de CRD éliminés

Les quantités de résidus de CRD éliminés au LET de la RIEDSBM ainsi qu'au LET de Sainte-Cécile-de-Milton sont présentées au tableau 79.

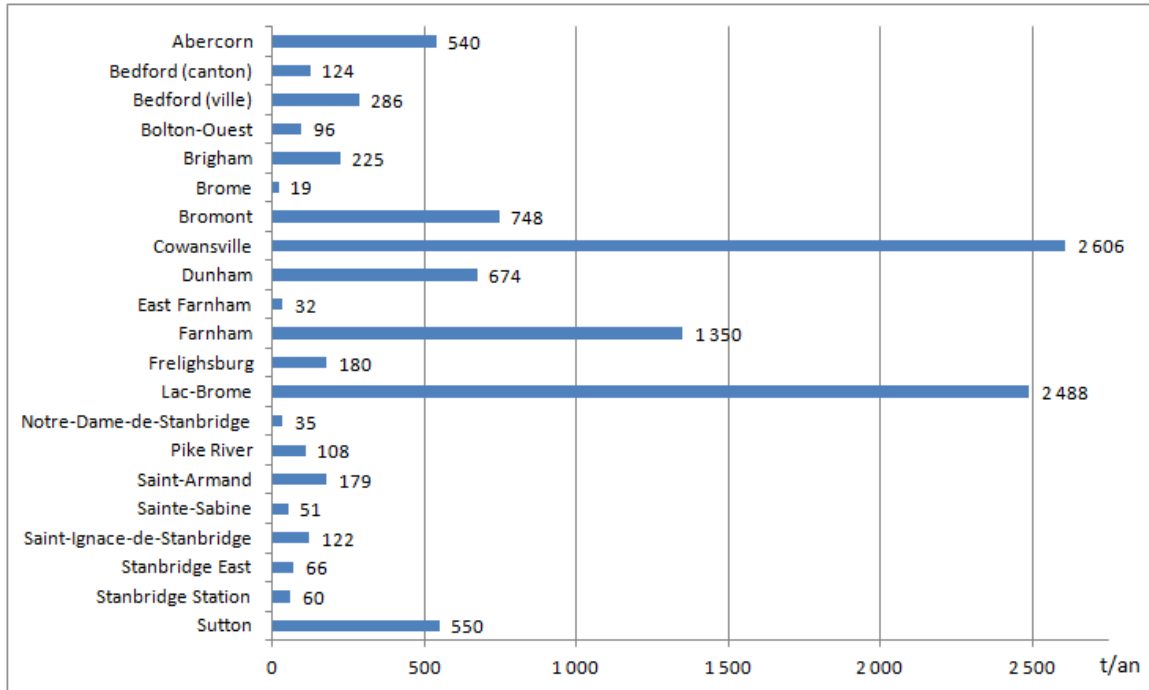
Tableau 79 Quantités de résidus de CRD éliminés au LET de la RIEDSBM et au LET Roland Thibaut en provenance de la MRC Brome-Missisquoi pour 2013

	Quantité éliminée, en tonnes, en 2013
LET de la RIEDSBM, 2013	10 538 t
LET Roland Thibaud, Ste Cécile-de-Milton	2 348 t
TOTAL	12 885 t

Les données du MDDELCC pour l'année 2012 montrent une quantité totale de 10 164 tonnes dont 86 % sont éliminées sur le territoire de la MRC.

La figure 17 présente la provenance des résidus de CRD apportés au LET de la RIEDSBM par municipalité pour l'année 2013.

Figure 17- Provenance des résidus de CRD éliminés au LET de la RIEDSBM – MRC Brome-Missisquoi, 2013



13.5.2. Résidus de CRD récupérés

Le tableau 80 synthétise des données réelles obtenues sur les quantités de résidus CRD récupérées en 2013 en provenance du territoire de la MRC lors des entrevues téléphoniques.

Tableau 80 Estimation des quantités totales de matières résiduelles récupérées par le secteur CRD selon les appels téléphoniques (sans les résidus de bois de seconde transformation industrielle) – MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Quantités récupérées de résidus CRD sur le territoire de la MRC, en T/an
Agrégats	43 600 t
Bois	8 614 t
Résidus de CRD mélangés	3 270 t
Métaux	4 910 t
Total	60 395 t

L'analyse des documents de la MRC Brome-Missisquoi, ainsi que les contacts réalisés auprès de récupérateurs, ont permis de détailler en partie la destination des matériaux recyclés.

De nombreux récupérateurs ne sont pas en mesure de documenter la provenance des matières reçues, ni le type de générateur. Ainsi d'autres entreprises ont reçu et valorisé des matériaux secs, mais ne sont pas en mesure de déterminer les quantités.

13.6. COMPARAISON AUX DONNÉES DES ÉTUDES PRÉCÉDENTES

Le tableau 81 compare les données estimées pour 2013 aux données disponibles dans d'autres études réalisées à l'échelle du territoire ou de la région.

Tableau 81 Comparaison des quantités de résidus de CRD estimées aux données disponibles

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
Révision du PGMR, Estimation des quantités (2013), MRC Brome-Missisquoi Chamard, révision du PGMR	56 653 t	11 506 t	68 159 t	83,1 %
Inventaire des matières résiduelles ICI et CRD (2008), MRC Brome-Missisquoi, Transfert Environnement	28 339 t	7 674 t	36 013 t	78,7 %
Plan de gestion des matières résiduelles, MRC Brome-Missisquoi (estimation basée sur l'année 2001)	1 359 t	6 036 t	7 194 t	18,9 %

L'estimation des quantités de résidus CRD est complexe à mener tant à la source, auprès des entrepreneurs, qu'à destination, auprès des recycleurs et centres de tri. Dans la mesure où aucun rapport annuel n'est demandé aux installations de traitement, il y a peu de suivi sur les tonnages reçus selon leur provenance et le type de générateurs.

L'inventaire réalisé en 2008 n'a pas permis d'intégrer les quantités récupérées sur l'ensemble des installations. En effet, pour les raisons présentées précédemment, en l'absence de registres annuels et de suivis sur la provenance des matières, les informations collectées auprès des récupérateurs ne sont pas exhaustives.

Par ailleurs, certains résidus sont réutilisés directement sur place, ce qui complexifie davantage l'estimation des quantités récupérées. Cette quantité doit donc être considérée comme un ordre de grandeur et pourrait être ajustée, lors des groupes de discussions qui seront organisés pour la révision du plan de gestion.

Enfin, tel que présenté pour le bilan des secteurs ICI, les inventaires précédents n'incluaient pas les résidus de CRD générés par la Ville de Bromont qui représente près de 15 % de la population totale de la MRC en 2014.

Les résidus de seconde transformation industrielle du bois n'étaient pas considérés non plus dans les inventaires précédents.

L'utilisation des indicateurs proposés dans l'outil de calcul, couplée à la validation auprès des recycleurs, permet de valider les quantités estimées pour l'année 2013.

14. BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES- SECTEUR RÉSIDENTIEL, ICI ET CRD⁶²

Les tableaux 82 à 84 présentent les quantités générées pour les secteurs résidentiels, ICI et CRD estimés aux chapitres 11 à 13 du présent rapport.

Tableau 82 Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (boues exclues) - MRC Brome-Missisquoi, 2013

Secteur Résidentiel	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	3 992 t	1 332 t	5 324 t	75,0 %
Métal	374 t	279 t	653 t	57,3 %
Plastique	686 t	1 028 t	1 714 t	40,0 %
Verre	499 t	355 t	854 t	58,4 %
Branches et sapins de Noël	810 t	0 t	810 t	100 %
Résidus verts	660 t	2 441 t	3 102 t	21,3 %
Résidus alimentaires	200 t	3 711 t	3 911 t	5,1 %
Autres résidus organiques	0 t	2 531 t	2 531 t	0 %
Véhicules hors d'usage	2 665 t	0 t	2 665 t	100 %
Textiles	415 t	393 t	808 t	51,4 %
Rejets des centres de tri	0 t	686 t	686 t	0 %
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	13 t	13 t	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	10 t	28 t	38 t	26,3 %
Encombrants métalliques	1 265 t	101 t	1 366 t	92,6 %
Encombrants non métalliques	0 t	114 t	114 t	0 %
Résidus ultimes	0 t	101 t	101 t	0 %
Total	11 576 t	13 113 t	24 689 t	46,9 %
<i>Produits visés par les programmes de REP</i>	<i>149 t</i>	<i>n.d.</i>	<i>149 t*</i>	<i>n.d.</i>
<i>Contenants consignés</i>	<i>292 t</i>	<i>n.d.</i>	<i>292 t</i>	<i>n.d.</i>
<i>Pneus hors d'usage</i>	<i>563 t</i>	<i>n.d.</i>	<i>563 t</i>	<i>n.d.</i>
Total - Autres matières	1004 t	n.d.	1004 t	n.d.
Grand total	12 580 t	n.d.	25 693 t*	n.d.

⁶²Tiré du bilan 2008 des secteurs ICI et CRD, MRC Brome-Missisquoi, Transfert Environnement, 2009.

* N'incluant pas les produits visés par les programmes de REP éliminés.

Tableau 83 Estimation des quantités de matières résiduelles générées par les secteurs ICI – MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
Papier et Carton	5 361 t	4 240 t	9 600 t	55,8 %
Métal	484 t	580 t	1 064 t	45,5 %
Plastique	469 t	2 193 t	2 662 t	17,6 %
Verre	254 t	620 t	874 t	29,0%
Industries de transformation agroalimentaire	26 952 t	463 t	27 414 t	98,3 %
Boues industrielles	0 t	174 t	0 t	0,0 %
Résidus verts	0 t	541 t	541 t	0,0 %
Résidus alimentaires	0 t	3 763 t	3 763 t	0,0 %
Autres résidus organiques	0 t	782 t	782 t	0,0 %
Autres résidus (Métaux)	7 954 t	0 t	7 954 t	100,0%
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	812 t	812 t	0,0 %
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t	0,0 %
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 833 t	1 833 t	0,0 %
Résidus ultimes	0 t	504 t	504 t	0,0 %
TOTAL	41 473 t	16 504 t	58 139 t	71,3 %

Tableau 84 Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD – MRC Brome-Missisquoi, 2013

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
Agrégats	32 361 t	1 998 t	34 358 t	94,2%
Gypse	73 t	1 945 t	2 019 t	3,6 %
Bardeaux d'asphalte	198 t	1 630 t	1 828 t	10,8 %
Résidus de CRD en mélange	0 t	1 682 t	1 682 t	0,0 %
Bois de construction	7 671 t	4 251 t	11 921 t	64,3 %
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	11 440 t	0 t	11 440 t	N/D
Métaux	4 910 t	0 t	4 909 t	100,0 %
TOTAL	56 653 t	11 506 t	68 159 t	83,1 %

Les données estimées par l'outil de calcul ont été validées et complétées par les entrevues téléphoniques réalisées en cours de mandat.

Un grand total de 151 991 tonnes de matières résiduelles a été généré en 2013 par les secteurs résidentiels, ICI et CRD sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

Le taux de récupération global de ces secteurs s'élève à 72,9 %.

14.1. DROIT DE REGARD

Aucun droit de regard n'est exercé. À titre informatif, la quantité de matières acceptées au site d'enfouissement avait par le passé été fixée à 75 000 tonnes et limitée à une aire de desserte aux MRC limitrophes. Il n'y a pas d'intention de demander l'autorisation d'augmenter ce tonnage ou d'agrandir l'aire de desserte. Il n'y aura donc aucun ajout ou modification des modalités actuelles dans la révision du PGMR et ce dans le futur également.

15. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Quatre rencontres ont été organisées par la MRC Brome-Missisquoi en 2014 et en 2015 afin de présenter les résultats de l'inventaire des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées pour les secteurs résidentiels, ressourcerie, ICI et CRD, et ce, sur une demi-journée. Entre 10 et 15 participants ont été conviés à chaque rencontre incluant des représentants de la MRC, de la RIEDSBM et du comité de gestion de matières résiduelles de la MRC.

Ces rencontres avaient pour objectifs d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire pour optimiser les performances de récupération en plus d'atteindre les objectifs fixés et de concerter les parties prenantes de chaque secteur sur les mesures à mettre en place dans le plan d'action du PGMR pour la période 2016-2020.

Les sections suivantes présentent les résultats de ces discussions ainsi que les éléments clés à prendre en compte pour l'élaboration du plan d'action et la sélection des mesures spécifiques aux secteurs.

L'annexe 7 présente le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2014. On constate que certaines actions n'ont pas été réalisées, car d'autres actions ont été réalisées et ont pris le relais. Par exemple, l'installation de stations multimatières n'a pas été réalisée, car l'implantation des écocentres a comblé cette action.

15.1. DIAGNOSTIC DE SITUATION DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

L'analyse des performances de récupération et des modalités de gestion des matières résiduelles a permis d'identifier les forces et faiblesses du système actuel. Cet exercice est important pour établir ensuite les priorités d'action et lister les enjeux propres à chaque mesure du plan d'action.

Les tableaux 85 et 87 présentent le résultat de l'analyse du système pour le secteur des ressourceries et du secteur résidentiel. L'analyse des modalités de collecte des municipalités et des performances globales de récupération sur le territoire visé montre que les établissements de taille intermédiaire peuvent éprouver des difficultés pour la mise en œuvre de programme de récupération du fait du manque de ressources matérielles et financières.

Par ailleurs, l'absence d'incitatifs réglementaires ou économiques pour la récupération des matières recyclables n'encourage pas la mise en œuvre de ces programmes d'autant que le coût d'élimination des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de la RIEDSBM est faible.

Les opportunités et menaces représentent les aspects extérieurs au système qui peuvent influencer de manière positive ou négative la mise en place des mesures visant à améliorer la récupération ou les performances de ces mesures. Ces dernières sont présentées aux tableaux 86 et 88.

La rencontre de travail pour le secteur des ressourceries a permis de rassembler des acteurs locaux tels que les Filles d'Isabelle, les comptoirs familiaux, Cellule Jeunes et

Familles Brome-Missisquoi, la RIEDSBM, etc. Les enjeux de ces milieux sont bien différents de ce qu'on peut penser et la rencontre a permis de pouvoir mettre comprendre la problématique.

De même que la rencontre de travail avec quelques municipalités ont permis de constater qu'elles ne connaissent pas les ressources sur leur territoire. De plus, elles ont apporté des points importants pour les petites municipalités qui aimeraient avoir davantage d'aide à la réalisation des actions.

Tableau 85 Forces et faiblesses du secteur des ressourceries en regard de la gestion des matières résiduelles

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de traitement des centres de tri suffisante • Bonne concurrence collecte – tri • Centres de tri compétitifs / enfouissement • Taux de récupération élevé 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'information sur les programmes de recyclage • Manque de personnel pour le tri et la distribution

Tableau 86 Opportunités et menaces ayant un impact sur le secteur des ressourceries en regard de la gestion des matières résiduelles

Opportunités

- Objectif de la Politique
- Réalisation du PGMR

Menaces

- Autres compétiteurs
- Exportation des matières
- Manque de visibilité sur les filières de récupération

Tableau 87 Forces et faiblesses du secteur résidentiel en regard de la gestion des matières résiduelles

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de sensibilisation • Écocentres aident à la récupération • Taux de récupération papier/carton élevé 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux récupération plastique et matières organiques • Information sur les programmes de recyclage • Suivi dans les municipalités • Connaissance de la Politique et des implications • Connaissance ressources/ organismes • Connaissance des besoins des ICI

Tableau 88 Opportunités et menaces ayant un impact sur le secteur résidentiel en regard de la gestion des matières résiduelles

Opportunités

- Objectif de la Politique
- Réalisation du PGMR
- Conscientisation régionale

Menaces

- Connaissance des collectes multi-logements
- Enfouissement des boues municipales
- Disponibilités des données statistiques annuellement

15.2. DIAGNOSTIC DE SITUATION DU SECTEUR ICI

Le tableau 89 présente le résultat de l'analyse du système pour le secteur ICI. Les opportunités et menaces sont présentées au tableau 90.

Tableau 89 Forces et faiblesses des secteurs ICI en regard de la gestion des matières résiduelles

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> •Présence de quatre pôles industriels •Industries avec programmes environnementaux performants •Pratiques de valorisation des matières organiques très répandues dans le secteur agroalimentaire •Capacité de traitement des centres de tri des matières recyclables sur le territoire suffisante •Nombreuses entreprises de collecte et de récupération sur le territoire •Centres de tri compétitifs par rapport à l'enfouissement •Liens existants entre milieu scolaire et secteur ICI •Programme Synergie Québec mené en 2014 par le CLD •Intégration des petits ICI dans la collecte municipale 	<ul style="list-style-type: none"> •Manque de précision du registre des entrées du LET de la RIEDSBM •Manque de traçabilité sur la destination des matières résiduelles •Faible coût d'enfouissement des matières résiduelles à la RIEDSBM •Hétérogénéité des règles de collecte des ICI selon les municipalités •Absence de réglementation sur la récupération des matières recyclables dans les ICI •Peu d'outils disponibles pour les ICI concernant la mise en place de programmes de récupération •Absence de réseautage ou de plateforme d'échange sur les bonnes pratiques en GMR pour le secteur ICI •Établissements de taille intermédiaire non desservis par les services municipaux •Taux de récupération des matières recyclables inférieur aux objectifs nationaux •Élimination de près de 50% des fibres générées par le secteur ICI •Absence de programme de récupération des résidus organiques autres que les résidus de transformation agroalimentaire •Enfouissement de boues industrielles

Tableau 90 Opportunités et menaces ayant un impact sur les secteurs ICI en regard de la gestion des matières résiduelles

Opportunités

- Évolution de la redevance à l'élimination
- Mise en place du bannissement du papier, carton, bois et des matières organiques
- Aides financières pour les secteurs ICI disponibles auprès de RECYC-QUÉBEC
- Lieu d'enfouissement technique appartenant à la RIEDSBM
- Intégration possible des ICI à la collecte municipale

Menaces

- Pérennité des filières de récupération des matières recyclables
- Coûts de valorisation des matières résiduelles

15.3. DIAGNOSTIC DE SITUATION DU SECTEUR CRD

Tout comme les secteurs ICI, le secteur CRD regroupe une grande diversité d'acteurs et les filières de gestion de matières générées manquent de traçabilité.

Pour ce secteur, la nature même des matières résiduelles générées diffère beaucoup de celles des matières résiduelles des autres secteurs et les options de récupération ne sont pas les mêmes que pour le secteur résidentiel ou ICI.

La rencontre de travail a permis de rassembler plusieurs acteurs tels que les centres de tri, les entreprises de location de conteneurs, la RIEDSBM, etc. Les modalités de gestion actuelle des résidus de CRD ont été discutées ainsi que les filières de récupération.

Les forces et faiblesses identifiées pour le secteur CRD sont présentées au tableau 91. Le tableau 92 présente les opportunités et menaces spécifiques au secteur CRD.

Tableau 91 Forces et faiblesses du secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> •Centres de tri de résidus de CRD à proximité •Taux de valorisation des agrégats élevés •6 conteneurs mobiles et 1 parc à conteneurs •20 projets LEED en 2014 •Matériaux secs non acceptés à la collecte des déchets dans la plupart des municipalités de la MRC •Présence de plusieurs carrières sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> •Tri limité des résidus de CRD à la RIEDSBM (métal, bois et agrégats) •Prix de l'enfouissement compétitif par rapport au prix de traitement des résidus de CRD •Aucun incitatif à la récupération des résidus de CRD (coût, reconnaissance, etc.) •Manque d'informations sur les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD pour les entrepreneurs et particuliers •Absence de réglementation sur la valorisation des résidus de CRD •Achalandage très important des écocentres •Incertitude sur les débouchés (bois) •Peu de réemploi sur le territoire

Tableau 92 Opportunités et menaces ayant un impact sur le secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles

Opportunités

- Objectifs de récupération et d'acheminement vers les centres de tri
- Évolution de la redevance à l'élimination
- Mise en place du bannissement du bois
- Études en cours sur les particules fines (3 RMCDQ)
- Parc à conteneurs appartenant à la RIEDSBM
- Milieu agricole à proximité (valorisation du bois)
- Chaudière à biomasse opérationnelle sur le territoire

Menaces

- Pérennité des filières de récupération du bois
- Coûts du tri des résidus de construction
- Concurrence des autres sites d'enfouissement

16. PLAN D'ACTION 2016-2020 POUR LES SECTEURS RÉSIDENTIEL, ICI ET CRD

16.1. BILAN DU PRÉCÉDENT PLAN D'ACTION

Le précédent plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi intégrait 13 mesures pour la MRC, 15 mesures pour les municipalités dont 7 mesures pour les secteurs ICI et CRD. L'annexe 7 présente le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2014.

Par ailleurs, les scénarios décrits pour les secteurs ICI visaient :

- ✓ La mise en place de la collecte sélective dans les commerces;
- ✓ L'élaboration d'une banque de données pour les industries sur le site Internet de la MRC;
- ✓ L'implication des écoles pour devenir établissement vert de Brundtland.

Plusieurs mesures ont été mises en place sur l'ensemble des municipalités ou partiellement.

Des visites ont été effectuées en 2007 auprès de 18 ICI pour décrire leurs modalités de gestion et évaluer les tonnages générés et des fiches ont été préparées pour présenter les résultats.

Un parc à conteneurs a été mis en place à proximité du lieu d'enfouissement technique de la RIEDSBM et six (6) écocentres non permanents ont été mis en service en 2013 pour favoriser la récupération des résidus CRD.

Une section spécifique aux ICI a été créée dans le volet présentant la gestion des matières résiduelles sur le site Internet de la MRC. Cette section contient plusieurs liens vers :

- ✓ la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- ✓ le répertoire québécois des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs de RECYC-QUÉBEC;
- ✓ le programme ICI ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC;
- ✓ le guide d'application pour la réalisation d'un événement avec un objectif zéro déchet et carbo-neutre de la chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil de l'UQAC;
- ✓ une affiche sur les boîtes à lunch écologiques développée par RECYC-QUÉBEC.

Le bilan de mi-parcours, réalisé en 2005 par la firme BPR, avait permis à la MRC et aux municipalités de savoir où elles en étaient rendues par rapport aux objectifs du PGMR et de mesurer la performance des actions mises en place depuis son entrée en vigueur à l'aide de certains calculs de performance. L'analyse de la situation avait permis d'identifier les actions à implanter dans le futur et d'émettre des recommandations au conseil des

maires de la MRC. Dans l'ensemble, le bilan mi-parcours faisait état d'une amélioration de la gestion des matières résiduelles par rapport à 2001, année de référence pour l'élaboration du PGMR.

Le bilan final, réalisé en 2009, avait pour principaux objectifs de faire l'état de la situation de la gestion des matières résiduelles dans Brome-Missisquoi en date du 31 décembre 2008 et de savoir si les objectifs fixés ont été réalisés. Ce bulletin de performance permettait au conseil des maires et aux municipalités de savoir où la région est rendue dans ce dossier. Une section de recommandations a également été réalisée afin d'alimenter les réflexions pour l'établissement des objectifs et des actions dans l'optique de la révision du PGMR.

Les mesures retenues pour le plan de gestion 2003-2008 ainsi que les actions mises en œuvre depuis ont été prises en compte pour la réalisation du bilan et pour l'élaboration du plan d'action 2016-2020.

16.2. ÉLÉMENTS DE BASE DU PLAN D'ACTION 2016-2020

16.2.1. Définition des orientations et objectifs

16.2.2. À l'échelle provinciale

L'objectif fondamental de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec.

Les enjeux majeurs sont de :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* et de ceux de la stratégie énergétique du Québec
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

Les objectifs quantitatifs intermédiaires sont de :

- Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

16.2.3. À l'échelle régionale

Les orientations de la MRC, afin d'atteindre les objectifs de réduction, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles de la *politique* sont pour les prochains cinq ans :

1. Favoriser les échanges et le transfert de connaissance sur la gestion des matières résiduelles entre les municipalités;

2. Optimiser les services offerts sur le territoire en vue d'atteindre les objectifs de récupération globale visés par la *Politique*;
3. Maintenir, promouvoir et maximiser le rayonnement de projet de valorisation des matières résiduelles;
4. Augmenter la performance des ICI en terme de récupération globale;
5. Sensibiliser les générateurs du secteur CRD à une meilleure gestion des matières résiduelles.

Ces objectifs ont un impact sur tous les secteurs, résidentiel, ICI et CRD, qui devront :

- Inclure des mesures qui contribuent à l'atteinte de l'objectif national de **recycler 70 % du PCPVM** (optimisation des collectes municipales, adoption de la Charte des matières recyclables, responsabilisation du secteur ICI);
- Prévoir des mesures permettant de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de **recycler 60 % de la matière organique**;
- Répondre à la mise en place d'un **bannissement du papier et du carton ainsi que du bois de l'élimination**;
- Prendre en compte le **bannissement de l'élimination des matières organiques** prévu pour 2020 et de la Stratégie de bannissement.

Plus spécifiquement pour le secteur ICI, il faudra les **responsabiliser** quant à la **réduction** et à la **gestion appropriée des matières** qu'ils génèrent.

En ce qui concerne le secteur CRD, les obligations en termes de planification régionale sont de prévoir des mesures :

- permettant de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de **recycler ou de valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte**;
- permettant de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de **trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment** (résidus triés sur place ou dirigés vers un centre de tri autorisé à les recevoir);
- qui répondent à la mise en place du **bannissement de l'élimination du bois**;
- qui responsabilisent les ICI au regard des résidus de CRD.

Concernant le dernier point, les municipalités régionales et locales sont interpellées en tant que maîtres et donneurs d'ouvrage, ainsi qu'en vertu de leurs pouvoirs réglementaires.

La MRC a retenu les objectifs provinciaux tels que présentés à la section précédente pour l'échelle régionale. Les objectifs de la Politique québécoise et son Plan d'action quinquennal, se veulent réalistes et adaptés aux problématiques et aux enjeux régionaux de la MRC. Les mesures du plan d'actions permettant d'atteindre ses objectifs sont présentées aux tableaux 93 et suivants.

La MRC Brome-Missisquoi s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes pour atteindre les objectifs provinciaux entre autres :

- Soutenir le secteur des ICI à améliorer la récupération des matières recyclables provenant des secteurs ICI, notamment la récupération des fibres et des matières recyclables en provenance du secteur industriel;
- Développer des outils d'information et de sensibilisation favorisant la mise en place des programmes de récupération des matières résiduelles des secteurs ICI et des résidus du secteur CRD;
- Promouvoir les échanges sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles pour les secteurs ICI et CRD;
- Guider les municipalités dans la mise en place de services de collecte des matières organiques auprès du secteur ICI;
- Optimiser la connaissance des acteurs et les modes de gestion des résidus de CRD.

16.3. ÉLÉMENTS DE BASE DU PLAN D'ACTION 2016-2020 ET AXES D'INTERVENTION

Pour atteindre les objectifs régionaux fixés par la MRC, un plan d'action échelonné sur les cinq prochaines années de 2016 à 2020 a été élaboré sur la base des résultats des inventaires réalisés, des performances de récupération observées en 2013 et des résultats du diagnostic territorial. Ce plan d'action permettra de contribuer globalement à l'atteinte des objectifs nationaux et d'atteindre les objectifs régionaux définis au niveau de l'ensemble des secteurs de génération.

Le plan d'action 2016-2020 est articulé autour des axes d'intervention suivants :

- Information, sensibilisation, éducation (ISÉ);
- Règlementation;
- Acquisition de connaissances;
- Collectes, services et installations de gestion de matières résiduelles.

16.3.1. Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

Les lignes directrices de planification de la gestion des matières résiduelles stipulent la nécessité d'intégrer des mesures d'ISÉ dans les PGMR. Ces mesures doivent s'adresser à l'ensemble des générateurs et des matières et plus particulièrement des mesures d'ISÉ propres aux matières recyclables, aux matières organiques et aux résidus de CRD.

Il relève de la responsabilité de la MRC de définir le cadre général du programme d'ISÉ et d'identifier les thématiques prioritaires sur lesquelles des efforts doivent être entrepris. La MRC peut également fournir des outils pour que les actions régionales soient relayées à l'échelle des municipalités.

Les opérations d'ISÉ doivent inclure un partage d'informations aux citoyens et aux autres générateurs sur le contenu de la politique et de son plan d'action, ainsi que les objectifs à atteindre pour la MRC.

16.3.2. Règlementation

Certaines mesures du *Plan d'action 2016-2020* peuvent être appuyées par des modifications de la réglementation municipale, telle que l'interdiction d'éliminer certains résidus ou l'obligation de recycler d'autres matières.

La MRC peut appuyer les municipalités dans la définition du contenu des documents réglementaires et des procédures techniques afin de garantir l'uniformité au niveau de la MRC et de faciliter l'atteinte des objectifs nationaux et locaux de récupération tout en homogénéisant les pratiques.

16.3.3. Acquisition de connaissances

La réalisation du PGMR en cours a mis en évidence le manque de disponibilité et la non-exhaustivité des données pour certains aspects du résidentiel, mais spécialement pour les secteurs ICI et CRD. Le manque de traçabilité des matières récupérées par ces deux derniers secteurs puisque certaines entreprises font affaire directement avec des collecteurs privés.

Le préalable à plusieurs mesures du *Plan d'action 2016-2020* est d'acquérir des connaissances complémentaires pour être en mesure d'avoir des données fiables et à jour de différents secteurs de génération des matières résiduelles.

L'acquisition de connaissances complémentaires passe par la réalisation d'études, mais également par la mise en place de tables de concertation et de plateforme d'échange.

16.3.4. Collectes, services et installations de GMR

Le *Plan d'action 2016-2020* intègre des mesures concernant l'optimisation des programmes de gestion des matières résiduelles existants ou concernant des nouveaux services à implanter afin de s'assurer d'atteindre les objectifs fixés.

Ce volet est limité en ce qui concerne les secteurs ICI et CRD dans la mesure où le rôle de la MRC et des municipalités est : d'informer ces deux secteurs sur les objectifs fixés et les outils mis en place en plus de les responsabiliser sur leur implication quant à l'atteinte de ces performances.

16.3.5. Choix des mesures du plan d'action

Les mesures prévues au plan d'action ont été identifiées sur la base des enjeux à relever et des problématiques spécifiques à la MRC Brome-Missisquoi.



Le processus de choix de chaque mesure retenue est précisé aux tableaux 93 à 95. Le plan d'action détaillé et les échéanciers sont présentés aux tableaux 96 à 100. Puis, les

coûts associés sont présentés aux tableaux 101 à 105 et finalement les indicateurs afin de pouvoir mesurer les actions se retrouvent aux tableaux 106 à 109.

16.4. TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Il est important de comprendre qu'au moment de rédiger ce PGMR (2015), la MRC planifiait faire une étude de faisabilité pour établir le meilleur traitement et le meilleur site tel que mentionné à la mesure 3 du plan d'action du secteur résidentiel. La Régie, qui possédait déjà un site existant de compostage, avait donc l'intérêt d'un tel projet en l'agrandissant son site. Elle a mandaté la firme Solinov pour réaliser l'étude de faisabilité sur l'implantation d'une installation de traitement des matières organiques. Cette étude a proposé 2 technologies : 1) biométhanisation (voie sèche) et du compostage du digestat et 2) Compostage en andains retournés.

Après l'évaluation de Solinov, et à la lumière de la comparaison des deux technologies selon des critères économique, technique, environnemental et social, la deuxième technologie du compostage en andains a été retenue par la Régie. Elle était plus avantageuse, elle gérait mieux les résidus verts et les coûts de revient à la tonne était plus bas. C'est donc le compostage en andains au coût de 4,8 M \$ qui sera proposée aux 21 municipalités de la MRC et qui sera présentée par la Régie au PTMOBC.

Les coûts présentés ici sont à titre indicatif et sont estimés en fonction d'une évaluation du tonnage des 21 municipalités soit 5 329 tonnes résidentielles et 1 900 tonnes du secteur ICI pour un total de 7 229 tonnes estimées pour 2015. La projection des quantités pour 2035 est établie selon les prévisions de croissance de la population de la MRC retrouvé dans le rapport de Solinov (données ISQ 2011-2031). Donc, il s'agit de 6 895 tonnes résidentielles et 1 900 tonnes ICI pour un total de 8 795 tonnes estimés pour 2035.

Le coût de traitement estimé en 2015 est de 62 \$ / tonne en considérant une subvention maximale du PTMOBC, donc de 3\$ / porte pour les municipalités de Brome-Missisquoi. Le coût pour la collecte à trois voies est estimée à environ 44\$ / porte selon le nombre de collectes municipales en vigueur en 2015, considérant une diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères et une augmentation de 23 collectes de plus pour les matières organiques. Donc, le coût moyen (2015) pour tout le projet de compostage en andains en passant par le traitement, la collecte, la sensibilisation et l'éducation à environ 53\$ / porte pour les municipalités de la MRC.

Les installations de cette technologie sont sous une toiture pour 2 600 m² pour les résidus alimentaires qui procédera à des retournements hebdomadaires (sauf l'hiver) et à aire ouverte pour 9 300 m² qui restera 12 semaines en moyenne avec des retournements hebdomadaire l'été seulement. Un bassin d'accumulation des eaux de 2 270 m³ seront avec les eaux du système LET en place. La capacité de l'installation est de 12 150 tonnes / année et produira 6 300 tonnes de compost par année.

Si tous les délais et les demandes sont respectés, la Régie estime pouvoir démarrer le tout en septembre 2017 par une collecte à 3 voies. Les détails de la collecte en bac brun ne sont pas encore élaborés, car il reste à regarder s'il s'agira d'une collecte indépendante ou d'une cocollecte. Une étude d'implantation est actuellement en cours. Cependant, les coûts présentés sont pour une collecte indépendante.

Tableau 93 Synthèse des enjeux et présentation des mesures RETENUES du plan d'action du secteur résidentiel

Enjeux à relever	Problématiques	Description sommaire des mesures	Défis de mise en oeuvre
Responsabiliser le secteur municipal sur leurs rôles à jouer dans l'atteinte des objectifs nationaux et spécifiques du PGMR.	Les municipalités ne connaissent pas suffisamment le contenu de la Politique québécoise et les objectifs à atteindre. Et par le fait même les impacts associés à l'atteinte des objectifs.	Organiser une tournée régionale auprès des municipalités pour faire connaître le nouveau PGMR et les objectifs régionaux afin d'atteindre les objectifs de la Politique.	Susciter la participation des représentants du secteur municipal. Impliquer tous les sous-secteurs d'activités. Favoriser le partage des informations entre les représentants du secteur municipal.
Favoriser et faciliter le réseautage entre les municipalités. Mieux faire connaître les ressources et organismes de réemploi sur le territoire.	Les municipalités ne savent pas comment les autres municipalités de la MRC gèrent leurs matières résiduelles. Méconnaissance des ressources et des organismes de réemploi sur le territoire.	Accompagner et soutenir les municipalités dans l'identification et la collecte d'information des ressources en gestion des matières résiduelles du territoire.	Susciter la participation des représentants du secteur municipal. Obtenir des informations détaillées et représentatives de la réalité de la part des organismes.
S'assurer d'avoir une technologie pour assurer une gestion optimale des matières organiques. Optimiser la collecte par la suite.	Collecte et gestion des matières organiques limitées dans certaines municipalités, une stratégie devra être mise en oeuvre dans les prochaines années.	Accompagner les municipalités dans l'implantation de la collecte des matières organiques (résidus alimentaire et résidus verts) en vue du bannissement des matières organiques.	Couvrir les besoins diversifiés des municipalités selon les secteurs urbain, semi-urbain et rural. Susciter la participation des représentants du secteur municipal.
Améliorer et rendre plus disponible l'information relative à la gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel.	La population ne connaît pas suffisamment où et comment gérer leurs matières résiduelles.	Organiser des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur la gestion des matières résiduelles.	Susciter la participation des propriétaires résidentiels. Inciter les propriétaires résidentiels à consulter les sources d'informations disponibles.
Favoriser la collecte des matières recyclables dans les endroits publics.	Peu de matières recyclables sont récupérées dans les parcs et aires publiques municipaux.	Améliorer la récupération des matières recyclables générées hors foyer en vue du bannissement du papier/carton.	Disponibilité des données auprès des municipalités. Susciter la participation des propriétaires résidentiels.
Faire des événements et/ou des rencontres Zéro Déchets. Avoir un souci des façons de faire du monde des affaires et de l'industrie touristique.	Peu de matières sont récupérées lors d'événement ou de réunion. Les conseils de ville utilisent toujours du papier.	Améliorer le développement de bonnes pratiques lors des événements au niveau des matières recyclables en vue du bannissement du papier/carton.	Favoriser le rayonnement et optimiser l'impact de l'activité. Susciter la participation des représentants du secteur municipal et des organismes réalisant des événements.
Faciliter la collecte d'information et la gestion des boues afin de les valoriser davantage. Faciliter le quotidien des municipalités dans leurs appels d'offres (collectes de recyclage, ordures, encombrants, la vidange de fosses septiques).	Les municipalités manquent d'encadrement dans la gestion des boues des fosses septiques et des stations de traitement. Les municipalités doivent gérer les collectes, les appels d'offres et peuvent omettre d'inclure certaines spécifications dans le devis.	Améliorer la gestion des boues municipales et des boues des fosses septiques.	Disponibilité des données auprès des municipalités. Inciter les représentants du secteur municipal à consulter les sources d'informations existantes.
Officialiser les bonnes pratiques d'achats dans les municipalités.	Manque d'uniformité régional dans les achats écoresponsables.	Rédiger une guide pour faciliter le choix d'achat écologique et responsable dans les municipalités.	Disponibilité des données auprès des municipalités. Inciter les représentants du secteur municipal à consulter les sources d'informations existantes.
Maximiser la valorisation de certaines matières (Encombrant, gazon, papier carton, bois) et/ ou d'en interdire l'enfouissement.	Certaines matières se retrouvent à l'enfouissement malgré leur potentiel de valorisation.	Ajuster la réglementation municipale en place pour valoriser et/ou d'interdire certaines matières résiduelles dans le bac d'ordures en vue du bannissement des matières organiques, papier/ carton et bois).	Marge de main d'oeuvre existante pour la modification des documents réglementaires. Disponibilité des données auprès des municipalités.
Valoriser les styromousses.	Aucune valorisation et/ou collecte de styromousse n'est faite sur le territoire.	Projet pilote pour la valorisation du styromousse.	Susciter la participation des propriétaires résidentiels. Inciter un partenaire à réaliser le projet.

Tableau 94 Synthèse des enjeux et présentation des mesures RETENUES du plan d'action des secteurs ICI

Enjeu à relever	Problématiques actuelles ou prévues	Description de la mesure	Défis de mise en oeuvre
Responsabiliser les secteurs ICI sur leurs rôles à jouer dans l'atteinte des objectifs nationaux et spécifiques du PGMR.	Les ICI ne connaissent pas le contenu de la Politique et les objectifs à atteindre, et ne sont pas tous impliqués dans la gestion des matières résiduelles de la MRC. Le taux de récupération des matières résiduelles du secteur ICI est faible et inégal selon les établissements. Certains ICI manquent de ressources pour la mise en place de programmes de récupération et pourraient bénéficier de l'expérience d'autres établissements.	Mettre en place une table de concertation sur la gestion des matières résiduelles des secteurs ICI. Soutien aux entreprises locales dans leurs projets de consolidation, de développement et d'innovation Réalisation du projet "Cycle de vie et symbiose industrielle"	Susciter la participation des représentants du secteur ICI. Impliquer tous les sous-secteurs d'activités. Favoriser le partage des informations entre les représentants du secteur ICI.
Permettre une meilleure collaboration entre les municipalités et les ICI. Encourager les initiatives régionales.	Certaines installations de traitement sont localisées à l'extérieur du territoire de la MRC. Des initiatives gagnantes en GMR peuvent provenir ou être développées avec les municipalités voisines selon les matières résiduelles visées.	Organiser une activité spécifique dédiée à la gestion des matières résiduelles du secteur ICI au cours d'un événement ou salon environnemental au niveau régional.	Susciter la participation des représentants du secteur ICI. Impliquer tous les sous-secteurs d'activités. Favoriser le rayonnement et optimiser l'impact de l'activité.
Améliorer et rendre plus disponible l'information relative à la gestion des matières résiduelles pour le secteur ICI.	Les ICI non desservis par la collecte municipale ne disposent pas tous des outils pour mettre en place la récupération et ne connaissent pas les services offerts sur le territoire. La majorité des ICI ne connaissent pas les tonnages générés et les coûts reliés à la gestion de leurs déchets. Pas de transfert de connaissance.	Informers les ICI sur les objectifs à atteindre et les bannissements à venir et les doter d'outils leur permettant de mieux connaître et d'optimiser leur gestion des matières résiduelles.	Inciter les représentants du secteur ICI à consulter les sources d'informations disponibles.
Valider et préciser les tonnages de matières résiduelles éliminées en provenance des secteurs ICI par municipalité.	Le registre des entrées de camions doit être optimisé afin de s'assurer d'identifier correctement les déchets ICI, les rejets de centres de tri ainsi que les boues industrielles.	Optimiser le système d'enregistrement des chargements de déchets au site d'enfouissement de la RIEDSBM	Obtenir des informations détaillées et représentatives de la réalité de la part des chauffeurs.
Former des professionnels en GMR et sensibiliser les nouvelles générations. Démontrer les efforts mis en place pour la gestion des matières résiduelles par les industries en offrant des stages et des visites	L'information et la sensibilisation des jeunes professionnels pourraient être plus développées.	Promouvoir la collaboration entre le milieu de l'éducation et les ICI afin d'intéresser les étudiants à l'industrie de la gestion des matières résiduelles comme secteur d'emploi éventuel	Susciter l'intérêt des établissements scolaires et des étudiants. Avoir un budget pour la réalisation des ateliers en milieu scolaire.
Homogénéiser les modalités de collecte des matières organiques des ICI sur les 21 municipalités, mutualiser les coûts de sensibilisation et optimiser le taux de récupération de ces résidus.	Les municipalités devront mettre en œuvre la collecte des matières organiques dans les prochaines années et il serait opportun d'homogénéiser les pratiques dans les 21 municipalités afin de minimiser les coûts et d'atteindre de meilleurs taux de récupération en intégrant les ICI dans la collecte.	Accompagner les municipalités pour l'intégration des ICI à la collecte des matières organiques.	Couvrir les besoins diversifiés des ICI selon les secteurs. Intégrer les ICI en même temps que le secteur résidentiel.
Promouvoir la saine gestion des matières résiduelles auprès des ICI.	Les certifications en environnement pour le secteur ICI ne sont pas connues de l'ensemble des ICI. Les certifications ne sont pas encouragées; les ICI ayant mis en place des programmes environnementaux ne sont pas reconnus ou avantagés par rapport aux autres ICI.	Appuyer les certifications des ICI présents sur le territoire de la MRC.	Rester informés des certifications obtenues des ICI.
Valoriser les plastiques agricoles.	Aucune valorisation et/ou collecte de plastique agricole n'est faite sur le territoire.	Projet pilote pour la valorisation des plastiques agricoles.	Susciter la participation des propriétaires agricoles. Inciter un partenaire à réaliser le projet.

Tableau 95 Synthèse des enjeux et présentation des mesures RETENUES du plan d'action du secteur CRD

Enjeux à relever	Problématiques	Description sommaire des mesures	Défis de mise en oeuvre
Responsabiliser le secteur CRD sur leur rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs nationaux et spécifiques du PGMR et leur donner les moyens d'optimiser la récupération des résidus générés.	Il manque de concertation entre les acteurs pour mettre en place des programmes et suivre leur mise en œuvre en continu. Une réflexion commune et sur le long terme permettra d'identifier plus facilement les points faibles du système actuel ainsi que les possibilités d'optimisation.	Mettre en place une table de concertation sur les matières résiduelles CRD avec des rencontres annuelles ou bi-annuelles pour échanger sur les meilleures pratiques.	Susciter la participation des représentants du secteur CRD aux activités. Impliquer tous les sous-secteurs d'activités du milieu. Favoriser le partage des informations entre les représentants du secteur CRD.
Montrer l'exemple en terme de récupération et de valorisation des résidus de CRD lors de travaux municipaux.	Il y a un manque d'informations sur la gestion des résidus de CRD provenant des travaux municipaux. La récupération de ces résidus favorisera la pérennité des marchés.	Imposer l'acheminement des résidus de CRD générés sur les travaux municipaux à un centre de tri ou autre site de valorisation.	Entrainer un risque de réduction de la concurrence sur les contrats et d'augmentation des coûts.
Promouvoir la valorisation des résidus de CRD auprès des générateurs.	Les générateurs de résidus de CRD sont les leviers les plus importants pour augmenter la valorisation de ces matières.	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs (secteurs ICI et CRD) à la récupération de résidus de CRD au moment de la délivrance de permis pour les travaux de construction et de rénovation.	Susciter l'intérêt des propriétaires résidentiels par rapport à la destination des résidus de CRD sur leurs chantiers. Marge de manœuvre existante pour la modification des documents d'octroi de permis.
Évaluer les options de réemploi pour les résidus de CRD.	Il n'y a pas de programme de réemploi pour les résidus de construction sur le territoire ou de programme de reprise de matériaux neufs.	Concier les acteurs du réemploi présents sur le territoire pour évaluer les possibilités de partenariats sur le territoire en vue de la récupération de certains résidus de construction (portes, fenêtres, etc.).	Ressources disponibles auprès des organismes de réemploi en termes de surface de bâtiment, d'employés et de moyens financiers.
Optimiser les services offerts sur le territoire pour augmenter la récupération des résidus de CRD.	Les six écocentres sont récents sur le territoire et l'achalandage y est très important. Leur fonctionnement pourrait être optimisé pour améliorer la récupération des résidus de CRD sur le territoire en provenance des particuliers et des entreprises.	Évaluer le fonctionnement des écocentres et du parc à conteneurs sur le territoire.	Disponibilité des données auprès des municipalités.
Améliorer la connaissance de la gestion des matières résiduelles dans le secteur CRD.	Les quantités de résidus de CRD générées, récupérées et éliminées sont mal connues (quantité et catégorie, et origine).	Réaliser une étude d'évaluation de l'offre et de la demande pour la récupération des CRD sur le territoire de la MRC.	Disponibilité et fiabilité des données disponibles auprès des acteurs du secteur CRD.
Offrir un rayonnement et une reconnaissance pour les entreprises du secteur CRD. Appuyer les certifications environnementales.	Il n'y pas d'incitatif pour les particuliers ou les entreprises à faire certifier leurs travaux avec des programmes de reconnaissances environnementales.	Appuyer les différentes certifications environnementales de chantiers et évaluer les possibilités de moduler la tarification des permis selon les mesures de récupération mises en place.	Rester informés des certifications obtenues des bâtiments Impact financier des certifications sur les coûts de construction. Marge de manœuvre existante pour la modification des documents d'octroi de permis.

17. PLAN D'ACTION 2016-2020 DÉTAILLÉ, ÉCHÉANCIER ET DES MESURES ASSOCIÉES

Les tableaux 96 à 99 présentent les mesures inscrites au *Plan d'action 2016 - 2020* pour la MRC Brome-Missisquoi.

Tableau 96 Plan d'action 2016-2020 – Secteur résidentiel

N°	Description sommaire de la mesure	Étapes	Type	Matières résiduelles visées	Échéance	Responsable/ collaborateur	Orientations
1	Organiser une tournée régionale auprès des municipalités pour faire connaître le nouveau PGMR et les objectifs régionaux afin d'atteindre les objectifs de la Politique.	1) Rencontrer les 21 municipalités 2) Faire le suivi auprès des municipalités	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016	MRC et municipalités	#1
2	Accompagner et soutenir les municipalités dans l'identification et la collecte d'information des ressources en gestion des matières résiduelles du territoire.	1) Documenter les ressources du territoire de chacune des municipalités 2) Faire un répertoire des trucs et astuces afin d'optimiser la collecte 3) Organiser des rencontres régionales pour favoriser les échanges et la concertation 4) Faire un répertoire des organismes qui réutilisent les matières 5) Documenter les problématiques s'il y a lieu (dépôts sauvages, multilogements, terre publiques)	Acquisition de connaissances	Toutes	2017-2019	MRC et municipalités	#1
3	Accompagner les municipalités dans l'implantation de la collecte des matières organiques (résidus alimentaire et résidus verts en vue du bannissement des matières organiques.	1) Réaliser une étude pour établir le meilleur traitement et établir le meilleur site (Régie ou autres) 2) Rencontre exploratoire avec les municipalités pour présenter le traitement, le site choisi et la mise en place 3) Mettre en place la stratégie de communication en maintenant les programmes en place (herbicyclage, feuillicyclage, compostage domestique, formation); impression + matériel 4) Faire une demande au PTMOBC et mettre en place le projet de collecte	Collectes, services et installations	Matières organiques	2017-2020	MRC, RIEDSBM, municipalités/ consultant	#2

N°	Description sommaire de la mesure	Étapes	Type	Matières résiduelles visées	Échéance	Responsable/ collaborateur	Orientations
4	Organiser des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur la gestion des matières résiduelles.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Campagne sur les matières résiduelles via une bridage verte régionale; impression + matériel 2) Atelier en milieu scolaire pour sensibiliser sur la gestion des matières résiduelles; impression + matériel 3) Sondage téléphonique auprès de la population pour connaître leurs habitudes de gestion des matières résiduelles et leur demander des idées pour trouver des alternatives 4) Mettre à jour annuellement les informations disponibles 	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016 - 2020	MRC et municipalités / milieu scolaire, consultant, étudiants	#1
5	Améliorer la récupération des matières recyclables et organiques générées hors foyer en vue du bannissement du papier/carton et des matières organiques.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Faire l'inventaire des besoins hors foyer des municipalités 2) Demande au Programme de récupération hors foyer 3) Évaluer la possibilité de mettre en place des équipements pour les matières organiques 	Collectes, services et installations	Matières recyclables, matières organiques	2017-2019	MRC et municipalités	#3
6	Améliorer le développement de bonnes pratiques lors des événements au niveau des matières recyclables et organiques en vue du bannissement du papier/carton et des matières organiques.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Rédaction d'un guide et d'un bottin pour les municipalités et institutions 2) Distribution aux municipalités, organisateurs d'événements des trucs et astuce de réemploi et faire le suivi; impression documents 3) Évaluer la possibilité de mettre en place une collecte des matières organiques 	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Matières recyclables, matières organiques	2017-2019	MRC et municipalités / organisateurs d'événements	#3
7	Améliorer la gestion des boues municipales et des boues des fosses septiques.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Fiche synthèse sur les boues et publiciser le guide de Recyc-Québec et du ROBVQ 2) Faire le suivi auprès des municipalités pour approfondir le portrait actuel 3) Implanter des alternatives de valorisation à l'enfouissement des boues municipales en favorisant l'épandage des biosolides 4) Implanter un programme municipal qui garantit la valorisation des boues de fosses septiques. 	Collectes, services et installations	Boues	2017-2020	MRC et municipalités / Recyc-Québec, ROBVQ	#2
8	Rédiger une guide pour faciliter le choix d'achat écologique et responsable dans les municipalités.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Rédaction d'un guide pour proposer des politiques d'achats municipales 2) Développer des outils pour les municipalités et faire le suivi auprès des municipalités 	Politique	Toutes	2018-2020	MRC et municipalités	#1

N°	Description sommaire de la mesure	Étapes	Type	Matières résiduelles visées	Échéance	Responsable/ collaborateur	Orientations
9	Ajuster la réglementation municipale en place pour valoriser et/ou d'interdire certaines matières résiduelles dans le bac d'ordures en vue du bannissement des matières organiques, papier/ carton et bois).	<ol style="list-style-type: none"> 1) Inventaire de la réglementation en place 2) Proposition de bonification et assurer le suivi 3) Interdiction d'enfouissement des matières visées. 	Mise à niveau réglementaire	Encombrant, matières organiques, bois, papier, carton	2018-2020	MRC et municipalités	#3
10	Projet pilote pour la valorisation du styromousse.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Lister les entreprises valorisant du styromousse; réaliser une étude des meilleurs scénarios 2) Réaliser un projet-pilote avec les écocentres, la Régie et la population; matériel et impression 3) Évaluer la possibilité d'inclure les ICI 	Collectes, services et installations	Styromousse	2018-2019	MRC, RIEDSBM, municipalités / entreprise de valorisation du styromousse	#3

Tableau 97 Plan d'action 2016-2020 – Secteur ICI

Orientation #4 : Augmenter la performance des ICI en terme de récupération globale.

N°	Description sommaire de la mesure	Étapes	Type	Matières résiduelles visées	Échéance	Responsable/ collaborateur
1	Mettre en place une Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles du secteur ICI; Soutenir les entreprises locales dans leurs projets de consolidation, de développement et d'innovation; Réaliser le projet "Cycle de vie et symbiose industrielle"	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier les parties prenantes de la Table de concertation et la personne responsable de l'organisation des rencontres et du suivi Mettre la liste à jour annuellement 2) Organiser des rencontres 1 ou 2 fois par année 3) Transmettre les comptes rendus des rencontres aux participants 4) Faire le suivi de la mise en oeuvre des actions 	Acquisition de connaissances	Toutes	2016-2020	MRC / ICI
2	Organiser une activité spécifique dédiée à la gestion des matières résiduelles du secteur ICI au cours d'un évènement ou salon environnemental au niveau régional	<ol style="list-style-type: none"> 1) Cibler un évènement à caractère environnemental au niveau de la MRC ou de la région pouvant accueillir des activités reliées à la sensibilisation des ICI sur la gestion des matières résiduelles 2) Développer des outils de sensibilisation et d'information ainsi que des activités visant à sensibiliser les ICI à la réduction à la source, au recyclage et à les informer de la mise en œuvre des bannissements 3) Animer le kiosque durant l'évènement 4) Faire un compte-rendu de cette activité établissant les résultats atteints ainsi que les recommandations pour optimiser l'organisation d'autres évènements semblables les années suivantes. 5) Transmettre le compte-rendu aux municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et aux ICI rencontrés. <p>Faire le suivi des demandes d'informations.</p>	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2018	MRC / ICI

N°	Description sommaire de la mesure	Étapes	Type	Matières résiduelles visées	Échéance	Responsable/ collaborateur
3	Informers les ICI sur les objectifs à atteindre et les bannissements à venir et les doter d'outils leur permettant de mieux connaître et d'optimiser leur gestion des matières résiduelles	1) Identifier les informations essentielles à communiquer aux acteurs du secteur ICI : <i>orientations et objectifs visés du PGMR, mesures spécifiques au secteur ICI</i> 2) Mettre à jour le bottin des récupérateurs spécifique aux ICI pour les services disponibles pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire et à proximité 3) Développer et mettre à jour les fiches sur les meilleurs exemples de gestion des matières résiduelles par les ICI de la MRC 4) Ajouter une section spécifique pour le secteur ICI dans le site Web de la MRC regroupant les informations listées au cours des étapes précédentes ainsi que les <i>outils de gestion des matières résiduelles développés par RECYC QUÉBEC</i> 5) Mettre à jour annuellement les informations disponibles 6) Favoriser le développement de bonne pratique dans les ICI	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2018-2020	MRC / ICI
4	Optimiser le système d'enregistrement des chargements de déchets au site d'enfouissement de la Régie d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi	1) Réviser les catégories de classement des entrées de déchets et leur définition 2) Mettre à jour les catégories selon les types de chargements et de matières résiduelles 3) Évaluer les options de modification de la base de données pour la réalisation de requêtes pour les bilans annuels d'élimination par secteur, par municipalité et par type de matières résiduelles 4) Effectuer les requêtes pour analyser les quantités enfouies et calculer les indicateurs de performance. Effectuer les modifications annuelles requises sur les enregistrements.	Acquisition de connaissances	Déchets	2016	MRC et RIEDSBM

N°	Description sommaire de la mesure	Étapes	Type	Matières résiduelles visées	Échéance	Responsable/ collaborateur
5	Promouvoir la collaboration entre le milieu de l'éducation et les ICI afin d'intéresser les étudiants à l'industrie de la gestion des matières résiduelles comme secteur d'emploi éventuel	1) Identifier les établissements scolaires et les ICI intéressés par l'initiative afin de démontrer les efforts mis en place pour la gestion des matières résiduelles. 2) Développer des activités annuelles dédiées à la gestion des matières résiduelles sur la base des outils disponibles (RECYC-QUÉBEC, EEQ, etc.) 3) Promouvoir la réalisation de ces ateliers et faire le suivi 4) Transmettre la liste des ICI offrant des visites aux établissements scolaires participants 5) Services disponibles au niveau de la MRC et des municipalités pour le secteur ICI; Liste des établissements certifiés "ICI On recycle" ou en processus; Fiche exemple des initiatives des ICI; Trousse spécifique pour la gestion des matières résiduelles pour le secteur ICI 6) Transmettre la liste des ICI offrant des stages aux établissements scolaires participants	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2017-2020	MRC / ICI, milieu scolaire
6	Accompagner les municipalités pour l'intégration des ICI à la collecte des matières organiques	1) Identifier et mettre en ligne des liens vers des exemples existants d'intégration des ICI à la collecte municipale des résidus organiques. Mettre à jour annuellement les exemples. 2) Organiser une rencontre annuelle entre les municipalités sur l'intégration des ICI à la collecte des matières organiques 3) Développer des outils de présentation des services offerts aux ICI pour la collecte des matières organiques et les recommandations sur les mesures d'intégration de ces établissements à la collecte 3e voie 4) Répondre aux demandes des municipalités et identifier des pistes de solutions pour des problématiques touchant ces ICI (services à offrir, outils, etc.) 5) Mettre en ligne les outils développés sur le site internet de la MRC	Collectes, services et installations	Organique	2018-2020	MRC et RIEDSBM / ICI
7	Appuyer les certifications des ICI présents sur le territoire de la MRC	1) Lister les certifications existantes pour les ICI du territoire et mettre en ligne des liens vers ces programmes 2) Recenser et diffuser la liste des ICI certifiés sur le site internet de la MRC	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016-2020	MRC / ICI

8	Projet pilote pour la valorisation des plastiques agricoles.	1) Lister les entreprises agricoles utilisant du plastique; réaliser une étude des meilleurs scénarios 2) Réaliser un projet-pilote avec les entreprises; matériel et impression	Collectes, services et installations	Plastiques agricoles	2018-2019	MRC, municipalités, agriculteurs / entreprises de valorisation du plastique, AgriRÉCUP
---	--	---	--------------------------------------	----------------------	-----------	--

Tableau 98 Plan d'action 2016-2020 – Secteur CRD

Orientation #5 : Sensibiliser les générateurs du secteur CRD à une meilleure gestion des matières résiduelles.

L'ensemble des mesures s'applique à tous les types de résidus de CRD.

N°	Description sommaire des mesures	Étapes	Type	Échéance	Responsable/ collaborateur
1	Mettre en place une table de concertation sur les matières résiduelles CRD avec des rencontres annuelles ou bi-annuelles pour échanger sur les meilleures pratiques	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier les parties prenantes de la Table de concertation et la personne responsable de l'organisation des rencontres et du suivi 2) Organiser des rencontres 1 ou 2 fois par année 3) Transmettre les comptes rendus des rencontres aux participants 4) Faire le suivi de la mise en oeuvre des actions 	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	2016-2020	MRC / CRD
2	Imposer l'acheminement des résidus de CRD générés sur les travaux municipaux à un centre de tri ou autre site de valorisation.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Documenter les procédures de gestion des résidus de CRD sur les chantiers municipaux 2) Mettre en place une procédure pour présenter les étapes de récupération des résidus de CRD sur les chantiers municipaux ainsi que les exigences à préciser dans les contrats pour permettre la traçabilité des résidus. 3) Présenter les procédures aux municipalités et faire un suivi de la mise en application de démarche. 	Mise à niveau réglementaire	2017	MRC et municipalités / ICI
3	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs (secteur ICI et CRD) à la récupération des résidus de CRD au moment de la délivrance de permis pour des travaux de construction, de rénovation.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer un guide des bonnes pratiques pour la récupération des résidus de CRD sur les chantiers présentant les possibilités de filière de valorisation pour chaque résidu CRD ainsi que les objectifs à atteindre fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Proposer ce guide sur le site internet de la MRC et sur le site internet des municipalités dans la section de demande de permis de travaux. 2) Évaluer la possibilité d'adapter les documents d'octroi de permis de travaux pour ajouter les informations relatives à la gestion des résidus de CRD ou Produire un dépliant d'information à part. 	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	2016	MRC et municipalités / ICI, CRD, CREDD Outaouais
4	Concier les acteurs du réemploi présents sur le territoire pour évaluer les possibilités de partenariats sur le territoire en vue de la récupération des certains résidus de construction (portes, fenêtres, etc.).	<ol style="list-style-type: none"> 1) Lister les intervenants dans le secteur du réemploi et évaluer les opportunités de partenariats avec les municipalités ou les écocentres pour la récupération de résidus de CRD 	Collectes, services et installations	2017	MRC / entreprise de réemploi

N°	Description sommaire des mesures	Étapes	Type	Échéance	Responsable/ collaborateur
5	Évaluer le fonctionnement des écocentres et du parc à conteneurs sur le territoire	1) Réaliser un bilan de fonctionnement des 6 écocentres (quantités, achalandage, besoins et contraintes, cout d'opération, destination des matières, etc.) 2) Préciser en parallèle les pratiques de collecte des résidus de CRD sur les 21 municipalités 3) Obtenir des informations de MRC ayant mis en place des systèmes semblables pour la récupération des résidus de CRD 4) Identifier les pistes d'optimisation pour augmenter la récupération des résidus de CRD 5) Évaluer les possibilités de tri et de récupération des résidus de CRD à la Régie (parc à conteneurs) 6) Évaluer la possibilité d'ouvrir les écocentres aux ICI	Acquisition de connaissances	2016	MRC et RIEDSBM / CRD
6	Réaliser une étude d'évaluation de l'offre et de la demande pour la récupération des CRD sur le territoire de la MRC afin de répondre à la mise en place du bannissement du bois.	1) Réaliser un sondage de grande envergure auprès des entrepreneurs, des entreprises de location de conteneurs et des récupérateurs 2) Rencontrer les centres de tri de résidus de CRD et les sites d'enfouissement et Évaluer la capacité de traitement sur les installations de récupération 3) Comparer les couts actuels de gestion pour la récupération et pour l'enfouissement 4) Identifier les contraintes locales de la récupération pour les entrepreneurs et les contraintes de valorisation pour les sites de traitement 5) Prioriser les actions à mettre en oeuvre pour favoriser la récupération	Acquisition de connaissances	2017	MRC / consultant
7	Promouvoir les différentes certifications environnementales de chantiers et évaluer les possibilités de moduler la tarification des permis selon les mesures de récupération mises en place.	1) Lister les certifications existantes pour les chantiers et mettre en ligne des liens vers ces programmes 2) Recenser et diffuser la liste des chantiers certifiés sur le site internet de la MRC 3) Évaluer la possibilité de moduler la tarification des permis selon les modalités de gestion des résidus de CRD	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	2016	MRC /CRD

Tableau 99 Plan d'action 2016-2020 – Suivi du PGMR

N°	Description sommaire des mesures	Étapes	Matières résiduelles visées	Échéance	Responsable/ collaborateur
1	Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR	1) Développer et mettre en application une procédure de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2) Produire le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR : - Bilan annuel (chiffres clés, quantité récupérée de la collecte sélective, quantité enfouie, bilan de l'écocentre, etc,...) - Avancement du Plan d'action (Copie au MDDELCC) 3) Communiquer sur la performance et l'avancement du Plan d'action du PGMR de la MRC 4) Bénéficier du retour des redevances	Toutes	2016-2020	MRC, RIEDSBM et municipalités / ICI, CRD, entreprises et organismes du territoire
2	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans	1) Réviser le PGMR selon les exigences en vigueur	Toutes	2020	MRC, RIEDSBM et municipalités / ICI, CRD, entreprises et organismes du territoire

Tableau 100 Orientations en fonction des mesures par secteurs

Orientations	
1.	Favoriser les échanges et le transfert de connaissance sur la gestion des matières résiduelles entre les municipalités
2.	Optimiser les services offerts sur le territoire en vue d'atteindre les objectifs de récupération globale visés par la Politique
3.	Maintenir, promouvoir et maximiser le rayonnement de projet de valorisation des matières résiduelles
4.	Augmenter la performance des ICI en terme de récupération globale
5.	Sensibiliser les générateurs du secteur CRD à une meilleure gestion des matières résiduelles
Secteur résidentiel	
1. Favoriser les échanges et le transfert de connaissance sur la gestion des matières résiduelles entre les municipalités	
1	Organiser une tournée régionale auprès des municipalités pour faire connaître le nouveau PGMR et les objectifs régionaux afin d'atteindre les objectifs de la Politique.
2	Accompagner et soutenir les municipalités dans l'identification et la collecte d'information des ressources en gestion des matières résiduelles du territoire.
4	Organiser des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur la gestion des matières résiduelles.
8	Rédiger une guide pour faciliter le choix d'achat écologique et responsable dans les municipalités.
2. Optimiser les services offerts sur le territoire en vue d'atteindre les objectifs de récupération globale visés par la Politique	
3	Accompagner les municipalités dans l'implantation de la collecte des matières organiques (résidus alimentaire et résidus verts en vue du bannissement des matières organiques.
7	Améliorer la gestion des boues municipales et des boues des fosses septiques.
3. Maintenir, promouvoir et maximiser le rayonnement de projet de valorisation des matières résiduelles	
5	Améliorer la récupération des matières recyclables et organiques générées hors foyer en vue du bannissement du papier/carton et des matières organiques.
6	Améliorer le développement de bonnes pratiques lors des événements au niveau des matières recyclables et organiques en vue du bannissement du papier/carton et des matières organiques.
9	Ajuster la réglementation municipale en place pour valoriser et/ou d'interdire certaines matières résiduelles dans le bac d'ordures en vue du bannissement des matières organiques, papier/ carton et bois).
10	Projet pilote pour la valorisation du styromousse.

Secteur ICI	
4. Augmenter la performance des ICI en terme de récupération globale	
1	Mettre en place une Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles du secteur ICI , Soutien aux entreprises locales dans leurs projets de consolidation, de développement et d'innovation, Réalisation du projet "Cycle de vie et symbiose industrielle"
2	Organiser une activité spécifique dédiée à la gestion des matières résiduelles du secteur ICI au cours d'un évènement ou salon environnemental au niveau régional
3	Informers les ICI sur les objectifs à atteindre et les bannissements à venir et les doter d'outils leur permettant de mieux connaître et d'optimiser leur gestion des matières résiduelles
4	Optimiser le système d'enregistrement des chargements de déchets au site d'enfouissement de la Régie d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi
5	Promouvoir la collaboration entre le milieu de l'éducation et les ICI afin d'intéresser les étudiants à l'industrie de la gestion des matières résiduelles comme secteur d'emploi éventuel
6	Accompagner les municipalités pour l'intégration des ICI à la collecte des matières organiques
7	Appuyer les certifications des ICI présents sur le territoire de la MRC
8	Projet pilote pour la valorisation des plastiques agricoles.

Secteur CRD	
5. Sensibiliser les générateurs du secteur CRD à une meilleure gestion des matières résiduelles	
1	Mettre en place une table de concertation sur les matières résiduelles CRD avec des rencontres annuelles ou bi-annuelles pour échanger sur les meilleures pratiques
2	Imposer l'acheminement des résidus de CRD générés sur les travaux municipaux à un centre de tri ou autre site de valorisation.
3	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs (secteur ICI et CRD) à la récupération des résidus de CRD au moment de la délivrance de permis pour des travaux de construction, de rénovation.
4	Concerter les acteurs du réemploi présents sur le territoire pour évaluer les possibilités de partenariats sur le territoire en vue de la récupération des certains résidus de construction (portes, fenêtres, etc.).
5	Évaluer le fonctionnement des écocentres et du parc à conteneurs sur le territoire
6	Réaliser une étude d'évaluation de l'offre et de la demande pour la récupération des CRD sur le territoire de la MRC afin de répondre à la mise en place du bannissement du bois.
7	Promouvoir les différentes certifications environnementales de chantiers et évaluer les possibilités de moduler la tarification des permis selon les mesures de récupération mises en place.

18. COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2016-2020

18.1. COÛTS GLOBAUX ASSOCIÉS AUX MESURES DU PLAN D'ACTION POUR LES SECTEURS RÉSIDENTIEL, ICI ET CRD

Les tableaux 102 à 105 présentent les coûts globaux associés aux mesures inscrites au *Plan d'action 2016-2020* pour la MRC Brome-Missisquoi pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD. Il s'agit de coûts globaux pour les 5 années du PGMR, ce ne sont pas des coûts annuels. Majoritairement, les coûts internes représentent le travail d'une ressource interne de la MRC comme un coordonnateur en gestion des matières résiduelles. Les coûts d'immobilisation liés à la construction d'infrastructure ou l'achat d'équipements, sont inexistantes pour la MRC, donc aucun montant n'a pas été inscrit. Les coûts d'exploitation sont associés aux communications, aux campagnes de sensibilisation, aux formations, aux impressions et aux distributions de dépliants par médiaposte. Les coûts d'études et d'analyses sont associés aux ressources externes et à leur expertise pour réaliser une étude de faisabilité ou pour l'acquisition de connaissance.

Le tableau 101 présente les sources de revenus pour les municipalités, la MRC ou la Régie. Les revenus associés à la compensation pour la collecte sélective et les redevances à l'élimination sont conservés par les municipalités, de même que la table hors foyer. Le PTMOBC est demandé par la RIEDSBM, donc par le fait même la subvention pour les bacs bruns des municipalités.

La MRC recevra les revenus de la quote-part des municipalités. Le conseil des maires priorise les mesures à réaliser pour l'année à venir et la quote-part est établi en fonction des coûts internes et de communication associés.

Tableau 101 Source de revenus potentiels

Sources de revenus	Pour qui	2013	Potentiel de 2016 à 2020
Régime de compensation pour la collecte sélective	Municipalités	1 327 223 \$	7 058 000 \$
Redevances à l'élimination des matières résiduelles	Municipalités	445 944 \$	2 388 000 \$
Table de récupération hors foyer	Municipalités	37 000 \$*	Jusqu'à un maximum de 150 000 \$/ an /municipalité, mais le programme prend fin au 31 décembre 2016
Quote-part	MRC	600 000 \$	4 510 000 \$**
PTMOBC	RIEDSBM	Non applicable	Subvention de 33 ^{1/3} % du coût d'achat des bacs bruns jusqu'à concurrence de 100\$/ bac

* Total des montants demandés par les municipalités de 2008 à 2013.

** Montant basé sur l'estimation annuelle de 2016 avec une indexation de 3 % par année pour les 5 ans du PGMR, ce qui revient à une moyenne estimée de 900 000 \$ par année.

Malgré le fait que les 21 municipalités sont liées au PGMR, elles ont chacune la compétence en gestion des matières résiduelles. De ce fait, chacune suivra son propre échéancier entre autres pour la valorisation des matières organiques. Il est souhaitable que toutes partent en même temps, mais les caractéristiques rurale, semi-urbaine et urbaine des municipalités font penser autrement et l'échéancier sera propre à chacune.

De ce fait, la MRC ne reçoit aucun revenu des subventions, ils ne sont donc pas mentionnés dans les tableaux suivants. Chacune gèrera les programmes de Régime de compensation de la collecte sélective, des redevances à l'élimination ou autres. De plus, comme la Régie fera la demande au PTMOBC, les frais des bacs ne sont pas intégrés non plus, car c'est la Régie qui recevra la subvention et qui achètera les bacs pour les municipalités.

Même scénario pour la subvention du Programme hors foyer qui diminue les coûts d'achat d'équipements. Certaines la demanderont, alors que d'autres n'en achèteront pas. Le PGMR n'inclus pas l'achat de bac pour ce programme non plus.

**Tableau 102 Estimation des coûts globaux de mise en œuvre du PGMR –
Secteur résidentiel**

N°	Titre de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'exploitation	Coût total
1	Organiser une tournée régionale auprès des municipalités pour faire connaître le nouveau PGMR et les objectifs régionaux afin d'atteindre les objectifs de la Politique.	7 300 \$	- \$	- \$	7 300 \$
2	Accompagner et soutenir les municipalités dans l'identification et la collecte d'information des ressources en gestion des matières résiduelles du territoire.	14 400 \$	- \$	- \$	14 400 \$
3	Accompagner les municipalités dans l'implantation de la collecte des matières organiques (résidus alimentaire et résidus verts en vue du bannissement des matières organiques.	17 000 \$	41 000 \$	140 000 \$	198 000 \$
4	Organiser des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur la gestion des matières résiduelles.	19 600 \$	12 000 \$	81 000 \$	112 600 \$
5	Améliorer la récupération des matières recyclables générées hors foyer en vue du bannissement du papier/carton.	15 000 \$	- \$	- \$	15 000 \$
6	Améliorer le développement de bonnes pratiques lors des événements au niveau des matières recyclables en vue du bannissement du papier/carton.	17 400 \$	- \$	- \$	17 400 \$
7	Améliorer la gestion des boues municipales et des boues des fosses septiques.	10 300 \$	- \$	1 500 \$	11 800 \$
8	Rédiger une guide pour faciliter le choix d'achat écologique et responsable dans les municipalités.	6 800 \$	- \$	1 500 \$	8 300 \$
9	Ajuster la réglementation municipale en place pour valoriser et/ou d'interdire certaines matières résiduelles dans le bac d'ordures en vue du bannissement des matières organiques, papier/ carton et bois).	6 800 \$	- \$	- \$	6 800 \$
10	Projet pilote pour la valorisation du styromousse.	6 200 \$	- \$	- \$	6 200 \$
TOTAL		120 800 \$	53 000 \$	224 000 \$	397 800 \$

**Tableau 103 Estimation des coûts globaux de mise en œuvre du PGMR –
Secteur ICI**

N°	Titre de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'exploitation	Coût total
1	Mettre en place une Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles du secteur ICI	11 600 \$	- \$	2 500 \$	14 100 \$
2	Organiser une activité spécifique dédiée à la gestion des matières résiduelles du secteur ICI au cours d'un événement ou salon environnemental au niveau régional	3 200 \$	- \$	- \$	3 200 \$
3	Informers les ICI sur les objectifs à atteindre et les bannissements à venir et les doter d'outils leur permettant de mieux connaître et d'optimiser leur gestion des matières résiduelles	9 400 \$	- \$	- \$	9 400 \$
4	Optimiser le système d'enregistrement des chargements de déchets au site d'enfouissement de la Régie d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi	8 700 \$	- \$	- \$	8 700 \$
5	Promouvoir la collaboration entre le milieu de l'éducation et les ICI	13 200 \$	5 000 \$	- \$	18 200 \$
6	Accompagner les municipalités pour l'intégration des ICI à la collecte des matières organiques	14 200 \$	- \$	- \$	14 200 \$
7	Appuyer les certifications des ICI présents sur le territoire de la MRC	4 500 \$	- \$	- \$	4 500 \$
8	Projet pilote pour la valorisation des plastiques agricoles.	5 000 \$			5 000 \$
TOTAL		69 800 \$	5 000 \$	2 500 \$	77 300 \$

Tableau 104 Estimation des coûts globaux de mise en œuvre du PGMR – Secteur CRD

N°	Titre de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'exploitation	Coût total
1	Mettre en place une table de concertation sur les matières résiduelles CRD avec des rencontres annuelles ou bi-annuelles pour échanger sur les meilleures pratiques	9 600 \$	- \$	2 500 \$	12 100 \$
2	Imposer l'acheminement des résidus de CRD générés sur les travaux municipaux à un centre de tri ou autre site de valorisation.	19 900 \$	- \$	- \$	19 900 \$
3	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs (secteur ICI et CRD) à la récupération des résidus de CRD au moment de la délivrance de permis pour des travaux de construction, de rénovation.	6 800 \$	- \$	6 000 \$	12 800 \$
4	Concertier les acteurs du réemploi présents sur le territoire pour évaluer les possibilités de partenariats sur le territoire en vue de la récupération des certains résidus de construction (portes, fenêtres, etc.).	1 300 \$	- \$	- \$	1 300 \$
5	Évaluer le fonctionnement des écocentres et du parc à conteneurs sur le territoire	10 400 \$	- \$	- \$	10 400 \$
6	Réaliser une étude d'évaluation de l'offre et de la demande pour la récupération des CRD sur le territoire de la MRC afin de répondre à la mise en place du bannissement du bois.	1 600 \$	25 000 \$	- \$	26 600 \$
7	Promouvoir les différentes certifications environnementales de chantiers et évaluer les possibilités de moduler la tarification des permis selon les mesures de récupération mises en place.	5 300 \$	- \$	- \$	5 300 \$
TOTAL		54 900 \$	25 000 \$	8 500 \$	88 400 \$

Tableau 105 Estimation des coûts de mise en œuvre du PGMR – Suivi de la mise en œuvre

Titre de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'exploitation	Coût total
Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR	82 900 \$	- \$	- \$	82 900 \$
Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans	3 800 \$	35 000 \$	- \$	38 800 \$
TOTAL	86 700 \$	35 000 \$	- \$	121 700 \$

Le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* prévoit que la MRC doit transmettre le 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. Ce qui sera fait avec les mesures du PGMR 2016-2020.

18.2. CONFORMITÉ DES MESURES PRÉVUES

Les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles listent les critères à prendre en compte pour élaborer les plans d'action dans le cadre de la révision des plans de gestion des matières résiduelles. Le *Plan d'action 2016 - 2020* de la MRC pour les secteurs résidentiels, ICI et CRD répondent aux exigences suivantes :

- Respecter la hiérarchie des 3RV-E;
- S'adresser à différentes catégories de matières résiduelles et à diverses clientèles;
- Proposer des mesures visant à **responsabiliser les générateurs** des secteurs ICI et CRD quant à la réduction et à la gestion appropriées des matières qu'ils génèrent;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de récupération des matières visées;
- Répondre aux enjeux du bannissement des matières visées.

18.3. PILOTAGE ET SUIVI DU PGMR

L'article 53.9 de la *LQE* précise qu'un système de surveillance et de suivi du plan doit être inclus dans le PGMR afin de vérifier périodiquement la mise en œuvre de ce plan ainsi que les résultats des mesures implantées.

Le plan de suivi et de surveillance de la mise en œuvre vise à :

- Vérifier la mise en application du PGMR;
- Vérifier le degré d'atteinte des objectifs de la MRC;
- Vérifier l'efficacité des mesures;
- Identifier les dysfonctionnements et problèmes rencontrés.

En tout premier lieu, une procédure de suivi et de surveillance de la mise en œuvre devra être élaborée et adoptée par la MRC afin de définir de façon officielle les rôles des différentes parties prenantes.

Le suivi du déploiement opérationnel du PGMR doit être simple et rapide. Les indicateurs retenus pour évaluer le niveau de réalisation de chaque mesure doivent utiliser des données réelles facilement accessibles.

On distingue deux types d'indicateurs pour le suivi du PGMR :

Indicateurs de suivi de mise en oeuvre

- Évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre du PGMR
- Identifier les mesures implantées

Indicateurs de performance du système

- Évaluer les progrès réalisés par les secteurs résidentiel, ICI et CRD sur la récupération des différentes matières résiduelles

Un ou plusieurs indicateurs sont associés à chaque mesure du *Plan d'action 2016 - 2020*. Ils sont détaillés dans les tableaux 106 à 109.

Tableau 106 Indicateurs pour le suivi du Plan d'action - Secteur résidentiel

N°	Titre de la mesure	Indicateurs de suivi du plan d'action	Indicateurs de performance du système
1	Organiser une tournée régionale auprès des municipalités pour faire connaître le nouveau PGMR et les objectifs régionaux afin d'atteindre les objectifs de la Politique.	-Nombre de rencontres -Nombre de participants aux réunions -Compte-rendus des rencontres	-Quantité de matières recyclables et organiques collectée par municipalité -Taux de récupération des matières recyclables et organiques
2	Accompagner et soutenir les municipalités dans l'identification et la collecte d'information des ressources en gestion des matières résiduelles du territoire.	-Optimisation du site internet -Mise en ligne des outils -Mise à jour du bottin des récupérateurs -Nombre d'appels téléphoniques	-Quantité de déchets enfouis à la RIEDSBM en provenance du secteur résidentiel
3	Accompagner les municipalités dans l'implantation de la collecte des matières organiques (résidus alimentaire et résidus verts en vue du bannissement des matières organiques.	-Nombre de rencontres avec les municipalités sur l'implantation des collectes de résidus organiques -Publication de recommandations sur l'intégration de cette collecte	-Quantité de matières organiques collectées par municipalité -Quantité de déchets enfouis à la RIEDSBM en provenance des municipalités -Réduction du taux de rejets
4	Organiser des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur la gestion des matières résiduelles.	-Optimisation du site internet -Mise en ligne des outils -Mise à jour du bottin des récupérateurs -Nombre de visite par la brigade verte -Nombre d'ateliers dans les écoles -Nombre d'appels téléphoniques	-Quantité de matières recyclables et organiques collectée par municipalité -Taux de récupération des matières recyclables et organiques -Quantité de déchets enfouis à la RIEDSBM en provenance du secteur résidentiel
5	Améliorer la récupération des matières recyclables générées hors foyer en vue du bannissement du papier/carton.	-Optimisation du site internet de la MRC et faire le lien avec les municipalités -Mise en ligne des outils -Nombre d'équipement installé	-Quantité de matières recyclables et organiques collectée par municipalité -Taux de récupération des matières recyclables et organiques -Quantité de déchets enfouis à la RIEDSBM en provenance du secteur résidentiel

N°	Titre de la mesure	Indicateurs de suivi du plan d'action	Indicateurs de performance du système
6	Améliorer le développement de bonnes pratiques lors des événements au niveau des matières recyclables en vue du bannissement du papier/carton.	-Mise en ligne du document -Nombre d'événements qui ont mis des pratiques écoresponsables	-Taux d'augmentation des quantités récupérées
7	Rédiger un guide sur la gestion des boues municipales et des boues des fosses septiques.	-Obtention des données des municipalités -Diffusion du guide	-Quantité des boues -Taux de boues valorisées
8	Rédiger une guide pour faciliter le choix d'achat écologique et responsable dans les municipalités.	-Optimisation du site internet de la MRC et faire le lien avec les municipalités -Mise en ligne des outils -Mise à jour du bottin	-Nombre de municipalités qui ont mis en place le guide
9	Ajuster la réglementation municipale en place pour valoriser et/ou d'interdire certaines matières résiduelles dans le bac d'ordures en vue du bannissement des matières organiques, papier/ carton et bois).	-Proposition de document de réglementation Étude du fonctionnement actuel et d'optimisation des documents -Tenue d'une rencontre de travail pour étudier les possibilités	-Taux d'augmentation des matières organiques collectées, des matières recyclables récupérées et des déchets enfouis
10	Projet pilote pour la valorisation du styromousse.	Tenue d'une rencontre de travail pour étudier les possibilités de partenariats Mise en place du projet	-Quantité de styromousse récupéré

Tableau 107 Indicateurs pour le suivi du Plan d'action - Secteur ICI

N°	Titre de la mesure	Indicateurs de suivi du plan d'action	Indicateurs de performance du système
1	Mettre en place une Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles du secteur ICI	-Nombre de rencontres -Compte-rendus des rencontres	
2	Organiser une activité spécifique dédiée à la gestion des matières résiduelles du secteur ICI au cours d'un événement ou salon environnemental au niveau régional	-Bilan de l'activité -Nombre de participants	-Quantité de matières recyclables et organiques collectée par municipalité -Taux de récupération des matières recyclables et organiques -Quantité de déchets enfouis au LET de la RIEDSBM en provenance du secteur ICI
3	Informers les ICI sur les objectifs à atteindre et les bannissements à venir et les doter d'outils leur permettant de mieux connaître et d'optimiser leur gestion des matières résiduelles	-Optimisation du site internet -Mise en ligne des outils -Mise à jour du bottin des récupérateurs -Nombre de demandes d'informations -Nombre de visites sur la section ICI du site	
4	Optimiser le système d'enregistrement des chargements de déchets au site d'enfouissement de la Régie d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi	-Modification du registre - Mise en place du système de requêtes	-Non- applicable
5	Promouvoir la collaboration entre le milieu de l'éducation et les ICI	-Mise en ligne de propositions de stages -Ateliers dans les établissements scolaires -Visites d'établissements ICI	-Non- applicable
6	Accompagner les municipalités pour l'intégration des ICI à la collecte des matières organiques	-Nombre de rencontres avec les municipalités sur l'implantation des collectes de résidus organiques auprès du secteur ICI -Publication de recommandations sur l'intégration des ICI à cette collecte	-Quantité de matières organiques collectées par municipalité -Quantité de déchets enfouis au LET de la RIEDSBM en provenance du secteur ICI
7	Appuyer les certifications des ICI présents sur le territoire de la MRC	-Mise en ligne des informations sur les programmes de certification environnementale -Mise en ligne des ICI ayant reçu une certification	-Quantité de matières recyclables collectée par municipalité -Taux de récupération des matières recyclables -Quantité de déchets enfouis au LET de la RIEDSBM en provenance du secteur ICI
8	Projet pilote pour la valorisation des plastiques agricoles.	-Tenue d'une rencontre de travail pour étudier les possibilités de partenariats Mise ne place du projet	-Quantité de plastique récupéré

Tableau 108 Indicateurs pour le suivi du Plan d'action - Secteur CRD

N°	Titre de la mesure	Indicateurs de suivi du plan d'action	Indicateurs de performance du système
1	Mettre en place une table de concertation sur les matières résiduelles CRD avec des rencontres annuelles ou bi-annuelles pour échanger sur les meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de rencontres -Nombre de participants aux réunions -Compte-rendus des rencontres 	
2	Imposer l'acheminement des résidus de CRD générés sur les travaux municipaux à un centre de tri ou autre site de valorisation.	-Modification des documents d'appels d'offres pour les travaux municipaux	<ul style="list-style-type: none"> -Quantités de résidus de CRD enfouis au LET de la RIEDSBM -Quantité de résidus de CRD récupérés aux écocentres et au parc à conteneurs
3	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs (secteur ICI et CRD) à la récupération des résidus de CRD au moment de la délivrance de permis pour des travaux de construction, de rénovation.	-Modification des documents d'octroi de permis de travaux	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de récupération des agrégats -Taux de réacheminement des résidus de CRD vers un centre de tri
4	Concierter les acteurs du réemploi présents sur le territoire pour évaluer les possibilités de partenariats en vue de la récupération des certains résidus de construction (portes, fenêtres, etc.).	-Tenue d'une rencontre de travail pour étudier les possibilités de partenariats	<ul style="list-style-type: none"> -Quantités de résidus de CRD enfouis au LET de la RIEDSBM -Quantité de résidus de CRD acheminés aux centres de réemploi
5	Évaluer le fonctionnement des écocentres et du parc à conteneurs sur le territoire	-Étude de fonctionnement et d'optimisation des écocentres et du parc à conteneurs	-Taux de réacheminement des résidus de CRD vers un centre de tri
6	Réaliser une étude d'évaluation de l'offre et de la demande pour la récupération des CRD sur le territoire de la MRC afin de répondre à la mise en place du bannissement du bois.	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre et type de collectes de résidus verts par municipalité -Quantité de feuilles mortes récupérées en tonnes par les points d'apports volontaires -Nombre de points de collecte des branches et sapins de Noël par municipalité 	-Recommandations sur le système de récupération des résidus de CRD
7	Promouvoir les différentes certifications environnementales de chantiers et évaluer les possibilités de moduler la tarification des permis selon les mesures de récupération mises en place.	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en ligne des informations sur les programmes de certification des chantiers -Mise en ligne de la liste des bâtiments ayant fait l'objet de travaux avec certification -Évolution de la tarification des permis 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de chantiers certifiés -Quantités de résidus de CRD enfouis au LET de la RIEDSBM -Quantité de résidus de CRD récupérés aux écocentres et au parc à conteneurs -Taux de récupération des agrégats -Taux de réacheminement des résidus de CRD vers un centre de tri

Tableau 109 Indicateurs pour le suivi du Plan d'action – Suivi de la mise en œuvre

N°	Titre de la mesure	Indicateurs de suivi du plan d'action	Indicateurs de performance du système
1	Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR	-Transmission du rapport annuel de suivi à RECYC-QUÉBEC à la date obligatoire	-Taux de récupération du PPVM -Taux de récupération des matières organiques
2	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans	- Plan révisé	-Quantité de matières résiduelles enfouies par habitant et par année - Acheminement des résidus de CRD aux centres de tri -Taux de récupération des résidus de CRD



Robert Desmarais, directeur général



Arthur Fauteux, préfet

ADOPTION DU PROJET : 20 OCTOBRE 2015
 ADOPTION DU PROJET MODIFIÉ : 16 FÉVRIER 2016
 AVIS DE MOTION : 17 MAI 2016
 ADOPTION DU RÈGLEMENT : 21 JUIN 2016
 ENTRÉ EN VIGUEUR : _____

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 CE 23^E JOUR DE JUIN 2016



M^{me} VANESSA COUILLARD

19. RÉFÉRENCES

BPR (2006). Bilan 2005 du PGMR. Pour la MRC Brome-Missisquoi.

CHAMARD (2015). Estimation des quantités générées en vue de la révision du PGMR. Secteurs ICI et CRD - MRC Brome-Missisquoi.

CLD de Brome-Missisquoi (2013). Répertoire des entreprises industrielles 2013, août 2013.

EMPLOI-QUÉBEC MONTÉRÉGIE (2014). Perspectives professionnelles 2013-2017.

EMPLOI-QUÉBEC MONTÉRÉGIE (2014). Portrait du marché du travail 2014 - MRC Brome-Missisquoi.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013). Panorama des régions du Québec, Édition 2013.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). Panorama des régions du Québec, Édition 2014.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015). Panorama des régions du Québec, Édition 2015.

MRC BROME-MISSISQUOI (2003). Plan de gestion des matières résiduelles - MRC Brome-Missisquoi, janvier 2003.

MRC BROME-MISSISQUOI (2013). Sommaire du rôle d'évaluation de 2013.

MRC BROME-MISSISQUOI (2009). Bilan 2003-2008 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC Brome-Missisquoi, juin 2009.

RECYC-QUÉBEC (2015). Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR, Grille d'analyse de conformité, Document d'aide à la révision, Guide de rédaction, Guide de concertation. Site Internet

RECYC-QUÉBEC et ÉEQ (2010). Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel. Site Internet

STATISTIQUE CANADA (2011). Enquête nationale des ménages. Site Internet

STATISTIQUE CANADA (2012). Registre des entreprises 2012. Site Internet

TRANSFERT ENVIRONNEMENT (2008). Rapport de caractérisation des matières résiduelles - Lieu d'enfouissement de Cowansville. Pour la Régie Intermunicipale d'Élimination de Déchets Solides de Brome-Missisquoi. 1^{er} décembre 2008.

TRANSFERT ENVIRONNEMENT (2009). Bilan 2008 des secteurs ICI et CRD, mai 2009.

ANNEXE 1
SOURCES DES DONNÉES POUR L'INVENTAIRE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES
MRC BROME-MISSISQUOI -
SECTEUR RÉSIDENTIEL - 2013

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Ordures ménagères (collecte des ordures)		
Quantité éliminée	Donnée réelle	Quantités de déchets collectées par municipalité, Compilation par la MRC <i>Soustraction de la proportion attribuable au secteur ICI (9,8 %)</i>
Matières recyclables (collecte sélective)		
Quantité récupérée	Donnée réelle	Quantité de matières recyclables récupérées par la collecte sélective, Compilation de Sani-Eco transmise à la MRC <i>Soustraction de la proportion attribuable au secteur ICI (21,4%)</i>
	Donnée réelle	Quantité de matières recyclables apportées aux écocentres, Compilation par la MRC
Composition des matières recyclables récupérées	Donnée réelle	Composition obtenue du centre de tri de SANI-ECO
Quantité et composition des matières recyclables éliminées	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 2010
Matières résiduelles organiques		
Quantité de matières organiques récupérées	Donnée réelle	Quantités de résidus verts et de branches collectées par les services municipaux et acheminées aux écocentres et à la Régie, Compilation par la MRC
	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Programmes de réduction à la source incluant le compostage domestique (nombre de composteurs fourni par la MRC) et les activités d'herbicyclage
Composition des matières récupérées et éliminées	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 2010
Quantité générée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 2012-2013 Taux unitaire kg/u.o./an selon le type de logement et par catégorie de matières
Quantité éliminée	Calcul	Quantité générée – quantité récupérée

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Boues des stations mécanisées		
Quantité récupérée et éliminée	Donnée réelle	Rapport annuel du lieu d'enfouissement technique de la RIEDSBM et informations des municipalités concernant la ville de Cowansville et la municipalité de Farnham
Boues des étangs aérés		
Quantité récupérée et éliminée	Donnée réelle	Entrevues avec les municipalités, réalisées par la MRC
Boues de fosses septiques		
Nombre de fosses septiques vidangées en 2013	Donnée réelle	Compilation des informations sur les programmes de vidange et extrapolation, compilation par la MRC
Quantité récupérée et éliminée	Donnée réelle	Volume vidangé par fosses établi sur la base de données de référence Taux de valorisation établi sur la base des sondages réalisés par la MRC
Véhicules hors d'usage (VHU)		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Estimation sur la base des données du Bilan 2008 de RECYC-QUÉBEC et l'évolution du parc automobile 46,8 kg/pers./an
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Bilan des déchiqueteurs automobiles, 2010 22 kg/pers./an <i>comptabilisés dans le secteur ICI (rejets de procédés)</i>
Textiles		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Bilan 2008 de RECYC-QUÉBEC
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Résultats détaillés, Étude de caractérisation sur l'élimination, 2011 3,1% des matières éliminées (collecte des ordures)
Résidus domestiques dangereux (RDD)		
Quantité récupérée	Donnée réelle	Quantité collectée aux écocentres et au parc à conteneurs de la RIEDSBM, Compilation par la MRC
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Résultats détaillés, Étude de caractérisation sur l'élimination, 2011 2,2% des ordures collectées de porte en porte provenant du secteur résidentiel

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Résidus encombrants		
Quantité récupérée et éliminée des résidus encombrants métalliques	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Bilan des déchiqueteurs automobiles, 2010 Récupéré : 22 kg/pers./an Résultats détaillés, Étude de caractérisation sur l'élimination, 2011, RECYC-QUÉBEC Éliminé : 0,8 % des déchets résidentiels
Quantité récupérée et éliminée des résidus encombrants non métalliques	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Résultats détaillés, Étude de caractérisation sur l'élimination, 2011, RECYC-QUÉBEC Récupéré : 0,0 kg/pers./an Éliminé : 0,9 % des déchets résidentiels
Rejets des centres de traitement		
Quantité éliminée	Donnée réelle	Centre de tri de SANI-ECO (11 % des quantités de matières recyclables collectées pour la MRC)
Quantité éliminée	Outil d'inventaire des MR pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC; Méthodologie et calculs, Note méthodologique, janvier 2015, p. 27.	Taux de rejet moyen des installations de compostage acceptant uniquement des résidus verts (2,1 %)
Autres matières résiduelles		
Quantité récupérée de contenants consignés	Calculateur de RECYC-QUÉBEC	Donnée par habitant sur la base des quantités annuelles collectées au Québec
Quantité récupérée de pneus usagés	Calculateur de RECYC-QUÉBEC	Registre des collectes de RECYC-QUÉBEC pour l'année 2013
Quantité récupérée de produits visés par la REP	Donnée réelle	Quantité acheminée aux écocentres et à la Régie
Résidus ultimes		
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Résultats détaillés, Étude de caractérisation sur l'élimination, 2011, RECYC-QUÉBEC 0,82% des matières éliminées (dans la collecte des ordures)

ANNEXE 2

QUESTIONNAIRE TRANSMIS AUX MUNICIPALITÉS

Identification de la municipalité :	
Identification du répondant : (nom et fonction)	
Personne (s) responsable (s) de la gestion des matières résiduelles dans votre municipalité	

Instructions

- À moins d'indication contraire, vous devez répondre aux questions en date de la situation qui prévalait sur votre territoire au **31 mars 2014**.
- Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Valérie Nantais-Martin au 450 266-4900 poste 249.
- **Date limite de réponse : Mercredi 14 mai 2014.**

Définitions : ICI = Institutions, commerces et industries;
 CRD = Construction, rénovation, démolition;
 RDD = Résidus domestiques dangereux.

La plupart des réponses aux questions concernant la collecte des ordures, des recyclables et des matières compostables se trouvent dans les devis de collecte soit dans les cahiers des clauses générales pour les informations telles que les dates du contrat, soit dans les clauses techniques pour les types de contenants acceptés et les exigences sur les équipements de collecte. Référez-vous aux factures mensuelles de mars 2014 pour les coûts des collectes, transport et traitement des matières.

SECTION 1 – COLLECTES DES ORDURES

1. Quel entrepreneur effectue la collecte des ordures?

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

2. Avez-vous une entente intermunicipale pour la collecte et le transport des ordures?

Oui (avec quelle(s) municipalité(s))? _____

Non _____

3. Quelle est la date d'échéance du contrat? _____ (AA-MM-JJ)

4. Quelle est la durée du contrat? _____ Nombre d'années
 _____ Précisez si certaines années sont en option

5. Quel type de contenant exigez-vous aux citoyens pour les ordures?
 (cochez tous les contenants qui correspondent)

Multilogement : Conteneur 360 L 240 L
 Résidence : Conteneur 360 L 240 L
 Chalet : Conteneur 360 L 240 L

Si vous ne l'exigez pas, pourquoi et est-ce prévu dans le futur?

6. Quelle est la quantité maximale de contenants exigée aux citoyens pour les ordures?

_____ nombre de sacs OU
 _____ nombre de bacs OU
 _____ nombre de levée de conteneur OU
 _____ volume de conteneur

7. Exigez-vous que la collecte soit mécanisée (camion avec bras mécanique)?

Oui Non

8. Si la collecte est mécanisée, acceptez-vous des matières à côté des bacs?

Oui Non

9. Est-ce la municipalité qui a fourni les contenants aux résidences?

Oui _____ nombre maximal de contenant(s) fourni(s) Non

10. Acceptez-vous les matériaux secs dans la collecte des ordures?
 (déchets de chantiers comme le bois, les lavabos, etc.)

Oui Non

11. Quelle est la fréquence de la collecte des ordures ménagères?
 (pour chacun des choix, indiquez la période)

En été ? chaque semaine De _____ À _____
 aux 2 semaines De _____ À _____

En hiver ? chaque semaine De _____ À _____
 aux 2 semaines De _____ À _____

Si pas effectué aux 2 semaines en hiver, pourquoi et est-ce prévu dans le futur?

12. Quel est le nombre de portes résidentielles desservies?
 (le devis indique souvent le nombre total de portes desservies, calculez les portes résidentielles seulement)

_____ nombre de portes résidentielles

13. Est-ce que toutes les portes résidentielles sont desservies?
 (immeubles à logements avec conteneurs, chalets, etc.)

Oui Non

Si non, pourquoi ?

14. Avez-vous inclus les ICI dans la collecte municipale des ordures?

Oui Non

15. Quelle est la fréquence de la collecte des ordures pour les ICI?
 (pour chacun des choix, indiquez la période)

En été ? chaque semaine De _____ À _____
 aux 2 semaines De _____ À _____

En hiver ? chaque semaine De _____ À _____
 aux 2 semaines De _____ À _____

Si pas effectué aux 2 semaines en hiver, pourquoi et est-ce prévu dans le futur?

16. Est-ce la municipalité qui a fourni les contenants aux ICI?

Oui _____ nombre maximal de contenant(s) fourni(s) Non

17. Y a-t-il une limite en termes de quantité pour les ICI?

Oui _____ nombre de sacs OU Non
 _____ nombre de bacs OU
 _____ nombre de levée de conteneur OU

_____ volume de conteneur

18. Les ICI utilisant des conteneurs sont-ils desservis par la collecte municipale?

Oui Non

19. Quel est le nombre de commerces, d'institutions et d'industries intégrés dans la collecte municipale des ordures?

_____ Nombre de commerces

_____ Nombre d'institutions (écoles, CLSC, bureau professionnel, etc.)

_____ Nombre d'industries

20. Avez-vous une liste :

- des ICI intégrés à la collecte municipale des ordures? Oui (joindre la liste) Non
- des ICI ayant un contrat de collecte privé pour les ordures? Oui (joindre la liste) Non

21. Quel est le coût de collecte des ordures par porte (coût 2014)?

(ce coût est indiqué sur les factures transmises chaque mois par l'entrepreneur)

_____ \$ / porte

22. Quel est le coût de transport des ordures par porte (coût 2014)?

(ce coût est indiqué sur les factures transmises chaque mois par l'entrepreneur)

_____ \$ / porte

_____ \$ / tonne

23. Quel est le coût annuel total de la collecte et du transport pour 2013?

_____ \$ / an

24. Quel est le coût annuel total pour l'élimination pour 2013 (sans la redevance)?

_____ \$ / an

SECTION 2 – COLLECTES DES MATIÈRES RECYCLABLES (BAC BLEU)

25. Quel entrepreneur effectue la collecte du recyclage?

Nom :

Adresse :

Tél. :

26. Avez-vous une entente intermunicipale pour la collecte et le transport des recyclables?

Oui (avec quelle(s) municipalité(s))?

Non

27. Quelle est la date d'échéance du contrat? _____ (AA-MM-JJ)

28. Quelle est la durée du contrat? _____ Nombre d'années

_____ Précisez si certaines années sont en option

29. Quel type de contenant exigez-vous aux citoyens pour les recyclables?

(cochez tous les contenants qui correspondent)

Multilogement : Conteneur 360 L 240 L

Résidence : Conteneur 360 L 240 L

Chalet : Conteneur 360 L 240 L

Si vous ne l'exigez pas, pourquoi et est-ce prévu dans le futur?

30. Quelle est la quantité maximale de contenants exigée aux citoyens pour les recyclables?

_____ nombre de sacs OU

_____ nombre de bacs OU

_____ nombre de levée de conteneur OU

_____ volume de conteneur

31. Exigez-vous que la collecte soit mécanisée? (camion avec bras mécanique)?

Oui

Non

32. Si la collecte est mécanisée, acceptez-vous des matières à côté du bac?

(collecte des cartons par exemple)

Oui

Non

33. Est-ce la municipalité qui a fourni les contenants aux résidences?

Oui _____ nombre maximal de contenant(s) fourni(s)

Non

34. Quelle est la fréquence de la collecte des matières recyclables?

(pour chacun des choix, indiquez la période)

En été ?	<input type="checkbox"/> chaque semaine	De _____	À _____
	<input type="checkbox"/> aux 2 semaines	De _____	À _____
En hiver ?	<input type="checkbox"/> chaque semaine	De _____	À _____
	<input type="checkbox"/> aux 2 semaines	De _____	À _____

Si pas effectué aux 2 semaines en hiver, pourquoi et est-ce prévu dans le futur?

35. Quel est le nombre de portes résidentielles desservies?

(le devis indique souvent le nombre total de portes desservies, calculez les portes résidentielles seulement)

_____ nombre de portes résidentielles

36. Est-ce que toutes les portes résidentielles sont desservies?

(immeubles à logements avec conteneurs, chalets, etc.)

Oui Non

Si non, pourquoi ?

37. Avez-vous inclus les ICI dans la collecte municipale des matières recyclables?

Oui Non

38. Quelle est la fréquence de la collecte des recyclables pour les ICI?

(pour chacun des choix, indiquez la période)

En été ?	<input type="checkbox"/> chaque semaine	De _____	À _____
	<input type="checkbox"/> aux 2 semaines	De _____	À _____
En hiver ?	<input type="checkbox"/> chaque semaine	De _____	À _____
	<input type="checkbox"/> aux 2 semaines	De _____	À _____

Si pas effectué aux 2 semaines en hiver, pourquoi et est-ce prévu dans le futur?

39. Est-ce la municipalité qui a fourni les contenants aux ICI?

Oui _____ nombre maximal de contenant(s) fourni(s) Non

40. Y a-t-il une limite en termes de quantité pour les ICI?

- Oui _____ nombre de sacs OU Non
 _____ nombre de bacs OU
 _____ nombre de levée de conteneur OU
 _____ volume de conteneur

41. Les ICI utilisant des conteneurs sont-ils desservis dans la collecte municipale?

- Oui Non

42. Quel est le nombre de commerces, d'institutions et d'industries intégrés dans la collecte municipale des matières recyclables ?

- _____ Nombre de commerces
_____ Nombre d'institutions (écoles, CLSC, bureau professionnel, etc.)
_____ Nombre d'industries

43. Avez-vous une liste :

- des ICI intégrés à la collecte municipale des recyclables? Oui (joindre la liste) Non
- des ICI ayant un contrat de collecte privé pour les recyclables? Oui (joindre la liste) Non

44. Quel est le coût de collecte des matières recyclables par porte (coût 2014)?
(ce coût est indiqué sur les factures transmises chaque mois par l'entrepreneur)

_____ \$ / porte

45. Quel est le coût de transport des matières recyclables par porte (coût 2014)?
(ce coût est indiqué sur les factures transmises chaque mois par l'entrepreneur)

_____ \$ / porte
_____ \$ / tonne

46. Quel est le coût annuel total de la collecte et du transport des matières recyclables pour 2013?

_____ \$ / an

47. Dans quel centre de tri vos matières recyclables sont-elles acheminées?

- Sani-Éco Compo-Haut-Richelieu Récupération 2000

Autre : _____

48. Quel est le coût de traitement des matières recyclables?

_____ \$ / an 2013

_____ \$ / an 2014

SECTION 3 – COLLECTES DES MATIÈRES COMPOSTABLES

- Si les informations demandées sont identiques au contrat de gestion des ordures (nombre de portes desservies, entrepreneur, durée du contrat), indiquez « **Voir contrat ordures** ».
- Si le coût de gestion des matières organiques est inclus dans le coût de collecte et de transport des ordures, indiquez « **Inclus dans contrat ordures** ».

Questions sur les collectes	Feuilles	Branches	Résidus verts et de jardin	Matières compostables	Arbres de Noël
49. Est-ce que vous organisez des collectes pour les matières suivantes?					
50. Quel est le nombre de collectes par année?					
51. Durant quelles saisons faites-vous les collectes?					
52. Quel est le nombre de portes résidentielles desservies?					
53. Quel est le nombre d'ICI desservis?					
54. Quels contenants sont autorisés?					
55. Quel est le nom de l'entrepreneur qui fait la collecte?					
56. Avez-vous des ententes intermunicipales?					
57. Quelle est la durée du contrat?					
58. Quelle est la date d'échéance du contrat?					
59. Quel est le coût de collecte (2014)?					
60. Quel est le coût de transport (2014)?					
61. Quelle est la destination des matières?					
62. Quel est le coût de traitement (2014)?					
63. Quelle est la quantité collectée en 2013?					

Questions sur les apports volontaires	Feuilles	Branches	Résidus verts et de jardin	Matières compostables	Arbres de Noël
64. Est-ce que vous organisez des points d'apport volontaire pour les matières suivantes?					
65. Combien de semaines par année?					

Questions sur les apports volontaires	Feuilles	Branches	Résidus verts et de jardin	Matières compostables	Arbres de Noël
66. Durant quelles saisons les points d'apport sont disponibles?					
67. Est-ce que les ICI sont acceptés?					
68. Quels sont les équipements utilisés?					
69. Qui est l'entrepreneur qui fait la collecte?					
70. Quelle est la durée du contrat?					
71. Quelle est la date d'échéance du contrat?					
72. Quel est le coût de ce service (précisez l'unité) (2014)?					
73. Quel est le coût de levée et de transport (2014)?					
74. Quelle est la destination des matières?					
75. Quel est le coût de traitement (2014)?					
76. Quelle est la quantité collectée en 2013?					

SECTION 5- COLLECTE DES AUTRES MATIÈRES

77. Est-ce que votre municipalité organise des collectes pour les produits dangereux?

Oui Combien de fois par année? _____ Non
 Quel est le coût de ces collectes? _____ \$ / an
 _____ \$ / collecte
 Quel entrepreneur effectue les collectes?

78. Est-ce que votre municipalité organise des collectes pour les encombrants (gros objets)?

Oui Combien de fois par année? _____ Non
 Quel est le coût de ces collectes? _____ \$ / an
 _____ \$ / collecte
 Quel entrepreneur effectue les collectes?

Est-ce que les encombrants sont valorisés?

Lesquels? _____

Est-ce que les encombrants sont enfouis?

Lesquels? _____

79. Offrez-vous sur votre territoire un lieu de dépôt pour que vos citoyens apportent leurs matières?

			Depuis quand?		Situé ce lieu	
RDD	<input type="checkbox"/>	Oui	_____ année		_____	<input type="checkbox"/> Non
Encombrants	<input type="checkbox"/>	Oui	_____ année		_____	<input type="checkbox"/> Non
Recyclage	<input type="checkbox"/>	Oui	_____ année		_____	<input type="checkbox"/> Non
Autres	<input type="checkbox"/>	Oui	_____ année		_____	<input type="checkbox"/> Non

80. Offrez-vous sur votre territoire un lieu de dépôt pour que vos ICI apportent leurs matières?

			Depuis quand?		Situé ce lieu	
RDD	<input type="checkbox"/>	Oui	_____ année		_____	<input type="checkbox"/> Non
Encombrants	<input type="checkbox"/>	Oui	_____ année		_____	<input type="checkbox"/> Non
Recyclage	<input type="checkbox"/>	Oui	_____ année		_____	<input type="checkbox"/> Non
Autres	<input type="checkbox"/>	Oui	_____ année		_____	<input type="checkbox"/> Non

SECTION 6- GESTION DES RÉSIDUS DE CHANTIERS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION SUR LE TERRITOIRE

81. Avez-vous le nombre et la valeur des permis de travaux délivrés en 2013? (joindre les permis)

- Selon :
- le type de travaux (CRD)
 - le type de bâti (résidentiel, ICI)

	Construction		Rénovation		Démolition		Total
	Nombre de chantiers	Valeur des travaux	Nombre de chantiers	Valeur des travaux	Nombre de chantiers	Valeur des travaux	
Résidentiel							
ICI							
Entrepreneur en CRD							
Total							

82. Auriez-vous une estimation de la proportion de travaux réalisés sans obtention de permis?

_____ nombre de travaux
 _____ % de travaux

83. Savez-vous quelles sont les destinations des matériaux secs générés par les entrepreneurs sur votre territoire ?

SECTION 7- QUESTIONS RATTACHÉE AUX ACTIONS DU PGMR

84. Avez-vous mis en place ou révisé votre politique d'achats afin de faire des choix plus verts? (fiche 1)

Action réalisée Action partiellement en voie de réalisation Action non réalisée

Depuis quand? _____
(AA/MM/JJ)

85. Avez-vous fait la promotion du recyclage auprès des ICI ou modifié les services offerts aux ICI pour la gestion des matières résiduelles? (fiche 2)

Action réalisée Action partiellement en voie de réalisation Action non réalisée

Depuis quand? _____
(AA/MM/JJ)

86. Avez-vous modifié vos règlements municipaux afin qu'ils soient conformes au PGMR? (fiche 4)

(ex : interdire le gazon, les feuilles, matériaux de construction, produits dangereux aux ordures)

Action réalisée Action partiellement en voie de réalisation Action non réalisée

Depuis quand? _____
(AA/MM/JJ)

87. Avez-vous adopté des réglementations municipales concernant la gestion des matières résiduelles sur votre territoire? (fiche 4) (herbicyclage, interdiction de matières recyclables dans les déchets, etc.)

Action réalisée Action partiellement en voie de réalisation Action non réalisée

Lesquelles? _____

Depuis quand? _____
(AA/MM/JJ)

88. Avez-vous, dans vos contrats de collecte, inclus l'obligation d'enfouir les matières résiduelles au site de la RIEDSBM? (fiche 5)

Action réalisée Action partiellement en voie de réalisation Action non réalisée

Depuis quand? _____
(AA/MM/JJ)

89. Avez-vous mené des projets pilotes pour la récupération ou la valorisation de certaines matières pour les ICI? (fiche 10)

Action réalisée Action partiellement en voie de réalisation ou Action non réalisée

Lesquels? _____

Depuis quand? _____
(AA/MM/JJ)

90. Avez-vous réglementé l'émission de permis de construction pour permettre la valorisation des matières résiduelles pour les secteurs de la construction, rénovation et démolition? (fiche 11)

Action réalisée Action partiellement en voie de réalisation ou Action non réalisée

Depuis quand? _____
(AA/MM/JJ)

91. Avez-vous incité les industries qui génèrent le plus de matières résiduelles à se conformer au PGMR? (fiche 21)

Action réalisée Action partiellement en voie de réalisation ou Action non réalisée

Comment? _____

Depuis quand? _____
(AA/MM/JJ)

92. Distribuez-vous chaque année un calendrier pour informer les citoyens des horaires de collectes? (fiche 24)

Action réalisée Action partiellement en voie de réalisation ou Action non réalisée

Depuis quand? _____
(AA/MM/JJ)

93. Est-ce que vous produisez des outils de communication/sensibilisation sur les matières résiduelles pour vos citoyens autres que le calendrier? (fiche 24)
(ex. : dépliants, bulletins municipaux, etc.)

Action réalisée Action partiellement en voie de réalisation ou Action non réalisée

Lesquels? _____

Depuis quand? _____
(AA/MM/JJ)

**94. Est-ce que vous affichez sur votre site Internet des informations sur les matières résiduelles?
(fiche 25)**

Action réalisée Action partiellement en voie de réalisation ou Action non réalisée

Depuis quand? _____
(AA/MM/JJ)

**95. Avez-vous un plan de communication pour informer les citoyens sur les matières résiduelles?
(fiche 26)**

Action réalisée Action partiellement en voie de réalisation ou Action non réalisée

Lequel? _____

Depuis quand? _____
(AA/MM/JJ)

SECTION 8- QUESTIONS DIVERSES

**96. Avez-vous mené des démarches pour valoriser les matériaux secs issus des chantiers?
(discussions avec l'urbanisme, mise en place de points de dépôts, etc.)**

Oui Non

**97. À combien estimez-vous le coût annuel du dossier de la gestion des matières résiduelles pour votre municipalité?
(détaillez les coûts le plus possible)**

Administration _____ \$ / an
Communication _____ \$ / an
Production de matériel _____ \$ / an
Activité de sensibilisation _____ \$ / an
Service professionnel _____ \$ / an
Total _____ \$ / an

98. Depuis l'entrée en vigueur du PGMR en 2003, avez-vous des commentaires concernant le dossier des matières résiduelles?

(sur les actions mises en place, rôle des municipalités versus MRC, les actions qui devraient être mises en place dans le futur, etc.)

99. Avez-vous des suggestions sur les mesures qui pourraient être analysées dans le cadre de la révision du PGMR?

(collecte et transport, filières de valorisation des matières, services aux ICI, valorisation des matériaux secs, etc.)

MERCI ENCORE UNE FOIS POUR VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!

ANNEXE 3 LISTE DES RÉCUPÉRATEURS CONTACTÉS

LISTE DES CONTACTS EFFECTUÉS AUPRÈS DE RÉCUPÉRATEURS
MRC BROME-MISSISQUOI

Type de matières	Entreprise	Localisation	Activité de récupération pour la MRCBM	Type d'entreprise	Description activités
Agrégats	Pavage Maska	St-Hyacinthe	Agrégats	Privé	Recyclage: agrégats
Agrégats	Graymont	Bedford	Agrégats	Privé	Recyclage : agrégats
Agrégats	Carrière Méthé	Bedford	Agrégats	Privé	Recyclage : agrégats
Agrégats	Construction DJL	Bromont	Agrégats	Privé	Recyclage: agrégats
Agrégats	Sintra Inc	St-Isidore	Agrégats	Privé	Recyclage: agrégats
Agrégats	Carrière l'Ange-Gardien (Div. Bau-Val)	L'Ange-Gardien	Agrégats	Privé	Recyclage: agrégats
Agrégats	Carrière Dunham	Dunham	Dépôt matériaux secs	Privé	Recyclage: agrégats
Autres matières	JM Guérin	Stanbridge	Portes et fenêtres usagés	Privé	Réemploi : CRD
Bois	Pelletier transport Northwood	Pike River	Bois	Privé	Recyclage : résidus bois
Bois	Produit forestier St-Armand	Saint-Armand	Bois	Privé	Recyclage : résidus bois
Bois	Armand Duhamel & Fils inc.	Saint-Ignace-de-Stanbridge	Bois	Privé	Recyclage : résidus bois
Bois	Recyclage Milton	Sainte-Cécile-de-Milton	Bois	Privé	Recyclage : résidus bois
Centre de tri CRD	Écoservices Tria (centre de tri)	La Prairie	Centre de tri CRD	Privé	Recyclage : CRD
Centre de tri CRD	Entreprise J Boucher	Sorel-Tracy	Collecte et transport	Privé	Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD
Centre de tri CRD	Centre de tri CRD – Camille Fontaine	St Hyacinthe	Collecte et transport Centre de tri CRD	Privé	Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD

Type de matières	Entreprise	Localisation	Activité de récupération pour la MRCBM	Type d'entreprise	Description activités
Centre de tri MR/CRD	Centre de tri Matrec - St Hubert	St Hubert	Centre de tri MR	Privé	Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD
Centre de tri MR/CRD	Récupération 2000	Cowansville	Centre de tri MR Centre de tri CRD Collecte et transport	Privé	Recyclage : matières recyclables et CRD
Centre de tri MR/CRD	Sani-Éco	Granby	Centre de tri MR Centre de tri CRD Collecte et transport	Privé	Recyclage : matières recyclables et CRD
Centre transfert	Compo-Haut-Richelieu inc.	St-Jean-sur-Richelieu	Centre de transfert	Public-privé	Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD
Collecte et transport	Service Matrec div Estrie	Granby	collecte déchets et	Privé	Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD
Collecte et transport	Nopac environnement	Bedford	Collecte et transport	Privé	Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD
Collecte et transport	Lucien Colmor	Pike River	Métal	Privé	Service de transport : métaux Recyclage : métaux
CRD	RIEDSBM	Cowansville	Tri CRD Enfouissement Écocentre	Public	Enfouissement
CRD	Carrière St Dominique	St-Dominique	CRD	Privé	Recyclage : CRD
LET	Site d'enfouissement Roland Thibaud	Ste Cécile de Milton	Site d'enfouissement Centre de tri	Privé	Enfouissement
Location de conteneurs	Transport LJH	Lac-Brome	Location conteneur	Privé	Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD
Location de conteneurs	Terrasse Bromont	Bromont	Location conteneur	Privé	Service de transport : ordures et CRD

Type de matières	Entreprise	Localisation	Activité de récupération pour la MRCBM	Type d'entreprise	Description activités
Location de conteneurs	Services Sanitaire Brodeur - Matrec	Cowansville	Location conteneur	Privé	Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD
Location de conteneurs	Les conteneurs Écomax	Cowansville	Location Conteneurs	Privé	Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD
Location de conteneurs	Rocheleau et fils	Canton de Bedford	Location de conteneur	Privé	Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD
Location de conteneurs	Mini Transport Jean Choinière	Farnham	Location de conteneur	Privé	Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD
Matières organiques	Sanimax	St-Hyacinthe	Huiles animales et végétales	Privé	Service de transport et recyclage: résidus agroalimentaires
Matières organiques	Les entreprises PRF Saint-Pie inc.	St-Pie	Huiles animales et végétales	Privé	Recyclage et valorisation : huiles et graisses
Matières organiques	Récupération Trévibec inc.	Sainte-Catherine	Valorisation Huiles	Privé	Recyclage et valorisation : huiles végétales
Boues	Groupe Deslandes Fortin	Roxton Pond	Boues municipales	Privé	Recyclage et valorisation : boues
Matières Recyclables	Shred It	Montréal	Déchetage papier confidentiel et de destruction de support d'information et de disque dur	Privé	Recyclage : papiers confidentiels
Matières recyclables	Récupération André Lamarche	St-Hyacinthe	Matières recyclables (carton)	Privé	Recyclage : carton
Matières Recyclables	Récupération de plastique Cowansville	Cowansville	plastique	Privé	Recyclage: plastique
Matières recyclables	Lagacé ébéniste	Cowansville	Verre	Privé	Recyclage: plastique
Métal	Acier & Métaux Doucet inc.	Granby	Métal	Privé	Recyclage: métaux

Type de matières	Entreprise	Localisation	Activité de récupération pour la MRCBM	Type d'entreprise	Description activités
Métal	A Bourque Acier et Métaux inc.	Brigham	Métal	Privé	Recyclage: métaux
Métal	Atelier d'usinage Bourgea et fils	Bedford	Métal	Privé	Recyclage: métaux
Métal	Acier et métal Belfer	Waterloo	Métal	Privé	Recyclage: métaux
Métal	Fer et Métaux Saint-Pierre	Trois-Rivières	Métal	Privé	Recyclage: métaux
Métal	Jos Lavoie	Stanbridge East	Métal	Privé	Recyclage: métaux
Métal	Marcel Duval fer et métaux	St-Sébastien	Métal	Privé	Recyclage: métaux
Métal	Pierre McGowan	Farnham	Métal	Privé	Recyclage: métaux
Métal	Récupération Ludari	Cowansville	Récupération	Privé	Récupération : métaux
N/A	Automobiles Brookport	Brigham	Métal	Privé	Réemploi, récupération, recyclage: automobiles et pièces d'automobiles
Textiles	Les filles d'isabelle	Bedford	Textile	OSBL	Réemploi : textile
Textiles	Récupex inc.	Sherbrooke	Textile	Privé	Réemploi : textile
TIC	Recyclage Informatique Sylvain	Ste-Cécile-de-Milton	TIC	Privé	Récupération et traitement : TIC
RDD	Véolia	Chambly	RDD	Privé	Récupération et traitement : RDD

ANNEXE 4 LISTE DES ICI CONTACTÉS

LISTE DES ICI CONTACTÉS POUR L'ESTIMATION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES

Entreprise	Activité	Destination résidus organiques	Tonnage Matières Organiques Récupérées	Autres matières	Destination-Autres Matières	Commentaires
Canards du Lac Brome	Élevage, couvoir et abattage de Canard de Péquin et lapins. Boutique gourmet de produits transformés et de cadeaux sur le site d'élevage et à Montréal.	Sanimax	1750 T/an	Valorisation des plumes, des carcasses (vendues pour récupération restants de viande)		
Domaine Pinnacle	Cidre et cidre de glace, liqueur de crème.	Pas de résidus organiques générés	0 T	Plastiques et carton mis en ballots: 50 ballots/mois collectés par le fournisseur de la presse (avant: Sani-Eco)		Fait partie du programme Synergie Québec du CLD
Fromagerie des Cantons inc.	Fromage de lait cru de vache. Opération d'une chambre de maturation.		Lactoserum: 400 L/an (fongicide)	aucune		
H. Coderre et Fils Cie Itée	Fabrication et vente de nourriture pour animaux	N/A	0	aucune		Pas de valorisation de matières organiques
Microbrasserie Farnham	micro-brasserie	Agriculteur (alimentation animale)	Drèches: 100-150 T/an Levure: 800 L/mois	Récupération bac bleu		
Bonduelle	Transformation de légumes et fruits surgelés	Agriculteur (alimentation animale)	Valorisés: 8442 T MO 1193 T terre 126 T boues			
GE Aviation	Fabrication avions	Compostage chez EBI	7 T de matières putrescibles/an	Matières recyclables (PPVM mis en ballots): 1000 T/an envoyés chez EBI Métaux ferreux et non ferreux: marchés locaux, Quantité non disponible Métaux précieux: 5-600 T/an envoyés aux États-Unis	EBI Récupérateurs de métaux US	Font partie du projet Synergie Québec avec le CLD 1000 employés
IGA Sutton	Épicerie	La Canadienne pour résidus de boucherie	Qt non disponible	Carton mis en ballot: 12 T/an Plastique d'emballage	Maison mère	Ont composté avant les fruits et légumes sur un site de compostage à Granby, mais difficultés pour l'entreposage sur l'épicerie et ensuite fermeture du site de compostage
Walmart	Épicerie	Pas de valorisation des organiques	0 T	Carton mis en ballot Plastique recyclé Tri des RDD et collecte par Sanimax	Contrats de collecte, transport et traitement gérés par la maison mère	Pas de fruits et légumes dans le magasin. Autres produits frais périmés mis aux déchets. Affiliés avec McDonalds (voisin) qui eux récupèrent les graisses avec Sanimax.

ANNEXE 5 COMPILATION DES QUESTIONNAIRES AUX MUNICIPALITÉS – VOLET ICI

État de la situation concernant la collecte municipale des ordures et du recyclage des ICI dans les municipalités - Mai 2014

Municipalité	Entrepreneur de collecte	Collecte Ordures							Collecte Recyclables				Qt max autorisée
		Fourniture des contenants aux ICI	Conteneurs acceptés	ICI desservis			Fourniture des contenants aux ICI	Conteneurs acceptés	ICI desservis			Destination	
				commerces	institutions	industrie			Commerces	Institutions	Industries		
Abercorn	Dunham	oui	non	1	1	0	oui	oui	1	1	0	Sani-Eco	Aucune limite
Canton de Bedford	NOPAC environnement	non	oui	16	1	0	non	oui	16	1	0	Récupération 2000	Aucune limite
Ville de Bedford	Récupération 2000	oui	oui	26	11	6	oui	oui	19	6	3	Récupération 2000	Aucune limite
Bolton-Ouest	Les entreprises Raymond Cherrier	non	non	3	1	2	non	non	3	1	2	Sani-Eco	Aucune limite
Brigham	Récupération 2000	non	non	0	3	0	nd	non	0	3	0	Sani-Éco	Aucune limite
Brome	Graydon Gardner	N/A	N/A	0	0	0	N/A	N/A	0	0	0	Sani-Éco	N/A
Bromont	Matrec	non	non	0	11	0	non	non	11	11	5	Sani-Eco	Aucune limite
Cowansville	Récupération 2000	non	non	519	41	0	oui	oui	522	41	0	Sani-Éco	Ordures : 1 bac 360 L ou conteneur
Dunham				168					168			Sani-Eco	Ordures : 3 bacs Recyclables : 3 bacs
East-Farnham	Ville de Dunham	oui	non	2	0	0	oui	non	1	0	1	Sani-Eco	Ordures : 2 bacs Recyclables : 1 bac
Farnham	Ville de Farnham	non	non	99	33	32	oui	non	99	33	32	Sani-Eco	Ordures : 2 bacs
Frelighsburg	Ville de Dunham	oui	non	4	0	0	oui	non	7	3	0	Sani-Eco	Ordures : 2 bacs Recyclables : 2 bacs
Lac-Brome	Matrec	nd	nd	0	16	0	non	oui	178	24	0	Sani-Eco	Ordures : nd Recyclables : 1 bac ou 1 conteneur de 2,4 ou 6 vc
Notre-Dame-de-Stanbridge	NOPAC environnement	non	oui	5	5	1	oui	oui	5	5	1	Sani-Eco	OM et MR: taxation selon volume
Pike River	Nopac Environnement	non	oui	19	0	0	oui	oui	19	0	0	Sani-Eco	Ordures : 5 contenants de 25 kg max. Taxation selon quantité. MR : bac 360 L - pas de limite
Saint-Armand	Municipalité St Armand	non	non	16	3	3	oui	non	16	3	3	Sani-Eco	Aucune limite
Sainte-Sabine	RECY-COMPACT	non	non	8	0	2	non	non	8	0	5	Matrec	Aucune limite
Saint-Ignace-de-Stanbridge	NOPAC environnement	non	non	16	1	1	oui	non	16	1	1	Sani-Eco	Aucune limite
Stanbridge East	Récupération 2000	non	oui	8	9	1	nd	nd	8	9	1	Récupération 2000	voir règlement
Stanbridge Station	NOPAC environnement	nd	non	1	1	0	non	non	1	1	0	RIEDSBM	Non spécifié
Sutton	Ville de Sutton	oui	oui	95	1	0	oui	oui	95	1	0	Sani-Eco	Aucune limite
TOTAL				1005	137	48			1192	143	54		
				1190							1389		

ANNEXE 6
FICHE RÉGIONALE SUR LA GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
ORGANIQUES DES INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES

ANNEXE 7

RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2014

Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

Rapport annuel 2014 pour le suivi de la mise en œuvre des PGMR pour la MRC Brome-Missisquoi

MRC Brome-Missisquoi 30 juin 2015

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
Fiche 1	Révision et modification des politiques d'achats municipales	Réviser et modifier les politiques d'achats municipales pour privilégier les produits durables, les produits recyclables ou réutilisables.	MRC Brome-Missisquoi	Selon le 1 ^{er} PGMR 50% en 2003 Selon le bilan 100% en 2008	Partiellement réalisé en 2014	La politique n'a pas été adaptée officiellement, par contre au niveau des achats, tout est fait afin que les produits soient durables, recyclables et réutilisables.
Fiche 2	Programme incitatif à la réduction à la source et au réemploi pour les ICI	Diffuser auprès des ICI des moyens de mise en œuvre pour modifier les politiques d'achats pour privilégier les produits durables, les produits recyclables ou réutilisables.	MRC Brome-Missisquoi	Selon 1 ^{er} PGMR 50% en 2004 Selon bilan 100% 2008	Partiellement réalisé en 2014	Une première approche et implantation ont été faite en 2008, mais le suivi par manque de ressources humaines n'a pas été fait
Fiche 3	Comité de suivi et de contrôle	Mise sur pied d'un comité composé d'élus pour suivre la mise en œuvre et l'évolution du plan de gestion des matières résiduelles.	MRC Brome-Missisquoi	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2003	Réalisé - Le comité de gestion des matières résiduelles a été créé pour le 1 ^{er} PGMR et continue toujours à ce jour	Le comité se rencontre 4 à 6 fois par année
Fiche 6	Préparation par la MRC d'un modèle de contrat pour l'appel d'offres concernant la gestion de boues de fosses septiques	Préparation d'un cahier de charges et d'un contrat type pour l'appel d'offres sur la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.	MRC Brome-Missisquoi	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2004	Réalisé - Un document complet a été réalisé pour les municipalités afin de s'inspirer ou de reproduire lors de leur appel d'offres.	Sera mis à jour dans le PGMR révisé
Fiche 8	Bilan du PGMR	Dresser, à tous les 2 ans, un bilan des actions du PGMR. Afin de voir où en sont rendues les actions.	MRC Brome-Missisquoi	Selon 1 ^{er} PGMR au deux ans 100% 2005 100% 2007	Réalisé - Deux bilans ont été réalisés depuis le 1 ^{er} PGMR	Un questionnaire a été réalisé pour une mise à jour des avancements en 2014

Fiche 9	Révision du PGMR	Révision du PGMR pour y apporter des modifications afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux.	MRC Brome-Missisquoi	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2008	Partiellement réalisé - Cette action est actuellement en cours 100% ICI / CRD terminé 85% résidentiel	La MRC a attendu les lignes directrices avant de réaliser la révision qui doit être achevée pour le 31 octobre 2015
Fiche 15	Implantation d'un parc à conteneur	Parc à conteneurs au site de la Régie à Cowansville.	MRC Brome-Missisquoi	Selon 1 ^{er} PGMR 2004	Réalisé – Cette action n'a pas été implantée seulement à Cowansville 100% 6 pôles en 2012	Implantation de 6 écocentres dans les 6 pôles de la MRC
Fiche 16	Installation de stations multimatières à dépôt volontaire	Installation de stations de recyclage multimatière à dépôt volontaire dans des secteurs à haute densité d'activités.	MRC Brome-Missisquoi	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2003	Non réalisé	Cette action ne sera pas réalisée compte tenu de la mise en place de 6 écocentres
Fiche 21	Promouvoir les systèmes de gestion environnementale auprès d'industries	Inciter les entreprises à se conformer au PGMR de la MRC. Possibilité de faire des « audits environnementaux » et ainsi leur permettre d'adapter leur gestion pour la rendre conforme au PGMR.	MRC Brome-Missisquoi	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2005	Réalisé – 15 industries ont été rencontrées et des visites ont été réalisées	Le suivi par manque de ressource humaine n'a pas été fait et l'exercice n'a pas été refait pour d'autres industries
Fiche 22	Mettre en service une ligne d'info gratuite	Mise en service d'une ligne sans frais, à la MRC, que les citoyens pourraient appeler pour avoir des informations sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire.	MRC Brome-Missisquoi	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2003	Réalisé -	
Fiche 24	Brochure d'information et de sensibilisation pour les citoyens	Conception d'une brochure explicative sur la bonne gestion de nos matières résiduelles.	MRC Brome-Missisquoi	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2004	Réalisé – 100% des citoyens ont reçu la brochure	En continuelle évolution avec de nouvelles informations
Fiche 25	Inclure section sur la gestion des matières résiduelles dans le site web de la MRC	Inclure, au site web de la MRC, une vitrine municipale sur la gestion des matières résiduelles.	MRC Brome-Missisquoi	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2003	Réalisé – 100% des citoyens ont reçu l'information	En continuelle évolution avec de nouvelles informations

Fiche 26	Mettre sur pied un plan de communication annuel	Informar la population des nouvelles activités qui s'en viennent sur le territoire, et les sensibiliser à la gestion des matières résiduelles.	MRC Brome-Missisquoi	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2003	Réalisé - en continuelle évolution à chaque année	Voir le tableau ci-bas pour plus de détail des actions de communication
Fiche 1	Révision et modification des politiques d'achats municipales	Réviser et modifier les politiques d'achats municipales pour privilégier les produits durables, les produits recyclables ou réutilisables	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2003	Réalisé par 19% des municipalités Réalisé partiellement par 76% des municipalités	La politique n'a pas été adoptée officiellement, par contre au niveau des achats, tout est fait afin que les produits soient durables, recyclables et réutilisables.
Fiche 4	Conformité de la réglementation municipale (ex: interdire résidus de jardin dans poubelle)	Réviser et modifier les règlements municipaux pour les rendre conformes aux objectifs du PGMR.	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2004	Réalisé par 57% des municipalités Réalisé partiellement par 62% des municipalités	Les règlements n'ont pas tous été adoptés partout, pour tous les objectifs du 1 ^{er} PGMR, mais certaines actions sont faites pour refuser du gazon lors des collectes par exemple
Fiche 5	Contrat de collecte des ordures et matières recyclables (obligation d'enfouir au site de la Régie)	Inclure dans le contrat de collecte que l'enfouissement se fait à la Régie	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2003	Réalisé par 100% des municipalités	Toutes les matières résidentielles vont au site d'enfouissement de la Régie
Fiche 7	Centralisation des boues de fosses septiques (adoption d'un règlement et prise en charge par la municipalité)	Déléguer la gestion des boues de fosses septiques aux municipalités, selon le même principe que la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2004	Réalisé par 81% des municipalités	Les autres font affaire avec des sous-traitants qui gèrent leurs boues et leur transmettent des rapports par la suite
Fiche 10	Prise en charge des collectes de matières résiduelles des institutions et commerces	Inclusion des IC dans les collectes d'ordures et de matières recyclables. Uniformiser les pratiques sur le territoire et optimiser la répartition des coûts de gestion.	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2004	Réalisé par 100% des municipalités	Le projet pilote a bien fonctionné et a porté fruit pour les autres municipalités

Fiche 11	Réviser la réglementation sur l'émission des permis CRD pour augmenter la valorisation	Réviser la réglementation sur l'émission de permis de construction pour permettre une valorisation des matières résiduelles produites par ce secteur d'activité.	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2004	Réalisé par 14% des municipalités	Il faudra pousser davantage dans le PGMR révisé, car nos écocentres sont remplis de CRD
Fiche 12	Mécanisation des collectes (collecte avec des bacs)	Utiliser de bacs roulants de 240 litres ou de 360 litres pour les ordures ménagères et pour le recyclage. Utiliser les camions équipés de bras mécaniques.	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2005	Réalisé par 57% des municipalités pour les déchets et par 76% pour la récupération; Réalisé partiellement par 85% des municipalités pour la récupération	Certaines municipalités rurales sont encore aux sacs au sol et aux boîtes de bois.
Fiche 13	Modification fréquence collectes (aux 2 semaines pour 6 mois)	Collectes d'ordures ménagères une fois par semaine durant l'été (6 mois) et une fois aux 2 semaines durant l'hiver (6 mois).	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2005	Réalisé par 85% des municipalités Réalisé partiellement par 95% des municipalités	Certaines municipalités y sont même allées aux 2 semaines été comme hiver.
Fiche 14	Collecte sélective porte-à-porte aux 2 semaines	Implanter la collecte sélective porte-à-porte, aux deux semaines.	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2004	Réalisé par 95% des municipalités	L'ajustement sera fait dans la prochaine année
Fiche 17	Collecte matières putrescibles	Projet pilote de collecte à 3 voies dans un secteur de Cowansville.	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2007	Non réalisé – le projet pilote n'a pas été réalisé à Cowansville; Réalisé - pour Bromont a implanté le compostage en 2015	Les autres sont en attente d'un projet de biométhanisation ou de compostage régional.
Fiche 18	Collecte matières putrescibles dans institutions et commerces	Projet pilote de collecte à 3 voies dans le secteur des institutions et des commerces.	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2008	Non réalisé – le projet pilote n'a pas été réalisé à Cowansville; Réalisé - Bromont a implanté le compostage en 2015 pour les petits commerces	Certains commerces font eux-mêmes du compostage à l'aide de bioréacteur sur leur terrain

Fiche 19	Collecte des feuilles mortes	Collecte de feuilles mortes porte-à-porte, durant deux semaines, à l'automne.	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2004	Réalisé par 71% des municipalités	Les autres sont en milieu rural et en disposent dans leur terrain
Fiche 20	Collecte branches	Collecte de branches porte-à-porte, durant deux semaines, au printemps et à l'automne.	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2004	Réalisé par 23% des municipalités	Les autres sont en milieu rural et les déchiquettent sur leur terrain
Fiche 20	Collecte sapins Noël	Collecte de sapin de Noël porte-à-porte	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2004	Réalisé par 76% des municipalités	Les autres sont en milieu rural et les déchiquettent sur leur terrain
Fiche 23	Calendrier de collectes	Calendrier avec les dates de collecte.	Les 21 municipalités	Selon 1 ^{er} PGMR 100% 2005	Réalisé par 95% des municipalités Réalisé partiellement par 100% des municipalités	Une municipalité le met seulement sur son site Internet

Sommaire des actions effectuées dans le cadre des plans annuels de communication 2009-2014 (Fiche 26)	
Publication d'articles thématiques et de communiqués dans les journaux et dans les bulletins municipaux	Sensibilisation en milieu scolaire - Opération Compost
Publication d'articles sur les écocentres, remise RDD et l'état de la situation de la GMR	Conférence de presse pour résultat Opération Compost
Publicité - Collecte des feuilles mortes	Formation régionale sur le compostage
Publicité- Collecte des sapins de Noël	Formation régionale sur les 3RV, écocentres et compostage
Campagne régionale d'herbicyclage	Distribuer des outils de communication par Médiaposte
Campagne régionale de sensibilisation à la collecte sélective	Campagne régionale sur le recyclage
Campagne régionale sur l'implantation des écocentres	

Les actions à réaliser, dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), avaient été établies selon 26 fiches en 2003. Ces fiches d'actions décrivaient : l'action à réaliser, les intervenants impliqués, l'année d'implantation et les coûts associés. Ces fiches permettaient ainsi de diriger la MRC et les municipalités au fil des ans. Certaines fiches d'actions étaient sous la responsabilité de la MRC, d'autres sous la responsabilité des municipalités.

La MRC est actuellement en rédaction de la révision du PGMR, ce bilan ne sera donc pas basé sur les nouvelles actions du PGMR à venir. Ce bilan fournit l'avancement des municipalités en 2014 par rapport aux actions du premier PGMR de 2003 et du bilan 2003-2008 de 2009. De plus, la MRC Brome-Missisquoi a maintenant 21 municipalités, car la Ville de Bromont s'est jointe en 2010 à notre territoire. La MRC l'a tout de même considéré dans ces actions depuis 2010 et prend donc part au bilan 2014.

ANNEXE 8 RAPPORT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES



**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR
LES CONSULTATIONS PUBLIQUES DU PROJET DE PGMR
DE LA MRC BROME-MISSISQUOI 2016-2020**

DÉPOSÉ AU CONSEIL DES MAIRES LE 16 FÉVRIER 2016

**RÉGION VITICOLE,
VERTE ET EN SANTÉ**

AVANT-PROPOS

En août 2003, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises en regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet PGMR, ont été invités à deux séances de consultation publique. Ces assemblées ont été menées par une commission dont les membres représentaient divers milieux de notre communauté. Ces consultations ont eu lieu le 8 décembre au bureau de la MRC Brome-Missisquoi à Cowansville et le 14 décembre à l'Hôtel de ville de Notre-Dame-de-Stanbridge.

Les membres de la commission, ayant pris connaissance du projet de PGMR, lu les différents mémoires déposés et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques, ont rédigé le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite commission, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors des assemblées. Aussi, vous y trouverez les recommandations que les membres de la commission ont élaborées à l'intention du conseil des maires de la MRC.

LA COMMISSION

Comme stipulé dans l'article 53.13 de la LQE, tout PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique.

LQE 53.13

Constitution d'une commission

La consultation publique sur le projet de plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la municipalité régionale et qui est formée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

Modalités de fonctionnement

Réserve faite des dispositions de la présente loi, la commission définit ses modalités de fonctionnement et de consultation.

MODE DE NOMINATION DES COMMISSAIRES

Lors de la rencontre du 14 septembre 2015, le comité de gestion des matières résiduelles a suggéré quatre personnes faisant partie des milieux visés par l'article 53.13 de la LQE, à savoir le milieu des affaires, le milieu syndical, le milieu sociocommunautaire et les groupes de protection de l'environnement. De même que deux autres personnes provenant du secteur public. Madame Nantais-Martin a été mandatée pour faire les contacts téléphoniques et courriels afin d'inviter ces personnes à faire partie de la commission.

La résolution 352-1015 a été adoptée, le 20 octobre 2015, par le conseil des maires de la MRC afin de constituer une commission pour les consultations publiques du projet de PGMR en proposant aux représentants suivants de siéger comme commissaires.

Liste des commissaires

Nom	Fonction / entreprise
Représentant du milieu des affaires	
Christian Larouche	Ingénieur -Affaires environnementales, IBM Bromont
Représentant du milieu sociocommunautaire	
Noémie Raïche	Coordonnatrice, Cellule Jeunes et Familles Brome- Missisquoi
Représentant du milieu syndical	
Réjean Racine	Président, UPA Brome-Missisquoi
Représentant d'un groupe de protection de l'environnement	
Johanne Bérubé	Directrice générale, OBV Baie-Missisquoi
Autres représentants du secteur public	
Carole Lebel	Directrice générale, RIEDSBM
Sylvie Raymond	Présidente Comité de gestion des matières résiduelles, Mairesse d'East Farnham

La MRC a également adjoint des personnes-ressources de la MRC pour présenter le PGMR et appuyer la Commission. Il s'agit de :

- Nathalie Grimard, directrice adjointe à la gestion du territoire et urbaniste
- Valérie Nantais-Martin, coordonnatrice en environnement

RÔLE DE LA COMMISSION

Pendant et après les assemblées, et ce en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la commission ont eu le mandat suivant :

- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR a été fournie;
- Voir à ce que tout questionnement ait des explications;
- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Avis public

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet a été publié dans deux journaux diffusés sur le territoire de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 21 octobre dans les journaux Le Guide et L'Avenir et des Rivières.

AVIS PUBLIC

CONSULTATIONS PUBLIQUES

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, coordonnatrice en environnement, que deux consultations publiques sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi adopté le 20 octobre 2015 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendront comme suit :

1^{re} consultation publique :	2^e consultation publique :
Date : Mardi 8 décembre 2015	Date : Lundi 14 décembre 2015
Heure : 19 h	Heure : 19 h
Lieu : MRC Brome-Missisquoi, salle Brome	Lieu : Hôtel de Ville de Notre-Dame-de-Stanbridge
Adresse : 749, rue Principale, Cowansville (QC) J2K 1J8	Adresse : 900, rue Principale, Notre-Dame-de-Stanbridge (QC) J0J 1M0

Ces consultations publiques ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du **projet de Plan de gestion des matières résiduelles** et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les citoyens, groupes et organismes ont la possibilité de déposer un mémoire lors des consultations publiques, de l'acheminer au bureau de la MRC Brome-Missisquoi au 749, rue principale à Cowansville (QC) J2K 1J8 ou en le faisant parvenir par courriel à vnantais@mrcbm.qc.ca au plus tard le vendredi 18 décembre 2015 à 16 h 30.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi peut être consulté au bureau de la MRC Brome-Missisquoi et au bureau de chacune des 21 municipalités de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site

Internet www.bmvert.ca. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la coordonnatrice en environnement, Valérie Nantais-Martin, au 450 266-4900 # 249 ou par courriel à vnantais@mrcbm.qc.ca.

Donné et signé à Cowansville, ce 21 octobre 2015.

Valérie Nantais-Martin, Coordonnatrice en environnement

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

En 2003, la MRC adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans. La MRC Brome-Missisquoi a donc adopté, le 21 octobre 2014, la résolution 347-1014 confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 20 octobre 2015, la MRC a adopté le projet de PGMR qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition (CRD)). Il doit mener à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et cadre avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Une description du territoire d'application, soit pour les 21 municipalités locales visées par le plan : Abercorn, Bedford (canton), Bedford (ville), Bolton-Ouest, Brigham, Brome, Bromont, Cowansville, Dunham, East Farnham, Farnham, Frelighsburg, Lac-Brome, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Armand, Sainte-Sabine, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge East, Stanbridge Station, Sutton;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de récupération, de valorisation et d'élimination présentes sur le territoire;
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire : résidentiel, ICI et CRD pour l'année 2013;
- Un énoncé des orientations et des objectifs ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs (plan d'action);
- Une proposition de mise en œuvre (plan d'action);
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre;
- Un système de surveillance et de suivi.

Les municipalités sont responsables de la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle, alors que les industries, commerces et institutions tout comme le secteur de la construction, rénovation et démolition sont majoritairement desservis par les entreprises privées. Dans la MRC, il se produit environ 149 000 tonnes de matières résiduelles par année, dont 17 % proviennent du secteur résidentiel, 40 % du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) et 43 % du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). Par contre, environ 106 000 tonnes de matières recyclables sont récupérées, dont 11 % provient du secteur résidentiel, 40 % du secteur ICI et 49 % du secteur CRD. Les matières résiduelles de la MRC sont envoyées au site d'enfouissement de Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-

Missisquoi (RIEDSBM) situé à Cowansville. Pour ce qui est des infrastructures de valorisation, deux centres de tri se partagent les matières recyclables, un est situé à Cowansville et l'autre est situé sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska. On retrouve également six écocentres mobiles sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi accessibles aux citoyens. Les objectifs poursuivis par le projet de PGMR contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Ils concernent la réduction de l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel et ICI, la valorisation des matières recyclables et des matières organiques, la mise en place d'une gestion responsable des résidus de CRD. Pour réaliser ces objectifs, un plan d'action s'échelonnant de 2016 à 2020 est proposé.

ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLÉES

- 1. Inscription du public**
(Personnel de la MRC)
- 2. Mot de bienvenue**
(Présidente du comité de gestion des matières résiduelles)
- 3. Présentation des membres de la commission et de son rôle**
(Présidente du comité de gestion des matières résiduelles)
- 4. Présentation du personnel de la MRC**
(Modérateur de la commission)
- 5. Déroulement des consultations**
(Modérateur de la commission)
- 6. Présentation du projet PGMR**
(Personnel de la MRC)
- 7. Période de questions, d'interventions et présentation des mémoires**
(Modérateur de la commission)
- 8. Remerciement et levée de l'assemblée**
(Modérateur de la commission)

QUESTIONS ET INTERVENTIONS SOULEVÉES PAR LES CITOYENS LORS DES ASSEMBLÉES

Lors des assemblées publiques, une période de questions et d'interventions était proposée aux gens qui voulaient avoir des précisions sur le projet de PGMR ou qui voulaient simplement nous partager leurs commentaires.

Voici un résumé des questionnements et interventions soulevés lors de cette période d'échange.

8 décembre 2015 - Cowansville

1. La population devrait savoir davantage c'est quoi les redevances et que c'est directement lié à la performance des municipalités. Et que moins les citoyens sont performants, moins la municipalité reçoit d'argent et plus elle augmentera les taxes.
2. La valorisation a un coût, on ne peut pas passer à côté. C'est un mal nécessaire.
3. Détailler davantage les mesures pour savoir concrètement ce que ça veut dire.
4. Penser à des billets de courtoisie sinon des mesures coercitives pour les récalcitrants. Il faut qu'il y ait des conséquences pour ceux qui sont négligents.
5. Valorisation des matières organiques dans les épiceries. Avant d'en faire du compost, pensez aux banques alimentaires, car il y a des gens dans le besoin.
6. Profitez des éboueurs pour faire passer des billets de courtoisie et des informations sur les matières qui vont ou non dans le bac. Ce sont les yeux sur le terrain, il faut en tirer profit et les utiliser davantage.
7. Il y a beaucoup de matières mélangées dans les gros conteneurs des multi-logements. Ces gens ne prennent pas le temps de mettre les choses à la bonne place, car il y a de la place.
8. Donner la compétence à la MRC pourrait faciliter les choses.

14 décembre 2015 – Notre-Dame-de-Stanbridge

1. Lors de l'émission d'un permis de construction par la municipalité, il devrait y avoir obligatoirement un conteneur d'exigé pour valoriser les matières.
2. Faudrait voir les impacts des GES versus les matières organiques collectées dans le milieu rural, y a-t-il réellement un avantage environnemental?
3. Faire le recyclage du styromousse.
4. Faire le recyclage des plastiques agricoles.

5. Embarquer avec les projets pilotes faits en Haute-Yamaska pour le plastique et le styromousse.
6. Faire des portes ouvertes au site d'enfouissement et dans les centres de tri pour vraiment que la population puisse voir comment ça se passe. Une image vaut mille mots.
7. S'assurer d'avoir une bonne gestion des boues, car certains entrepreneurs vidangent complètement les fosses résidentielles et ne laissent aucun liquide.
8. Il faut que les boues soient valorisées une fois ramassées.

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DÉPOSÉ

Aucun mémoire n'a été déposé et présenté lors des audiences publiques. Un seul mémoire a été reçu à la MRC dans les délais prescrits dans l'avis public. Voici un bref sommaire du mémoire de M. Frédéric Chouinard :

Plate-forme de compostage : Le site de la Régie est un bon choix central pour son implantation. Préoccupations sur la capacité de la plate-forme, le type de clients, la contamination et la mise en valeur du compost produit.

Compostage domestique : Faire la promotion pour deux composteurs domestiques au lieu d'un seul. C'est préférable en hiver pour accumuler plus de matières et continuer le compostage.

Matières organiques : Préoccupation sur la quantité de résidus verts ramassés dans la MRC. Règlements municipaux pour interdire de mettre le gazon dans les poubelles, prendre des ententes avec les éboueurs pour sensibiliser les citoyens.

Plastique : Préoccupation pour trouver la meilleure approche pour valoriser davantage tant au niveau résidentiel que des ICI. Il faut trouver les obstacles et statuer sur quoi envoyer au déchet.

Biométhanisation : Pourrait y avoir des partenariats avec l'UPA pour avoir plus de quantité. Suggestion de projet à mettre en place pour les agriculteurs.

Gestion écologique : Centralisation de la gestion des matières résiduelles à la MRC pour une réduction des coûts.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

À la lumière des propos formulés lors des assemblées du 8 et du 14 décembre de même que du mémoire reçu par la suite, les commissaires sont arrivés aux recommandations suivantes. Comme les citoyens s'interrogeaient plus particulièrement sur le compostage afin d'atteindre les objectifs de 2020, leurs discours étaient davantage à faire des suggestions sur le comment mettre en place les bacs et comment faire une campagne pour que tous les citoyens fassent du compostage. Les personnes-ressources ont tout de suite répondu aux questions qui seront prises en compte lors de la mise en œuvre. Mais tel qu'expliqué, nous en sommes actuellement à faire le plan de gestion et la réalisation d'une étude.

La MRC doit continuer encore et encore à informer, communiquer, sensibiliser et éduquer la population sur le recyclage, la gestion des matières en générale et axer davantage cette année sur le compostage et la collecte de matières organiques qui s'en vient prochainement. Des portes ouvertes pour la population et les élus, du site d'enfouissement et d'un centre de tri seront des incontournables dans la prochaine année.

La Commission suggère aussi à la MRC de préciser davantage par des exemples concrets les mesures prévues dans le plan d'action, cela permettra aux municipalités de mieux évaluer les tâches à réaliser dans le cadre du PGMR au cours de l'année 2016 et jusqu'en 2020.

Certaines recommandations étaient déjà couvertes dans le projet de PGMR.

Les modifications apportées au projet de PGMR seront soumises au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC, puis au conseil des maires le 15 février 2016, pour adopter le PGMR modifié et l'envoyer au ministre.

CONCLUSION

Les objectifs des consultations publiques ont bien été atteints, toute l'information a été fournie, les citoyens désirant s'exprimer l'ont fait et leurs questionnements ont eu des explications. Et finalement, un rapport a été produit.

Les commissaires ont apprécié leur rôle et leur implication dans le cadre des consultations publiques. Ils profitent de l'occasion pour souhaiter aux municipalités et à la MRC, de même qu'aux citoyens, organisations et ICI de la région, du succès dans la réalisation du PGMR afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux. Il faut poursuivre les efforts et essayer de se dépasser. Bonne continuité!

Liste des présences

Mardi 8 décembre 2015 - Cowansville

Nom	Adresse	Organisme	Intervention
Alain Champoux	Sutton	Citoyen de Sutton	oui
Éric Dalpé	Dunham	Éboueur à Dunham	oui
Gérard Dalpé	Dunham	Conseiller à Dunham	oui
Marie-France Beaudry	Cowansville	Conseillère à Cowansville	non
Lucille Robert	Cowansville	Conseillère à Cowansville	non
Charles Drouin-Lavigne	Montréal	Étudiant finissant en géographie	oui
Frédéric Chouinard	Sutton	Citoyen de Sutton	oui
Arthur Fauteur	Cowansville	Maire de Cowansville et Préfet de la MRC	oui
Jean Langevin	Bromont	Directeur général, Ville de Bromont	oui
Marcel L'Homme	Bromont	Directeur travaux publics, Ville de Bromont	oui

Liste des présences

Lundi 14 décembre 2015 – Notre-Dame-de-Stanbridge

Nom	Adresse	Organisme	Intervention
Guylaine Beaudoin	Ville de Bedford	Citoyenne de Bedford	Non
Kevin Craft	Ville de Bedford	Citoyen de Bedford	Oui
Béatrice Travers	Notre-Dame	Directrice générale, Notre-Dame	Non
France Boulet	Notre-Dame	Conseillère à Notre-Dame	Oui
Ginette Simard-Gendreau	Notre-Dame	Mairesse de Notre-Dame	Oui
Gilles St-Jean	Canton de Bedford	Maire du Canton de Bedford	Non
Albert Santerre	St-Ignace-de-Stanbridge	Maire de St-Ignace-de-Stanbridge	Oui
Chantale St-Germain	Ste-Sabine	Directrice générale à Ste-Sabine	Non
Normand Deragon	Ville de Bedford	Conseiller à la Ville de Bedford	Oui
Robert Gaboriault	Notre-Dame	Conseiller à Notre-Dame	Non
Roger Santerre	Notre-Dame	Conseiller à Notre-Dame	Oui
Carole Dansereau	Notre-Dame	Conseillère à Notre-Dame	Oui

Mémoires déposés après les consultations publiques

1. Frédéric Chouinard, résident de Sutton, déposé le 18 décembre 2015 (ci-joint en annexe).

ANNEXE 9 TABLEAU DE SAISIE DE DONNÉES DANS L'OUTIL DE CALCUL

1. Informations générales sur le territoire

Version 2 - BÊTA

1.1 Année de référence : 2013

1.2 Région administrative : Montérégie

1.4 Nom de la MRC : Brome-Missisquoi

↗ 1.3 Population (hab.) : 1 499 088 hab. [lien](#)

↗ 1.5 Population (hab.) : 56 934 hab. [lien](#)

1.6 Personne-ressource : Valérie Nantais

Légende des couleurs des cases

- Cases orange : Données à saisir.
- Cases vertes : Données saisies.
- Cases grises : Données calculées par l'outil.
- Cases rouges : Erreur dans le calcul des résultats.

[Lien](#) Lien internet vers un site contenant l'information.

- Outil réalisé par Chamard et Associés inc. -

MESSAGES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour toutes questions quant au fonctionnement de l'outil, veuillez vous référer au Guide de l'utilisateur.

Si vous possédez des données partielles, vous pouvez vous inspirer des données suggérées par l'outil pour les compléter.

Veillez lire attentivement la définition des catégories de matières présentée dans le lexique du Guide de l'utilisateur afin de vous assurer de fournir les données demandées.

2.1. Données générales

2.1.1. Nombre d'unités d'occupation (u.o.) par type de logement

2.1.1.1. <u>Multi logement (10 logements et plus) et condos :</u>	1 656 u.o.
2.1.1.2. <u>Plex (entre 2 et 9 logements) :</u>	1 905 u.o.
2.1.1.3. <u>Unifamilial :</u>	15 732 u.o.
2.1.1.4. <u>Chalets, maisons de villégiature :</u>	2 339 u.o.

2.1.2. Taille moyenne des ménages par type de logement (pers./u.o.)

2.1.2.1. <u>Multi logement (10 logements et plus) et condos :</u>	1,87 pers/u.o.
2.1.2.2. <u>Plex (entre 2 et 9 logements) :</u>	2,26 pers/u.o.
2.1.2.3. <u>Unifamilial :</u>	2,71 pers/u.o.

Taille moyenne suggérée :

1,87 pers/u.o.
2,26 pers/u.o.
2,71 pers/u.o.

Écart de validation recommandé

Les données fournies par l'outil sont basées sur des moyennes québécoises. Il est donc normal qu'il y ait un écart entre vos données (si vous en avez saisi) et celles suggérées. L'écart de validation considéré comme acceptable est de 25 %.

2.2. Matières recyclables

L'outil estime les données par type de matière en ne tenant compte que des unités résidentielles. Aucune quantité provenant de petits ICI assimilables n'est donc incluse. Pour cette raison, l'utilisateur doit ajuster ses propres données afin de permettre une comparaison avec les résultats de l'outil.

2.2.1. La collecte sélective municipale est offerte aux petits ICI assimilables ?

Oui

2.2.2. Quelles données souhaitez-vous utiliser dans les résultats ?

Mes données

2.2.3. Données suggérées par l'outil (fournies à titre indicatif seulement)

	Récupéré (t) - collecte sélective	Éliminé (t) - collecte des ordures	Généré (t)
Papier et carton	3 225 t	1 223 t	4 448 t
Métal	213 t	265 t	478 t
Plastique	516 t	991 t	1 507 t
Verre	858 t	328 t	1 186 t
Total	4 813 t	2 806 t	7 619 t

2.2.4. Données saisies par l'utilisateur - UTILISÉES DANS LES RÉSULTATS

	Récupéré (t) - collecte sélective	Éliminé (t) - collecte des ordures	Généré (t)
Papier et carton	3 992 t	1 332 t	5 324 t
Métal	374 t	279 t	653 t
Plastique	686 t	1 028 t	1 714 t
Verre	499 t	355 t	854 t
Total	5 551 t	2 994 t	8 545 t

Veillez exclure les petits ICI de vos données. Leur part est estimée à 9,8 % des quantités récupérées (collecte sélective) et à 21,4 % des quantités éliminées (collecte des ordures).

Si vous possédez des données globales, non ventilées par matières, veuillez vous référer au Guide à la section 2.2.2. qui vous expliquera comment effectuer cette ventilation.

Aide à la validation des données :

15,3%	6,7%	12,2%
-------	------	-------

2.3. Matières organiques des unités résidentielles

2.3.1. Programme de collecte municipale des matières organiques :

	Récupéré (t)	Généré (t)	Généré suggéré (t)	Aide à la validation des données de génération :
Branches et sapins de Noël	810 t	810 t	-----	-----
Résidus verts	611 t	3 114 t	3 114 t	0,0%
Résidus alimentaires	0 t	3 911 t	3 911 t	0,0%
Autres résidus organiques	0 t	2 531 t	2 531 t	0,0%
Total	1 421 t	10 366 t	9 556 t	8,5%

2.3.2. Programme de réduction à la source :

2.3.2.1. Compostage domestique

Oui

↳ Combien d'unités présentes sur le territoire ?

2 000

2.3.2.2. Herbicyclage (oui/non)

Oui

↳ Activités de sensibilisation?

Oui

↳ Réglementation interdisant le gazon dans la collecte de matières organiques ?

Non

↳ Réglementation interdisant le gazon dans la collecte des ordures ménagères ?

Oui

2.3.3. Par défaut, un taux de rejets moyen de 3,4 % aux centres de valorisation de la matière organique est appliqué aux résultats obtenus. Si vous souhaitez utiliser un autre taux de rejet, veuillez l'inscrire ici :

2,1%

2.3.4. Maladies et parasites :

2.3.4.1. Il y a eu abattage d'arbres en raison d'une problématique liée à certaines maladies ou parasites?

Non

2.4. Boues municipales

2.4.1. Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)

2.4.1.1. Présence de stations de traitement mécanisées ? Oui

Numérotation des stations	Nom de la station de traitement	Quantité générée de boues (t mh)	Taux de siccité des boues (%)	% recyclé	% éliminé
	Cowansville	1 235,0 t mh	20,0%	0,0%	100,0%
	Farnham	99,0 t mh	20,0%	0,0%	100,0%

↳ Y a-t-il des effluents de l'extérieur du territoire ou y a-t-il des boues autres que municipales ?

Non

2.4.2. Boues municipales d'étangs aérés (BEA)

2.4.2.1. Présence d'étangs aérés vidangés durant l'année de référence ? Oui

Numérotation des étangs	Nom de la station de traitement	Quantité vidangée (t mh)	Siccité (%)	% recyclé	% éliminé
	Notre-Dame-de-Stranbridge	25,0 t mh	20,0%	100,0%	0,0%

↳ Y a-t-il des effluents de l'extérieur du territoire ou y a-t-il des boues autres que municipales ?

Oui

Nous vous invitons à indiquer et, si possible, documenter cet aspect dans le PGMR

Précisez également les informations relatives aux autres vidanges (antérieures ou prévues) dans le PGMR

2.4.3. Boues de fosses septiques (BFS)

2.4.3.1. Y a-t-il des fosses septiques dont les boues ont été acheminées à des stations de traitement autres que celles indiquées ci-dessus? Oui

↪ Nombre de fosses septiques concernées ? 4 540
 ↪ Taux de recyclage ? 72,0%

Afin de traiter et additionner les données des stations de traitement de façon uniforme en plus de pouvoir les comparer à celles de l'outil, les quantités de boues saisies par l'utilisateur sont ramenées à un taux de siccité commun de 20 %.

2.4.4. Total des boues municipales

2.4.4.1. Quelles données souhaitez-vous utiliser dans les résultats ? Mes données

2.4.4.2. Données suggérées par l'outil (fournies à titre indicatif seulement)

2.4.4.3. Données saisies par l'utilisateur - UTILISÉES DANS LES RÉSULTATS

Estimation globale de boues municipales selon la population

	Récupéré	Éliminé	Généré
Quantités de boues municipales	1 685 t mh	3 154 t mh	4 839 t mh

	Récupéré	Éliminé	Généré
Total BSM	0 t mh	1 334 t mh	1 334 t mh
Total BEA	25 t mh	0 t mh	25 t mh
Total BFS	972 t mh	378 t mh	1 351 t mh
Total	997 t mh	1 712 t mh	2 710 t mh

Aide à la validation des données :	69,0%	84,2%	78,6%
---	--------------	--------------	--------------

2.5. Véhicules hors d'usage (VHU)

2.5.1. Quelles données souhaitez-vous utiliser dans les résultats ? Données suggérées par l'outil

2.5.2. Données suggérées par l'outil - UTILISÉES DANS LES RÉSULTATS

2.5.3. Données saisies par l'utilisateur (fournies à titre indicatif seulement)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Véhicules hors d'usage	2 665 t	0 t	2 665 t

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Véhicules hors d'usage			

Aide à la validation des données :			
---	--	--	--

↪ UTILISATION DES DONNÉES DE L'OUTIL. VALIDATION NON PERTINENTE.

2.6. Textile

Si vous possédez des données globales, non ventilées par matières, veuillez vous référer au Guide à la section 2.6. qui vous expliquera comment effectuer cette ventilation.

2.6.1. Quelles données souhaitez-vous utiliser dans les résultats ?

Mes données

2.6.2. Données suggérées par l'outil (fournies à titre indicatif seulement)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Textiles	188 t	621 t	808 t

2.6.3. Données saisies par l'utilisateur - UTILISÉES DANS LES RÉSULTATS

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Textiles	415,0 t	393,0 t	808,0 t

Aide à la validation des données :	120,9%	57,9%	0,1%
------------------------------------	--------	-------	------

2.7. Autres matières résiduelles

2.7.1. Rejets des centres de tri des matières recyclables et des centres de valorisation des matières organiques (M.O.)

2.7.1.1. Par défaut, un taux de rejets moyen de 7,9 % aux centres de tri des matières recyclables est appliqué aux résultats obtenus.
Si vous connaissez le taux de rejet spécifique à votre territoire et désirez modifier celui utilisé par défaut, veuillez l'inscrire ici :

11,0%

2.7.1.2. Tel qu'indiqué à la section 2.3.3., le taux de rejets de 2,1 % aux centres de valorisation des matières organiques est appliqué aux résultats obtenus.

2.7.1.3. Pour calculer les rejets des centres de tri et de valorisation, souhaitez-vous utiliser les taux de rejets et laisser l'outil calculer les tonnages ou inscrire vos données de tonnages ?

Données suggérées par l'outil

2.7.1.4. Données suggérées par l'outil - UTILISÉES DANS LES RÉSULTATS

	Éliminé (t)
Rejets de la collecte sélective résidentielle	686 t
Rejets de la collecte des M.O. résidentielles	13 t
Total	699 t

2.7.1.5. Données saisies par l'utilisateur (fournies à titre indicatif seulement)

	Éliminé (t)
Rejets de la collecte sélective résidentielle	
Rejets de la collecte des M.O. résidentielles	
Total	

Aide à la validation des données :

UTILISATION DES DONNÉES DE L'OUTIL. VALIDATION NON PERTINENTE.

2.7.2. Résidus domestiques dangereux et encombrants

2.7.2.1. Quelles données souhaitez-vous utiliser dans les résultats ?

Mes données

Si vous possédez des données globales, non ventilées par matières, veuillez vous référer au Guide à la section 2.7.2. qui vous expliquera comment effectuer cette ventilation.

MATIÈRES RECYCLABLES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	3 992 t	1 332 t	5 324 t
Métal	374 t	279 t	653 t
Plastique	686 t	1 028 t	1 714 t
Verre	499 t	355 t	854 t
Total	5 551 t	2 994 t	8 545 t

**MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS
RÉSIDENTIELLES**
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	810 t	0 t	810 t
Résidus verts	660 t	2 441 t	3 102 t
Résidus alimentaires	200 t	3 711 t	3 911 t
Autres résidus organiques	0 t	2 531 t	2 531 t
Total	1 670 t	8 683 t	10 354 t

BOUES MUNICIPALES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	1 334 t mh	1 334 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	25 t mh	0 t mh	25 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	972 t mh	378 t mh	1 351 t mh
Total	997 t mh	1 712 t mh	2 710 t mh

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)
 (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	2 665 t	0 t	2 665 t

TEXTILE
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	415 t	393 t	808 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	699 t	699 t
↪ Centre de tri	0 t	686 t	686 t
↪ Centre de valorisation des M.O.	0 t	13 t	13 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	10 t	28 t	38 t
Encombrants (Données de l'utilisateur)	1 265 t	215 t	1 480 t
↪ Métalliques	1 265 t	101 t	1 366 t
↪ Non-métalliques	0 t	114 t	114 t
Total	1 275 t	942 t	2 217 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	101 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	3 992 t	1 332 t	5 324 t
Métal	374 t	279 t	653 t
Plastique	686 t	1 028 t	1 714 t
Verre	499 t	355 t	854 t
Branches et sapins de Noël	810 t	0 t	810 t
Résidus verts	660 t	2 441 t	3 102 t
Résidus alimentaires	200 t	3 711 t	3 911 t
Autres résidus organiques	0 t	2 531 t	2 531 t
Véhicules hors d'usage	2 665 t	0 t	2 665 t
Textiles	415 t	393 t	808 t
Rejets des centres de tri	0 t	686 t	686 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	13 t	13 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	10 t	28 t	38 t
Encombrants métalliques	1 265 t	101 t	1 366 t
Encombrants non-métalliques	0 t	114 t	114 t
Résidus ultimes	0 t	101 t	101 t
TOTAL (sans boues)	11 576 t	13 113 t	24 689 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	10 589 t	13 177 t	23 766 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	1 334 t mh	1 334 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	25 t mh	0 t mh	25 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	972 t mh	378 t mh	1 351 t mh
TOTAL boues	997 t mh	1 712 t mh	2 710 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	1 685 t mh	3 154 t mh	4 839 t mh

3.1. Matières recyclables

3.1.1. Retranscrire le nombre d'employés de la région administrative

[lien](#)

	Nb. d'employés (k emp.)
Région administrative — TOTAL	754.7 k emp.
Secteur de la production de biens	186.4 k emp.
↕ Agriculture	14.2 k emp.
↕ Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	3.8 k emp.
↕ Services publics	5.3 k emp.
↕ Construction	49.4 k emp.
↕ Fabrication (manufacturier)	113.7 k emp.
Secteur des services	568.3 k emp.
↕ Commerce	126.5 k emp.
↕ Transport et entreposage	32.7 k emp.
↕ Finance, assurances, immobilier et location	40.4 k emp.
↕ Services professionnels, scientifiques et techniques	56.0 k emp.
↕ Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	24.3 k emp.
↕ Services d'enseignement	46.7 k emp.
↕ Soins de santé et assistance sociale	98.0 k emp.
↕ Information, culture et loisirs	35.4 k emp.
↕ Hébergement et restauration	40.9 k emp.
↕ Autres services	34.5 k emp.
↕ Administrations publiques	32.9 k emp.

Écart de validation recommandé

Les données fournies par l'outil sont basées sur des moyennes québécoises. Il est donc normal qu'il y ait un écart entre vos données (si vous en avez saisi) et celles suggérées. L'écart de validation considéré comme acceptable est de 50 %.

Les données sont exprimées en milliers d'employés (k emp.)

Assurez-vous de les avoir inscrites correctement, puisque celles-ci auront une incidence importante sur les résultats de l'outil

3.1.2. Quelles données souhaitez-vous utiliser dans les résultats ?

Données suggérées par l'outil

3.2.1.2. Quelles données souhaitez-vous utiliser dans les résultats ?

Données suggérées par l'outil

3.2.1.3. Données suggérées par l'outil - UTILISÉES DANS LES RÉSULTATS

Secteurs SCIAN	Qté générée (t)
3111	59.6 t
3112	0.1 t
3113	99.4 t
3114	12 714.8 t
3115	0.0 t
3116	12 357.0 t
3117	0.0 t
3118	463.7 t
3119	168.4 t
312	1 551.4 t
Total	27 414.5 t
Qté totale éliminée	462.8 t

3.2.1.4. Données saisies par l'utilisateur (fournies à titre indicatif seulement)

Secteurs SCIAN	Qté générée (t)	
3111		
3112		
3113		
3114		
3115		
3116		
3117		
3118		
3119		
312		
Total		Qté totale éliminée

Aide à la validation des données :

UTILISATION DES DONNÉES DE L'OUTIL. VALIDATION NON PERTINENTE.

3.2.2. Boues de papetières

3.2.2.1. Y a-t-il des industries de pâtes et papiers sur votre territoire ?

Oui

[lien](#)

Retranscrire uniquement les informations relatives aux boues mélangées et de désencrage

Quantités de boues mélangées et de désencrage (tonnes/an)

N°	Localisation	Enfouies	Valorisation énergétique	Valorisation			Total valorisé
				Compostage	Agricole	Autre mode	
	RIEDSBM - Boues ICI	174 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
	Total	174 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t

3.2.3. Commerces, institutions et autres industries

3.2.3.1. Quelles données souhaitez-vous utiliser dans les résultats ?

Données suggérées par l'outil

Si des données globales sont connues de l'utilisateur et qu'elles ne sont pas réparties par secteurs SCIAN, elles peuvent être inscrites dans le tableau approprié à la ligne « Secteur non connu ».

3.2.3.2. Données suggérées par l'outil - UTILISÉES DANS LES RÉSULTATS

3.2.3.3. Données saisies par l'utilisateur (fournies à titre indicatif seulement)

	Récupérés		
	Résidus verts (t)	Résidus alim. (t)	Autres R.O. (t)
Industriel	0 t	0 t	0 t
↔ Agriculture	0 t	0 t	0 t
↔ Forêt, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0 t	0 t	0 t
↔ Manufacturier	0 t	0 t	0 t
↔ Utilités publiques	0 t	0 t	0 t
↔ Transport et entreposage	0 t	0 t	0 t
Commercial	0 t	0 t	0 t
↔ Hébergement et services de restauration	0 t	0 t	0 t
↔ Commerce de gros et de détail	0 t	0 t	0 t
Institutionnel	0 t	0 t	0 t
↔ Services et bureaux	0 t	0 t	0 t
↔ Services d'enseignement	0 t	0 t	0 t
↔ Soins de santé	0 t	0 t	0 t
Total	0 t	0 t	0 t

	Éliminés		
	Résidus verts (t)	Résidus alim. (t)	Autres R.O. (t)
Industriel	96 t	666 t	138 t
↔ Agriculture	15 t	105 t	22 t
↔ Forêt, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	2 t	14 t	3 t
↔ Manufacturier	65 t	455 t	95 t
↔ Utilités publiques	1 t	9 t	2 t
↔ Transport et entreposage	12 t	82 t	17 t
Commercial	411 t	2 860 t	594 t
↔ Hébergement et services de restauration	178 t	1 241 t	258 t
↔ Commerce de gros et de détail	233 t	1 619 t	336 t
Institutionnel	34 t	237 t	50 t
↔ Services et bureaux	8 t	52 t	11 t
↔ Services d'enseignement	13 t	94 t	20 t
↔ Soins de santé	13 t	91 t	19 t
Total	541 t	3 763 t	782 t

	Récupérés		
	Résidus verts (t)	Résidus alim. (t)	Autres R.O. (t)
Industriel	0 t	37 t	0 t
↔ Agriculture	0 t	0 t	0 t
↔ Forêt, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0 t	0 t	0 t
↔ Manufacturier	0 t	37 t	0 t
↔ Utilités publiques	0 t	0 t	0 t
↔ Transport et entreposage	0 t	0 t	0 t
Commercial	0 t	0 t	0 t
↔ Hébergement et services de restauration	0 t	0 t	0 t
↔ Commerce de gros et de détail	0 t	0 t	0 t
Institutionnel	0 t	0 t	0 t
↔ Services et bureaux	0 t	0 t	0 t
↔ Services d'enseignement	0 t	0 t	0 t
↔ Soins de santé	0 t	0 t	0 t
Secteur non connu	0 t	0 t	0 t
Total	0 t	37 t	0 t

	Éliminés		
	Résidus verts (t)	Résidus alim. (t)	Autres R.O. (t)
Industriel	96 t	629 t	138 t
↔ Agriculture	15 t	105 t	22 t
↔ Forêt, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	2 t	14 t	3 t
↔ Manufacturier	65 t	418 t	95 t
↔ Utilités publiques	1 t	9 t	2 t
↔ Transport et entreposage	12 t	82 t	17 t
Commercial	411 t	2 860 t	594 t
↔ Hébergement et services de restauration	178 t	1 241 t	258 t
↔ Commerce de gros et de détail	233 t	1 619 t	336 t
Institutionnel	34 t	237 t	50 t
↔ Services et bureaux	8 t	52 t	11 t
↔ Services d'enseignement	13 t	94 t	20 t
↔ Soins de santé	13 t	91 t	19 t
Secteur non connu	0 t	0 t	0 t
Total	541 t	3 726 t	782 t

	Générés		
	Résidus verts (t)	Résidus alim. (t)	Autres R.O. (t)
Industriel	96 t	666 t	138 t
↵ Agriculture	15 t	105 t	22 t
↵ Forêt, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	2 t	14 t	3 t
↵ Manufacturier	65 t	455 t	95 t
↵ Utilités publiques	1 t	9 t	2 t
↵ Transport et entreposage	12 t	82 t	17 t
Commercial	411 t	2 860 t	594 t
↵ Hébergement et services de restauration	178 t	1 241 t	258 t
↵ Commerce de gros et de détail	233 t	1 619 t	336 t
Institutionnel	34 t	237 t	50 t
↵ Services et bureaux	8 t	52 t	11 t
↵ Services d'enseignement	13 t	94 t	20 t
↵ Soins de santé	13 t	91 t	19 t
Total	541 t	3 763 t	782 t

	Générés		
	Résidus verts (t)	Résidus alim. (t)	Autres R.O. (t)
Industriel	96 t	666 t	138 t
↵ Agriculture	15 t	105 t	22 t
↵ Forêt, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	2 t	14 t	3 t
↵ Manufacturier	65 t	455 t	95 t
↵ Utilités publiques	1 t	9 t	2 t
↵ Transport et entreposage	12 t	82 t	17 t
Commercial	411 t	2 860 t	594 t
↵ Hébergement et services de restauration	178 t	1 241 t	258 t
↵ Commerce de gros et de détail	233 t	1 619 t	336 t
Institutionnel	34 t	237 t	50 t
↵ Services et bureaux	8 t	52 t	11 t
↵ Services d'enseignement	13 t	94 t	20 t
↵ Soins de santé	13 t	91 t	19 t
Secteur non connu	0 t	0 t	0 t
Total	541 t	3 763 t	782 t

Aide à la validation des données :

↵ UTILISATION DES DONNÉES DE L'OUTIL. VALIDATION NON PERTINENTE.

3.3. Résidus spécifiques de transformation industrielle

3.3.1. Si disponible, inscrire la quantité générée (en TONNES) dans le tableau ci-dessous

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Autres résidus	7 954 t		

Indiquez la composition des "Autres résidus"

Autres résidus : Métaux (entrevues téléphoniques)

MATIÈRES RECYCLABLES

(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	5 361 t	4 240 t	9 600 t
Métal	484 t	580 t	1 064 t
Plastique	469 t	2 193 t	2 662 t
Verre	254 t	620 t	874 t
Total	6 568 t	7 633 t	14 201 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	26 952 t	463 t	27 414 t
Boues de papetières (Données de l'utilisateur)	0 t	174 t	174 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	5 086 t	5 086 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	541 t	541 t
↳ Résidus alimentaires	0 t	3 763 t	3 763 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	782 t	782 t
Total	26 952 t	5 723 t	32 675 t

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus	7 954 t		7 954 t
Autres résidus : Métaux (entrevues +aluminium)			
Total	7 954 t		7 954 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	812 t	812 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 833 t	1 833 t
Total	0 t	2 645 t	2 645 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	504 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	5 361 t	4 240 t	9 600 t
Métal	484 t	580 t	1 064 t
Plastique	469 t	2 193 t	2 662 t
Verre	254 t	620 t	874 t
Industries de transformation agroalimentaire	26 952 t	463 t	27 414 t
Boues de papetières	0 t	174 t	174 t
Résidus verts (t)	0 t	541 t	541 t
Résidus alimentaires	0 t	3 763 t	3 763 t
Autres résidus organiques	0 t	782 t	782 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus	7 954 t		7 954 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	812 t	812 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 833 t	1 833 t
Résidus ultimes	0 t	504 t	504 t
TOTAL	41 474 t	16 504 t	57 978 t
TOTAL estimé par l'outil	33 520 t	16 330 t	49 850 t

RÉSIDUS DE CRD
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	32 361 t	1 998 t	34 358 t
Non-agrégats :	7 942 t	9 508 t	17 451 t
↕ Bois de construction	7 671 t	4 251 t	11 921 t
↕ Gypse	73 t	1 945 t	2 019 t
↕ Bardeaux d'asphalte	198 t	1 630 t	1 828 t
↕ Autres	0 t	1 682 t	1 682 t
Total	40 303 t	11 506 t	51 809 t

Autres types de bois (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	11 440 t	0 t	11 440 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	32 361 t	1 998 t	34 358 t
Gypse	73 t	1 945 t	2 019 t
Bardeaux d'asphalte	198 t	1 630 t	1 828 t
Autres	0 t	1 682 t	1 682 t
Bois de construction	7 671 t	4 251 t	11 921 t
Résidus de bois de transformation industrielle	11 440 t	0 t	11 440 t
TOTAL	51 743 t	11 506 t	63 249 t
TOTAL estimé par l'outil	40 303 t	11 506 t	51 809 t

	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	9 352 t	5 572 t	14 924 t
MÉTAL	859 t	859 t	1 717 t
PLASTIQUE	1 155 t	3 221 t	4 376 t
VERRE	753 t	975 t	1 728 t
MATIÈRES ORGANIQUES	28 622 t	14 406 t	43 028 t
RÉSIDUS DE CRD	51 743 t	11 506 t	63 249 t
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	7 954 t		7 954 t
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	10 t	28 t	38 t
AUTRES RÉSIDUS	4 345 t	3 952 t	8 297 t
RÉSIDUS ULTIMES	0 t	605 t	605 t
TOTAL (sans boues)	104 793 t	41 123 t	145 916 t
BOUES MUNICIPALES	997 t mh	1 712 t mh	2 710 t mh

- Outil réalisé par Chamard et Associés inc. -

ANNEXE 10

RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE FARNHAM

Les dispositions relatives aux boîtes de dons caritatives
section 8 du chapitre 24 du règlement de zonage

Les dispositions relatives à l'interdiction de mettre le gazon dans les poubelles
article 2.3 du règlement 488

CHAPITRE 24 AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

SECTION 1 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES

Article 24.1.1 Équipements assujettis

La présente section s'applique à tous travaux visant à construire, installer ou transformer l'un ou l'autre des éléments suivants :

- a) Poste de transformation d'énergie électrique hors-sol qui n'est pas abrité par un bâtiment et situé sur un terrain appartenant à une société de distribution d'électricité ou un individu, une corporation, une société ou à la Ville.
- b) Station de pompage d'un réseau de distribution hors-sol de gaz, de pétrole ou d'eau, lorsque les machines et les équipements ne sont pas abrités par un bâtiment.
- c) Station de pompage d'un réseau de distribution, chambre de comptage ou tout autre système ou équipement similaire dont les machines et les équipements doivent être abrités par un bâtiment.
- d) Réseaux de distribution électrique, téléphonique et de câblodistribution.

Article 24.1.2 Équipements abrités par un bâtiment

Les bâtiments abritant des équipements de réseaux d'utilités publiques doivent respecter les normes prescrites à la grille des spécifications.

Article 24.1.3 Équipements non abrités par un bâtiment

Sur l'ensemble du territoire de la Ville de Farnham, un équipement de réseau, non abrité par un bâtiment, doit :

- a) Être complètement entouré d'une clôture de sécurité d'une hauteur de 2 m.
- b) Être isolé visuellement sur l'ensemble de son pourtour sur une hauteur d'au moins 1,5 m et d'au plus 2 m. Cette isolation visuelle peut être ajourée jusqu'à 25 %, par l'utilisation d'une clôture ou d'un muret.

Article 24.1.4 Poste de transformation d'électricité

Nonobstant l'article 24.1.1, afin de réduire les contraintes sonores à proximité des postes de transformation d'électricité, il est interdit d'implanter un usage résidentiel ou institutionnel à moins de 50 m de la clôture de protection des postes de transformation d'électricité.

SECTION 2 DISPOSITIONS RELATIVES AUX MACHINES DISTRIBUTRICES

Article 24.2.1 Types autorisées

Aucune machine distributrice de breuvages ou autre nourriture n'est permise à l'extérieur d'un bâtiment. Toutefois, les machines distributrices destinées à la

vente de la glace sont autorisées de façon complémentaire à un usage commercial de type dépanneur, épicerie et station-service.

SECTION 3

DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES **DANS LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE**

Article 24.3.1 **Dispositions relatives à l'implantation de résidences à l'intérieur de l'affectation agricole dynamique**

Toute demande de permis visant l'implantation de résidences est interdite à l'intérieur de l'affectation agricole dynamique identifiée à **l'annexe G** du présent règlement, sauf :

- 1) Dans les îlots déstructurés identifiés comme étant les zones **AH-001 à AH-021** au plan de zonage à **l'annexe K** du présent règlement.
- 2) Pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31.1, 40 et 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.
- 3) Pour donner suite à un avis de conformité valide, émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, permettant la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.
- 4) Pour donner suite à une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou du Tribunal administratif du Québec (TAQ) autorisant l'usage à des fins résidentielles, à la suite d'une demande produite à ladite Commission, avant la prise d'effet du présent règlement.
- 5) Pour donner suite aux deux seuls types de demande d'implantation d'une résidence toujours recevables à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à savoir :
 - a) Pour déplacer, sur la même unité foncière, une résidence autorisée antérieurement par la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou bénéficiant des droits acquis des articles 101, 103 et 105 ou du droit de l'article 31 de la Loi, mais à l'extérieur de la superficie bénéficiant de ces droits.
 - b) Pour permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain autorisée à des fins commerciales, industrielles ou institutionnelles ou bénéficiant de droits acquis générés par ce type d'usage en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Article 24.3.2 **Distances séparatrices relatives aux odeurs**

Les distances séparatrices relatives aux odeurs applicables pour les établissements de production animale en vigueur s'appliquent à l'égard d'une résidence existante située à l'intérieur d'un îlot déstructuré avant le 19 avril 2011, ainsi qu'à toute résidence implantée hors des îlots déstructurés.

Par ailleurs, la délimitation d'un d'îlot déstructuré ne correspond pas à un périmètre urbain et par conséquent ne peut être un paramètre devant servir au calcul des distances séparatrices en matière de gestion des odeurs d'origine agricole.

Article 24.3.3 **Dispositions relatives aux nouveaux usages résidentiels**

À l'intérieur de la zone agricole permanente, sur un terrain utilisé ou destiné à être utilisé à des fins résidentielles, un terrain peut être déboisé sur une superficie maximale de 2 000 m² pour l'aménagement et l'installation de l'ensemble des bâtiments utilisés à des fins résidentielles, incluant une seule voie d'accès.

Tout terrain voué à l'usage résidentiel, situé à l'intérieur d'un îlot déstructuré identifié comme étant les zones **AH-001** à **AH-021**, doit conserver en tout temps une bande tampon arborescente ou arbustive d'une largeur minimale de 10 m, si existante, pour toute ligne de lot contigüe à une terre en culture.

Tout ouvrage de captage des eaux souterraines utilisé à des fins résidentielles doit être situé à plus de 30 m de toute ligne de lot contigüe à une terre en culture.

Article 24.3.4 **Usages autorisés**

À l'intérieur des îlots déstructurés identifiés comme étant les zones **AH-001** à **AH-021** au plan de zonage à **l'annexe K** du présent règlement, seuls les usages suivants sont autorisés :

- Usage résidentiel unifamilial isolé.
- Usage commercial à l'intérieur des îlots déstructurés identifiés à l'article **24.4.9** du présent règlement.
- Usage commercial relié directement aux activités agricoles et forestières correspondant à la définition d'activités agricoles selon la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.
- Usage agricole.

Article 24.3.5 **Usages agricoles existants**

À l'intérieur des îlots déstructurés identifiés comme étant les zones **AH-001** à **AH-021** au plan de zonage à **l'annexe K** du présent règlement, les dispositions suivantes s'appliquent aux usages agricoles existants :

- Reconnaître les usages agricoles existants.
- Permettre le droit à l'accroissement de l'entreprise agricole en conformité avec la réglementation applicable.
- Permettre le changement du type d'élevage en conformité avec la réglementation applicable.
- Permettre le changement d'usage agricole en conformité avec la réglementation applicable.

Article 24.3.6 **Usage principal**

À l'intérieur des îlots déstructurés identifiés comme étant les zones **AH-001** à **AH-021** au plan de zonage à **l'annexe K** du présent règlement, un seul usage

principal est autorisé par terrain ou lot et un seul usage principal est autorisé par bâtiment. Aucun autre usage principal ne peut être exercé, aménagé ou construit sur un terrain sur lequel il y a déjà un bâtiment ou un usage principal.

Nonobstant ce qui précède, l'ajout d'un usage principal est autorisé dans les cas suivants, sujet à ce qu'il soit par ailleurs conforme à toutes dispositions du présent règlement :

- Lors de l'ajout d'un nouvel usage principal agricole sur un terrain ou un lot où un usage principal résidentiel est déjà présent.
- Lors de l'ajout d'un nouvel usage principal résidentiel sur un terrain ou un lot où un usage principal agricole est déjà présent.

Article 24.3.7 Bâtiment principal

À l'intérieur des îlots déstructurés identifiés comme étant les zones **AH-001** à **AH-021** au plan de zonage à **l'annexe K** du présent règlement, un seul bâtiment principal peut être érigé par lot, à l'exception des cas suivants :

Nonobstant ce qui précède, l'ajout d'un usage principal est autorisé dans les cas suivants :

- Lors de l'implantation d'un nouveau bâtiment principal agricole sur un terrain ou un lot où un bâtiment principal résidentiel est déjà présent.
- Lors de l'implantation d'un nouveau bâtiment principal résidentiel sur un terrain ou un lot où un bâtiment principal agricole est déjà présent.

Article 24.3.8 Bâtiment accessoire

À l'intérieur des îlots déstructurés identifiés comme étant les zones **AH-001** à **AH-021** au plan de zonage à **l'annexe K** du présent règlement, il est interdit d'ériger un bâtiment accessoire sur un terrain ou un lot où il y a absence d'un bâtiment principal à l'exception d'un bâtiment accessoire utilisé à des fins agricoles ou à des fins commerciales en lien avec les activités agricoles.

Article 24.3.9 Dispositions relatives aux usages commerciaux autorisés

À l'intérieur des îlots déstructurés identifiés comme étant les zones **AH-009** (FAR-12), **AH-002** (FAR-13A) et **AH-004** (FAR-13B) au plan de zonage à **l'annexe K** du présent règlement, les usages commerciaux sont autorisés selon les catégories d'usages autorisées à la grille des spécifications.

SECTION 4 **DISPOSITIONS RELATIVES AU TRIANGLE DE VISIBILITÉ**

Article 24.4.1 Interdiction

Dans le triangle de visibilité sont prohibés :

- a) Toute construction, clôture, muret, haie ou autre aménagement excédant 1 m de hauteur mesuré par rapport au niveau moyen du sol adjacent.
- b) Toute enseigne implantée de façon à réduire la visibilité des automobilistes, des piétons et/ou des cyclistes.

SECTION 5

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Article 24.5.1 **Dispositions générales**

Il est interdit de laisser stationner ou de déposer un véhicule routier, une remorque ou une semi-remorque, de quelque catégorie que ce soit, sur un terrain vacant.

Nonobstant toute autre disposition, dans les zones résidentielles et publiques, le remisage des roulottes, des remorques, des bateaux ou autres équipements similaires est permis dans la cour arrière et les cours latérales, seulement si cet équipement n'excède pas 8 m de longueur et 3 m de hauteur.

Les congélateurs servant à la vente de glace sont autorisés sur les terrains des commerces de type dépanneur, épicerie ou station-service.

Article 24.5.2 **Usages résidentiels**

L'entreposage extérieur est interdit dans les zones résidentielles, à l'exception de l'entreposage du bois de chauffage aux conditions suivantes :

- Le bois en vrac doit être empilé dans les dix jours de sa réception.
- Le bois doit être entreposé dans la cour arrière ou dans la cour latérale mais dans ce dernier cas, seulement entre le 1^{er} novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante.

Article 24.5.3 **Usages commerciaux**

L'entreposage extérieur est autorisé aux conditions suivantes :

- a) L'entreposage extérieur doit être requis pour l'exercice de l'usage principal.
- b) L'entreposage est autorisé seulement dans les cours latérales et arrière lorsqu'autorisé à la grille de spécifications.
- c) L'entreposage extérieur ne doit pas excéder 3 m de hauteur.
- d) L'aire d'entreposage extérieur doit être soit pavée, asphaltée, bétonnée ou autrement recouverte ou traitée de façon à éviter tout soulèvement de poussière et toute formation de boue.
- e) Toute aire d'entreposage doit être entourée d'un écran végétal ou d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,5 m. Dans le cas d'une clôture, celle-ci ne peut être ajourée à plus de 25 % et l'espace entre deux éléments ne doit pas être supérieur à 5 cm.

Article 24.5.4 **Usages industriels, para-industriels et public-services (U2)**

L'entreposage extérieur est autorisé aux conditions suivantes :

- a) L'entreposage extérieur doit être requis pour l'exercice de l'usage principal.
- b) L'entreposage est autorisé seulement dans les cours latérales et arrière lorsqu'autorisé à la grille de spécifications.
- c) L'entreposage extérieur ne doit pas excéder 5 m de hauteur.

- d) L'aire d'entreposage extérieur doit être soit pavée, asphaltée, bétonnée ou autrement recouverte ou traitée de façon à éviter tout soulèvement de poussière et toute formation de boue.
- e) Toute aire d'entreposage doit être entourée d'un écran végétal ou d'une clôture d'une hauteur entre 2,5 m et 3 m. Cette clôture doit être opaque ou ajourée à au plus 10 %.
- f) Toute aire d'entreposage doit être située à une distance minimale de 4 m d'une zone résidentielle ou de tout bâtiment résidentiel.
- g) L'entreposage de matériaux de récupération et rebuts solides, l'enfouissement ou le dépôt de déchets et de matériaux secs ainsi que les cimetières de véhicules sont autorisés seulement dans les zones industrielles.

Article 24.5.5 Dispositions spécifiques aux commerces de vente automobile

Pour les usages relatifs à la vente d'automobiles (neuves ou usagées), l'aire d'entreposage des véhicules destinés à la vente doit être ceinturée d'une clôture de bollards respectant les spécifications suivantes :

- Les bollards doivent avoir une hauteur minimale hors-sol de 1,2 m.
- Les bollards doivent être espacés d'au plus 1,5 m (centre à centre).

Article 24.5.6 Dispositions particulières

Pour les zones et usages résidentiels et commerciaux, sont spécifiquement prohibés dans les marges et les cours avant, latérales et arrière :

- a) Le fait de réparer, démanteler ou modifier tout véhicule routier ailleurs que dans un bâtiment fermé.
- b) Le fait de remiser, d'entreposer ou de stationner tout véhicule routier ailleurs que dans un bâtiment fermé ou dans une aire de stationnement aménagé à cette fin.

Article ajouté par l'article 1 du Règlement 458-4 (2015-05-19)

Article 24.5.7 Dispositions spécifiques aux conteneurs maritimes

L'utilisation de conteneurs maritimes à des fins d'entreposage est autorisée uniquement pour les catégories d'usages suivantes :

- Services de réparation (64) - Pour les classes d'usages C4 et C6.
- Services d'affaires (63) - Pour les classes d'usages C5, C6 et C7.
- Classe d'usages para-industriels (I1).
- Classe d'usages industriels légers (I2).
- Classe d'usages industriels lourds (I3).

L'utilisation de conteneurs maritimes à des fins d'entreposage doit être considérée comme de l'entreposage extérieur et respecter les dispositions prévues aux articles 24.5.3 et 24.5.4 selon l'usage auquel elle est rattachée.

Le nombre de conteneurs maritimes autorisé par immeuble est limité à trois.

Lorsqu'il y a plus d'un conteneur maritime sur un immeuble, ceux-ci ne peuvent être empilés les uns sur les autres.

Les conteneurs maritimes utilisés à des fins d'entreposage doivent être peints de manière à s'harmoniser à la couleur du bâtiment principal et être bien entretenus.

SECTION 6 **DISPOSITIONS RELATIVES AUX ROULOTTES**

Modifié par l'article 5 du Règlement 458-1 (2014-11-18)

Article 24.6.1 **Emplacements autorisés**

Modifié par l'article 5 du Règlement 458-1 (2014-11-18)

Les roulottes et habitations transportables ne sont autorisées que sur les terrains de camping.

Toutefois, une roulotte ou habitation transportable peut être stationnée ou entreposée sur un terrain où se trouve déjà un bâtiment principal autorisé sans que cette roulotte ou habitation transportable ne puisse servir, à cet endroit, à des fins d'habitation.

SECTION 7 **DISPOSITIONS RELATIVES AUX REMBLAIS**

Modifié par l'article 5 du Règlement 458-1 (2014-11-18)

Article 24.7.1 **Matériaux de remplissage**

Il est interdit d'utiliser pour des fins de remplissage de terrains, des matériaux de nature périssable tels que :

- Retailles de bois;
- Bois de construction;
- Souches d'arbres;
- Pneus;
- Bardeau d'asphalte;
- Autres matériaux de même nature.

L'utilisation de ferraille, de blocs de béton, de briques et de produits dangereux pour combler un terrain est également prohibé.

SECTION 8 **DISPOSITIONS RELATIVES AUX BOÎTES DE DONNÉES CARITATIVES**

Section ajoutée par l'article 10 du Règlement 458-1 (2014-11-18)

Article 24.8.1 **Zones d'applications**

Les dispositions de la présente section s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Ville de Farnham.

Article 24.8.2 **Boîtes autorisées**

Seules sont autorisées les boîtes de dons appartenant :

- À des organismes de bienfaisance locaux accrédités avec un point de vente sur le territoire et enregistrés auprès de l'Agence du Revenu du Canada. Le numéro d'enregistrement de l'organisme auprès de l'Agence du Revenu du Canada doit y être apposé.
- À la Ville de Farnham.

Article 24.8.3 **Terrains vacants**

Il est interdit de déposer une boîte de dons sur un terrain vacant.

Article 24.8.4 **Implantation**

Une boîte de dons peut être implantée sur tout immeuble commercial du territoire et sur l'immeuble de l'organisme à laquelle elle appartient. Toutefois, le consentement écrit du propriétaire de l'immeuble concerné est requis. Un maximum de deux boîtes de dons par organisme est autorisé.

Article 24.8.5 **Conditions**

Une boîte de dons ne peut être implantée sur un terrain de façon à nuire aux piétons et à la circulation. Par conséquent, aucune boîte ne doit :

- Empiéter dans la marge avant de l'immeuble sur lequel elle est située;
- Être implantée à moins de 1 m des limites latérales ou arrière de propriété de l'immeuble sur lequel elle est située;
- Être déposé en tout ou en partie sur un trottoir;
- Empiéter dans l'emprise d'une voie publique;
- Empiéter sur un espace de stationnement;
- Être déposée de façon à gêner l'accès aux piétons à une porte d'un bâtiment.

Article 24.8.6 **Sécurité**

Les boîtes de dons doivent être installées de façon à ne présenter aucun danger pour le public qui y dépose ses effets.

Un dégagement minimal de 1,5 m par rapport à tout bâtiment doit être respecté au pourtour de ladite boîte.

Article 24.8.7 **Entretien**

Les boîtes de dons doivent être maintenues en bon état et ne présenter aucune bosse et/ou graffitis.

Aucun déchet ne doit se retrouver autour de toute boîte de dons.

SECTION 9

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES TAMPONS

Section ajoutée par l'article 9 du Règlement 458-6 (2015-08-18)

Article 24.9.1 **Obligation d'aménager un espace tampon**

Lorsqu'une zone industrielle est adjacente (limitrophe) à une zone résidentielle, institutionnelle ou récréative, un espace tampon d'une largeur minimale de 15 m doit être aménagé de manière à dissimuler l'(es) usage(s) industriel(s).

Cet espace tampon doit être aménagé sur les propriétés suivantes :

- Sur la propriété d'un nouvel usage industriel implanté sur un terrain adjacent à une zone résidentielle, institutionnelle ou récréative.
- Sur la propriété d'un nouvel usage résidentiel, institutionnel ou récréatif sur un terrain adjacent à une zone industrielle.

Article 24.9.2 **Aménagement de l'espace tampon**

L'espace tampon doit être aménagé, gazonné et comporter des arbres (Dans une proportion minimale de 60 % de conifères) d'une hauteur minimale de 1,5 m au moment de la plantation.

Les arbres choisis doivent être mis en place de façon à créer un écran boisé continu trois ans après leur plantation.

Les arbres choisis devront atteindre une hauteur minimale de 3 m à leur maturité.

L'espace tampon peut être aménagé à même un boisé existant, si ce dernier possède le pourcentage de conifères requis et la continuité exigée.

Article 24.9.3 **Délai de réalisation**

L'espace tampon doit être terminé au plus tard dix-huit mois après la date d'émission du permis de construction, du certificat d'autorisation ou de la signature du protocole d'entente (s'il y a lieu).

Article 24.9.4 **Dispositions particulières**

- a) Aucune construction n'est permise dans l'espace tampon.
- b) L'espace tampon ne doit pas être considéré dans le calcul des marges de recul.
- c) Aucune ouverture ou passage ne peut être aménagé dans l'espace tampon.



RÈGLEMENT 488

Règlement concernant la collecte des déchets solides et des matières recyclables

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* permettant aux Municipalités d'adopter des règlements relatifs à l'enlèvement des ordures et à la collecte sélective;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la réglementation actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 7 décembre 2015;

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1 Définitions

À moins de déclaration contraire, expresse ou résultant du contexte de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application qui leur sont ci-après attribués :

Commerces, écoles, industries et institutions Immeubles non résidentiels ou en partie non résidentiels nécessitant par collecte, selon la catégorie :

Catégorie	Déchets solides	Matières recyclables
Très petit volume	1 à 2 bacs	1 à 2 bacs
Petit volume	3 à 6 bacs	3 à 6 bacs
Volume moyen	7 à 15 bacs	7 à 15 bacs
Grand volume	16 bacs et plus	16 bacs et plus

À compter du 1^{er} janvier 2016, les catégories seront les suivantes :

Catégorie	Déchets solides	Matières recyclables
Petit volume	1 à 2 bacs	1 à 2 bacs
Volume moyen	3 à 6 bacs	3 à 6 bacs
Grand volume	7 à 12 bacs	7 à 12 bacs

Déchets solides

Ensemble des objets dont les citoyens veulent se départir tels que les ordures ménagères, les détritrus, les cendres froides, les matières non recyclables. Ne sont pas considérés comme des déchets solides en application du présent règlement le fumier, les huiles, les graisses, la terre, le gravier, le sable, les débris et matériaux de démolition, construction ou rénovation, le béton, l'asphalte, les déchets biomédicaux, les résidus miniers, les déchets radioactifs, les boues, les résidus solides provenant de fabriques de pâtes et papiers ou de scierie, de même que les matières dangereuses au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Déchets solides volumineux	Déchets solides qui excèdent un mètre de longueur ou qui pèsent plus de vingt-cinq kilogrammes.
Lieu d'élimination	Lieu de dépôt définitif ou de traitement des déchets solides.
Matières recyclables	<p>Carton : Le carton ondulé, plat, boîtes de céréales, carton d'emballage, de mouchoirs, d'œufs, carton et papier ciré, etc.</p> <p>Métal : Les métaux tels que boîtes de conserve, assiettes d'aluminium, chaudrons, chaises de parterre, etc.</p> <p>Papier : Les journaux, revues, circulaires, catalogues, annuaires téléphoniques, enveloppes, papiers de couleurs, d'ordinateurs et de télécopieurs.</p> <p>Plastique : Tous les plastiques, bouteilles d'assouplissant, d'eau de javel, d'eau, cruches de jus et les sacs (Regroupés dans un même sac).</p> <p>Produits consignés : Tous les produits consignés, cannettes, bouteilles de boissons gazeuses, de bière, d'eau en fontaine, etc.</p> <p>Verre : Tous les pots et bouteilles.</p>
Occupant	Le propriétaire, l'usufruitier, le locataire ou celui qui occupe à un autre titre une unité d'occupation.
Unité d'occupation	Une maison unifamiliale, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples comportant un maximum de soixante-cinq logements, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (Immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements) comportant un maximum de soixante-cinq logements, chacune des chambres d'une maison de chambres, un condominium, occupé de façon permanente ou saisonnière.
Ville	La Ville de Farnham.

Article 2 Enlèvement et transport des déchets solides

- 2.1** La Ville établit, par le présent règlement, un service pour l'enlèvement des déchets solides des unités d'occupation, des commerces, écoles, industries et institutions décrits à l'article 1 dans les limites de son territoire, le tout sujet aux conditions et modalités prévues au présent règlement.
- 2.2** Les immeubles à logements multiples comportant plus de soixante-cinq logements et les immeubles à caractère mixte comportant plus de soixante-cinq logements ne sont pas visés par le service d'enlèvement des déchets solides établi à l'article 2.1. Ils doivent eux-mêmes pourvoir à l'enlèvement de leurs déchets solides.

À compter du 1^{er} janvier 2016, les immeubles à logements comportant sept logements et plus et les immeubles à caractère mixte comportant sept logements et plus ne seront plus visés par le service d'enlèvement des déchets solides établi à l'article 2.1. Ils devront eux-mêmes pourvoir à l'enlèvement de leurs déchets solides.

Exceptionnellement, et si le propriétaire est en mesure de démontrer que le ou les espaces non construits de son terrain ne permettent pas l'installation d'un conteneur fourni par l'entreprise privée afin de se conformer au présent article, ce dernier pourra faire une demande écrite pour continuer de bénéficier du service de collecte municipal. Le propriétaire, dans sa demande, devra justifier et démontrer son impossibilité de se conformer à la réglementation en vigueur.

La reconnaissance d'une situation exceptionnelle ne confère pas de droits acquis. Advenant des modifications à l'immeuble font en sorte qu'un conteneur fourni par l'entreprise privée peut être installé, le service municipal sera arrêté.

2.3 Nul ne peut utiliser le service d'enlèvement des déchets solides établi par le présent règlement pour les résidus suivants :

2.3.1 Les matériaux secs comprenant les résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de déchets dangereux, les bois tronçonnés, les débris de démolition et d'excavation, tels que les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie, les morceaux de pavage, la terre et la poussière qui ne peuvent être ensachés.

2.3.2 Les matières dangereuses au sens du *Règlement sur les matières dangereuses* et les résidus domestiques dangereux comprenant les produits ou objets domestiques qui sont périmés ou défectueux ou encore dont on ne fait plus usage et dont l'entreposage, la manipulation et l'élimination présentent des risques pour la santé et la sécurité des personnes ou pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, toxicité, caractère explosif ou radioactif, réactivité ou pouvoir corrosif.

2.3.3 Les pneus, les carcasses et les pièces de véhicules automobiles, les terres et les sables imbibés d'hydrocarbures et les boues.

2.3.4 Les rebuts pathologiques et les cadavres d'animaux.

2.3.5 Les déchets liquides de quelque nature que ce soit.

2.3.6 Les déchets résultant des activités de production industrielle, commerciale ou manufacturière (Transformation, traitement, assemblage, etc.).

2.3.7 Les explosifs, les armes explosives, la dynamite, les fusées, les balles et les grenades.

2.3.8 Les contenants pressurisés, tels les bonbonnes de gaz propane, les bouteilles d'acétylène, etc.

2.3.9 Les cendres et mâchefers non-éteints et non-refroidis.

2.3.10 Le gazon coupé.

2.4 Le ramassage des déchets solides s'effectue entre 6 h et 20 h :

Une fois par semaine de mai à octobre.

Une fois aux deux semaines de novembre à avril.

Les dates seront déterminées chaque année et les citoyens en seront informés dans le calendrier annuel.

2.5 Si le jour fixé pour l'enlèvement est un jour non ouvrable, l'enlèvement se fait le lendemain ou selon les informations contenues au calendrier annuel.**2.6** Les déchets solides destinés à l'enlèvement doivent être placés dans un bac roulant vert fermé et étanche, fabriqué de matière plastique, muni d'un couvercle et dont la capacité maximale est de trois cent soixante litres.**2.7** Les déchets solides destinés à l'enlèvement doivent, au choix du propriétaire :

- Être placés dans des bacs de trois cent soixante litres et ramassés par la Ville de Farnham.

ou

- Être placés dans des conteneurs. Le propriétaire devra alors octroyer un contrat à une entreprise privée pour le ramassage. Le propriétaire désirant se prévaloir de cette option pourra, sur présentation d'une copie du contrat octroyé à l'entreprise privée, recevoir un remboursement de la taxe d'ordures.

2.8 Les déchets solides non déposés dans les bacs verts prescrits à l'article 2.6 ne seront pas enlevés par le service d'enlèvement des déchets.**2.9** Le poids maximal des bacs verts décrits à l'article 2.6 remplis de déchets solides et destinés à un service d'enlèvement des déchets solides ne doit jamais excéder quatre-vingt-dix kilogrammes.**2.10** Le nombre de bacs verts par ramassage ne doit pas excéder deux par unité d'occupation.**2.11** Les bacs verts destinés à un service d'enlèvement des déchets solides doivent être déposés en bordure de la voie publique au plus tôt douze heures avant le moment prévu pour l'enlèvement.

Les bacs verts vides doivent être retirés au plus tard douze heures après l'enlèvement des déchets solides. À l'intérieur du périmètre urbain, les bacs verts doivent être remisés dans les cours latérales ou arrières de la propriété d'où ils proviennent et doivent être dissimulés de la voie publique par un écran visuel. Aucune odeur ou eau de ruissellement ne doit se répandre à l'extérieur du terrain.

2.12 Pour l'enlèvement, la poignée des bacs verts doivent être placées du côté du bâtiment. Les bacs verts doivent être placés dans un endroit facile d'accès pour les préposés à l'enlèvement, et d'où ils sont visibles de la rue ou du chemin, à proximité des trottoirs s'il y en a, ou en bordure du chemin ou de la rue, mais en aucun cas ils ne doivent obstruer le passage des piétons ou être placés au-delà de 1,8 m du trottoir, ou s'il n'y en a pas, de la rue ou du chemin.**2.13** Les préposés à l'enlèvement ne sont pas autorisés à circuler sur les propriétés privées pour effectuer la collecte des déchets solides.

- 2.14** Si pour quelque raison que ce soit l'enlèvement des bacs verts déposés n'est pas effectué, l'occupant doit récupérer les bacs verts avant la nuit et en aviser la Ville.
- 2.15** Toute personne opérant un service d'enlèvement de déchets solides pourra procéder à l'enlèvement des déchets solides, volumineux ou non, à l'intérieur des limites de la Ville.
- Celles-ci seront tenues de se conformer à la réglementation municipale et à toute autre réglementation pertinente existante ou à venir concernant ces déchets et le lieu d'élimination desdits déchets solides.
- 2.16** Le transport des déchets solides ne doit se faire que dans des camions tasseurs complètement fermés portant un numéro matricule ainsi que le nom du propriétaire bien en vue.
- 2.17** La benne de tout camion utilisé pour les fins d'un service d'enlèvement des déchets solides doit être étanche et ne doit pas laisser tomber de déchets solides sur le sol.
- 2.18** Toute personne habitant dans les limites de la Ville de Farnham qui désire se débarrasser de ses déchets solides, volumineux ou non, de même que la Ville et toute personne opérant un service d'enlèvement des déchets solides, volumineux ou non, à l'intérieur des limites de la Ville, doit aller déverser lesdits déchets solides, volumineux ou non, au lieu qui sera déterminé par une entente intermunicipale entre les Municipalités de Cowansville, Bedford, Dunham et Farnham comme étant l'endroit où cesdites Municipalités exploiteront et géreront en commun un lieu d'élimination des déchets solides.

Article 3 **Collecte et transport des matières recyclables**

- 3.1** La Ville établit, par le présent règlement, un service pour la collecte des matières recyclables des unités d'occupation, des commerces, écoles, industries et institutions décrits à l'article 1 dans les limites de son territoire, le tout sujet aux conditions et modalités prévues au présent règlement.
- 3.2** Les immeubles à logements multiples comportant plus de soixante-cinq et les immeubles à caractère mixte comportant plus de soixante- ne sont pas visés par le service de collecte des matières recyclables établi à l'article 3.1. Ils doivent eux-mêmes pourvoir à la collecte de leurs matières recyclables.

À compter du 1^{er} janvier 2016, les immeubles à logements comportant sept logements et plus et les immeubles à caractère mixte comportant sept logements et plus ne seront plus visés par le service de collecte des matières recyclables établi à l'article 3.1. Ils devront eux-mêmes pourvoir à la collecte de leurs matières recyclables.

Exceptionnellement, et si le propriétaire est en mesure de démontrer que le ou les espaces non construits de son terrain ne permettent pas l'installation d'un conteneur fourni par l'entreprise privée afin de se conformer au présent article, ce dernier pourra faire une demande écrite pour continuer de bénéficier du service de collecte municipal. Le propriétaire, dans sa demande, devra justifier et démontrer son impossibilité de se conformer à la réglementation en vigueur.

La reconnaissance d'une situation exceptionnelle ne confère pas de droits acquis. Advenant des modifications à l'immeuble font en sorte qu'un conteneur fourni par l'entreprise privée peut être installé, le service municipal sera arrêté.

- 3.3** Les matières recyclables doivent être déposées dans le bac bleu fourni par la Ville à cet effet.
- 3.4** Le nombre de bacs bleus par ramassage ne doit pas excéder deux par unité d'occupation.
- 3.5** La collecte des matières recyclables s'effectue entre 6 h et 20 h une fois par deux semaines.
- 3.6** Si le jour fixé pour la collecte est un jour non ouvrable, l'enlèvement se fait le lendemain ou selon les informations contenues au calendrier annuel.
- 3.7** Les bacs bleus doivent être déposés en bordure de la voie publique au plus tôt douze heures avant le moment prévu pour la collecte.

Les bacs bleus vides doivent être retirés au plus tard douze heures après l'enlèvement des matières recyclables. À l'intérieur du périmètre urbain, les bacs bleus doivent être remisés dans les cours latérales ou arrières de la propriété d'où ils proviennent et doivent être dissimulés de la voie publique par un écran visuel.

- 3.8** Pour la cueillette des matières recyclables, la poignée des bacs bleus doivent être placées du côté du bâtiment. Les bacs bleus doivent être placés dans un endroit facile d'accès pour les préposés à l'enlèvement, et d'où ils sont visibles de la rue ou du chemin, à proximité des trottoirs s'il y en a, ou en bordure du chemin ou de la rue, mais en aucun cas ils ne doivent obstruer le passage des piétons ou être placés au-delà de 1,8 m du trottoir, ou s'il n'y en a pas, de la rue ou du chemin.
- 3.9** Les préposés à la collecte ne sont pas autorisés à circuler sur les propriétés privées pour effectuer la collecte des matières recyclables.
- 3.10** Si pour quelque raison que ce soit la collecte des matières recyclables n'est pas effectuée, l'occupant doit récupérer le bac bleu avant la nuit et en aviser la Ville.
- 3.11** Il est interdit d'utiliser les bacs bleus distribués par la Ville à d'autres fins que pour la collecte sélective des matières recyclables.
- 3.12** Les bacs bleus fournis par la Ville doivent être gardés propres, secs et en bon état de fonctionnement par leurs utilisateurs. Dans le cas de la perte ou du bris d'un bac bleu fourni par la Ville, le propriétaire de l'immeuble doit rembourser à la Ville le coût de son remplacement ou de sa réparation.
- 3.13** Toutes les matières recyclables, doivent être déposées, pêle-mêle dans les bacs bleus.

Tout récipient de verre, de plastique ou de métal doit être vidé de son contenu et nettoyé de façon à ce qu'il n'y reste aucune matière quelconque avant d'être déposé dans les bacs de récupération. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes.

Le papier et le carton, tels que définis au présent règlement, doivent être propres et exempts de toute matière organique ou autre pour être déposés dans le bac de récupération.

- 3.14** Les matières recyclables non déposées dans le bac bleu, prescrit à l'article 3.2, ne seront pas ramassés par le service de collecte des matières recyclables.

3.15 Les matières recyclables destinées à l'enlèvement doivent, au choix du propriétaire :

- Être placées dans des bacs de trois cent soixante litres et ramassées par la Ville de Farnham.

ou

- Être placées dans des conteneurs. Le propriétaire devra alors octroyer un contrat à une entreprise privée pour le ramassage. Le propriétaire désirant se prévaloir de cette option pourra, sur présentation d'une copie du contrat octroyé à l'entreprise privée, recevoir un remboursement de la taxe pour le service de collecte des matières recyclables.

Article 4 **Collecte des gros rebuts**

4.1 La Ville peut décider, annuellement, qu'elle fera une collecte porte à porte des gros rebuts. Dans un tel cas, celle-ci est identifiée au calendrier annuel.

4.2 Lorsque la Ville décide de faire une collecte porte à porte des gros rebuts, ceux-ci doivent être empilés de façon ordonnée ou liés en paquets pour éviter leur épandage et faciliter leur enlèvement.

Article 5 **Conteneurs privés**

À l'intérieur du périmètre urbain, les conteneurs privés doivent être remisés dans les cours latérales ou arrières de la propriété d'où ils proviennent et doivent être dissimulés de la voie publique par un écran visuel. Aucune odeur ou eau de ruissellement ne doit se répandre à l'extérieur du terrain.

Article 6 **Prohibition**

Il est défendu de briser ou d'endommager un bac ou de fouiller ou d'en renverser le contenu, après que ledit bac ait été placé pour être vidé. Il est aussi défendu de délier ou d'ouvrir les paquets ou rouleaux de papiers de rebut déposés près de tels contenants ainsi que de déposer des déchets dans un contenant n'appartenant pas à celui qui fait ainsi tels dépôts.

Article 7 **Application du règlement**

Le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux à appliquer le présent règlement, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement cette personne à délivrer en conséquence les constats d'infraction utiles à cette fin indiquant la nature de l'infraction reprochée et le montant de l'amende. Les procédures de suivi et d'application pour une infraction émise suite à l'émission d'un constat d'infraction pour contravention au présent règlement sont régies par le *Code de procédure pénale du Québec*.

Article 8 **Infractions et peines**

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible sur déclaration de culpabilité :

	Personne physique	Personne morale
Première infraction	100 \$	200 \$
Récidive	200 \$	400 \$

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Ces frais sont établis conformément aux tarifs adoptés en vertu du *Code de procédure pénale du Québec*.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article ainsi que les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au *Code de procédure pénale du Québec*.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

Article 9 **Abrogation**

Le présent règlement abroge, à toutes fins que de droit, le Règlement 468.

Article 10 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire

CERTIFICAT

Nous, soussignés, certifions que :

1. Le règlement a été adopté par le conseil municipal le 14 décembre 2015.
2. L'avis public d'entrée en vigueur du règlement a été publié le 23 décembre 2015.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire